
NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07029454 5





DOCUMENTS INÉDITS

CONCERNANT

LA COMPAGNIE DE JÉSUS

DOCUMENTS INÉDITS

CONCERNANT

LA COMPAGNIE DE JÉSUS

PUBLIÉS

PAR LE P. AUGUSTE CARAYON

DE LA MÊME COMPAGNIE

XXIII



PARIS

Ch. TARANNE, Libraire

21, RUE CASSETTE, 21

—

1874-1886

MORTS ÉDIFIANTES

DE QUELQUES

PERSONNAGES CÉLÈBRES

Assistés à leurs derniers moments par des Pères de la compagnie de Jésus



AVIS AU LECTEUR

Le R. P. Auguste Carayon, au moment de sa mort, avait achevé la rédaction de ce dernier volume de ses *Documents inédits*, auquel toutefois la maladie l'avait empêché de mettre la dernière main. Il était indispensable, avant de le donner au public, de le revoir avec soin pour le rendre digne de ses aînés. D'autres travaux et les circonstances difficiles que nous avons traversées ne nous ont pas permis de terminer plus tôt cette révision nécessaire, et c'est seulement après un long intervalle de dix années qu'il nous est donné de publier ce recueil de pièces fort intéressantes et pour la plupart inconnues.

Aux cinq récits de morts édifiantes réunis par le P. Carayon nous avons ajouté *le discours pitoyable* du trépas tragique d'un jeune seigneur romain, de l'illustre maison des Savelli, décapité sous le pontificat de Clément VIII. Cette simple histoire, qu'il est difficile de lire sans émotion, « recueillie fort fidèlement par un très docte et religieux Père (de la compagnie de Jésus), de ceux qui assistèrent au patient jusque à la mort, » fut traduite d'italien en français par

P. D. P. » et publié à Paris chez Claude Crapellet. Nous avons reproduit la troisième édition qui est de 1598.

On trouvera à la suite « le récit de la fin heureuse de Louis XIII », — « les particularitez remarquées de tout ce qui s'est faict et passé à la mort de MM. de Cinq-Mars et de Thou, » la mort de Louis de Bourbon, prince de Condé et « une exécution en place de Grève » (21 Juillet 1661).

La *partie supplémentaire* contient divers documents concernant les missions données par les Pères de la Compagnie à Lyon, en 1712, la fondation des *asiles de pauvres* dans le Comtat-Venaissin, etc.

---

§ I.

DISCOVRS

PITOYABLE

DE LA

MORT DV SEIGNEVR TROÏLE SAVELLE

décapité à Rome en l'age de dixhuict ans,
dans le Chasteau Sainct-Ange,
sur les huict heures et demie du matin,
SOUS LE PONTIFICAT DE N. S. P. LE PAPE CLEMENT VIII.

Qui seruira de miroir et consolation à toute personne, et d'vn vray moyen pour se preparer à bien mourir.

Traduict d'Italien en François, par P. D. P.

AVX LECTEVRS

L'vne des plus vtiles et nécessaires leçons de toute la Philosophie Chretienne, est celle qui nous enseigne à bien mourir : pour autant que la mort est vn glissant passage, lequel, fait comme il fault, nous conduit au Ciel, mais aussi si nous choppons, l'Enfer est nostre precipice. Leçon neantmoins ordinairement la moins estudiée de toutes; parce qu'il y a si estroite et iurée amitié entre l'âme et le corps, que quand on parle de les separer, chacun bouche l'oreille : et mille fois le iour que nostre fragilité nous conuie d'y penser, nous nous flattons nous-mesmes, et cherchons tous moyens d'en diuertir nostre esprit. Si est-ce que, puis que la mort est ineuitable, y estans tous condamnez par arrest definitif de la Nature, il nous y faut resoudre : et comme chose où il n'est pas permis faillir deux fois, nous deuons mettre peine à la bien faire. A quoy nous excitent merueilleusement les exemples de ceux qui d'vn cœur genereux ont franchy ce sault, et beu ce calice, ainsi qu'une medecine qui les deuoit rendre immortels. Entre lesquels, ie confesse n'en auoir guere veu ny leu qui m'ait esmeu d'auantage que la belle et Chrestienne mort du Seigneur Troïle Sauelle, décapité à la vérité pour ses meffaicts, mais à qui Dieu en fin ouurit tel-

lement l'esprit, et departit si liberalement le thresor de ses graces, qu'il doit seruir à toute la posterité pour mirouër non seulement d'vne constance Romaine et digne de son sang, mais aussi d'vne vraye et parfaite contrition. Le iugement que i'en fais, et le sentiment que i'en ay ne seront aucunement suspect, pour la connoissance particulière que i'auois de ce ieune Seigneur, et l'estime que i'ay tousiours faite de sa maison, l'vne des plus illustres et anciennes de Rome; mais ie n'y pense point estre trompé, quand ie considere que nostre sainct Pere mesme (soubs l'authorité duquel il mourut) ayant esté informé au vray de tant de vertu, qui s'estoit trouuee en vne creature d'aage encor' si tendre et délicat, meu de compassion ne peut contenir ses larmes : et que d'ailleurs la bonne et vertueuse Dame mere de ce Seigneur ne peut iamais receuoir consolation de la mort de son fils, que quand elle en apprit la bonne et heureuse fin, par le discours de ceste pitoyable histoire, recueillie fort fidelement par vn tres docte et et religieux Pere de ceux qui assisterent au patient iusques à la mort. Celuy, à mon aduis, auroit le cœur de marbre, qui la pourroit lire sans estre touché de quelque bonne et saincte motion en son ame, soit à louer et admirer la bonté diuine, qui faict reluire en tout temps, en tout lieu, et en toute personne, les effects de sa grace et misericorde : soit à pleurer ses fautes et en auoir contrition : soit à mespriser la mort, et se roidir contre ses efforts à l'imitation de ce genereux Seigneur.

Quant à moy, si ie n'en ay iusques icy faict si bien mon prouffit que ie deuois, pour le moins puis-ie dire y auoir pris un merueilleux goust et contentement : et tel, que le discours escrit à main, m'en ayant esté communiqué par l'Autheur mesme, moy estant à Rome, et du temps que le faict suruint, ie l'apportay en France, et d'Italien, luy fis



parler nostre langage, non à autre dessein, que pour m'en donner moy mesme plaisir : toutefois l'ayant laissé voir à quelques uns de mes amis, et voyant qu'ils y prenoient pas moindre goust que moy, ie me suis laissé vaincre à leur persuasion de le mettre en lumiere. La lecture n'en est pas longue, et m'asseure qu'elle ne sera point ennuyeuse à quiconque, soigneux de son salut, ne desdaignera point vne si saincte guide pour vn si difficile et dangereux passage, que celuy qu'il faut necessairement faire pour y parvenir. Vsez doncques de ce petit labeur tesmoin du grand desir que i'ay de seruir au public. ADIEV.

MORT

DV TRES-ILLVSTRE

SEIGNEVR TROÏLE SAVELLE

decapité à Rome dans le Chasteau Sainct-Ange, sur les huict heures et demie du matin.

Les vies et morts d'autruy redigées par escrit grauent communément diuerses passions et mouuemens en l'esprit du Lecteur. Car si elles sont pleines de nouueaux accidents, il les admire : si de douloureux, il y compatit : si d'heureux, il les desire : et si d'estranges, il les craint et redoute. Mais celle que i'entreprens d'escrire, seule contient en soi de telle façon tous ces accidents, que quiconque prendra peine de la lire, sentira aisément son ame se remplir ensemble de merueille, de pitié, de désir et de crainte. Et bien que, tout consideré, ce que i'escry ne soit qu'vn simple cas de mort, si est-ce que, parauanture, luy seruira-il de fanal, de but et d'exemple pour toute sa vie. I'escriray donc simplement comme la chose passa de poinct en poinct, selon que, pour ma consolation, la nuict mesme ie le notay auec ma plume. Car icy tout fard et ornement de paroles obscurciroit la naïueté de l'œuure, et la recherche curieuse de beaux discours ne pourroit iamais egaler, ains plustost desguiseroit la verité du faict. Et escriray seulement pour ceux lesquels, si tant est qu'ils n'ayent quelquefois esprouué en eux-mesmes les merueilleux effects de la diuine grace, les auront pour le moins,

ou reconnus en autruy, ou leuz dans les saincts liures, ou souuentefois entendus des Predicateurs. Car quant aux autres ausquels il ne semblera veritable, ceux-là mesmes en fin le tiendront pour tel, quand ils entendront qu'à l'instance de sa bonne mere, vn des peres de l'Eglise de la Vanicelle, par l'espace d'vn mois auec beaucoup de diligence et de charité auoit de ce seigneur ès choses spirituelles exercé la vie, dont maintenant ie pretens vous descrire la mort. Et quoy que ce soit, ce que i'en fais, n'est sinon pour le bien et vtilité des ames.

Ce fut doncques le xviij. d'Auril sur les dix heures du soir approchant le Samedi, que par vn officier fut apportée au seigneur Troïle Sauelle, la nouuelle de sa mort. Et entré qu'il fut en la chambre où il reposoit, luy dit : Monsieur, il fault que vous-vous habilliez. Auquel il respondit : voicy bien à la verité vne heure vn peu extraordinaire, toutefois où me voulez-vous mener? Là bas, respondit l'officier, pour faire place et bailler ceste chambre à de nouueaux prisonniers, treuuant ceste excuse pour tout à coup ne le point estonner. Ie vous croy, repliqua le seigneur Troile, puis que vous le dictes, mais en verité vous m'avez fait à moité peur. Et s'estant assis sur son lit : Or sus, dit-il, habillons nous au nom de Dieu. Ayant commencé à se vestir, comme il voulut descendre du lit : Donnez-moy, dit-il, par courtoisie, tant de place, que ie puisse acheuer de m'abiller. Et iettant soudainement l'œil à vne Image de nostre Dame tenant son fils entre ses bras, qui estoit attachée pres de son lict, s'y recommanda tresdeuotement, comme luy-mesme depuis m'a confessé. Il s'estoit des-ja le mesme soir, vne heure iustement auant ceste nouuelle, leué de son lit et ietté en terre deuant la mesme Image auec grande abondance de larmes, disant : O glorieuse et tres-douce Vierge, peusse-je mourir (si mourir ie

dois) auec la mesme disposition que ie sens maintenant en mon cœur. Et m'asseura qu'il s'estoit recouché commo certain qu'il rechaperoit, mais que s'estant resueillé, contre sa coustume, il ne s'estoit peu retenir qu'il ne se iettast hors du lit, et deschargeast son cœur, comme il fit, auec la glorieuse Vierge. Chose qui lui estoit ordinaire, comme tesmoignent mesmes les soldats qui l'auoient en garde, lesquels feignants de ne le point oüir, l'apperceuoient comme, à la dérobée, souuent il se mettoit ainsi à genouils.

Finy qu'il eut d'estre habillé, l'Officier craignant que pour son ieune aage, l'horreur d'vne si espouuentable et inopinée nouuelle luy causant vn desespoir, il ne s'offensast soy-mesme, ou autruy, luy voulut soudain mettre les menottes, auquel tendant volontairement les mains : Frere, mon amy, dit-il, mets-les hardiment à ton aise, car ie ne t'en empescheray point, estant prest de faire ton vouloir, et de tous autres, puis que Dieu le veut ainsi. Estant enserré on le meine à la chappelle, et sortant de la chambre il se signa du signe de la croix du mieux qu'il peust auec les deux mains, puis aduisant là plus grand nombre de gens, qu'il ne luy sembloit besoin pour changer seulement de chambre, les yeux tournez au Ciel ietta vn grand souspir, et dit : Voicy bien autre chose que changer de lieu; mais par la grace de Dieu, ie suis resolu à tout. Ainsi sans dire autre chose il descendit iusques à la chappelle, où il fut rencontré et receu du Gouuerneur de la ville, du Prouiseur, et des trois Consolateurs de la compagnie de la Misericorde, auec façon conuenante à tel effect, luy disant l'vn d'eux : Monsieur, l'heure que Dieu vous a prefixe est venuë : rendez vous en ses misericordieuses mains. Et luy sans se troubler d'une si fascheuse nouuelle auec un petit souspir fort bas se tournant vers l'Autel : Dieu soit loüé,

dit-il, ie me rens à luy : me voicy, disposez de moy. Ainsi ces bons et charitables freres, ensemble auec des peres de l'Eglise de la Vanicelle, et de ceux de nostre compagnie nous estans mis autour de luy, auec bonnes paroles allions adoucissant du mieux qu'il nous estoit possible, l'aigreur de cette nouuelle et le confortions. Luy d'autre part consentant à tout et preuenant nos propos se frappoit l'estomac, baissoit la teste, baisoit le Crucifix, et requerant pardon, comme de la cire molle se laissoit manier à vn chacun. Et comme vn des confreres luy parla auant toutes choses, de la confession, à ce propos tout esiouy : Et où est, dit-il, le Pere Confesseur? Lors luy ayant esté monstré vn de leur compagnie vestu d'aube et d'estolle pour celebrer la Messe quand l'heure en seroit venuë, auant que faire autre chose il se confessa, et nous, pour lui en donner commodité, sortismes dehors. Sa confession paracheuée et r'entrez en la chapelle, nous commençasmes par divers exercices spirituels convenables à tel subject, de le disposer à vne heureuse fin. Et apres que quelques-vns luy eurent parlé, ie commençay encores moy à lui dire : Seigneur Troïle, c'est icy vn passage lequel si vne fois se fait bien, l'on acquiert éternel bien, et si vne fois se fait mal, l'on s'acquiert eternel mal. A ceste heure il touche à vous, Monsieur, par la prouidence diuine, d'autant plus iuste, qu'elle semble cachée, d'vser de toute diligence, à ce que vous le faciez bien, pour auoir cest eternel bien : et à nous de le vous bien enseigner, pour euiter l'eternel mal. Ce passage est estroit, fascheux, espineux, dur et pierreux : chacun le voit, et vous, Monsieur, l'experimentez. Voila Iesus-Christ, qui par sa bonté facilitera le tout. Vnissez-vous auec luy, et courageux vous respondrez : *Omnia possum in eo, qui me confortat :* Ie peux toutes choses en celuy qui me conforte. Ainsi respons-ie, mon pere, dit-il d'vn visage gay et

comme riant : *Omnia possum in eo, qui me confortat.* Ie reconnoy, par la misericorde de mon Dieu, la necessité de bien faire ce passage. I'espreuue en moy sa prouidence, et diray de plus, son amour : car ie vois et confesse que pour m'auoir singulierement aymé, il m'a icy reduit. O combien de fois, mon pere, ay-ie esté, ie puis dire presque dans la gueulle de la mort, que si elle m'eust lors déuoré, sans doute ie perdois ensemble et mon corps et mon ame. Voila l'artifice de mon Dieu, qui pour me sauuer a esleu ce chemin. Et s'estant incliné, la teste nuë se leua franchement de la chaire en pied, adioustant. Et ie loüe et accepte d'auantage, dit-il, ceste amoureuse election qu'auez faicte de ma personne. Puis se iettant à genouil deuant l'autel : Ains ie vous remercie, dit-il, eternel Pere, d'un si fidele et amiable soing qu'il vous a pleu auoir de moy vostre non seulement esgaré fils, mais aussi rebelle et refractaire. C'est à vous maintenant d'applanir et me faciliter l'aspreté de ce chemin, puis qu'auez treuué bon que ie marche par iceluy. Et s'estant baissé le visage presque iusques en terre, demeura ainsi en quelque temps en oraison mentale. Puis comme on l'eut fait rasseoir, à peine fust-il assis, que se tournant vers moy, il me dit en l'oreille : Mon père, vous qui pour mon bonheur tenez, à ce que ie voy, le lieu de Dieu en ceste mienne si extreme necessité, commandez-moy, ie me rens en vos mains. Du corps, le Prince en a disposé : vous, disposez de l'ame. Alors ie veux donc, Monsieur, luy dis-je, auant toutes choses, que faciez la profession de foy accoustumée, et laquelle doiuent faire ceux qui meurent. Ce qu'il fit en public et auec beaucoup de sentiment, suiuant tousiours et repliquant mes paroles. Puis i'adioustay : Faictes maintenant tous les actes de contrition que ie vous remetteray en memoire, iettant l'œil de vostre entendement, premierement à Dieu offensé, ie dis

offensé comme Createur, comme Conseruateur, comme Redempteur, comme Iustificateur et comme Glorificateur : Puis à vous, qui l'auez offensé estant sa creature, son seruiteur, son esclaue, et qui estes Chrestien ayant receu tant de bienfaits de luy. Tiercement aux offences que vous auez commises, et de toutes en general, de bon cœur repentez-vous, et en demandez pardon. Puis repentez-vous de chacune en particulier, ou pour le moins des plus graues qui vous viendront en la memoire. Quartement, au bien qu'auez obmis, et que vous pouuiez faire : au temps qu'auez perdu, et à l'aage qu'auez consumé en vain. En cinquiesme lieu, au scandale qu'auez donné. Pour le sixiesme, s'il vous reste quelque chose à faire, faictes-la maintenant : s'il faut restituer ou la reputation, ou les biens d'autruy, restituez : si pardonner ou demander pardon, pardonnez : si satisfaire à vœuz, ou accomplir promesses, satisfaictes-y. Et finalement si vous avez des debtes, acquittez-vous en : et si vous auez enuie de laisser quelque tesmoignage de vostre repentance, faictes-le. Ausquelles choses se monstrant fort prompt, toutes les executa avec tant d'affection qu'il nous fit changer de stile de parler auec luy, nous apperceuans que là où nous pensions auoir à faire à vn cœur ieune, pour ne point dire d'enfant tendre et delicat, il nous estoit maintenant besoin de traicter auec vn cœur viril, genereux et si Chrestien, qu'il est presque incroyable. Ainsi l'vn des Consolateurs, auec beaucoup de prudence et dexterité, se mit à luy discourir sur l'horreur de la mort, luy disant : Monsieur, ne vous estonnez point de l'amertume de ce passage, car le bon Iesus, l'a en mourant adoucy. Dressez vos pensées en luy, et dites : *Pone me iuxta te, et cuiusuis manus pugnet contra me :* Mettez moy pres de vous, Seigneur, et combate contre moy qui voudra. Et s'il aduient que vous sentiez, comme par auenture en

ceste breue nuict sentirés vous les esguillons de la mort, dictes : *Pater mi, non sicut ego volo, sed, sicut tu, fiat voluntas tua :* Mon pere, non comme ie veux, mais comme vous voulez, soit faicte vostre volonté. Trop plus, respondit le penitent Baron, m'espouuentent les iniquitez de ma vie, que les ameres douleurs de ma mort. O combien mal ay-ie employé ces dix-huit ans : combien mal ay-ie reconnu mon Sauueur : combien me suis-ie rendu ingrat de ses biens faits : combien ay-ie vescu rebelle à sa saincte loy m'oubliant moy-mesme, et comme vn cheual fort en bouche me suis en ces derniers ans laissé emporter par tout où les occasions et compagnies me conduisoient : mais iė dis mal, par tout où mes passions et aueuglez désirs m'ont guidé, ains moy, moy-mesme me suis précipité. Et puis vous me dittes que ie mette mes pensées en Dieu, et que ie die : *Pone me iuxta te, et cuiusuis manus pugnet contra me, fiat voluntas tua?* Ouy ie le dis. Et se leuant en pied comme auparauant repliqua : *Pone me ixuta te, et cuiusuis manus pugnet contra me, fiat voluntas tua.* Vrayment c'est ainsi qu'il faut dire, respond l'vn des Consolateurs : c'est acte de magnanimité de ne point craindre vilement la mort : d'humilité de reconnoistre ses fautes : de confiance, d'en esperer pardon, comme vous faictes, Monsieur, qui ...uuez dire : *Propter nomen tuum, Domine, propitiaberis ...o meo, multum est enim :* A cause de vostre sainct ..., Seigneur, vous serez propice à mon peché, car il est ...nd : *ô quam multum?* ô qu'il est grand, seigneur ...oïle; autant sans doute comme est grande la misericorde ...e Dieu qui est infinie.

Or Monsieur, luy dit lors le Prouiseur, afin que vostre ame demeure libre de toute autre pensee que de son salut, s'il vous plaist faire vostre dernier testament, toutes choses s'acheminent fort. A quoy le courageux Seigneur, sans

hésiter : Ecriuez, dict-il; et tirant de sa poche vn petit billet dicta fort promptement son testament, auquel, à mon aduis huict choses se trouveront notables. La premiere est de singulière deuotion, puis qu'auec tres-pieuses et deuotes paroles il recommande son ame à Dieu. La seconde est de plus que puérile prudence, puis que particulierement il reconnoit tous les siens. La troisième, de vraye et viue concontrition, puis qu'il demande auec vn indicible zele, pardon à plusieurs, mesme nommément. La quatrième, est de grande magnanimité, coniurant Madame sa mère de pardonner à tous ceux qui luy ont esté contraires, comme de sa part il leur pardonne mille fois, la suppliant auec beaucoup de belles et chrestiennes paroles de n'en faire iamais, en quelque temps que ce soit aucun ressentiment de vengeance, reiettant sur soy la coulpe de tout. La cinquiesme, est de religieuse pieté, laissant à plusieurs lieux deuots, et à beaucoup d'Eglises de belles et grandes aumosnes pour la remission de ses pechez, ordonnant le doüaire à plusieurs pauures filles, selon la discretion de ses heritiers. La sixiesme, est de seuere iustice, par ce que cela mesme qu'il ne deuoit point, il ordonne que l'on le rende. La septiesme, de liberale courtoisie, par ce qu'il recompense tous ceux qui l'ont seruy en prison. La huitiesme, de singuliere reuerence, par ce qu'auec vne façon fort humble et pitoyable, il demande plus de cent fois pardon à madame sa mere, auec vne infinité d'excuses et submissions.

Finy que fut son testamment : Or sus, dit-il, Messieurs, nous auons maintenant libre tout le temps qui reste pour penser à l'ame, et se tournant vers moy : Elle est à vous, dit-il, mon pere, disposez-en doncques, car autre chose ne me reste plus. Monsieur, dis-je lors, donnez-vous à Iesus-Christ. Ie m'y donne, respond il promptement. Dediez vous à luy, ie m'y dedie : Consacrez-vous à luy, ie m'y consacre :



Faictes-vous du tout sien. Et comme, dict-il, mon pere, me feray-ie tout sien, si i'en suis indigne, et parauanture encores son ennemy? A l'heure celuy qui auoit escrit son testament, dict qu'il falloit le lire haut et publicquement, afin de le fermer en presence des tesmoins qu'il conuient. Ce qui fut faict. Et pendant qu'on lisoit il se passa trois choses de quelque consideration. La premiere est, que comme on lisoit la recommandation qu'il faisoit de son ame à Dieu, s'approchant de moy, à son accoustumé : Ie ne recommande point, dit-il, mon corps, car il n'est plus à moy; que n'y eust-il iamais esté! Il est bien raisonnable que puis que i'en ay eu trop de soin en ma vie, pour punition il ne me soit loisible d'en avoir à ma mort. Qu'ils en facent doncques ce qu'ils voudront, ie le sacrifie à Dieu. Tel qu'il est ie luy sacrifie. Telle oblation ne me vaudra-elle pas? Sans doute, dis-ie : comment, si elle vaudra? mais quelle ne pourroit valoir mieux. La seconde est qu'en lisant les legs, ie l'aduertis qu'en leguant comme il faisoit, il se rendoit coulpable d'vne chose, dont il ne l'estoit point, et s'accommodant comme ie disois, il sauuoit pareillement et sa conscience et sa reputation. Lors ostant son bonnet, et soub-riant me replicqua soudain : Et quoy, mon pere; vous auez donc maintenant esgard à la reputation et aux puntilles d'honneur? vous me remmettez aux fumées de ce monde? Que l'ame, que l'ame se sauve, et perisse tout ce qui est et fut iamais en moy de vanité. Vous souuient-il plus de ce qu'vn peu auparavant vous me disiez : *Mihi mundus crucifixus est, et ego mundo :* Le monde m'est crucifié et moy à luy? Faisons seulement que l'ame ne demeure point tachée, il aduiendra puis apres, pour mes demerites, ce qu'il pourra de ce que l'aueugle monde juge honneur et reputation. Bien qu'en fin, ie ne voy point que cela serue de rien, ne qu'il importe si ie veux

vser de ceste libéralité à l'endroit mesme de mes ennemis, lesquels l'attribuant à autre occasion qu'au seul amour chrétien qui m'y conuie, ne feront pourtant que i'en perdre le merite. La troisiesme est qu'en mesme instant luy ayant esté apporté vn bonnet pour le changer à la montre qu'il auoit en teste (ainsi nomment-ils vn bonnet qu'ils portent en la chambre) : Que voulez-vous faire dit-il? Nous voulions, dit vn de nous, vous donner vostre bonnet. Non, non, laissez moy ainsi, respond-il, cela n'importe rien. Et d'vne voix plus basse me dict : Voyez un peu, qu'ils veulent encores honorer ceste teste, qui dans peu d'heures, pour mes fautes me doit estre tranchee.

Leu doncques et fermé que fut le testament, s'appuyant quasi tout sur moy auec vne fort douce modestie : Mon pere dit-il, bien me suis-ie reconcilié, auec vous ie voudrois faire vne confession generale, depuis que ie suis né. Et encores que dans la prison, à l'instance de Madame ma mere, i'aye quasi fait la mesme chose, neantmoins ce n'a rien esté, au respect du sentiment et lumière qu'en ce pas ie descouure en mon cœur. C'est autre chose, ô mon père, se confesser voyant la mort de pres, comme ie fais, et autre de ne la point voir, ou bien la voir de loin. Et s'étant fait apporter vn petit liure de la maniere de se bien confesser, qu'il auoit en haut à la prison, qui luy auoit esté plusieurs iours auparauant donné par sa bonne mere, il commença sa confession, en laquelle Dieu sçait, si, comme il me seroit loisible, pour l'ample permission qu'il me donnast, d'en dire tout ce que bon me sembleroit, ainsi ie le pouuois bien représenter, combien en seroit esmerueillée, ie ne diray pas Rome seulement, mais toute l'Italie. Car, si nous parlons de l'exacte maniere qu'il tint à s'accuser, mesme des moindres paroles oisiues, il me sembloit ouyr vn bien exercé religieux : si des circonstances et difficul-

tez, vn profond Theologien : si du nombre, des espèces et autres semblables, vne tres-heureuse memoire. Pendant que le contrit Baron se confessoit, il s'arrestoit de peu en peu, et laissant tumber en cachette quelques larmes sur ses ioués, il les essuyoit, et souspirant auoit coutume de dire : O mon pere, combien Dieu s'est monstré bon enuers moy. Soit-il autant de fois, et plus, loué de moy en ceste mienne mort, comme ie l'ay offensé pendant ma vie. Il vsoit en accusant ses fautes de paroles brueues, viues et pieuses, et en aucun cas, si pleines de zèle et ardeur, qu'on voyoit clairement à son visage que le cueur luy creuoit. De sorte que plusieurs fois les Consolateurs meus de pitié, craignant qu'il ne s'esvanouist, luy demandoient s'il auoit point besoing de quelque chose pour se restaurer et conforter. A quoy, me parlant en secret, il respondit : Vn seul confort ie voudrois, que de douleur mon cœur se fendist, et par ce moyen mes coulpes fussent effacées, si toutefois cela estoit encore suffisant. Et par ce qu'il me sembloit qu'il l'affligeoit et tormentoit par trop, et aussi que i'en fus aduerty, ie me hazarday de luy dire : Seigneur Troïle, ne soyez point si particulier à vous accuser. Passez par dessus les choses qui ne vous donnent point de peine, et qui par raison ne vous en doiuent point donner. Ah, pere, me respond il, i'ay consumé toute ma vie à offenser Dieu, et en vne heure voulez-vous que ie puisse luy demander suffisamment merci de tant d'offenses ? si long à offenser et pecher, et si bref à se confesser ? Vous suis-ie point parauanture, ô mon bon pere, ennuyeux ? si suis, je le voy bien. Mais las, qu'en puis-ie mais, puis que j'y suis forcé. Et ce disant commença comme deuant à larmoyer. Ie voulu lors interpreter mon dire, quand redoublant ses larmes il me dit : Cela meritoient encor mes pechez, qu'il ne me fust pas mesme donné loisir de les pou-

uoir confesser, et qu'ayant tant perdu de temps en ma vie, ne tenant compte de l'employer à mon salut, il me manqua maintenant pour mon mesme salut. Pardonnez moy, mon pere, et prenez ceste peine pour l'amour de Dieu, et pour sauuer ceste paurre mienne ame, laquelle (oultre le merite que vous en acquerrez) vous aura obligation, en quelque temps que ce puisse estre, si par vostre ayde, auec la grâce de Dieu, elle va en lieu de repos. Or voyant que de plus en plus il fondoit en larmes, il faut que ie confesse icy ma foiblesse, que ie me laissay vaincre aux pleurs. Dequoy s'appercevant il me dict : Et quoy mon pere, vostre reuerence pleure aussi bien, et si ce n'est pas pour soy, mais pour moy : et vous ne voulez pas que ie pleure pour moy mesme? Ainsi tous deux demeurasmes sans dire mot pour vn peu de temps; puis continuant la confession auec ses accoutumées paroles breues, mais entieres et propres, il voulut à la fin que je misse par escrit tout ce dont pour sa descharge il se remettoit à moy. Et comme j'écriuois il voulut pour son contentement tenir luy-mesme l'escritoire, puis ayant acheué, il leut, baisa et arrousa de larmes ce que j'auois escrit. Mais de nulle autre chose il ne s'accusa auec plus d'affection, que de ce qui s'estoit passé à l'endroit de Madame sa mere, et ne sçaurois exprimer de combien de larmes il accompagnoit chacune de ses fautes : car commençant dès son enfance : Mon pere, dit-il, i'ay fait un nombre infiny d'offences à mon Dieu, de nulle toutefois me semble-il auoir à ceste heure tant de remords que de n'avoir sceu faire mon prouffit de la grande douceur, prudence et patience, dont a vsé à m'esleuer et nourrir Madame ma mere : car estant encor' enfant elle me donna en charge à de bons, doctes et deuotz précepteurs. lesquels presque iusque à ma seixième année, avec beaucoup de fidelité et suffisance, m'enseignerent non seule-

ment des lettres d'humanité, mais la Philosophie, et auec bons exemples et sainctz recordz, taschoient de m'achemi-ner à la vertu. Et non contente de ce, ie ne sçauroy dire combien elle estoit chacun iour songneuse de m'y voir prouffiter. Pour à quoy paruenir elle me donnoit quantité de liures, le temps à propos, des commodités, et mille autres caresses dont les bonnes meres ont accoustumé d'vser à leurs enfants en tel aage. Outre cela, des conuersations bonnes, des liures spirituels, comme sermons et autres : me faisoit conduire à confesse non seulement toutes les festes principales de l'année, mais encor' tous les mois, et iusques auiourd'huy. Si votre reuerence en veult prendre la peine, elle trouuera parmy mes escritz la preuue de ce que ie luy dis, mesme vn bref traicté de bien employer toute la journée. Puis apres, tant d'aduertissementz qu'elle me donnoit, que c'est chose infinie. Car estant petit elle me teuoit en crainte non seullement avec menaces, mais encor' auec des coups : puis deuenu plus grand, auec priere, auec douceur, auec un monde de promesses, et souuente-fois auec tant de larmes, qui me font à cetse heure autant de coups de dague qui me percent le cœur. A ceste occa-sion elle fit que le bon pere Philippe de l'Eglise de la Va-nicelle me tint au Sacrement de Confirmation, à ce que prenant par ce moyen particuliere amitié en ce lieu là, il m'affectionnast d'auantage. Et tant que elle peust, m'es-loigna de tous mauvais exemples me tenant pres de soy, ie puis dire comme en vne religion, m'exhortant iour et nuit à viure noblement et chrétiennement, et ne cessois cette bienheureuse bouche de me repliquer : Troïle mon fils, crains Dieu, aymes Dieu. Et pour m'obliger d'auantage, elle prit le gouvernement de mes maisons et seigneuries, et se chargea de toutes mes affaires, viuant continuelle-ment entre la crainte et l'espérance de voir quel ie reüssi-

rois, et n'y auoit religion ou monastere aux prières de qui elle ne me recommandast : ni rencontroit iamais Religieux, auquel, comme s'oubliant soy-mesme, elle ne dict : priez pour mon fils. Et moy si mal recognoissant ses peines, comme i'entray dans les seize ans, pour satisfaire à tant d'amour, ie la payay de tant d'ingratitude que de me separer d'auec elle, la gourmandant et de parolles et d'effects, en sorte que toute la peine que i'en receuray me semblera tousiours beaucoup moindre, que mon demerite. Et quand je pense, mon Pere, aux larmes qu'elle a iettées à mon occasion, aux iours et nuicts qu'elle a patis et veillées, et aux desplaisirs qu'elle a receuz, ie sens vn contentement a ma mort, par laquelle il me semble que i'effaceray vne partie de tant de mauuais déportemens. Et combien que par ma faulte ie me visse ainsi séparé d'elle, si ne laissa-elle pourtant d'essayer auec lettres, messages et cent telles autres inuentions à me retirer des mauvaises compagnies, me priant, solicitant, ains me coniurant à me reconnoistre: et si sçauoy bien qu'elle n'oublioit aucune sorte de prieres et deuotions pour ma reduction, visitant autant d'Églises qu'elle pouvoit, et me recommandant à toutes les deuotes personnes qu'elle cognoissoit à Rome, et pour finir, plusieurs fois errant les champs çà et là elle me cherchoit de iour et de nuict, et me rencontrant se iettois mesme iusque à mes pieds, à ce qu'ouurant les yeux ie voulusse vne fois prendre garde à mon tres euident precipice, et que considerant le dommage et l'infamie manifeste qui m'en reuiendroit ie voulusse retourner à Dieu, et reconnusse vne fois (ce sont les propres mots dont elle vsoit) de qui i'estoy fils : quelle chose me manquoit, pourquoy ainsi desesperé ie deusse faire si peu de conte de biens, de l'honneur et de ma vie ; accompagnant ordinairement ses prieres et remonstrances de tendres larmes, et quelquefois encor en

ma présence se tournoit à Dieu, le suppliant me vouloir à soi, ou prendre, ou conuertir. Cela puis-ie dire avec verité, que iusques à ceste derniere heure où ie me retreuue elle n'a iamais cessé de pourchasser mon salut. Car dès la premiere fois qu'elle me vint voir en prison, elle m'exhorta de me confesser, et puis tousiours me tempesta tantost par des Religieux, tantost auec des liures spirituels, iusques à ce que par la grâce de Dieu, elle me remit vn peu en moy-mesme. Elle ne m'osta pas seulement toute occasion de mal, mais aussi me suggera tout objet et matiere de bien auec plusieurs exhortations qu'elle me faisoit, afin que ie me remisse en la misericordieuse main de nostre Seigneur, et que ie m'abandonnasse du tout à la prouidence infinie. En somme iamais enfant ne peut desirer chose de sa mere pour son propre bien et contentement, qu'elle de soy-mesme ne me l'ay donné. Et moy en contrechange de tant de bien-faicts, ie rends le reste des longs iours de sa vie miserable par la breue fin de la mienne. Dieu me le veuille pardonner, et prenne, s'il luy plaist, pour presente pénitence de mes pechez son futur creue-cœur. Ainsi paruenus vers la fin de la confession : Ie voudroy, dit-il, mon pere, que m'accordissiez vne grâce, puis que Dieu mesme par sa grande misericorde ne me la denie point, c'est que ie peusse pour vn peu pleurer mes pechez, et faire auec mes larmes exterieurement foy à la diuine Maiesté de la douleur que ie porte interieurement dans mon cœur.

Pleurez doncques, luy respondis-je, puis que Dieu vous en donne tant d'enuie. Ie n'eu pas fini de proferer ces paroles qu'il commença à tomber de ses yeux vne abondante pluye de larmes, de façon qu'il me mouilla vne partie du bras humectant la manche comme s'il eust pleu dessus. Dequoy m'estant fortuitement apperceu apres vn demy quart d'heure, et doutant que la craincte de la mort,

plus qu'autre ne le fit ainsi pleurer et descharger son cueur par ses yeux, ie luy dis : Monsieur, reposez-vous sur la volonté de Dieu, et ne vous augmentez point la peine de vous-mesme : ne vous affligez point dauantage. Aquoy il me respondit : Mon pere, ie vous iure ma foy que ie ne pleure tant soit peu ma mort, mais si bien seulement et purement les offenses que i'ay faictes à Dieu, en lá bonté duquel i'espere tant, que pour la crainte de la mort, non seulement ie ne ietteray vne seule larme, mais ie n'en changeray pas mesme de couleur. Ie pleure, ô mon pere, ma mal-heureuse vie, et non ma tres heureuse mort. Car mal-heureuse puis-ie vrayement dire celle-là, et bien-heureuse ceste-cy, puis qu'en l'vne si i'ay vescu ennemy de Dieu, i'espere qu'en l'autre ie luy mouray amy. Poursuiuez donc, luy dis-je, vostre confession, afin de luy mourir amy, et me laissez à part ces larmes. A quoy soudain comme bon fils obeissant, il reprint iustement là où il estoit demeuré, dont ie ne peu sinon m'esmerueiller, veu que moy mesme qui tenoit le petit liure en main, l'auoy ja oublié. Or poursuiuant il me representa comme sur vn theatre, le cours de toute sa vie, si clerement et en peu de propos, que ie fus meu à interroguer bien particulierement si plusieurs iours auparauant il s'y estoit pas ainsi preparé. A quoy me respondit ce ieune Baron : Pere, si grande est, comme ie vous ay des-ia dit, la lumiere qu'il plaist à mon Dieu me donner, qu'à ceste heure mesme que ie me confesse, il me semble voir comme dans vn miroüer toutes mes actions, et lire comme dans vn liure toutes mes paroles et pensées. Et ainsi estoit-il certainement, puis que sans faillir d'vne seule parole il s'accusa, de maniere qu'il me laissa peu de quoy l'interroger, sinon (à propos) sur la fin de ceste action, que repetant quelques choses ià dittes, et comme i'estimoy qu'il le fist sans y

penser. l'advertissant de ceste faulte (puis que faute ie la pensois) il respondit : Ie m'apperçoy bien, mon pere, de ceste repetition, mais ie le fay, pour en cest acte de la confession en auoir douleur et confusion plus grande, et à ce qu'ayant employé en semblables iniquitez le meilleur de ma vie, non sans grandement desplaire à mon Dieu, à ceste heure pour luy plaire, ie passe le bref temps de ma mort à les detester. Que si ce vous est peine, ô mon bon pere, d'ouyr tant de fois tant de mes fautes, souuenez vous enfin que vous faictes acquest d'vn pecheur, pour le rachapt duquel, comme i'ay dit, est mort Iesus Christ. Puis qu'ainsi est, luy dis-je, tres illustre Seigneur, repetez tant, et telles choses qu'il vous plaira : car en fin ce que i'en ay dit n'estoit que parce que i'estimois que le fissiez sans y penser et par erreur. Erreur fut-ce et erreur grand, respondit-il, d'offencer en tant de sortes celuy qui continuellement fut ma defense : mais en fin soit ce qui pourra. D'vne chose entre autres suis-je certain, que je mourray content de ne me pouuoir lasser de confesser mes coulpes, coulpes, dis-je, ô mon pere, par la grace de Dieu mon Seigneur à ceste heure à moy aussi notoires, comme par le passé elles me furent incognuës : autant à ceste heure detestées, comme il y a peu de temps me furent cheres : autant à ceste heure pleurées, qu'elles m'apporterent iamais de contentement, bien qu'en vain. Pleust à vostre Majesté (ô Souuerain Medecin de mon ame) auoir maintenant mille langues, pour les pouuoir entierement confesser : mille yeux, pour les pouuoir amerement pleurer : et mille cœurs pour les pouuoir eternellement detester. Ainsi la douleur et regret des offenses que i'ay commises contre Dieu, peust-elle occire mon ame, comme le cousteau occira mon corps pour celles que i'ay commises contre les hommes. Par la grace de Dieu, ô mon pere, ie me recognois pe-

cheur, ie me confesse pecheur, ie me pleure pecheur, et veux mourir pecheur, mais pecheur conuerti, et faire moy-mesmes mes obseques auec mes larmes. Laissez-les moy donc faire à mon gré et contentement. A ces paroles ie ne me peu tenir de pleurer. Dequoy s'apperceuant : ô funérailles heureuses, dit-il, puis qu'elles sont mesmes pleurées des seruiteurs de Dieu : mais ce n'est à vous à qui conuient cest office, sinon comme estant pere de mon ame. Qui sçait toutefois, si auec tant de pleurs versées de part et d'autre, ma conscience immonde en demeurera point chargée? Ainsi nous demeurasmes l'vn et l'aultre pour vn peu sans dire mot, quand il me dict : Or sus, mon bon Pere, il est temps qu'auec l'auctorité que Dieu vous a donnee de lier et deslier les hommes en terre, vous me desliez de tant de chaines de pechez, afin que comme vous m'aues enseigné ie puisse dire : *Auditui meo dabis gaudium et lætitiam, et exultabunt ossa humiliata.* Vous donnerez à mon ouye ioye et liesse, et les os humiliez s'en esiouïront. Donnez-moy premierement la penitence, et puis l'absolution. Bien, qu'à dire vray, quelle penitence me pourriez-vous enioindre condigne à mes pechez? Mais de cela nous en parlerons puis apres, si vous le trouuez bon. Et se iettant à mes pieds, sa teste panchée sur mes genoux, où i'auoy ma main gauche qu'il me mouilla toute à force de pleurs et de baiser, il estoit attentif à la penitence et à l'absolution que ie luy donnay en forme de plenier Iubilé, suiuant les amples priuileges donnez à la compagnie de la mort. Absoult qu'il fut, et accomply qu'il eust sa penitence auec vn indicible zele, il se remist, par mon commandement sur son siege, et nous à l'accoustumé tout à l'entour de luy, où ie commençay le premier à lui parler en ceste sorte : Tres-illustre Seigneur Troïle, à trois choses, entre plusieurs autres, nostre Sauueur que vous

voyez icy, mourant en Croix, remedia ceste nuict en vostre personne. Il mourut en la fleur, en la vigueur de son aage, afin que vous n'ayez trop de compassion de la vostre, et que ne puissiez dire : ô pourquoy si ieune la vie m'est-elle ôtée ? Voila la premiere. Il mourut de mort violente, afin que le mourir forcé ne vous semblast intolerable, et que ne puissiez dire : pourquoy le fer tranchant coupe-il si tost le filet de mes ieunes ans ? Voila la seconde. Il mourut de la plus honteuse mort qui s'vsast de ce temps-là, afin qu'il ne vous semblast estrange de mourir par la main de la Iustice, et que ne puissiez dire : ô pourquoy ne mourusie au berceau, ou par autre accident ? Ains, Monsieur, vous deuez considerer, que mourant si ieune, vous consacrez à Dieu la fleur et le meilleur de vos ans : mourant de mort violente, vous pouvez rendre le necessaire et forcé volontaire et mourant de mort honteuse, vous le pouuez prendre pour penitence de vos fautes, et par ce moyen euiter la honte de ce dernier et tant redoutable Iugement. Et de plus que vous ne deuez pas mourir publiquement au Pont, comme c'est l'ordinaire, mais priuément icy dedans la cour du Chasteau, comme l'on a coustume de faire aux Seigneurs et Barons vos semblables. Et ayant encor adiouté quelques autre considerations, ie finy ce discours auquel le prompt Baron fit ceste response. Quant à la premiere, ô mon Pere, ie meurs volontiers en cest aage, parce que ie suis asseuré de ne iamais plus offenser mon Dieu, et de ceste heure ie luy offre et dedie l'aage, les ans, la vie, voire cent aages, cent ans, cent vies. Quant à la seconde, ie feray de necessité vertu, et puis que ie dois mourir par force, et par raison, ie veux mourir volontiers pour ceder volontairement à la force et satisfaire à la raison. Pour la troisiesme, ie voudrois encores plus honteusement mourir. Et sçachez que le mourir en public m'eust donné ie ne

sçay quoy plus de satisfaction : parce qu'ainsi i'eusse espéré de pouuoir en partie, mieux remedier a ma publique faute par ma publique penitence, et Dieu m'est tesmoin que ie ne sens aucun contentement qu'on me face ceste faueur de mourir secretement : au reste, s'ils l'ont ainsi deliberé, ie n'y repugne point. Mon Dieu acceptera, s'il luy plaist, ma prompte volonté. Icy se prit le Prouiseur à dire : Tres-illustre Seigneur, accommodez-vous au vouloir et à la prouidence de Dieu, lequel ne tient point vn seul chemin pour gaigner les ames,et n'vse point d'vn seul moyen pour les tirer à soy. Il en appelle les vnes d'vne sorte, les autres d'vne autre, et n'importe que ses iugemens nous soient cachez. Il nous suffit de sçauoir qu'il est iuste. Qui sçait, Monsieur, si vous fussiez mort autrement, que vous vous fussiez sauué? Ie le sçay moy, respondit le Baron, que ie fusse tresbuché droit en enfer. Sçauez-vous, Monsieur, comme Dieu a fait auec moy? Iustement comme un chasseur quand il a enuie de quelque beste, mais il la veut auoir saine et sauue en ses mains, il ne la veut deschirée des ongles et dents des chiens, ny moins blessée de fleches, ny d'espieux, ny meurdrie et rompuë dans les rets, les pans et bricoles : cestuy-cy la chasse, tantost deça, iantost delà, et ne permet iamais ny leurier hors lesse, ny fleches descocher de l'arc, ny rets, ou filets par terre : au plus auecques quelques cris, et iettant quelque pierre la pousse, la dresse dans vn parc expres designé. La pauvre beste court deça, fuit delà : tant est suiuie qu'elle entre, ne le sçachant point, dans le parc apresté. Le chasseur le sçait bien, qui de long temps l'attent, la forçant saine et sauue luy sauter dans les bras : et ainsi tout entiere il en a ioüissance. Et moy, ô bon Iesus, n'ay-je pas esté ceste beste chassée ores deça, ores delà, mais vous me vouliez sain et sauue : ainsi vous ne permettiez pas

que ie fusse deschiré des chiens, ny meurtry par le fer, ny pris dedans les rets, quand parmy tant de perils de mort, ou encor' que bien ieune ie me suis trouué, vous m'en auez preserué, ausquels si ie fusse mort, pour le seur ie perissois à toute eternité. Vous me iettiez seulement des pierres, lors que vous m'envoyez quelque aduersité. Seuleument vous criez apres moy, lors qu'auec tant d'aduis et inspirations vous me sollicitiez. A quoy particulierement à ceste heure. Messieurs, i'ay regret que ie me soit monstré si sourd. Mais quelle merveille, puis que i'estois mort? Et en ceste façon vostre bonté infinie m'a conduict en ce parc et destroit, sans que ie m'en apperçusse, afin d'estre forcé de saulter en vos bras. Cela se voit puis que ie n'ay où ailleurs me tourner : et quand ie l'aurois, ie ne me voudroy tourner autrepart qu'à vous, ô bon Iesus. Ie suis forcé, il est vray, mais encores ie m'en contente. C'est assez, Monsieur, repliqua vn des Consolateurs, la bonté de nostre Seigneur est si ample et si grande, qu'elle accepte toutes choses. Et tellement il accepte, adioutta vn Pere de l'Eglise de la Vanicelle que bien que Iesu Christ eust commandement d'endurer la mort, neant-moins l'on dict, et est vray, qu'il mourut volontairement. Et à ce propos adiouttant quelques beaux exemples il finit, lors qu'vn des nostres declara comme la necessaire se pouuoit faire volontaire, à sçauoir le faisant volontiers, et d'autant estoit-il plus meritoire, qu'il le faisoit auec plus prompte volonté. Enseignez-moy donc, replicqua le deuot Baron, quelque moyen, par lequel ie puisse rendre ceste mienne mort, plus volontaire que forcée. Et luy en ayant esté enseignez plusieurs beaux pour se faire, tant du Gouuerneur de la compagnie, que d'vn des Consolateurs, ie luy dis : Peut estre, Monsieur, que nous vous lassons trop. Comment lasser? dict-il? ains ces discours me font passer le-

gerement ceste nuit, et si rendent heureux l'estat où ie me treuue. A tant chacun fit silence pour vn peu de temps, quand se leuant en pied : Ie voudroy bien, dict-il, parler au pere Confesseur ; et se iettant, comme de coustume à genouils, apres auoir dict le *Confiteor* : mon Pere, dict-il, ie voudroy, s'il vous plaist, repasser par ma memoire quelques choses deja dites, pour les mieux expliquer, et y en adiouster d'autres. Ce que ie refusay l'asseurant n'estre necessaire. Et quoy, repliqua-il, mon pere, me voulez-vous donc dénier ce dernier contentement ? Permettrez-vous pas au moins que ie m'asouuisse de confesser les torts et offenses que i'ay faictes à mon Dieu ? Et puis vostre reuerence ne se souuient elle plus que nous deuons parler de la penitence ? C'est assez de penitence, repliquay-ie, de mourir, et de mourir en ceste sorte. Or, apprenez-moy celà, dit-il. Lors ie luy dis : Offrez à ceste heure à Dieu auec tout vostre cueur, en penitence de vos fautes passées ceste vostre mort. Ouy, ie luy offre, dit-il, auec la bouche et auec le cœur, et si regrette, Dieu le sçait, de n'auoir ceste nuict mille testes, afin qu'en ceste vue elles me fussent toutes coupées, et me plains que ie n'ay mille vies, afin qu'en ceste vne elles me fussent toutes ostées. Ains de plus ie connois et confesse ceste penitence estre encor inegale à mon demerite : mais puis que ie ne puis autre, ie ne fais autre, et puis que ie n'ay rien plus, ie ne donne que cela, et encores le faire et le donner, ie le reconnoy de la diuine main. Or bien, dis-ie, faictes ainsi, quand vous mettrez vostre teste soubs le cousteau, dictes en vostre cœur : Mon Dieu mon Seigneur, en ceste acte ie proteste de faire la penitence de mes pechez, auec mille vies et milles testes et connois et confesse encores estre peu. Mais ie ne sçay, Seigneur Troïle, si à l'heure vous vous en souuiendrez, parce que

vous serez facilement hors de vovs-mesmes. C'est grande chose que la presence de la mort, croyez moy. Moy, respondit le magnanime baron, ie ne veux point tant presumer de moy-mesme, mais i'espere et me confie bien tant en mon Dieu, qu'il ne me laissera tomber cela de la memoire, et au cas que vostre reuerence ne me vist fauoriser de tant de graces, qu'elle me face ce bien de me le ramenteuoir, et elle me trouuera prompt de l'executer. Cependant dictes moy tousiours quelque autre chose pour ceste mienne fin, et promptement, car le temps vole. A quoy ie luy respondis : laissez m'en le soin, car ie vous diray tousiours de main en main tout ce que vous aurez à penser, tout ce que vous aurez à dire, et tout ce que vous aurez à faire iusques au dernier moment. Sus commancez à contracter à ceste heure vne singuliere amitié auec vostre Ange gardien, et auant toute autre chose, demandez luy de cœur pardon, du peu de gratitude que vous auez rendu à la garde qu'il a faicte de vous si continuelle, si patiente, si diligente et si amoureuse. A ces propos se iettant à genouils : ouy, dict-il, de bouche et de cueur ie lui demande pardon de la grande, mais ie dis tres-grande ingratitude dont i'ay vsé pour tant et de si signalées courtoisies. Et par humilité m'ayant baisé le genouil, il se remit en son siege. Lors ie luy dis : Imaginez-vous donc, Monsieur, que vostre Ange gardien soit icy présent, lequel, comme dès le commencement de vostre naissance, ains, et beaucoup d'auantage à cest heure si perilleuse, vous sert de six choses entre autres. Premierement il empesche la fureur du Diable contre vous, et debilite les forces des malins esprits coniurez en ce passage, à la damnation de vostre ame.

2. Puis il vous inspire deuotion, contrition, preparation, generosité et autres semblables.

3. Il esclaire vos tenebres, adoucit vostre agonie, et facilite vostre mort.

4. Il porte soigneusement vos ambassades à Dieu : Il recueille les soupirs, les regards, l'humilité de vostre cœur, et n'en laisse pas esgarer vn seul.

5. Il faict des praticques auec les Anges ses maieurs pour vous pourchasser faueurs suffisantes à vostre salut : Et specialement il supplie l'Archange S. Michel, qu'il vous deffende ceste nuit.

6. En somme il solicite mon Ange gardien, afin qu'il me rende instrument suffisant pour vous ayder à sauuer. Salüez-le donc auec moy et dittes ainsi : *Angele Dei*, Ange de Dieu (si peu connu de moy et si mal employé). *Qui custos es mei*, Qui estes mon gardien (auec diligence si continuelle et charité si parfaicte). *Me tibi commissum*, Moy qui vous ay esté baillé en garde (personne si meschante, conduite en ce passage par preuoyance diuine). *Peccatorum contritum*, Pecheur contrict (par diuine misericorde et vostre intercession). *Pietate superna*, Par la diuine bonté (sans aucun mien merite ains auec beaucoup de demerite). *Hac nocte*, Ceste nuict (deuë à ma coulpe, et derniere de ma vie). *Salua*, Sauuez moy (avec votre defence). *Rege*, Dressez moy (en me seruant de guide). *Et guberna*. Et me gouuernez auec vostre prudence. *Amen.*

Le bon Seigneur repeta ces paroles auec telle abondance de larmes qu'on iugeoit clairement que le cœur luy creuoit de douleur, et ne se contentant de les dire vne fois, les repliqua trois fois sur l'heure ; puis tout le reste de la nuict, les repeta pres de dix fois auec moy tousiours d'vn mesme zele et affection, m'affirmant qu'en aucun autre exercice, il n'auoit senty tant d'allegement et consolation.

En second lieu, Monsieur, prenez pour vostre protectrice la glorieuse Vierge : pour vostre Aduocat sainct Iean Bap-

tiste, ou S. Paul, tous deux condamnés à la teste comme vous. Ouy, dict-il, condamnez à la teste comme moy, mais auec ceste difference, qu'eux sans coulpe, et moy par la mienne. Et partant ie m'accuse de la telle et telle offense faicte à Dieu, lesquelles encores que i'aye des ja confessees, neantmoins pour les sus-dittes raisons volontiers ie les replique. Confessées qu'il les eust, et en ayant à genouil receu l'absolution, ie le fis rasseoir, et nous mettant à l'accoustumé, tout autour de luy chacun lui disoit, ou faisoit dire quelque verset accommodé au temps et à l'occasion, comme pour exemple : *Viam iniquitatis amoue à me, et de lege tua miserere mei* : Esloignez de moy la voye d'iniquité, et en vostre loy ayes de moy pitié. *Suscipe seruum tuum in bonum et non calumnientur me superbi.* Receuez vostre seruiteur en bien, et que les superbes ne me calomnient point. *Fac cum seruo tuo secundum misericordiam tuam, et iustificationes tuas doce me.* Faictes auec vostre seruiteur selon vostre misericorde, et m'enseignez vos iustifications. *Bonum mihi quia humiliasti me vt discam iustificationes tuas.* Il m'est bon que vous m'auez humilié, afin que i'apprenne vos iustifications. *Cognoui, Domine, quia æquitas iudicia tua et in veritate tua humiliasti me.* I'ay bien connu Seigneur que vos iugements sont equité, et qu'en vostre verité vous m'auez humilié. *Fiat cor meum immaculatum in iustificationibus tuis, vt non confundar.* Mon cœur soit faict sans macule en vos iustifications, afin que ie ne sois point confus. *Miserere mei, Deus, secundum magna misericordiam tuam.* Mon Dieu, ayez pitié de moy selon vostre grande misericorde. *Et secundum multitudinem miserationum tuarum dele iniquitatem meam.* Et selon la multitude de vos miserations, effacez mon iniquité. *Erraui sicut ouis, quæ perijt, quære seruum tuum, Domine.* I'ay esté desuoye comme la brebis perduë, Seigneur, cher-

chez vostre seruiteur. *Propitius esto mihi peccatori.* Soyez propice à moy pauure pecheur. *Amplius laua me ab iniquitate mea, et à peccato meo munda me.* Lauez moy d'auantage de mes iniquitez, et me nettoyez de mon peché. *Averte faciem tuam à peccatis meis, et omnes iniquitates meas dele.* Destournez vostre face arriere de mes pechez, et effacez toutes mes iniquitez. *Ne projiclas me à facie tua, et spiritum sanctum tuum ne auferas à me.* Ne me reiettez point de deuant vostre face, et ne m'ostez point vostre sainct Esprit. *Cor mundum crea in me, Deus, et spiritum rectum innoua in visceribus tuis.* Seigneur, creez en moy vn cœur net, et renouuellez en mes entrailles vn esprit droit. *Fiant aures tuæ intendentes in vocem deprecationis meœ.* Vos oreilles soient attentiues à la voix de ma priere. *Si iniquitates obseruaueris Domine, Domine quis sustinebit?* Si vous prenez garde aux iniquitez, Seigneur, Seigneur, qui est celuy qui pourra soustenir? *Deus in adiutorium meum intende.* Seigneur soyez attentif à mon aide. Et cent autres semblables, que l'on luy declaroit selon l'exigence du cas. A quoy il prenoit grand plaisir, et sur tout volontiers disoit cestuy-cy : *Maria, mater gratiœ, mater misericordiœ, tu me ab hoste protege, et hora mortis suscipe.* Marie, mere de grace, mere de misericorde, deffendez moy de l'ennemy, et me receuez à l'heure de ma mort. Repliquant souuent : *Et hora mortis suscipe.* Et me receuez à l'heure de ma mort. *Eia ergo aduocata mea, illos tuos misericordes oculos ad me conuerte, et Iesum benedictum fructum ventris tui mihi post hanc noctem ostende, ô clemens, ô pia, ô mihi dulcissima Maria.* Sus donc, mon Aduocate, tournez vers moy vos yeux de misericorde. Et apres ceste nuit, monstrez moi Iesus Christ le bien heureux fruict de vostre ventre, ô clemente, ô pieuse, ô tres-douce glorieuse Vierge Marie. *Sancta Maria*

mater Dei ora pro me peccatore nunc et in hora mortis meæ, amen, amen, amen. Saincte Marie mere de Dieu, priez pour moi pecheur, maintenant et à l'heure de ma mort. Amen. *Recordare Iesu pie, quod sum causa tuæ via, ne me perdas illa die.* Souvenez-vous, ô bon Iesus, que ie suis cause qu'estes venu en ce monde, et ne me perdez point au iour du iugement. *Quærens me sedisti lassus, redemisti crucem passus, tantus labor non sit cassus.* Me cherchant vous vous estes assis estant lassé. Endurant la mort en la Croix vous m'auez racheté. Ne permettez que tant de trauail soit inutile. *Iuste iudex vltionis, donum fac remissionis ante diem rationis.* Iuge iuste vengeur, faictes moy grace et remission, auant que vienne le jour qu'il faudra rendre compte. *Ingemisco tanquam reus, culpâ rubet vultus meus, supplicanti parce Deus.* Ie gemis comme coulpable, et mon visage rougit de honte d'auoir offencé; pardonnez à celui qui vous en supplie, ô Seigneur. *Qui Mariam absoluisti, et latronem exaudisti, mihi quoque spem dedisti.* Vous qui auez absoult la Magdaleine, qui auez exaucé le Larron, vous m'auez aussi donné espérance. *Preces meæ non sunt dignæ, sed tu bonus fac benigne, ne perenni cremer igne.* Mes prieres ne sont pas dignes, mais vous qui estes bon, vsez de benignité, afin que ie ne sente le feu eternel. *Pie Iesu domine, sis mihi Iesus, dona mihi requiem. Amen.* Iesus Seigneur pitoyable, soyez moi Iesus, c'est-à-dire Sauueur, et me donnez repos à iamais. Ainsi soit-il.

Auquel exercice se monstrerent fort dextres et accomplis tant les freres de la misericorde (luy alleguant à propos et sans l'ennuyer vne centaine de ces versets) comme aussi autres Religieux chacun selon l'occasion, sans s'empescher les vns les autres, ny molester ce ieune Seigneur, et luy declaroit on tousiours quelcun, y adioutant quelque breue, mais pieuse consideration.

Lesquelles choses paracheuées : il feroit bon, dis-ie, s'il semble à propos à tous ces Messieurs, de reciter les Letanies. Et moy, respondit le Baron, si pareillement ils le treuuent bon, ie les reciteray moy-mesme. Cela non, tres-illustre Seigneur, respondirent-ils tous, parce que vous vous lasseriez trop. Mais au contraire, dit-il, ce me fera grand contentement. Et sans autre prenant le liure en main se mit à genouils vis-à-vis de moy, et appuyé sur vn escabeau commença les Litanies, ausquelles comme nous respondions : *Ora pro eo*, Priez pour luy, il n'y eust celui qui le peust proferer de la bouche sans l'accompagner de larmes : principalement quand plusieurs fois il repeta auec vn indicible zele : *A mala morte*, de mort mauuaise. *A potestate diaboli*, de la puissance du Diable. *A pœnis inferni*, des peines d'enfer, déliurez-moi. Et luy (ô grande constance) ne ietta vne seule larme, où moy, qui estant à genouil aupres de luy, luy tenant la bougie, pleurois si fort que ie ne luy pouuais respondre. Ce que voyant il me poussait du coude me faisant signe que ie cessasse mes pleurs, et que ie respondisse. Et quelque temps apres me dit : Il s'en est peu failli que vos larmes n'aient attiré les miennes. Les Letanies paracheuées, se tournant deuers moy prit la lumiere que ie tenois et me donna le liure, me disant : Mon pere, dittes sur moy les oraisons qui suiuent apres. Ce que ie fis, recitant sur luy l'oraison qu'on a coustume de dire sur les agonizantz : *Commendo te omnipotenti Deo, carissime frater, et ei, cuius es creatura committo.* Ie te recommande à Dieu tout puissant, ô mon tres cher frere. Et ce qui s'ensuit, auec l'autre qui commence : *Deus misericors, Deus clemens, Deus qui secundum multitudinem miserationum tuarum peccata pœnitentium dele, etc.* Dieu misericors, Dieu clement, Dieu qui selon la multitude de vos miserations effacez les pechez de ceux qui

s'en repentent, etc. Lesquelles finies, il dit tout haut le *Pater noster* et *Aue Maria*, *Credo*, *Salue Regina*. Et puis s'alla asseoir, où nous nous mismes à l'accoustumé autour de luy, tantost l'vn avec vn passage de l'Escriture Saincte, tantost l'autre auec quelque bel exemple, qui auec vn aduertissement, qui auec vn autre, nous le maintenions vif, esueillé et enflammé en ceste mesme ferueur iusques a ce qu'en fin s'approcha l'heure de la Messe.

Lors il dit : Messieurs, si ces menottes m'ont esté mises pour peine, la volonté du Prince soit faite qui le veult ainsi, mais si elles m'ont esté mises pour asseurance, en vain se lie par dehors celuy qui est enchaisné par dedans. Ausquelles paroles tous attendris, et singulierement vn des Consolateurs qui toute ceste nuict là s'estoit monstré fort pitoyable gentil-homme à seruir ce Seigneur, se fit incontinent bailler les clefs, et les ayant ostées il les voulut baiser, les baisant souspira, et se teut pour quelque peu de temps. Puis fit signe de se vouloir de nouueau reconcilier, et ayant fait le signe de la croix me dit : Mon pere, moy qui durant ma vie ay donné à ma tres chere Dame et mere tant et de si amers desplaisirs, quelle consolation luy pourray-ie donner à ma mort? Mourir bien sainctement, Monsieur. Et comme le sçaura-elle la pauure femme? respond-il. Je luy escriray, ie luy diray de bouche, enfin ie le feray sçauoir non seulement à elle, mais à tous ceux qu'il en sera besoing. Il suffira bien à elle, repliqua-il. Et me tendit la main à ce que ie luy donnasse la mienne en signe de foy et asseurance de ma promesse, ce qu'ayant faict, il me la baisa plusieurs fois et la tenant entre le siennes, suyuit ce discours : Je voudrais, ô pere de mon ame, que vostre reuerence apres ma mort la visitast et consolast souuent, au lieu de moy, et que la premiere fois que la verrez, il vous pleust luy demander de ma part

mille pardons, comme i'ay fait ces iours passez. moy-mesme icy dans la prison : et nommément luy demander pardon de la telle et telle offence, et que ces paroles vous luy dissiez : Troïle mort, tres-affligée Dame, vous demande vostre benediction, que viuant il ne merita. ny eust temps de vous demander. Il vous recommande son ame. et vous prie, supplie et coniure de ceste derniere et seule chose que mettant vostre esprit en repos, vous ne vueillez vous venger, non pas seulement vous souuenir d'aucune iniure que vous croyez luy auoir esté faicte, ains que vous remettiez le tout, et vous mesmes encores à la prouidence eternelle de Dieu, vous souuenant que c'est acte d'vn cœur Romain et Chrestien de genereusement et heureusement pardonner. Et la consolant, que vous lui fissiez foy comme ie me suis nommément souuenu iusques au nombre des paroles irreuerentes dont i'ay vsé en son endroit, de toutes les douceurs et bien-faits que i'ay receus d'elle, de tout le soing maternel qu'elle a eu de moy, et sur tout de l'inestimable et Chrestien amour, que iusques à ce dernier poinct elle m'a monstré, sans auoir egard à tant de fois que ie l'ay offensée, et au nombre de mes demerites. Dictes luy que ie luy meurs bon fils, tres repenti de tout ce que ie luy ay iamais dit ou faict, et que là hault, s'il plaist à Dieu, ie luy feray aussi officieux fils, comme icy bas ie luy ay esté ingrat. Racontez-luy bien particulierement ce mien passage, et la stimulez à liberalement recompenser tous les seruiteurs qui ont esté prisonniers a mon occasion, ausquels du plus profond de mon cœur ie demande pardon de la peine et du peril, où indiscrettement ie les ay mis. Finablement asseurez-la que ie meurs tres-content, quand ce ne seroit que pour luy auoir donné tant de mescontentemens, et que ie sens grand plaisir en mon ame d'en faire en ce monde la druë penitence. Et qu'elle n'en accuse

ny Dieu ny la fortune : car i'ay le tout iustement merité. Luy racontant la façon dont ie meurs, elle ne pourra sinon se consoler. Et faudra bien en fin qu'elle s'accommode encores de sa part au vouloir de Dieu, aussi bien que par sa grace et misericorde ie m'y suis resolu. Et à Madame ma grandmere, que luy diray-ie ? de laquelle, ainsi que de Madame ma mere, ayant receu tant de bons conseils et aduis, si peu ie m'en suis seruy ! O combien ie compatis à sa vieillesse, et combien mon ame est chargée des peines qu'elle porte ! Dictes-luy doncq, s'il vous plaist, qu'encores à elle ie luy demande pardon de tant d'ennuis que ie luy ay donnez en sa vieillesse, la priant de ma part que le reste de ses iours elle fasse dire toutes les semaines vne Messe en satisfaction de mes coulpes. Pareillement au Seigneur Marquis mon oncle, et à tout le reste de mes parents, que de tout mon cœur ie leur demande pardon, et les supplie tous de vouloir excuser mon ignorance et ma ieunesse, leur ramenteuant qu'en fin quelque iour nous nous reuerrons tous en paradis. Que si vostre reuerence se retreuuoit iamais en mes chasteaux, ie voudrois qu'elle demandast de ma part à tous mes vassaux cent fois pardon, les asseurant qu'en recompense des mauuais exemples que ie leur ay donnez, si Dieu me faict grace d'aller au Ciel, ie ne les oublieray pas, et que mes ieunes ans me seruent en leur endroit d'excuse. Et n'oubliez le Seigneur Gouuerneur, qui par quatre fois m'a si courtoisement examiné, luy tesmoignant que, si bien la mort fasche, ie l'accepte néantmoins volontiers : Le priant d'asseurer nostre saint Pere, quand il en sera besoin, que ie meurs son tres-deuot et tres-satisfait fils, sentant douleur extreme dans mon cœur de luy auoir donné tant d'occasion de trauail et desplaisir au commencement de son Pontificat et en temps de commune resiouyssance. Et luy die de plus que me iettant à vos

pieds, comme ie fais, ie fais estat de mettre ma teste soubs les siens saincts, afin qu'elle me face grace de sa saincte benediction, ayant encores ceste consolation parmy tant de trauaux, que ma mort et sa sentence seruira au moins d'exemple legitime à tout son estat. Et certes que si en ce poinct i'ay regret de mourir, ie regrette encore que ma mort ne luy pourra parauenture donner entiere satisfaction, puis qu'estant mon pere et mon pasteur il ne pourra en fin, sinon auec desplaisir entendre la mort d'vn sien fils et d'une sienne brebiette. A ces propos sentant tomber sur ses mains de mes larmes beaucoup plus qu'auparauant : Voicy bon, dit-il, vostre reuerence me louë de generosité, et elle-mesme plore. Mais pourquoy à ceste heure? Qu'elle garde au moins de n'estre point veuë des autres. Suiuez, suiuez, mon fils, dy-ie lors, me croyez vous priué de sentiment, ou que ie sois de marbre? Me nommant donc plusieurs de ses amis, il me pria de leur demander à tous en particulier pardon de sa part, et me chargea de faire à quelques vns, particulieres ambassades, auec tres-sages et prudentes paroles. Toutes lesquelles choses finies, auec vne hardiesse memorable : Il reste, mon pere, dit-il, pour conclusion, que ie demande le dernier pardon à mon Dieu, comme ie fais de tout mon cœur, et m'accusant de cecy, de cela et cela, tres humblement à vous, comme ie fais, i'en demande la penitence et l'absolution : Laquelle apres luy auoir donnée, les confreres aduiserent qu'il estoit temps de dire la Messe. Et s'estant finy le Prestre de vestir, il la commença, quand le deuot Baron agenouillé, et luy et moy appuyez sur vn mesme escabeau, me dit : Le Prestre commence la Messe, et moy auec vostre congé, ie commenceray vne nouuelle reconciliation, ainsi que mon Ange gardien me la ramenteura, lequel i'ay supplié de me faire ceste particuliere grace et

faueur. Le Prestre doncq alors au pied de l'Autel faisoit la confession, et luy respondant vn des confreres, il se trouua si épris de douleur qu'il ne peut continuer : de sorte qu'il fallut qu'vn autre respondist en sa place. Ce que voyant ce bon Seigneur, qui luy-mesme respondoit s'approchant de mon oreille : Mon pere, dit-il, laissez-moi donc aussi plorer disant le *Confiteor*, puis que ce gentilhomme auquel il ne touche que par compassion, ne peut respondre à cause de ses larmes. Plorez, luy respons-ie. Ce que ie n'eu plustost proferé (ô merueilleux effects de la diuine grace) que ie vis ruisseler de ses yeux telle abondance de larmes, qu'elles tomberent iusques sur le carreau où il estoit appuyé. Paracheué qu'on eust le *Confiteor*, iusque à ce que le Prestre commença de lire hault, il demeura, comme vne pierre immobile, attentif, les yeux fichez, et rauy à vn Crucifix qui pendoit sur l'autel. Peu de temps apres se retournant à mon oreille, il s'accusa de noumeau, de plusieurs petites choses. Comme le Prestre fut à *Sursum corda*. Mon pere, dit-il, pensez-vous certainement, que par le moyen de ceste mort, quoy que bien meritée, ie puisse aller tout droict en Paradis? Pourquoy non? luy respons-ie : vous la pourriez endurer de telle et si grande affection, que pour certain des l'eschafault vostre ame s'en voleroit au Ciel. O Dieu, dit-il, quelle doit estre ceste affection? apprenez le moy vn peu. O si nostre Seigneur me faisoit grace de me l'octroyer! A quoy ie repliquay : Priez-l'en fort instamment, que parauanture vous l'accordera-il. En mesme temps le Prestre haussant le saint Sacrement; il dist ces mesmes paroles : *O bone Iesu, sis mihi in hac hora Iesus :* O bon Iesus, soyez-moy à ceste heure Iesus, c'est à dire, sauueur. Et le dict auec telle affection qu'il demeura sans remuer iusques au *Domine non sum dignus*, qu'il me dit : Ah Dieu! mon pere, ie n'ay point esté

attentif ny au *Pater noster*, ny à *l'Agnus Dei* : pourray-ie communier? Oüy, dis-je, faictes ce peu de penitence pendant que ie vous donneray l'absolution. Laquelle apres auoir euë, de soy-mesme, sans autre ayde s'en alla le deuot Baron agenouiller deuant l'Autel et receuoir le sainct Sacrement auec une deuotion exemplaire. Puis peu de temps apres s'en retourna pres de moy, et se teust, demeurant comme immobile iusques à la fin de la Messe. Laquelle finie, il se retourna vers vn chacun, les remerciant des courtoisies et œuures de charité qu'ils auaient vsées en son endroit, et les priant luy pardonner tant de peines qu'il leur auoit données toute celle nuict. Et non content il voulut que ie leur en fisse encores excuse en son nom. L'ayant, apres cela, fait asseoir, nous l'enuironnasmes à l'accoustumé, s'efforçant vn chacun de l'encourager au prochain assault en luy remonstrant la breue douleur, le grand pris et recompense, la vanité du monde, et sur toute chose la tres-abondante grace que Dieu luy auoit communiquée en si peu d'heures, grand et euident signe de sa predestination. Dequoy ce ieune Seigneur bien disposé monstroit receuoir grand contentement. Or entre plusieurs discours, qui sur ce propos luy furent faits tant des confreres, que de ceux de nostre compagnie, ie luy demanday : Et quoy seigneur Troïle pensez-vous, eu esgard à la grande grace qui vous est donnée du Ciel, que se soit assez d'endurer ce supplice? Ie vous dis qu'à l'intention de Iesus-Christ, vous le deuriez desirer, parce que le desir vous le feroit paroistre : premierement petit; secondement, nul : et tiercement doux, ainsi iustement qu'il aduinst à Iesus-Christ, la passion duquel luy sembla vne si petite quantité d'eau, que là où les autres l'appelloient tempeste ou haute mer, pour la grandeur d'icelle : *Veni in altitudinem maris et tempestas demersit me :* Ie suis venu

en haute mer, et la tempeste m'a submergé : luy au contraire, il ne l'appelle qu'vn verre d'eau : *Calicem, quem dedit mihi pater, non vis vt bibam illum?* Voulez-vous pas que ie boiue le calice que mon pere m'a donné? De plus, apres le comble de tant de tourments et douleurs qu'il souffrit, encores tout cela ne luy sembloit-il rien. Qu'il soit vray : Estant interrogé par les disciples qui alloient au chasteau d'Emaus, s'il ne sçauoit point l'horrible cas aduenu en Hierusalem, et les non-iamais plus oüyes cruautez exercées en la personne du plus grand sainct de Dieu : *Et quæ?* Et quelles? respondit il. En fin sa passion luy sembla douce, comme il tesmoigne, l'appelant de ce doux nom de baptesme, c'est à dire bain ou lauouer, *Baptismo habeo baptizari.* Il faut que ie sois laué d'vn baptesme. Or vous sçauez que pour les delices on vsoit des bains, voyez doncques quel plaisir il y prenoit. Que respondez-vous à cela seigneur Troïle? votre tourment vous semble-t-il nul? Nul, non. Vous semble-t-il petit? Petit, non, ny trop doux, mais si bien cher et agreable, et vous promets qu'à ceste heure i'aurois presque regret que l'on me fist grace, laquelle i'ay tant desirée, tant souspirée, et si soigneusement cherchée, que sçay-moy? Mais ie n'auois pas la cognoissance de moy-mesme, que, par la grace de mon Dieu, i'ay à ceste heure. De façon que ie puis dire, auec verité, desirer ma fin telle qu'elle soit, pour remission de mes pechez. Aquoy respondit un Pere de sainct Iean des Florentins : Vous parlez fort bien, Monsieur : car Dieu sçait si iamais vous vous fussiez si heureusement preparé. Ains, dit vn des Consolateurs, si vous fussiez mort de maladie en vostre lict, tourmenté des douleurs du corps et trauaux d'esprit, vous n'eussiez esté maistre de vous-mesme, et parauanture que n'eussiez eu temps de proferer vne seule fois Iesus, ou au contraire à ceste heure,

il est entre vos mains de mourir comme bon vous semblera, auec autant de douleur de vos pechez que vous voudrez, auec autant d'amour de Dieu qu'il vous plaira, et en somme, auec tout le meilleur moyen que sçauriez desirer, aydé de la grace de Dieu, laquelle on voit si abondamment se respandre sur vous, que nous n'en demeurons moins esbahis, que consolez. Sçachez (repliqua le constant Seigneur) que par la bonté diuine, ie ne sens en moy aucun trouble, tentation ny desespoir, et me semble que ie sois comme sousleué d'vne main. Ie desire mourir en la meilleure sorte qui me sera enseignée, tres prompt de faire tout ce que pour mon salut me sera commandé. Feriez-vous cecy, Monsieur, luy dis-je lors, que de vous priuer de quelque commodité? c'est à dire, que pouuant auoir quelque chose qui vous fust d'aucun soulagement, et qu'auec raison on vous peust donner, neantmoins en cest accident, vous vous en voulussiez priuer pour l'amour de Iesus, mesmes à son imitation? Car, pour exemple (si vous ne le sçauez) deux fois en sa passion luy fut baillé à boire : la premiere, quand on luy donna le vin auec la myrrhe, et la seconde quand auec le vin-aigre on luy mesla du fiel. Il beut cestuy-cy, mais ayant gousté l'autre, il le refusa. En sçauriez-vous la raison? Ie le vous diray. Le vin auec la myrrhe se donnoit aux condamnez pour les conforter, afin que moins ils sentissent les tourments de la croix. Or notre Seigneur qui les vouloit tous entierement souffrir et endurer, se priua de ceste commodité pour l'amour qu'il nous portoit, et pour nostre exemple. Quant au vinaigre entremeslé de fiel, breuuage tres amer, il ne le refusa point, afin de pastir autant que pastir se pouuait, semblablement pour l'amour de nous, et pour nous donner exemple. Chose tres-vraye, respondit le Prouiseur. Dont vient que plusieurs exposent ces paroles que Iesus-

Christ dist en croix : *Deus, Deus meus vt quid me dereliquisti?* Mon Dieu, mon Dieu, pourquoy m'auez vous delaissé? comme dittes de luy, se plaignant que la Diuinité commençast d'abandonner l'humanité, et par consequent la vie luy venoit manquant petit à petit, en sorte que plus long temps il ne pouuoit patir, pour l'amour qu'il portoit à l'homme. Dequoy s'apperceuant le doux et amoureux Iesus, il en faisoit comme vne complainte à Dieu son Pere. A ce propos vn de nos peres adioutant quelques autres beaux et brefs discours, les Consolateurs dirent qu'il seroit bon de restaurer vn peu le corps puis que pour l'heure son asme l'estoit assez. Ie n'en ay aucun besoing, respondit le Baron. Toute fois, comme l'on en faisoit grande instance, il fut apporté du vin par vn seruiteur du Capitaine du chasteau, qui luy fut presenté par vn gentil homme. Moy, repliqua ce ieune Seigneur, ie n'en ay point besoin. Et quand ainsi seroit, vous m'auez dit n'aguiere (se tournant à moy) qu'a l'imitation de Iesus-Christ ie m'en deurois priuer. Est-il pas vray? Toutefois estant prié d'vn chacun qu'il beust, ou du moins qu'il se lauast la bouche, il se la laua sans en aualler une seule goutte. Chose d'autant plus memorable qu'en telles occasions on tient qu'vne personne à si grand soif que c'est l'vn de ses plus grands tourmens. Le vin estant reporté, on fit plusieurs demandes à ce magnanime Seigneur, ausquelles il respondit auec tant de prudence et iugement, qu'il ne se peult dire d'auantage. Et pour en dire quelques vnes entre autres, premierement on l'interrogea, et ce par plusieurs fois : A quoy pensez vous, Seigneur Troile? A rien, dit-il quelquefois : puis tantost, à mes pechez : tantost, ie pense à Dieu : vne autre fois, ie pense à ma breue fin. Et vne fois : Ie pense, dict-il, à tant de dons que Dieu m'a faicts, desquelz ie me suis rendu si ingrat mesconnoissant. Puis on luy

demaanda souuent : Monsieur, voudriez vous point quelque chose? Rien, disoit-il : ou bien, vne chose seule, monstrant le Ciel auec la main. Il fut en troisiesme lieu interrogé : Tres-illustre Seigneur, mourez vous volontiers? Et quoy, dit il, voulez-vous que i'aille contre la volouté du Prince, ou que ie ne me conforme à la prouidence de Dieu? Est il possible, lui repliqua quelqu'vn, que le Diable ne vous face paroistre vostre mort iniuste? Moy? dit-il, ie l'estime tres iuste, non pas seulement iuste : et auec le Diable ie n'ay, ny ne veux auoir affaire. Il me suffit du passé. Quartement, luy demandant vn autre : Et de Madame vostre mere n'en sentez-vous point quelque particulier regret? ou bien, de vos parens, de vos amys, de vous-mesmes, sinon des autres? De Madame ma mere, certainement, respondit-il, i'en sens sur toutes choses, iusques au profond du cœur vn desplaisir extreme? Mais d'ailleurs ie me resiouis qu'auec mon sang ie payeray les offences que ie luy ay faictes, et espere que ceste mienne prompte volonté de faire penitence de mes mauuais deportemens en son endroit, sera si agreable à Dieu, que par sa bonté infinie il fera que l'entendant, elle en aura encores contentement. De mes parents, ie n'y pense point, sinon que i'ay regret de leur auoir donné peine et travail, et à mes amys mauuais exemple. De moy, ie ne m'en soucie point, car voyla (monstrant vn Crucifix) qui en a le soing. En cinquiesme lieu, interrogé si le temps lui sembloit court, ou long? Ny l'vn, ny l'autre, dict-il. Et comme on luy replicqua : Est-il possible qu'il ne vous fasche point de mourir? Il m'en fasche, respond-il, ie ne nie point, mais cela ne me trouble ny altere non plus que vous voyez. Sextement on luy dict : Monsieur, laissez-moi tirer vostre chaire plus auant, et par ce moyen vostre corps sera plus à l'aise. A quoy il respondit : Et que seruira maintenant

cest ayse? Ie suis fort bien, et bien tost, auec l'ayde de Dieu ie seray hors de ceste peine et de toute autre. On luy dit en septiesme lieu : Monsieur appuyez vostre pied sur l'agenouilloir, et vous serez plus commodément. Lors s'approchant à mon oreille il me dict : Mon pere, se seroit estre mal-appris, en presence d'autruy auoir les iambes en haut. Ce que ie luy niai, l'inuitant, comme que ce fust, à s'appuyer contre l'agenouilloir. 8. De plus, interrogé qu'elle plus grande deuotion il auoit iamais euë en sa vie? Celle, dit-il, que i'ay portée à nostre Dame, en l'honneur de laquelle i'ay tousiours recité les heures, mais auec vne profane et immunde bouche : pensez combien elles luy pouuoient estre agreables. Et si ay, auparauant ces deux dernieres années, fait grand estat de la Confession, laquelle, par la grace de Dieu ie ne discontinuois iamais, si quelque bien sinistre accident ne m'en empeschoit. Et ay tousiours tenu cherement grauée dans mon cœur la memoire de beaucoup de choses, qui selon les occasions m'estoient remonstrées par diuers bons et Religieux peres, desquels i'auois familiere conuersation, (voulant comme ie croy, entendre les Peres de l'Eglise de la Vanicelle). Et ne faillis iamais iour de ma vie, que i'aye peu, de salüer la glorieuse Vierge, les genouils nuds en terre. Aduint en 9. lieu, qu'il m'eschappa de dire, (ne sçay-ie à quel propos) : Ah pauure seigneur Troïle! A quoy aussitost il respondit : pauure à la verité ay ie esté lors que i'estoy sans la grace de Dieu, mais à ceste heure ie m'estime riche. Or s'approchant de plus en plus l'heure de la mort, nous le fismes seoir, et nous mettans tous à genouils autour de lui commençasmes à deux chœurs à dire aucuns des sept Pseaumes, dont à chasque moment ie luy faisais peser quelques versets, et quelques autres repeter à luy-mesme. Ceci paracheué, l'on fit dire plusieurs fois à genouils tantost : *Eia*

aduocata mea, comme dessus ; Tantost : *Maria mater gratiæ*, puis, *Recordare, Iesu pie*, et autres semblables qu'il prononçoit auec vne voix si claire, auec vne memoire si fermė, et d'un visage si gay, qu'vn chacun pleuroit à chaudes larmes, excepté luy. Dequoy se prenant garde, il fit vn peu de silence, et couurant de ses mains son visage, demeura pour vn peu en oraison mentale, et puis tout à coup se tournant vers moy, dist : *Confiteor Deo omnipotenti, et tibi, pater :* Mon pere, ie m'accuse de cecy, de cela, et de cela. *Ideo precor beatam virginem Mariam, etc.* Puis incontinent adioutta : Ie voudroy, mon pere, ceste derniere grace de vous, qu'estant sur l'eschaffaud, prest de receuoir le coup que vous m'ouyssiez en confession, et ce pendant que d'vn costé, mes patenostres en main ie dirois : *O bone Iesu, sis mihi Iesus :* O bon Iesus, soyez moy Iesus, c'est à dire Sauueur : Et vous de l'autre : *Ego te absoluo ab omnibus peccatis tuis*. En mesme instant le fer tumbast sur mon col. Ie ne le feray pas, Monsieur, luy dis-ie, car ie serois irregulier donnant le signe au maistre de la iustice qu'il vous couppast la teste. Non, non ie ne le veux pas faire. Et voyant qu'il s'affligeoit beaucoup de ce que ie luy refusois, ie luy dis, il se pourroit faire en ceste sorte (plus pour le contenter qu'autrement) qu'estant, comme vous dictes confessé, vous commenciez à inuoquer le nom de *Iesus*, et quand i'apperceueray que le Bourreau voudra couper la corde qui soustient le fer, haussant la voix ie die : *Ego te absoluo*. Mais peult estre, seroit ce pis : car ce seroit vous aduertir qu'à l'heure le fer va tumber, qui vous pourroit de telle sorte espouuenter que pour vous remuer, ne tumbant pas droit, il vous estropiast, et par ce moyen vous ostast la vie par vne double mort : ie ne le veux pas faire. A ceste response mettant sa teste en mon sein, me dict : Ah, mon Pere, pourautant d'amour que vous portez

à cette mienne pauure et miserable ame, faictes-moy ceste derniere grace : ie vous promets au nom de Dieu que cela ne me donnera aucune terreur, fiez vous en moy, s'il vous plaist, mais, ie vous prie, donnez moi ceste creance. Aquoy voyant que ie me rendois tousiours difficile : ô Dieu, dict-il, vostre Maiesté pourroit-elle pas mouuoir le cœur de ce pere à me faire digne de ceste grace? Or sus, ne vous tourmentez plus Monsieur luy dis-je alors pour l'apaiser: ie le vous promects. Donnez moy donc, respondit le Baron, pour asseurance vostre sacrée main. Ce que ie fis, en intention que, si sur l'eschafault il ne s'en souuenoit, comme ie me persuadois qu'aussi ne seroit-il, cela se passerait, et s'il s'en souuenoit, et qu'ainsi franchement il me le repliquast, ie l'en gratifierois comme ie luy auoy promis : M'imaginant estre impossible de trouuer aucun si braue et de cœur si genereux, qui en vn tel poinct se peust souuenir de chose semblable, et que là où vn chacun en telle occasion cherche tout moyen de diuertir son esprit du coup, cestuy-cy en voulust auoir le seur et manifeste signe. Mais, en fin, là où la grace de Dieu entre, elle opere des effects qui surpassent tant la nature, que le sens humain n'y peut arriuer. Luy ayant donc fait cette promesse : le voudrois, dit-il, sçauoir si vostre reuerence treuueroit bon que ie remerciasse tous ceux qui dans ce chasteau ont plus familierement conuersé auec moy, et que ie leur demandasse pardon. Fort bon, luy dis-je. Et luy ayant donné l'absolution, ie luy faisoy signe qu'il s'assist, quand il me dict : Mon pere, vous aurez soing de mon voyage iusques à l'eschafault, comme desia vous me l'auez promis, et m'aduiserez, point par point de ce que i'auray à faire, afin que i'aye toute mon ame libre pour penser seulement à Dieu. Ouy, luy dis-ie, Monsieur, ie vous aduiseray de tout : Tenez-vous prest de vostre part et vous asseez. Assis qu'il

fut-il semble que tous nos cœurs furent en mesme tem frappez et induicts à le supplier qu'au ciel il se souuint nous, et chacun en particulier, du mieux qu'il pouuoit, auec paroles, et auec larmes se recommandoit à luy, nous pouuantz tous lasser de le caresser. Chose si pito; ble à voir que le seul souuenir m'en attendrit encore cœur. Il n'y eust iamais que ce ieune Seigneur, qui d'v face angelique demeura constant, sans en rien s'esmo uoir. Le seigneur Troïle estait haut et de belle taille, teint delicat, plutost brun que beaucoup blanc, le poil no les cheveux espais, le visage ny plein ny maigre, les ye vifs et grands, le nez doucement plié, la bouche iuste, i grande ny petite, mais riante, le front assez spatieux : sa aucun poil au visage, vne voix viue, suaue, fort prompt response, et si bien appris que iusques sur l'eschafaud ne laissa iamais de saluer et resalüer vn chacun selon l'c casion, et ne pouuant mettre la main au bonnet, se le f soit oster. Aduint, pendant tous ces propos, que ie li voulus vne fois essuyer le visage, non tant parce qu suast, que pour le restaurer vn peu : mais il me dit qu n'en auoit besoin. Toutefois l'ayant aduerty que pour recreer, il frotast pour le moins sa face auec la palme de main, il le fit, puis s'approchant de mon oreille me di qu'il luy estoit venu grande enuie de l'estendre; mais q cela ne luy auoit pas semblé honneste. En fin il fit ven vn à vn tous les soldats qui l'auoient gardé, et à genoui leur demanda pardon auec paroles nobles et chrestienne et leur fit d'honnestes presens, mais sur tous et de faic et de paroles il se monstra courtois et liberal au genti homme qui auoit la garde des clefs du Chasteau, le pria de luy pardonner la peine qu'il auoit euë à son occasio Il ne restoit plus rien à faire, et ja commençait fort temps à s'accourcir, quand on sonna *l'Ave Maria.* (

qu'ayant entendu il se mit à genouils pour le dire, puis releué, salüa vn chacun, et s'estant r'assis demeura sans dire mot. Pendant lequel silence nous nous emerueillions entre nous autres de plusieurs choses en ce ieune Seigneur. La premiere que iamais ne sua. La seconde que iamais ne se plaignit. La tierce que iamais par foiblesse il ne s'abandonna sur son siege. La quatriesme, qu'il ne monstra iamais d'inquietude. La cinquiesme, qu'il ne pleura iamais, sinon en l'acte de la confession. La sixiesme, qu'il ne requit iamais d'aucune sienne necessité. La septiesme qu'il n'eut iamais soif. La huictiesme, qu'il ne s'esuanouït iamais. La neusiesme, qu'il n'eut iamais sommeil. La dixiesme, qu'il ne changea oncques de couleur. La vnziesme, qu'il fut tousiours frais et dispos toute la nuict, s'estant tant et tant de fois agenouillé. La douziesme, qu'il respondit tousiours promptement et auec vne voix viue. La treiziesme, que iamais la memoire ne luy manqua, ains ne luy vacilla pas seullement. La quatorziesme, que si promptement et modestement il s'estoit vestu. La quinziesme, qu'il ne luy eschappa iamais de la bouche vne parole inconsidérée ny mal à propos. La seiziesme, qu'il n'eut iamais enuie de chose du monde. La dix-septiesme, qu'en certain temps et à certaines responses il monstroit la bouche riante. La dix-huictiesme, qu'en parlant il donna tousiours proprement les tiltres à vn chacun, traictant l'vn de vous, l'autre de vostre reuerence, autre de vostre seigneurie, autre d'illustre, sans iamais s'y tromper. La dixneusiesme, qu'il dicta si bien, et si promptement son testament long d'vne fueille. La vingtiesme, qu'on ne le veit iamais attendrir luy parlant de Madame sa mere. La vingtvniesme, qu'il parla si honorablement et Chrestiennement du Prince et des Iuges, ains de ceux mesmes qu'on disoit luy auoir esté contraires. Toutes lesquelles choses se

voyent rarement en ceux qui sont en semblables peine. Dequoy tous ces bons vieux peres Consolateurs ne se pouuoient assez esmerueiller; tant fut abondante la grace de Dieu en luy et en si peu d'heures. Pendant que nous deuisions de ces choses, le deuot Baron mit fin à son silence, et m'appelant à soy (quoy que i'en fusse ja bien proche): Or sus, dit-il, mon pere, faisons la derniere reconciliation auec Dieu, et faisant vn bref sommaire de toutes ses coulpes, commance à s'accuser de choses légeres, auec si grande lumiere d'esprit, qu'il donna iusques aujourd'huy, et donnera iusques à ma mort, occasion à mon ame d'en demeurer ensemble et confuse et consolée. Sa confession acheuée, il se mit à pleurer à chauldes larmes, qu'ayant sa bouche sur l'vne de mes mains ie n'en pouuois souffrir l'ardeur. Et comme ie luy dis, Troïle, mon fils, moderez vos pleurs, et n'aigrissez point de vous-mesmes vostre mal. C'est assez, c'est assez pleuré; vous aurez temps d'y recouurer lors que pour Iesus-Christ vous mettrez la teste sur le fer. Mon pere (me respondit-il,) ie vous l'ay des-ja dit, et le repete que ie pleure mes pechez, et non ma mort. Qu'il soit vray, lors que vostre reuerence m'aura donné l'absolution et imposé la penitence, elle, qui seule sent mes pleurs, verra si elle s'en apperceura plus. Comme il aduint iustement : car apres que ie l'eu absouls, et que ie luy eu exposé quelques miennes nécessitez, à ce qu'il luy pleust m'y suruenir et ayder enuers nostre Seigneur, haussant le visage, ie le vis aussi essuyé et serein que si iamais il n'eust pleuré. Et s'estant leué, il fut de tous iugé à propos que de nouueau l'on recitast quelques Psalmes, dont auecques les Consolateurs ie luy allois à l'accoustumé pesant et interpretant aucuns versets, iusques son heure fust venuë. En ce pendant il dit : Ie voy qu'il est grand iour, et ne me reste desormais guieres de temps. Dieu



soit loüé, que i'ay passé ceste nuict si sainctement, si heureusement. Ie vous remercie mon pere, et vous Messieurs, de tant de courtoisies : Nostre-Seigneur vous les vueille rendre. Et alors nous estant tous de nouueau recommandez à ses prieres, l'on commença les Pseaumes. Auquel temps arriua le maistre executeur de la Iustice, dont aucun n'osa luy donner aduis. Mais oyant le bruit et se retournant, luy-mesme l'apperceut, et l'apperceuant, sans se troubler, s'arma du signe de la Croix : puis m'ayant fait signe (qui estois vis à vis de luy) se leua de genouils, et dit : L'heure est maintenant venuë : Allons Messieurs. Aquoy nous respondismes tous allegrement : Seigneur Troïle, allegrement pour l'amour de Iesus. Ce sont icy (dit-il) des actions qui ne se doiuuent faire, sin'on allegrement pour l'amour de Iesus. Et se retournant vers le Maistre de la Iustice, qui à genouils luy demandoit pardon : Faictes, faictes, dit-il vostre office, puis que Dieu le veult ainsi. Il fault, respond le Maistre, abbaisser vostre collet. Ce que ce non moins prompt que modeste Seigneur ayant commencé à faite de sa propre main : Ce n'est pas assez, dit le Maistre, il fauldroit despouiller tout le pourpoint. Ce que ne voulant point permettre les autres assistants : laissez moy faire, respondit ce genereux Baron, puis qu'il le fault. Cela ne m'estonne point, et me despouilleray entierement, si vous voulez, pour l'amour de Dieu. De fait il commençoit des-ja luy mesme à se des-esguilleter. Son pourpoint donc abaissé iusques sur les espaules, il dit ce verset, qui luy fut remis en memoire par un des Consolateurs : *In te Domine, confido, non eruhescam :* Ie me confie en vous Seigneur, et ne rougiray point. Et comme le Bourreau luy voulut lier les bras en sorte qu'il peust iustement estendre son corps sur l'ais de l'eschaffaut, sans qu'il peust se mouuoir ny çà ny là : Liez, dit-il, tant qu'il vous plaira, et mes bras et mes

mains, puis que nostre Seigneur fut bien pirement lié pour moy.

Ainsi accommodé, on mit une robe de chambre sur luy. Puis s'agenouillant deuant l'autel, s'inclina, comme demandant à nostre Seigneur la benediction, et, sans oncques changer de couleur, se leuant luy-mesme, s'achemina vers la court du Chasteau, et commença le Psalme *Miserere*. Arriué qu'il fut à la salle, il s'arresta, auec vne merueilleusement belle et graue contenance, et dit : Ne pourroy-je point remercier le Seigneur Chastelain, auant que ie meure? Et comme quelqu'vn treuua excuse qu'il n'estoit pas encores leué, il se contenta, donnant charge à vn Gentil homme domestique d'iceluy, qu'il le remerciast en son nom. Puis demanda pardon à plusieurs des assistans, et les ayant en peu de paroles exhortez à bien viure, et prendre exemple à luy, il reprit où il estoit demeuré du Psalme *Miserere*. Et quelquefois se tournant vers moy, me disoit : Sus, mon pere, au Ciel, au Ciel. C'est chose estrange que n'estant qu'en pantoufles, et ayant à descendre tant de degrez, et si rompus, comme sont ceux du Chasteau, à cause de l'artillerie qu'on y monte et descend si souuent, il ne fit iamais un faux pas : où au contraire, moy qui auois des souliers, ie bronchay plusieurs fois, dont il m'aduisoit. Arriué que fusmes aux degrez, qui descouurent la court où plusieurs personnes estoient assemblées pour le voir, vn Consolateur, des plus entendus, estant là aupres accourut, et luy mit soudain vn Crucifix deuant les yeux ; criant à haute voix : Viue Iesus-Christ. Ne vous troublez point, Monsieur. A quoy, soudain qu'il eut finy le verset commancé, il respondit : Viue Iesus-Christ, auquel mettant mon esperance, ie n'ay point peur d'estre coufus. Fort bien, dis-je, Monsieur : *In te Domine speraui, non confundar in æternum*. Ce qu'ayant re-

pliqué : Ostez, dit-il, hardiment le Crucifix, et permettez que chacun voye : Car ie leur seruiray, sinon d'autre, pour le moins d'exemple. S'estant r'encontré là vn seruiteur qui portoit quelques bouteilles de vin, et qui pour le saluer s'estait mis à genouils tres-courtoisement il le resalua, et puis reprit le verset qu'il auoit laissé. Vn peu apres il trouua par chemin vne troppe de personnes, ausquels il dit : Apprenez de moy à bien viure et priez Dieu pour moy. Ainsi auec Psaumes et oraisons jaculatoires on arriua iusques à l'eschaffaut, où il y auoit bon nombre de personnes. Là s'arrestant le genereux Baron : Ie desirerois, dit-il, en ceste extremité de ma vie, pour le moins voir, saluer et remercier le Soubs-chastelain, puis qu'il ne m'a esté permis de faire ce deuoir à l'endroit du Seigneur Chastelain mesme. Mais il auoit le cœur si esmeu de pitié, qu'il ne s'osoit monstrer. Dequoy s'apperceuant ce ieune Seigneur, il se tourna vers moy, et me dist : Mon pere, le mal de cœur le retient : et moy parauanture que ie fais trop attendre le peuple. O genereux et inuincible cœur, que l'incommodité d'autruy molestoit plus que sa propre mort ! En fin le Soubs-chastelain estant comparu, ce ieune Seigneur se meit à genouils, et me dist : Mon pere, par courtoisie ostez-moy mon bonnet. Ce que voyant le Soubs-chatelain, auec pleurs et gemissements se ietta par terre, et esmeut tellement par cest acte les assistans, que tous se mettants à genouils, vous n'eussiez entendu que pleurs et cris. Lors ce ieune Seigneur : Ne pleurez pas, dit-il, ie vouloy seulement vous saluër, remercier, et demander pardon, comme ie fais, en vostre personne à tous ceux qui sont icy présents, les exhortans d'apprendre à mes despens, et à prier Dieu pour mon ame. Ce qu'il profera d'vne si ferme voix, qu'elle fut ouye de plusieurs, parmy tant de larmes. Moy-mesme encores

sans y penser, ie pleurois, quant s'approchant de mon oreille, il me dit : Ie voy que vostre reuerence pleure, aussi bien icy bas, comme elle a fait là hault, et ne fait toutefois autre chose que me dire que ie sois genereux. Puis repliquant quelquefois : *In manus tuas Domine, commendo spiritum meum*. Et *Suscipe me, Domine, secundum eloquium tuum, et non confundas me ab expectatione mea :* Seigneur, ie recommande mon ame en vos mains : Receuez-moy, Seigneur, selon vostre parole, et ne me frustrez point de mon attente, il fut aduerty qu'il s'estendit sur l'ais. En laquelle action, comme les Consolateurs luy cryoient : Allegrement, Seigneur Troïle, courageusement, Seigneur Troïle, s'estant leué vn bruit des oraisons que chacun faisoit, ce magnanime cœur, d'vne bouche comme riante (car ie le notay parfaictement) respondit : Messieurs, ie meurs allegrement pour l'amour de Iesus, et pour penitence de mes pechez. Alors mettant la teste soubs le fer : Et où est, dit-il, le Pere? Ne me voyez vous pas? luy respons je. Puis se tournant à ceux de la Iustice : Arrestez-vous vn peu, dit-il, que ie me veux reconcilier. Et m'estant mis tout deuant luy, il me dit : Mon pere, ie mettray à ceste main mon Ange gardien, à ceste autre sainct Paul et sainct Iean Baptiste, et au deuant la Vierge Marie. Vostre reuerence se souuienne de la promesse qu'elle m'a faicte, ie diray : *O bone Iesu, sis mihi Iesus,* et vous, quand vous verrez couper la petite corde, vous direz : *Ego te absoluo :* Afin que quand ie diray Iesus, et vous m'aurez absoult, mon ame se separe de mon corps pour aller en paradis, si tant est que (comme i'espere) la misericorde de mon Dieu m'en face digne. Ici ie confesse ingenuëment que ie demeuray si estonné, et me mis si fort à pleurer, que ie ne peux respondre sinon auec mes larmes. Et luy, comme il mettoit la teste soubs le bloc, me

dit : Approchez-vous de moy, mon Pere, vostre tesmoignage me suffira. Ie proteste en ceste mienne seule teste mettre mille testes, et en ceste seule vie exposer mille vies, m'accusant que ie ne la mets et expose avec autant de ferueur, contrition et prompte volonté comme il m'a esté dit, et ne puis faire autre. Ie m'accuse de tous les pechez que ie vous ai confessez comme si nommément vn à vn ie les repetois, et en penitence ie donne, s'il vous plaist, ma teste à Iesus-Christ pour la peine que i'en dois, et à vous i'en demande l'absolution. Vous recommandant Madame ma mere, auec une bien affectionnée priere, de vous souuenir, sur tout, des choses, qui sont pour la descharge de mon ame. Ainsi l'inuincible et courageux Seigneur, mit sa teste soubs le bloc, criant à haute voix : Apportez-moy le Crucifix que ie le voye. Puis commença à dire : *O bone Iesu sis mihi Iesus*, accompagné de tous les assistantsqui à genouils inuoquaient pareillement le sainct nom de Iesus. Et moy à costé de sa teste, prenoit garde quand le Maistre de la Iustice couperoit la petite corde, auquel voyant hausser le bras pour ce faire, ie prononçay fort hault ; *Ego te absoluo ab omnibus peccatis tuis, in nomine Patris et Filii, et Spiritus sancti*. Et à l'instant ce ieune Seigneur proférant plus hault et plus promptement que de coustume : *Iesus, sis mihi Iesu*, le fer tomba, qui d'vn seul coup luy separa la teste du corps : laquelle tranchée, ie luy vis encores, comme plusieurs le virent aussi, proferer la derniere sillabe, auec vn sifflement assez fort : Et l'ame, comme nous esperons, libre et desliée s'enuola en Paradis, honorant par vne bonne et saincte fin, toute la vie passée : iustement à semblable iour que feu Tres-illustre Seigneur son pere (lui n'estant pas encore né) passa de ceste vie en l'autre, le 18 d'auril 1574.

§ II.

L'IDÉE

D'UNE BELLE MORT

OU

D'UNE MORT CHRESTIENNE

DANS LE RÉCIT DE LA FIN HEUREUSE

DE LOUIS XIII

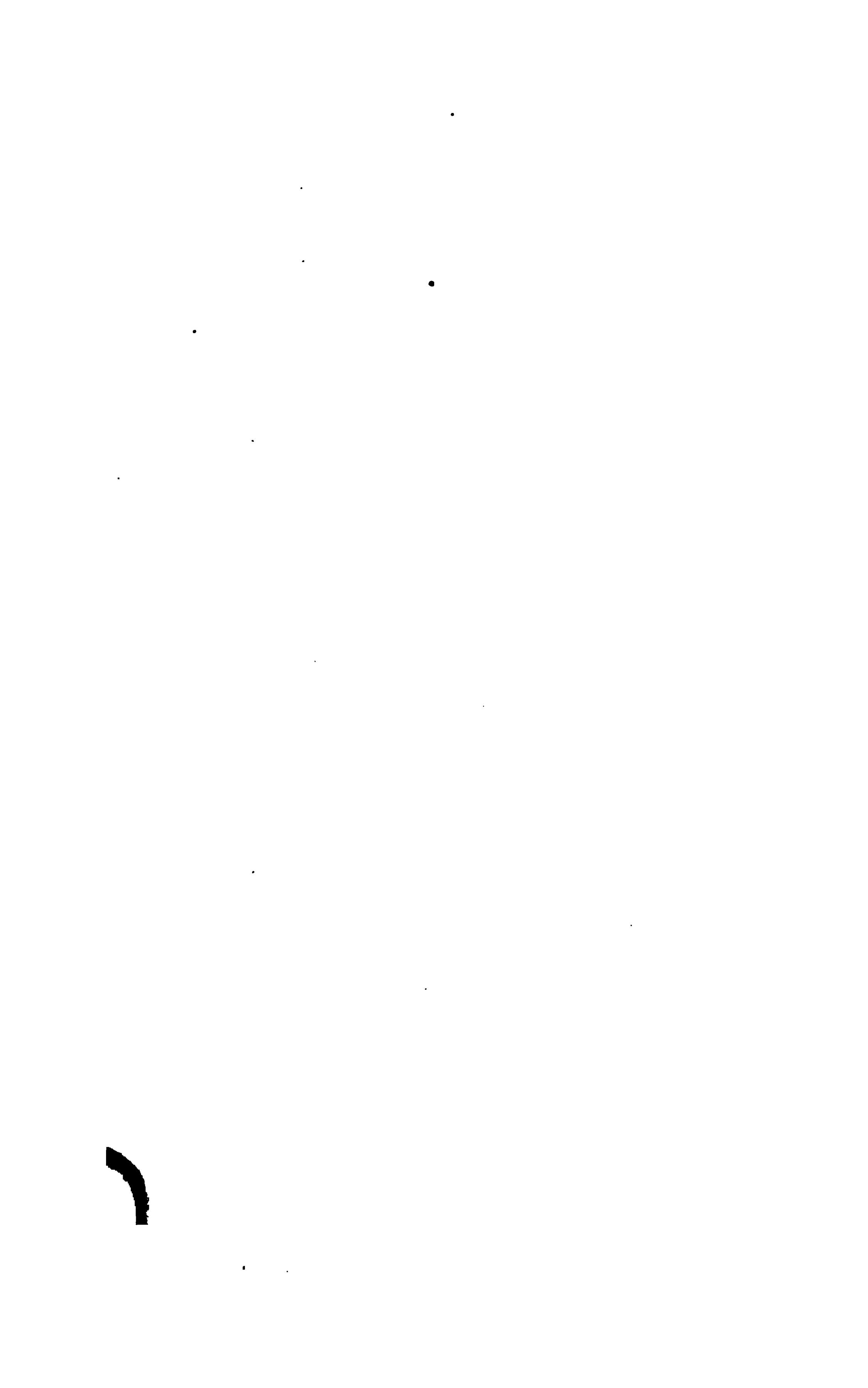
SURNOMMÉ LE JUSTE

ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE

Tirée de quelques Mémoires du feu P. JACQUES DINET, son Confesseur, de la Compagnie de Jésus

ET DÉDIÉE AU ROY

Par le P. ANTOINE GIRARD, de la même Compagnie.



AU ROY LOUIS LE GRAND

Sire,

Les Royaumes ne sont jamais plus heureux, ny les Estats plus florissans, que lors qu'ils ont pour appuy la Pieté et la Justice, comme deux fortes et fermes colonnes, pour les soûtenir contre les attaques qui secoüent, et mesme ébranlent souvent les Empires. La Pieté, Sire, fait rendre à Dieu ce qui luy est deû, et la Justice fait rendre aux Hommes ce qui leur appartient; et lors qu'on s'acquitte de ces deux obligations, que Dieu étend également à tout homme le monde, on accomplit tous les devoirs de la Pieté et de la Justice Chrestienne. Il est vray, Sire, que ces deux Vertus sont comme hereditaires dans la Maison, et dans la Famille Royale; mais si c'est une grande gloire aux Enfans de ressembler à leurs Peres, je puis dire que V. M. fait bien paraître par les genereuses actions de sa vie, et par les loüables inclinations de son naturel, qu'elle n'herite pas moins de la Pieté et Justice, que du Sceptre et de la Couronne du glorieux S. Louis son Ayeul, qui a merité les autels, et de Louis le Juste son cher Pere, de triomphante memoire, de qui je presente à V. M. la Fin heureuse, soûs le titre de l'Idée d'une belle Mort, qui a esté comme le fruit des merites d'une vie parfaite et innocente qu'il a passée dans l'exercice continuel des actes de ces deux illustres Vertus. Ces Vertus, Sire, l'ont fait triompher durant sa vie, soit des rebelles ennemis de la Religion, soit des autres ennemis jaloux de la grandeur de son Estat, et, après sa mort, le bruit commun porte

qu'elles luy ont fait visiblement donner courage à vos legions qui combattoient dans les plaines de Rocroy pour la defense de vostre Couronne, et gaigner une victoire dont les fruits ont esté si doux, que nous les avons goûtez long temps, par les merveilleux avantages que vos armées victorieuses ont remportés sur vos ennemis. Ce seront aussi les mesmes Vertus qui maintiendront, Sire, tousjours vostre Estat en cette haute reputation où nous le voyons aujourd'huy, et dans ce grand éclat de gloire où vos Alliez l'admirent et vos ennemis le redoutent. C'est enfin, Sire, le motif des vœux de celuy qui est autant par inclination que par devoir,

De V. M.

Le tres-humble, tres-fidelle, et tres-obeyssant serviteur et sujet,

Antoine Girard, de la Compagnie de Jesus.

AVIS AU LECTEUR

Vous devez sçavoir, mon cher Lecteur, que ce Recit de la Fin heureuse de Louis XIII, et des grands actes de Vertu qu'il a prattiquez avant son heureux trépas, est tiré d'une Œuvre posthume, ou de quelques Memoires du feu P. Jacques Dinet, qui est d'autant plus croyable en toutes les circonstances qu'il en rapporte, qu'alors il estoit present à tout, comme celuy qui avoit l'honneur d'estre Confesseur de sa Majesté, et qui, après M. l'Evesque de Meaux son premier Aumônier, a beaucoup servy à la gloire et à l'heureux succès d'une action si importante. C'est pourquoy il parle luy-mesme en tout ce Recit, mais il ne parle que de plusieurs bons sentimens que ce grand Roy eut en sa dernière maladie et à sa mort, sans toucher aux autres belles actions de sa vie, ny à tant de rares vertus qu'il a tousjours si heureusement pratiquées; comme lors qu'avec une particuliere confiance en Dieu, et une merveilleuse fermeté d'esprit, il fit mander à la feuë Reyne sa Mere, durant la grande maladie qu'il eut à Lion, et dont il ne releva que par miracle, qu'elle pouvoit venir voir son Fils, qui estoit malade à la mort, et neantmoins qui n'avoit point peur de la mort. Comme encore lors que par une pieté et une devotion extraordinaire envers le S. Sacrement de l'Autel, il dit une parole digne d'un Roy Tres-Chrestien ; car suivant un jour à pied le Dais sous lequel estoit le S. Sacrement, dans une Procession qu'on faisoit à Chartres durant les plus grandes chaleurs de l'Esté, et M. de Chartres priant ce grand Prince de se mettre à l'om-

bre sous le Dais, où il luy môntroit de la place, il fit refus de s'y mettre, et en donna la raison, disant, que Dieu n'avoit point de compagnon. Comme aussi lors que par un grand zele de Justice, il fit response à quelques personnes des plus considerables de la Cour, qui le sollicitoient puissamment de quelque faveur et de quelque grace qui sembloit choquer cette divine Vertu, dont il portoit le nom de Juste, et et leur dit, qu'on luy pouvoit bien oster son Sceptre et sa Couronne. mais qu'on ne luy osteroit jamais le merite ny le nom de Juste, qu'il preferoit à toutes choses. Comme enfin lors que par une entière victoire qu'il avoit acquise sur ses passions, il s'estoit rendu comme insensible en mille occasions d'appas et de charmes, où la pluspart du monde se perd. Voilà quelques traicts de sa Vie et de ses Vertus, qui luy ont fait meriter une mort si douce et si heureuse, qui est rapportée en cette Histoire, où j'avoüe que je contribuë seulement de ma plume et d'un peu d'ordre, la Reyne mesme m'ayant fait l'honneur de me témoigner qu'elle desiroit de moy ce service, et qu'il y a déja long temps que cela devoit estre fait. C'est donc ce que je me suis efforcé de faire pour obéïr à sa Majesté, mettant un peu plus au net les pensées du Pere qui en est l'Autheur, et ses Reflexions qui ont esté si puissantes sur l'esprit de quelques personnes, que, les lisant, elles n'ont pû tenir les larmes, à la veuë de tant de douleurs qu'a souffertes et de tant de Vertus qu'a pratiquées ce pieux Monarque. C'est de quoy j'ay bien voulu. mon cher Lecteur, vous donner avis, afin de vous exciter à faire, de bon cœur, lecture de ce Recit, qui n'est pas trop long pour vous ennuyer, et neantmoins qui sera capable de produire en vous un grand fruit, si vous la faites avec quelques-uns des bons sentimens qu'avoit en mourant ce bon Prince.

L'IDÉE

D'UNE BELLE MORT

OU

D'UNE MORT CHRESTIENNE

DANS LE RÉCIT DE LA FIN HEUREUSE

DE LOUIS XIII

Surnommé le Juste

ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE

Tout homme qui ne considre cette vie, que comme une voye tendante à la gloire de la bienheureuse eternité; s'il en use bien, et s'il luy donne un si bon employ, qu'il s'efforce avec son industrie, aidé de la Grace, d'en éviter tous les mauvais pas, d'en avoir mesme en désir la fin, de la demander tous les jours heureuse à Dieu, et de l'attendre sans inquietude, ayant toûjours son Sauveur en veuë, et à la vie et à la mort, merite sans doute, au jugement de tous les plus Sages, la loüange de savoir l'art de bien mourir, après avoir sçeu l'art de bien vivre.

C'est justement ce que Louis le Juste, de triomphante memoire, a fait durant le cours de sa vie, et ce qu'il a pratiqué encore avec plus de montre et avec plus d'éclat sur la fin.

Il est vray que je m'estois promis de la plume de ses Historiographes, que lorsqu'ils seroient venus à ce poinct,

qui est l'un des plus importans de toute sa vie, où ils verroient une idée parfaite d'une belle mort, ils auroient dessein de nous la représenter avec ses loüables circonstances, comme un beau tableau avec ses vives coueurs, tant pour honorer la memoire de ce grand Prince, que pour servir d'exemple et de modele à toute la posterité.

Mais voyant que ceux qui ont publié ce qu'ils ont pû apprendre par la relation d'autruy, n'en ont escrit que comme en passant, j'estime que je feray plaisir aux autres, qui ne se sont point tant hâtez d'escrire, de les aider de mes Reflexions sur certaines choses plus considerables, que je luy ay veu faire, et ouy dire, deux mois au plus avant son trépas, et dont la Reyne, pour sa consolation, a voulu voir le Recit que j'en ay tracé, avec tout le soin et toute la fidelité possible.

La maladie qui donna les premieres attaques au Roy devant Perpignan, l'avoit réduit à ce poinct de debilité et de langueur, qu'il ne regaigna qu'à toute peine le doux air de Fontainebleau et de S. Germain, et là mesme il éprouva une si grande variété dans les changemens d'une santé incertaine, pendant les mois d'Aoust, de Septembre, d'Octobre, de Novembre, de Décembre, et jusques à la my-Février de l'année 1643, que, quelque bonne opinion qu'en pût avoir toute sa Cour, lui qui sentoit fort bien son mal, en fit tousjours un très-mauvais jugement; de sorte qu'après avoir pris la résolution de se tenir prest, et de se conformer à tous les desseins de la Providence souveraine, il résolut en mesme temps de mettre ordre aux affaires de sa conscience, et de commencer par une confession générale de toute sa vie.

Mais parce que son Confesseur, qui estoit alors le R. Pere Jacques Sirmond, avoit un peu de peine à ouyr et à parler, à raison de son grand âge de plus de quatre-



vingts ans, il me fit l'honneur de m'envoyer dire, qu'il me substituoit en sa place, pour le servir en cette occasion, avec ordre de me preparer, pour me rendre auprès de sa Majesté à S. Germain, le Mercredy de la semaine suivante.

Je partis donc de Paris au jour assigné, et trouvay au vieux Chasteau le Roy qui estoit debout en sa chambre, et en meilleure disposition de sa personne, qu'il n'avoit esté depuis trois semaines. Il s'occupoit alors à considerer un fort grand grand nombre de Reliques, qui luy estoient venuës par droit de succession de la feuë Reyne sa mere, et dont il choisit celles qui luy agreérent davantage, et qu'il luy pleût de retenir en son Cabinet, laissant les autres à la Reyne son Espouse, qui en a toûjours esté aussi désireuse, et leur a esté aussi devote que le Roy.

Il me fit donc apporter les siennes de son Cabinet, et me les montra une à une, estant toutes richement et précieusement enchassées, pour estre mises à son Oratoire ; puis il me dit que de tous les Saincts dont il avoit quelque ossement ou quelque plus notable Relique, il avoit fait acheter la Vie, ou l'Office, et tous les deux ensemble, s'il avoit esté en son pouvoir de les recouvrer, et que depuis long temps il les invoquoit tous les jours, soir et matin, sans y manquer, demandant à Dieu par leur entremise la grâce de faire une bonne fin, et de mourir en bon estat.

On luy apporta aussi alors plusieurs exemplaires des petits Offices, que luy mesme a composez et mis par ordre, avec un soin qui n'est pas croyable, quoy qu'il ait esté secondé dans ce pénible travail de l'industrie de ses Confesseurs et de quelques autres sçavans et habiles hommes. Car non seulement il y en a pour toutes les principales Festes de l'année, soit de commandement, ou

de dévotion, mais il s'y en trouve encore pour les principaux Saincts de la France, pour le précieux Sang de Jesus Christ, pour toutes les necessitez de la vie humaine, pour l'impetration de la Paix et de la Victoire contre les ennemis particuliers de nostre salut, comme sont la chair, l'avarice, et la superbe, les pechez de la langue, les pensées mauvaises, les mauvaises œuvres, et le trouble intérieur de l'ame; enfin il s'y en trouve un pour obtenir la vraye Penitence, et un autre pour consoler les malades, et un troisiesme pour les disposer à bien mourir.

Et ce qui est bien considerable en celui-cy, c'est que par des passages tirez de divers Psaumes de David, à la faveur du Livre des Concordances qu'il manioit heureusement, par des Hymnes devots et affectueux, et par des prières ardentes, il demandoit tous les jours à Dieu la grace de recevoir avant son trépas tous ses Sacrements, et de luy accorder la liberté de la parole, le jugement sain et entier jusqu'au dernier soûpir de sa vie, une contrition cordiale, une foy ferme, une esperance vive, et une parfaite charité.

Or de ces Livrres qu'il avoit achevé de composer dès l'année 1640, et qui sortoient tout fraischement de son Imprimerie Royale, en petit et en grand volume, le grand pour le Cabinet, et le petit pour la campagne, il m'en donna un de sa main, et desira qu'en sa presence je fisse lecture du premier Pseaume de Matines, dans l'Office des Apostres, qui est un Sermon selon son idée, et tel qu'il les souhaittoit, puis dans l'Office des Mysteres de Nostre Seigneur, le Pseaume de None, où l'histoire de la Passion est artificieusement enfermée.

Mais pour revenir à l'estat où d'abord je le trouvay, nonobstant cette meilleure disposition, qui luy dura jusques au seiziesme du mois de Février, comme il se sentit

attaqué d'un flux hepatique, il se condamna luy-mesme à mourir en peu de temps, à moins que Dieu fit miracle pour le remettre en santé, et il en parla en ces termes au sieur Bouvart son premier Medecin, qui luy avoüa que le peril où il le voyoit, l'attristoit au dernier poinct; mais il luy voulut ainsi parler franchement, afin de voir si l'apprehension de la mort seroit capable de le porter à se resoudre à l'usage de certains remedes, dont il avoit tousjours tesmoigné une grande horreur.

Le Roy prévoyant assez son dessein, demanda quel ef fet auroient en luy ces remedes; et comme il apprit qu'avec un peu de soulagement qu'il en recevroit, sa mort n'en seroit retardée que de quelques mois, il répondit qu'il ne croyait pas estre obligé en conscience de luitter tousjours contre une antipathie naturelle, pour l'amour d'une vie de peu de durée, et encore fort douteuse, et pour un soulagement incertain, qui pourroit estre suppleé aisement par autre voye ; de sorte qu'il fut necessaire de convenir avec lui de la prise de quelques-uns qui luy estoient moins desagreables.

Ces premiers entretiens estans finis, il me parla de se confesser, et s'informa de la methode qui me sembloit la meilleure, me donnant toutefois à entendre qu'encore qu'il n'eût jamais fait autre confession generale, qu'une que le Pere Suffren tira de luy à la hâte en sa maladie de Lion, il s'estoit tousjours acquitté tres-exactement des ordinaires; c'est pourquoy nous arrestâmes que le lendemain dix-nevsfiesme du mois de Mars, jour de S. Joseph, pour qui il avoit beaucoup de veneration, nons travaillerions à cette bonne œuvre.

Avant toutes choses il resolut en presence de Monsr. le Cardinal Mazarin, et du sieur de Noyers secretaire d'Estat, de s'éclaircir avec moy de certains cas de conscience

appartenans à l'action que nous allions faire. Puis ces deux Seigneurs s'estans retirez, et toutes les portes de sa chambre fermées par dedans, il s'accusa de ses offenses, non sans une peine extraordinaire, tant estoit grande a secheresse et l'alteration de sa bouche, jointe à la grandeur du déplaisir et de la confusion qu'elles luy causoient, et mesme les moindres qui dans sa plus tendre jeunesse n'avoient eû, à son jugement, que je ne sçay quoy de moins seant à sa Majesté ; d'où en suite, lors qu'il passoit à quelque poinct plus notable, et où je le jugeois, non qu'il eût failly, mais qu'il eût mieux fait d'y proceder par autre voye, il n'est pas croyable avec combien de regret et d'amertume il en demandoit pardon à Dieu*! Non! mon Dieu*, s'écrioit-il pitoyablement, *non! jamais plus, non! pour chose du monde, plustost mourir que d'y retourner*, c'estoient les termes dont il se servoit; de là vint qu'il fut obligé d'interrompre sa confession une ou deux fois, pour humecter sa langue sèche et altérée, avec un peu d'eau qu'il avait auprès de luy, et ainsi enfin il acheva cette action saincte; mais pour la Communion, il luy pleût de la differer jusqu'à l'Annonciation prochaine.

Dieu voulut au reste que durant ce peu de jours, la satisfaction interieure qu'il tira de cette décharge de conscience, s'estant repanduë sur tout le corps, elle y operât un changement si merveilleux, que comme on croit sans peine ce que l'on désire avec passion, il n'y eût aucun de nous qui ne creût qu'il estoit guery, et cette creance nous dura jusques à la Feste.

Voicy donc que le jour de l'Annonciation de Nostre-Dame, ou de l'Incarnation du Verbe divin, estant arrivé, il se reconcilia devotement, ouyt la Messe en sa Chapelle, la teste nuë et à deux genoux, et receut en cette posture son Createur avec sa ferveur ordinaire, des mains de

M. l'Evesque de Meaux son premier Aumônier, et j'eus en suite permission de luy de me retirer à Paris jusques à son retour de Versailles, où il prétendoit se faire porter en chaire, et en retourner pour le jeudy sainct ; la nuit toutefois luy fût si fâcheuse, l'air si contraire, et son indisposition si pressante, qu'il se contenta de passer du vieux Chasteau de S. Germain au Chasteau neuf, y voulant estre logé dans la chambre de la Reyne, et mesme pour se fortifier allant et venant, comme pour prendre un peu d'exercice, il s'habilloit chaque jour, puis ayant fait ses prières il faisoit un tour de Galerie, soûtenu de deux des siens, avec une chaire à sa suite pour se reposer de temps en temps, ne pouvant se soûtenir ny marcher plus de vingt pas, sans avoir besoin de repos.

Voila l'estat où à mon retour je le trouvay le mercredy saint, dans la volonté de faire le jour d'après sa Communion de Pasques. Car pour la ceremonie du lavement des pieds et du service des Pauvres, se souvenant de l'action de Henry le Grand, qui s'en estoit autrefois deschargé sur luy, par un exemple singulier digne d'estre mis en nostre Histoire, il en donna la commission à Monseigneur le Dauphin et le substitua en sa place pour faire cette action de pieté et d'humilité Chrestienne.

Mais, la nuit du Mercredy au Jeudy, l'ardeur de la fièvre l'altera si fort, que ne pouvant ny passer la nuit sans se rafraichir la bouche, ni se resoudre à communier après un simple gargarisme, tant il craignoit d'avoir avallé par mégarde quelque goute d'eau, il s'en abstint par reverence et par respect.

C'est pourquoi nous attendîmes les jours suivants quelque meilleure disposition de sa personne, dans l'esperance que cette ardeur se modereroit avant que la quinzaine fut expirée, comme en effet il arriva le Jeudy de

Pasques, où se portant un peu mieux il satisfit au precepte de l'Eglise; et quoy que fort abattu il se leva néantmoins, mais pour la dernière fois, n'ayant pas esté en son pouvoir de le faire depuis le Samedy saint, où il commença par force à quitter sa petite et languissante promenade.

Alors toutefois il fit un effort, et sans autre habit que sa robe de chambre, il vint avec une majesté et une modestie Angelique, recevoir le très-saint sacrement à un Autel qu'on avoit coutume de luy dresser au fonds de sa chambre, lors qu'il desiroit ouyr la Messe, á quoy jamais il ne manqua durant le cours mesme de sa maladie, non plus qu'aux Vespres du Dimanche et des Festes commandées, ny à l'Office de la Semaine Sainte, qui se disoit en sa Chapelle. Sur quoy il est à propos de remarquer que le Roy aimant beaucoup la priere, c'estoit par elle que sain et malade il commençoit tousjours sa journée, et cette priere estoit en partie l'exercice du matin, en partie aussi un de ses petits Offices; après quoy, il se laissoit voir et gouverner à ses Medecins, puis il entendoit la Messe, où tous les Prelats et tous les Seigneurs, qui se rencontroient à la Cour estaient les tres-bien venus, mais ses Aumôniers y assitoient par devoir, avec sa Chapelle de musique, qui recevoit ordinairement son ordre sur ce qu'il désiroit qu'on chantât, qui fut presque tousjours l'Antienne du *Magnificat* des premieres Vespres de la Feste de tous les Saints, *Angeli, Archangeli,* et ce qui suit, où l'Eglise fait le denombrement des neuf chœurs des Anges et de toute la Cour celeste; luy cependant les rideaux ouverts, la teste nuë, ses Heures en main, les yeux arrestez ou au Ciel, ou sur l'Autel, ou sur les prieres de son Livre, nous estoit à tous un parfait modele et un beau miroir de devotion.

Sa Messe estant achevée, il reçoit les Placets des Préten-

dans aux Benefices, les visites des Grands, et les propositions de ses Officiers et de ses ministres d'Estat; sinon il s'entretenoit des choses divines, tantost en son ame et luy seul, tantost avec son confesseur; puis à l'instance de ses Medecins il prenoit quelque peu de nourriture, dont il avoit autant d'aversion que de remedes.

Après son repas, on l'entretenoit de choses divertissantes et moins serieuses, comme des nouvelles qui venoient des autres pays, quoy que sur la fin il n'en vouloit plus ouyr, que ce qui touchoit les troubles de la Grand'Bretagne, et l'histoire des Catholiques qu'on y faisoit alors endurer pour la religion, disant, qu'il portait une saincte envie à leur courage et à leur bon-heur, et qu'il eût voulu pour beaucoup se voir en leur place; et pour la mesme raison il fit paraître beaucoup de joye, lors qu'il receut de moy des Reliques de deux des nostres brûlez au Japon pour la Foy, et un veritable recit de leur vie et de leur martyre.

En suite l'heure du Conseil venuë, on se tenoit auprès de luy, en grand ou en petit nombre, selon l'exigence des affaires qu'on y devoit traitter, et il ne se passoit aucun jour, qu'il ne rendit, ou le soir, ou le matin, ce service à son Estat.

Le Conseil finy, il s'entretenoit avec Dieu fort doucement et fort devotement en luy-mesme, sans estre jamais plus de trois heures qu'il ne pratiquât ce saint exercice. Après lequel il voyait les survenans, puis il prenoit un tel quel souper, accompagné d'un entretion de choses communes et indifferentes que l'on appelle, du petit coucher, suivy de l'Oraison du soir, où l'assistoit ordinairement le Sr Lucas, secretaire de son Cabinet; et pour finir sa journée le mesme Sr Lucas, ou quelque autre qui en recevoit le commandement luy faisoit quelque lecture de la Vie des

Saints, selon les jours qui se rencontroient, en quoy une bonne partie de la nuit estoit employée ; car à peine pouvoit-il prendre un peu de sommeil qui ne se trouvât grandement interrompu, et sans la consideration de ses Officiers, dont il ne vouloit pas ruiner la santé, il les eût retenus de bon cœur jusques au jour.

Voila comme vivoit reglément, ou plustost comme alloit peu à peu mourant ce grand Prince, lors que dans l'opinion commune qu'il n'estoit pas pour mourir si tost, je luy demanday permission de me retirer à Paris pour quatre ou cinq jours. A quoy il condescendit fort doucement, me donnant néantmoins à entendre qu'il seroit bien aise, que dans les termes où il se voyoit, je ne m'éloignasse pas beaucoup de luy.

Et parce que quelques Eveschez estoient vacans, et qu'il n'avoit dessein d'en pourvoir que des hommes qui en fussent dignes, il me chargea d'y penser et d'en communiquer avec des personnes intelligentes et zelées pour les interests de Dieu, Jesuites et autres, particulierement avec le R. Pere Vincent de Paul General de la Mission, et de luy en fournir une liste, où ils seroient mis selon l'ordre de leur suffisance et de leur merite.

Mais comme j'apperçeû à mon retour qu'il minutoit quelque forme de Testament, je jugeay qu'il estoit temps de luy donner advis de trois choses que je meditois en mon esprit ; à quoy luy-mesme me convia, me demandant par prevention, comme il avoit déja fait quelqu'autrefois, si j'estois content de luy?

Je luy répondis qu'aprés y avoir pensé sérieusement, j'estois d'advis qu'il agiroit en Roy Tres-Chrestien, si pour l'edification et la satisfaction publique, premièrement il declaroit à tout le monde, ou de bouche, ou par escrit, qu'il mouroit avec un extrême desplaisir de ses omissions

envers la feuë Reyne sa mere, dans les peines qu'il avoit euës d'asjuster ensemble, les devoirs de Fils, et les obligations de Roy, sur tout pour le temps où n'estant plus sur les terres de l'Espagnol, ny secouruë de ses deniers, ny partie agissante dans les mouvements de l'Estat, elle n'avoit pas laissé de souffrir en ses aliments, et de recevoir un traitement moins convenable à sa qualité.

En second lieu, s'il donnoit ordre, que les Officiers et les serviteurs de la défunte, qui n'auroient autre crime ny autre peché que le malheur de leur Maistresse, fussent payez de leurs gages et de leurs services, comme elle avoit ordonné.

En troisiesme lieu, s'il arrestoit les plaintes formées, à l'occasion de plusieurs de ses sujets, dont les uns tenoient prison, les autres estoient exilez et hors du Royaume, et les autres releguez en divers endroits hors de leurs maisons; et parce qu'il y en avoit parmi eux qui passoient pour tres innocens, et comme on parloit, pour martyrs d'Estat, qu'il luy pleût de leur assigner des juges afin de connoitre de leurs griefs et de leur rendre justice, comme ils en supplioient tres-humblement sa Majesté.

A ces trois chefs sa response fut, pour le premier qui regardoit la Reyne sa mere, il estoit de mesme sentiment que moy, et qu'en ce poinct il n'avoit jamais esté sans quelque scrupule d'avoir manqué à son devoir, dont il demandoit avant toutes choses, tres-humblement pardon à Dieu, pardon aussi à elle-mesme, et que de plus il entendoit que le sieur de Chavigny, secretaire d'Estat, qui l'aidoit à mettre par escrit ses dernieres volontez, exprimât en son Testament, auec les termes qu'il me laissoit libres, la douleur qu'il en ressentoit, et qu'il vouloit que toute la France et toute l'Europe en fût informée. Touchant l'autre chef, il répondit qu'il se souviendroit d'en commander

l'exécution; et pour la troisiesme, qu'il y alloit pourvoir tout presentement.

Quant à la Paix, il ne fut pas beaucoup nécessaire de l'y exhorter, tant je sçavois qu'il la desiroit avec passion; jusques là que considerant un jour les souffrances de son pauvre peuple, *Je luy ay bien fait*, me dit-il, *du mal, à raison des grandes et importantes affaires que je me suis veuës sur les bras, et je n'en ay pas tousjours eû toute la pitié que je devois, et telle je l'ay depuis deux ans, ayant esté par tout en personne, et veû de mes yeux toutes ses miseres; mais si Dieu veut que je vive encore, ce que je n'ay pas grand sujet de croire, et beaucoup moins de souhaitter, la vie n'ayant rien qui me semble aimable, j'espere qu'en deux autres années je le pourray mettre à son aise, car l'année prochaine il aura la paix.* C'estoit le dessein de ce bon Roy qui travailloit fort à l'avancement du Traité; *et l'année suivante je licentieray*, disoit-il, *mes troupes, qui est une affaire, où de grands deniers s'épargneront.*

Un autre jour prenant ses mesures pour cet heureux temps de la paix, dans une fièvre intermittante, comme j'estois seul à sa ruelle : *Je remedieray*, dit-il, *Dieu aydant, au libertinage, je supprimeray les duels, j'estoufferay l'injustice, et communieray tous les huit jours; et si tost que je verray mon Dauphin à cheval et en âge de Majorité, je le mettray en ma place pour me retirer à Versailles avec quatre de vos Peres, où je m'entretiendray avec eux des choses divines, ne penseray plus du tout qu'aux affaires de mon ame et de mon salut, à la reserve du divertissement de la chasse, que je desire tousjours prendre, mais avec plus de moderation qu'à l'ordinaire.*

Alors il demanda au Sieur de Chavigny present, s'il n'estoit pas vray qu'il l'avoit ainsi resolu et s'en estoit découvert à luy depuis fort long temps; et moy là dessus

touché de compassion pour les malheurs qui pendoient alors sur la teste du Roy de la Grand'Bretagne, je m'avançay de luy demander s'il ne l'assisteroit pas auparavant contre ses rebelles : *Oüy*, dit-il, *à condition que de sa part il fasse aussi pour les Catholiques*. Une autre fois s'informant de moy de la différence que nous mettons entre l'attrition et la contrition, sur ce que je luy répondis que l'attrition avoit pour motif la crainte de Dieu et nostre interet, au lieu que la contrition n'a que l'amour et que l'intérêt de Dieu : *Je n'ay*, me dit-il, *jamais envisagé en ma repentance que l'intérêt et l'amour de Dieu, vous voyez pourtant que j'ay eû l'honneur de n'avoir esté des mieux instruits en ce point, mais si Dieu me donne la vie et la santé, j'y mettray bon ordre, et vous me catechiserez*. Ce qu'il ajouta dans la veuë de la retraite qu'il avoit dessein de faire à Versailles.

Au reste la fiévre, l'inedie, l'insomnie, et une toux séche le minant tousjours peu à peu, il redouta nommément deux choses, l'une de mourir inopinément et par surprise, l'autre de languir, ou, comme on dit, de trainer longtemps. Mais pour s'armer contre cette double apprehension, il conjura d'un costé Monsieur de Meaux et son Confesseur, de se souvenir de luy donner par avance tous ses Sacremens, dont ils s'excuserent sur l'heure, l'asseurant que chose du monde ne pressoit, que selon le devoir de leur conscience et de leur charge ils le feroient quand il seroit temps; d'ailleurs il pria Dieu tres-instamment de luy vouloir abbreger le cours et la durée de sa maladie, et on remarqua qu'il fit sa prière avec grande ardeur.

La nuit du 18 au 19 d'Avril fut si mauvaise, et si fâcheuse pour luy, qu'il ne pensa prsqu'à autre chose, qu'à l'Eglise de Sainct Denys en France, où reposent les corps de nos Roys; dont le lendemain il prit sujet de s'entretenir tousjours de la mort, avec ceux qui s'approchoient de luy,

et l'apres dinée s'estant fait mettre dans sa grande chaire, où de temps en temps il se soulageoit de la lassitude du lit, il commanda qu'on luy ouvrit les fenestres de sa chambre, qui regardoient du costé de Sainct Denys, disant à ceux qui le servoient qu'il vouloit voir son dernier logis.

Puis le soir tout tard, chacun s'estant retiré, à la reserve des Sieurs Lucas, de Blois, et peu d'autres, il desira qu'on luy leût le 17. chapitre de l'Evangile de S. Jean, où sont couchées les dernieres paroles que le Sauveur du monde dit à ses Apostres un peu avant sa Passion, et l'oraison qu'il fit à son Pere pour luy recommander ses chers Disciples, mais en termes si affectueux qu'ils seroient capables de touchers les cœurs les plus durs, et les ames les plus insensibles.

Il se fit lire aussi quelque endroit de l'Introduction à la Vie devote du B. François de Sales, et nommément le chapitre du mépris du monde, et dans le Livre de l'Imitation de Jesus-Christ celuy de la mort, que le Sieur Lucas ne pouvoit assez tost trouver, le Roy prit luy-mesme le livre, et y rencontrant à l'ouverture ce qu'il cherchoit, *Lisez*, luy dit-il, *cela*, et cette lecture fut continuée jusques à minuit.

Le jour suivant 20. du mois, s'assemblerent en sa chambre par ses ordres autour de sa Majesté, la Reyne son espouse, Monsieur le Duc d'Orléans, Monsieur le Prince de Condé, ses Ministres d'Estat, et tout ce qu'il y avoit de Grands à la Cour, puis les rideaux de son lit levez, s'estant entrenu quelque temps avec la Reyne, Monsieur son frère, et Monsieur le Prince, il fit à toute l'assistance, à haute voix, un discours declaratif de ses dernieres volontez, à la fin duquel il commanda au Sieur de la Vrilliere, secretaire d'Estat, qui estoit en mois, de lire tout haut la Regence de la Reyne, seante alors au pied du lit; et quoy

que tout le monde fondit en larmes, il avoit luy seul le visage gay et tesmoignoit estre fort content.

Cette piece ayant esté leuë, il en fit signer l'original, et en jurer l'execution, à la Reyne et à Monsieur son Frere, leur disant plusieurs autres choses sur ce sujet, comme aussi à Monsieur le Prince.

En suite le Parlement vint, représenté par son premier President, les Presidens au Mortier, deux Conseillers de chaque Chambre, et les Gens du Roy, qu'il informa de ses intentions; aprés quoy, il enjoignit à Monsieur le duc d'Orleans, à Monsieur le Prince de Condé, et à Monsieur le Chancelier, d'estre à Paris, pour faire enregistrer sa declaration au Parlement; et ce fut chose merveilleuse, de voir le plus grand Monarque du monde, disposer ainsi de son Royaume, quitter la Reyne son espouse en la fleur de son âge, des enfants mineurs beaux comme le jour, et sa propre vie, avec aussi peu d'émotion, que s'il n'eût laissé qu'une de ses maisons de campagne.

Mais ce qui donna encore un grand éclat à la gloire de cette action, c'est qu'il parut alors à veuë d'œil que Dieu luy avoit donné, comme à dessein, plus de santé et plus de force qu'à l'ordinaire. Car tout le monde estant sorty de la chambre, luy le cœur serré de regret et la face baignée de larmes, retint seulement Monsieur de Meaux et son Confesseur, employant ce qui restoit de la journée à s'entretenir avec eux, de Dieu et des choses divines.

La nuit, il eut de grandes évacuations, lesquelles jointes aux precedentes l'abbatirent et l'extenuerent tellement, que son corps ne sembloit plus qu'un squelette, de sorte qu'au point du jour regardant par occasion ses bras et ses cuisses, il demeura un peu estonne de l'estat où il se voyoit, puis élevant les yeux au ciel selon sa loüable coutume : *Helas!* dit-il avec le Prophète, *Quid est homo?* Qu'est-ce

que l'homme? Paroles qu'il repeta depuis fort souvent, lors qu'il parloit à quelques Seigneurs qu'il aimoit beaucoup, entr'autres à Monsieur de Liancourt, ajoûtant encore celle-cy, *Je ne suis plus désormais que Terre!*

Le mesme jour sur les cinq heures du soir, aprés le Conseil tenu, on fit la ceremonie du baptesme de Monseigneur le Dauphin en sa Chapelle du vieux Château, la Reyne presente, où son Parrain fut Monsieur le Cardinal Mazarin, et sa Marraine Madame la Princesse de Condé, qui luy donna le nom de Louys, que ce petit Prince désiroit avoir; et aprés la ceremonie qui fut bientôt achevée, il alla remercier de fort bonne grace Monsieur de Meaux en la Sacristie. Le Roy ayant appris le succés de toute l'action, en loüa Dieu, les yeux élevez au ciel, où les tint assez long-temps.

Or ses mauvaises nuits l'abbatant de plus en plus, et ses Medecins oüys là dessus, il fut ordonné qu'on luy administreroit le Viatique de la tres-saincte Eucharistie, dont j'eus avis de luy porter la parole, non seulement qui ne le surprit ny ne l'inquieta pas, mais plutost qui luy fut si agreable qu'il m'embrassa tendrement, et en dit mesme en actions de graces un *Te Deum*, avec plus de joye, qu'il n'en avoit jamais tesmoigné ny pour la prise d'une ville, ny pour le gain d'une bataille; puis se tournant vers l'assistance, *Que j'aime*, dit-il, *ce bon Pere, qui m'apporte une si bonne et si agreable nouvelle!*

On informe cependant la Reyne de ce qui se passe, tandis que le Roy se confesse et se prepare à la Communion, lors qu'à la fin de la Messe, cette Princesse arrive fondant tout en larmes, et ayant laissé un peu en arriere Messeigneurs le Dauphin et le Duc d'Anjou entre les mains de leur Gouvernante, elle se presente au chevet du Roy, et là prosternée à genoux elle le voit communier pour la der-

niere fois. Monsieur le Duc d'Orleans et Monsieur le Prince de Condé luy tenans les deux premiers coins de la nape, et deux Aumôniers les deux autres.

Aprés son action de graces, faite à loisir et en grand repos, il s'entretint en particulier avec la Reyne assez longtemps, et à la fin, pour clorre toute cette pitoyable ceremonie, ayant demandé Messeigneurs ses enfans, la Reyne les alla prendre elle-mesme par la main, et les lui amena tous deux, puis tous trois mirent avec grand respect les genoux en terre, et receurent sa benediction.

Il est vray qu'en mesme temps il eût bien voulu recevoir l'Extréme-Onction, mais ce ne fut ny l'opinion de Monsieur de Meaux, ny mon sentiment, tant nous découvrimes de vigueur et de force en luy.

En effet, il accueillit favorablement ce jour là encore, quelques grands Seigneurs, qui pour la pluspart avoient encouru son indignation, s'estans malheureusement engagez dans les divisions de la Cour et de la Maison Royale.

Et ayant sçeu que les Mareschaux de Châtillon et de la Force desiroient luy tesmoigner leur zele pour le service de sa Majesté, et l'extrême regret qu'ils avoient de la perte d'un tel Maître, quoy qu'il ne prit pas plaisir de voir aucun huguenot en cét accessoire, où il ne vouloit point souffrir d'imagination contraire à la foy, son humeur estant de ne haïr pas moins les pensées, que les complaisances ou les œuvres, quand elles estoient de quelque sujet qui n'estoit point agreable à Dieu ; il les fit toutefois entrer, puis les ayans remerciez de la tendresse de leur affection, il les exhorta fortement à se retirer de leur pretenduë Religion, leur intimant qu'estant sur le poinct de rendre compte de toute sa vie à son Createur, il ne se pouvoit tenir de leur dire, qu'à son avis Dieu les avoit gratifiez de ce grand âge où ils estoient tous deux arrivez, pour

leur donner loisir de penser à eux, et qu'il les en conjuroit autant qu'il pouvoit; qu'au reste il reconnaissoit que selon le monde ils estoient veritablement sages, vaillans, et braves Seigneurs, mais que ce n'estoit pas tout, qu'il n'y avoit pas plus d'une voye pour aller au Ciel, que hors de l'Eglise Catholique, Apostolique, Romaine, il n'y avait point de salut, et choses semblables qu'il leur dit en de si beaux termes, et avec tant de cordialité, qu'il leur tira les larmes des yeux; mais ce fut tout le fruit de cette belle et cordiale remontrance.

Ainsi se passa la journée, et la nuit s'avançoit fort, quand Dieu permit pour les raisons qui luy sont connuës, qu'après nous estre un peu trop hâtez de luy donner le Viatique, nous nous hâtames encore un peu trop de luy donner l'Extréme-Onction, à l'occasion des Medecins qui estoient alors de garde aux pieds de son lit, et particulierement du sieur Seguin le jeune, premier Medecin de la Reyne; car ne luy trouvant comme point de pouls, ils en donnerent bien-tôt avis à Monsieur de Meaux, et luy, à moy, nous asseurant qu'il s'en alloit, et qu'à peine verroit-il le jour, et qu'il estoit absolument necessaire de luy donner les sainctes huiles, à moins que d'estre blâmez de tout le monde, si nous laissions mourir sans ce Sacrement un Prince si sage et si vertueux, qui s'en reposoit sur nous; que de leur part ils se sentoient obligez de nous donner cét avis pour leur décharge.

On peut aisement juger si je me trouvay surpris à cette parole, veû que le matin Sa Majesté ayant demandé au sieur Bouvard, selon sa coûtume, des nouvelles de sa mort en nostre presence, et si ce seroit pour la nuit prochaine, il luy avoit répondu que ce n'estoit pas son opinion, s'il n'arrivoit quelque accident, qui n'estoit point encore visible; neantmoins me voyant pressé de me prévaloir de cét

avis, je n'en voulus pas allarmer l'esprit du Roy qui prenoit un peu de repos, mais sans plus longue deliberation je pris le carosse de Monsieur de Meaux, et allay en diligence au vieux Château en communiquer avec Monsieur le Cardinal Mazarin et le Sieur de Chavigny, qui non moins estonnez que moy, viennent en sa chambre, où les Medecins luy ayant tâté de nouveau le pouls, nous asseurérent que pour foible et pour bas qu'il fût, il nous dureroit encore du moins jusques au midy.

Sur quoy on conclut que le matin je me mettrois en devoir de le disposer à ce Sacrement, comme je fis dés le point du jour 23. d'Avril, luy representant que la nuit passée il nous avoit mis en grande frayeur, jusques là que les Medecins qui le veilloient, avoient douté s'il verroit le jour; que, grâces à Dieu il estoit mieux sans comparaison, mais neantmoins qu'il y avoit quelque peril, puisque tous les soirs il sembloit mourir et tous les matins ressusciter, et partant que dans l'apprehension de quelque surprise, ou de quelque mort inopinée, s'il luy plaisoit qu'on luy donnât les sainctes huiles sans plus attendre, il auroit tous les aydes et toutes les armes spirituelles de l'Eglise, se tirant par ce moyen de peril et nous de peine; qu'au reste l'Extrême-Onction ne s'appeloit pas tant extrême, parce qu'elle ne devoit estre conferée qu'à l'extremité, qu'à cause qu'elle estoit, pour ainsi dire, la derniere de toutes les Onctions Ecclesiastiques, que Jésus-Christ avoit instituée pour vrai Sacrement, pour fortifier de corps et d'esprit ceux qui sont grandement malades, et mesme, s'il est à propos, pour leur rendre la santé, en qualité de remede surnaturel, ainsi que l'Apostre Sainct Jacques nous asseure en sa *Canonique*, et qu'en un mot elle donne beaucoup de force à un malade pour supporter doucement son mal.

Il n'en fallut pas davantage à un Prince qui avoit, comme

on dit, la mort en desir, et la vie en patience, et qui esperoit tous les jours passer à une meilleure; neantmoins il voulut oüyr auparavant de la bouche mesme de ses Medecins qui l'avoient tousjours entretenu de quelque foible esperance de retour, si à leur jugement sa maladie estoit sans remede.

A quoy le Sieur Bouvard repartit, Sire, Dieu est Tout-puissant! Et alors sa Majesté d'un visage gay, d'un front serain, et d'un œil riant, s'ecria encore avec le Prophete, *Lœtatus sum in his quœ dicta sunt mihi, in domum Domini ibimus!* Je suis ravy de la nouvelle qu'on me vient de dire, que nous irons en la maison du Roy des Roys, et du Seigneur des Seigneurs!

Et dans l'opinion qu'il mourroit le lendemain, jour de Vendredi, il ajoùta incontinent; *O la desirable, ô l'agréable nouvelle! ô l'heureuse journée pour moy, et véritablement heureux Vendredy! Aussi n'est-ce pas d'aujourd'huy que les Vendredys me sont favorables, un Vendredy m'a élevé à la Royauté, je gagnay à pareil jour au Pont de Cé la première de mes victoires, la premiere Ville que j'ai assiegée a esté Sainct Jean d'Angely, dont la reddition se fit à tel jour, la défaite de Soubize en l'Isle de Ré arriva aussi un Vendredy comme j'y estois en personne, et un autre Vendredy me fit sçavoir que les troupes qui estoient allées par mes ordres en la mesme Isle contre les Anglois, les avoient battus, et forcez de rentrer dans leurs vaisseaux, et ainsi de quantité d'autres.*

Mais ce Vendredy me sera le plus heureux de toute ma vie, puis qu'il me mettra dans le Ciel pour y regner eternellement avec mon Dieu, et il vaut mieux mille et mille fois estre Roy au Ciel, que sur Terre; non que je me promette d'y aller tout droit et sans obstacle au sortir du corps, car eû égard à mes offenses, cent ans, oüy cent ans du Pur-

gatoire ne seront pas trop pour moy, mais j'en auray au moins, Dieu aydant, tousjours l'expectative certaine!

Après ce discours je le confessay, on luy dit la Messe, puis Monsieur de Meaux s'approchant avec le livre et les saintes huiles, la Reyne arriva là dessus, et comme je me mis en devoir de luy quitter par honneur ma place, elle m'y retint avec sa bonté ordinaire. Les Pseaumes, les Litanies, les Oraisons furent recitées, et les Onctions usitées se firent.

Ce religieux Monarque répondit à tout, aussi peu émeû que s'il n'eût esté que spectateur de cette action, qui fut faite, si je ne me trompe, sur les neuf heures et demie du mesme jour.

Nous fondions tous en larmes, quelque grand effort que nous fissions pour les retenir, mais la ceremonie ne fut pas plustôt achevée, qu'il joignit enfin les siennes aux nostres, et nous dit essuyant ses yeux : *Je ne trouve point mauvais que vous me pleuriez, c'est une démonstration de votre amitié, et c'est ce qui m'attendrit le cœur; hors de là, Dieu m'est témoin si la vie m'a jamais pleû, et si je ne suis pas ravy d'aller à luy en peu d'heures,* et choses semblables sur lesquelles il s'étendit avec tant de fermeté d'esprit et de ferveur, que depuis il m'avoüa qu'il en avoit senty quelque mouvemement de vanité; et comme je luy remontrois que cette disposition d'esprit estoit un effet du Sacrement qu'il avoit reçeu, et un Don de Dieu qui demandoit sa reconnoissance, disant à Dieu : *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam!* O Seigneur, ce n'est point à nous, non, ce n'est point à nous que la gloire est deuë, mais à vostre nom, à vostre grace, et à vous-mesme! Il repartit aussi-tôt qu'il avoit tousjours dit ces paroles.

Or comme la foule de ceux qui avoient remply sa cham-

bre, estoit si prodigieuse, que luy ostant la belle veuë et le libre usage de l'air qui entroit par ses fenestres, et néantmoins ne voulant faire sortir personne en particulier, tant il avoit de douceur et d'humanité pour tout le monde, il fit signe de la main qu'on se rangeât, et dit un peu haut : *Hé Messieurs donnez-moy la vie !*

A cette parole tous ceux qui estoient alors inutiles se retirèrent, mais il m'arresta me commandant de demeurer et de luy dire à quoy il pourrait s'occuper ?

Je luy fis réponse qu'il me paroissait si robuste et si vigoureux, que je ne pouvois desesperer de l'estat da sa convalescence, et que ne sçachant à quoy rapporter un si merveilleux changement, je presumois avec assez d'apparence que c'estoit un effet de l'Extrême-Onction, et que le grand Medecin operoit extraordinairement en sa personne, luy donnant tant de consolation et tant de force ; *Je le sens bien*, dit-il ; puis j'ajoûtay qu'après tout, s'il n'estoit pas pour guerir de sa maladie, cette force et cette consolation qu'il ressentoit ne luy estoient données de Dieu que pour en digerer la longue durée avec moins de peine, de sorte que je le priay de ne se point negliger luy-mesme, mais de se souvenir de l'avis du sage qui dit : *Fili, in tua infirmitate ne despicias te!* Mon fils, quand vous estes malade, souvenez-vous de ne point vous negliger vous-mesme, mais de suivre Dieu et d'adorer l'ordre de sa divine Providence, de sa Volonté, et de sa conduite. Je conclus enfin qu'il seroit bon de partager sa journée comme de coûtume, tantôt prenant ce qu'il pourroit de remedes et de nourriture, avec quelque honneste divertissement aprés le repas, tantôt entendant parler des choses divines, mais en peu de mots, de peur de luy causer de l'ennuy, estant certain qu'à la longue on s'ennuye de tout, et qu'on doit donner aux malades la nourriture spi-



rituelle, à peu prés comme la corporelle, peu et souvent néantmoins que par intervalles et de fois à autres il pourroit penser de loin aux œuvres pies qu'il vouloit faire, mais que de ma part je me chargeois de l'avertir fidellement et à point nommé du jour, et s'il estoit possible, de l'heure de son passage, autant que je pourrois en estre asseuré de ses Medecins.

Cét avis luy parût assez plausible et ce discours assez agreable, et dés lors il s'en prevalût si heureusement, que les forces s'augmentant peu à peu en luy, il vint mesme jusques à ce point que de s'étonner d'avoir esté si tost reduit à l'Extrême-Onction, et en toucha un mot à ses Medecins, qui luy répondirent que si sa santé estoit bonne, ils prioient Dieu de la luy rendre encore meilleure.

Le lendemain matin 24. d'Avril ils luy presenterent une prise de rheubarbe, mais il ne fut pas au pouvoir de leur eloquence ny au credit de toute la Cour de l'y resoudre, et nonobstant ce refus après son disner, il eut tant de force par une espece de miracle, et se trouva en si bonne humeur, qu'il fit chanter sur le luth le Pseaume, *Lauda anima mea Dominum*, par son premier Valet de garderobe; ensuite de quoy on luy en chanta en partie plusieurs autres, traduits de nouveau en vers françois sur des airs de son invention, et il en chanta luy mesme la basse avec le Duc de Schomberg; de sorte que la Reyne l'estant venuë visiter à l'heure qu'elle prenoit tous les jours pour cette action, ne fut jamais plus estonnée ny tout ensemble plus réjoüye; et la nouvelle d'un prodige si nouveau volant aussi-tost par tout Sainct Germain, il n'y eut aucun de ceux qui avoient l'honneur de l'approcher, qui ne creût qu'il estoit guery, et ne luy en vint faire des conjoüyssances.

Mais ce bon prince ne sçachant qu'en dire protesta tout

haut, que si c'estoit le plaisir de Dieu qu'il en revint, il accepteroit la vie seulement pour lui obéïr, à condition qu'il luy pleût en mesme temps donner la paix à toute l'Europe.

Cependant notre esperance ne nous flatta qu'environ huit jours. Car dès l'entrée du mois de May, ses langueurs ordinaires recommencerent, et ses lassitudes parûrent plus grandes qu'elles n'avoient encore esté ; il luy tardoit qu'on ne luy donnât la bonne nouvelle qu'il fallût partir ; aussi ne le dissimuloit-il pas à ses Medecins, lors qu'ils l'invitoient à prendre un peu de gelée fonduë qu'on luy presentoit dans une phiole de verre, afin de luy épargner la peine de lever la teste pour la prendre, sa réponse ordinaire estant, qu'on le laissât mourir en paix, et il me dit un jour pitoyablement à moy-mesme, qu'il s'ennuyoit fort de la vie, avec ces paroles qu'à dit autrefois le saint homme Job : *Tædet animam meam vitæ meœ!* O mon Dieu, que cette vie mortelle me dure, et qu'elle me cause d'ennuy!

Alors pour le consoler, je me mis à luy porter compassion, avoüant que dans l'estat où je le considerois aprés tant de vicissitudes, de douleurs, de soulagemens, de convalescences et de recheûtes, il me sembloit que je voyais une barque dont le Pilote combattu des vents et de la tempeste, estoit à toute heure tantôt élevé à la hauteur des nuës, tantôt englouty au fond des abysmes, mais qu'implorant avec confiance de cœur ou de bouche le secours divin, il en sortiroit quelque bon effet, qui seroit capable de le conduire en asseurance au port du salut.

Davantage, que tout ce qu'endurent les Esleuz en cette vie, leur est compté en déduction des peines de l'autre, pourveu qu'ils soient en estat de grace et qu'ils endurent avec patience; et comme il goûta cette pensée, il me la fit

repeter, s'informant de moy si la chose estoit veritable; alors je luy apportay un passage de Sainct Augustin, sur le Pseaume 50, où il dit ces paroles : *In hac vita purges me, et talem me reddas cui jam emendatorio igne opus non sit!* O Seigneur, je vous conjure de me purger en cette vie, et de me rendre tel, je veux dire si pur et si net, que le feu ardent du purgatoire ne me soit point necessaire aprés ma mort.

A quoy j'adjoûtay encore, que dans la doctrine des saints Peres, les longues et fâcheuses maladies, prises, comme il faut, de la main de Dieu, sont un espece de martyre; et que le mesme Sainct Augustin l'asseure en ces termes : *Multi ducunt martyrium in lecto, prorsus multi!* Il y en a plusieurs, et plus peut-estre qu'on ne s'imagine, qui estant allitez de quelque longue maladie endurent dans leur lit le martyre; et par consequent plus la maladie est longue, plus on approche de la perfection des saincts Martyrs, dont le martyre a quelquefois duré longtemps, comme nous lisons de celuy de Sainct Clement, surnommé d'Ancyre, à qui je sçavois bien que le Roy estoit grandement devot.

Je luy dis enfin que l'ayant veû fort souvent dans le desir de mourir pour Dieu, je trouvois qu'il estoit oüy de Dieu, et que la Bonté divine luy accordoit l'accomplissement de son desir, puis qu'estre sujet à tant de fâcheuses alternatives, comme de se voir aujourd'huy malade jusques au mourir, et demain vivant au jugement des Medecins, et se soûmettre en tout aux ordres de la Providence souveraine, c'estoit mourir à soy-mesme autant de fois, et endurer autant de martyres.

Mais neantmoins en ce mesme temps je me sentis inspiré de luy conseillor l'usage de la confession journaliere pour ce qui luy restoit de vie, quand mesme il n'auroit

autre matiere, que quelques pechez de ses autres confessions, quoy qu'ils fussent desja pardonnez, afin de croître tousjours en grace et on force, en vertu du sacrement de Penitence.

A quoy il dit qu'il estoit prèt, et qu'il en useroit ainsi de bon cœur, comme il fit avec un succés si heureux, que peu de temps après, le faisant ressouvenir de Saiuct Martin qui disoit à Dieu, que s'il estoit utile ou necesaire à son peuple, il ne faisoit point refus de vivre, ny de travailler plus long-temps. *Voila justement* dit-il, *ce qui m'est propre ;* puis par un mouvement héroïque et par un genereux effort il adjoûta incontinent, *qu'il estoit prêt, si Dieu l'ordonnoit, de languir dans le triste estat où il se voyoit alors reduit, autant d'années qu'en peut vivre naturellement un homme qui se porte bien.*

Au reste ses douleurs accompagnées de cette langueur continuelle, et cette langueur du dégoût, de l'insomnie, et de l'importunité du bassin, dont il craignoit plus la mauvaise odeur pour les assistants que pour luy-mesme, n'estoient pas si petites, surtout au redoublement de sa fiévre, qu'il ne fût contraint de faire quelquefois ouvrir les fenestres de sa chambre, et d'étendre souvent ses bras à l'air, quoy qu'en une saison assez froide contre l'ordinaire de la fin d'Avril, et mesme d'avoir sur ses reins et soûs sa teste des oreillers de paille d'avoine, pour moderer la violence du feu interieur qui le devoroit.

Cependant je puis asseurer que si quelquefois il s'est plaint dans la grandeur du mal qu'il souffroit, ce ne fut jamais ny à moy ny en ma presence ; au contraire il en fit si bien son profit, que je ne puis icy m'empécher de dire une chose qui semblera d'abord moins croyable, mais qui est pourtant tres-veritable.

Car ce grand Princc qui a domté l'heresie, qui a pris

tant de villes, conquis tant de Provinces et donné tant de batailles, qui a triomphé de tant de puissans ennemis, et fait tant d'actions illustres à la veuë de toute la France, et avec l'étonnement de toute l'Europe, l'espace de quarante-deux ans qu'il a vescu, me dit un jour qu'il preferoit cette derniere maladie avec ses souffrances à la partie la plus belle et la plus éclatante de sa vie : d'où l'on peut aisément conjecturer, combien d'actes de vertu il pratiquoit en cét estat, combien il domtoit ses passions, et combien il en remportoit de victoires.

Je ne nie pas neantmoins que je ne l'aye veû, une ou deux fois en colere, et qu'il n'ayt eu peut-estre contre quelques-uns de l'indignation, qui ne sera pas venuë à ma connoissance; mais je puis dire, ou qu'il avoit raison de le faire, ou qu'il s'appaisoit incontinent; et lors qu'il avoit donné sujet de déplaisir à qui que ce fût, present ou absent, il y remedioit en diligence, ou par luy-mesme, ou par un autre, et le jour mesme il s'en accusoit.

Il en usa ainsi une fois vers son premier Medecin le Sr Bouvart, et une autre fois envers moy-mesme, à qui un soir bien tard il envoya Monsr de Chavigny pour une occasion de cette nature, et comme on l'avertit que le Duc de Chevreuse apprehendoit qu'il n'eût en son cœur quelque aversion ou quelque froideur contre luy, il pria Monsr le Prince de Condé de l'asseurer du contraire.

Or depuis ce rude combat contre l'ennuy et le degoût de la vie, dont par forme de disgression je me suis un peu détourné, il en eut deux autres à soûtenir, mais à beaucoup prés plus legers, contre deux inquiétudes qui l'attaquerent : l'une de n'avoir pu donner avant son trépas la paix à la Chrestienté, quelque veritable desir qu'il en eût, et il surmonta celle-cy de luy-mesme, par la resolution qu'il prit de se conformer à l'ordre de la Providence de Dieu, et de la

luy demander par ses prieres quand il auroit le bon-heur de le voir au Ciel; l'autre estoit fondée en l'affection naturelle qu'il avoit pour son Royaume, car il l'aimoit par préference à tout autre chose après Dieu et son salut, et je l'ay veu quelquefois disputer jusques au scrupule s'il nepechoit point en l'aimant avec un peu trop d'excés, qui luy jetta de fort grandes apprehensions en l'ame, que nous n'eussions beaucoup à souffrir aprés sa mort.

Mais contre cette anxiété intérieure je luy représentay devant les yeux, qu'il ne se devoit point mettre en peine des choses futures, aprés y avoir pourveü de sa part en la manière qu'il avoit jugée la meilleure; que la sagesse de la Providence divine, à qui seule il appartient de disposer souverainement du bon-heur et du malheur des Estats, en ordonneroit à sa volonté, qui ne peut jamais cesser d'estre juste, non plus que jamais elle ne peut cesser d'estre bonne, et qu'aprés tout, quand il luy plairoit donner quelque contrepoids à l'élevation de la France, et l'humilier à son tour, ainsi que l'avoient esté tous nos ennemis sous son regne tousjours heureux, toujours triomphant; nous serions tenus de faire de nécessité vertu, et de nous résoudre à l'exercice de la patience, nous soümettant avec humilité et avec respect aux ordres d'en haut, qui sont tousjours saincts et adorables.

Cette pensée lui sembla si juste, que non content d'y acquiescer à l'heure mesme, il la mit encore depuis en pratique, à l'occasion de quelques-uns de ses serviteurs qui avoient eu la mesme crainte et la mesme apprehension que luy.

Or comme je m'apperceus que ses forces alloient diminuant à veuë d'œil, je me sentis obligé de redoubler mes soins pour le service et le salut de sa personne, et quoy

qu'il y eût long-temps que j'estois passé du vieux château au château neuf, néantmoins je jugeay à propos de m'approcher encore plus, et de mettre ma paillasse dans son cabinet, joignant la porte de sa chambre, pour estre à luy au premier signe, c'est à dire presqu'à tous les momens de la nuit.

Mais à moins que d'oüyr ce signe, ou d'estre appelé, je m'abstenois de mè montrer trop souvent à luy, de peur d'interrompre son entretien avec Dieu, qui estoit l'unique ou le plus grand contentement qu'il eût au monde, m'avoüant luy-mesme un jour qu'il n'avoit point de plaisir égal à celuy de la priere.

Plusieurs aussi l'ont veû dans son lit battre sa poitrine, les yeux à demy fermez pour mieux cacher sa devotion ; mais dés lors qu'il m'appercevoit, il quittoit tout pour oüyr ce que j'avois à luy dire, quoy que d'ordinaire il ne valût pas ce qu'il ruminoit en son ame ; d'ailleurs je craignois encore de luy charger, ou de luy occuper trop l'esprit, qui n'avoit rien ordinairement plus à cœur que de penser aux moyens de mettre fin aux desordres de la guerre, de conclure son Traité de paix, de nommer aux Benefices à mesure qu'ils venoient à vacquer, et à recevoir les adieux de la Noblesse qui alloit combattre en son Armée de Picardie soûs Monsieur le Duc d'Anguien, qu'il avoit luy-mesme choisy pour en avoir le commandement et la conduite.

De plus, il avoit à disposer de quelques Eveschez vacans, où il cherchoit encore des hommes capables, et de quelques Abbayes reservées pour un dessein qui n'eut point d'effet, à regler ses gratifications, à ordonner de ses legs pieux, et du lieu de sa sepulture apres sa mort ; articles qui luy coûterent trois apresdisnées qu'il employa en présence de Monsieur le Cardinal Mazarin, du sieur de

Chavigny qui tenoit la plume et de son Confesseur, tous trois enfermez en sa chambre.

Et à ne point dissimuler la verité, je puis dire que les Eveschez furent donnez saintement, et les Abbayes charitablement; que ny ses gratifications ni ses legs pieux ne furent point à charge à personne, par un pur desir d'épargner son peuple; qu'il n'oublia aucun de ses domestiques, non pas mesme le boulanger du pain de ses chiens, connoissant par nom tous ceux qui estoient sur l'estat de sa Maison, et en ayant fait faire une liste; qu'il fit deux fondations considérables à Sainct Denys, tant pour le repos de son ame, que pour le repos de celles du feu Roy son Pere et de la feuë Reine sa Mere; qu'il en fit encore une à Chantilly, et une autre a Versailles, dont l'Eglise ayant besoin de reparation, il en chargea le Sieur de Noyers, pour luy tesmoigner qu'encore qu'avec sa permission il se fût retiré de la Cour, il ne laissoit pas d'avoir bonne opinion de sa probité, et de faire estime de sa personne; qu'il envoya sur la frontière beaucoup d'aumônes secrettes, pour estre distribuées à un grand nombre de villages par les Peres de la Mission, et quantité d'autres aux environs de Paris, par les soins de Monsieur de Meaux, qui luy avoit desja rendu quelqu'autrefois ce bon service, lors qu'il était en pleine santé; qu'une partie considerable fut assignée au mesme Prelat, pour en faire l'application à l'ornement de la Chasse de Sainct Fiacre, le tout pris sur un fonds qui estoit entré fort à propos dans les coffres du Tresorier de ses menus plaisirs, et ce qui en demeura de reste aprés toutes ces pieuses applications, qui ne montoient pas à une somme legere, fut laissé à la disposition des trois personnes par luy commise pour l'execution de ces bonnes œuvres.

Enfin pour le regard de son corps, il declara qu'il en-

tendoit qu'il fût inhumé à Sainct Denys au tombeau de ses prédécesseurs, sans ceremonie toutefois pour la décharge de l'Estat qu'il plaignoit fort, et qu'il s'efforça de soulager en tout et de tout son pouvoir.

Il est vray qu'il avoit souhaité, par principe de pudeur, si je ne me trompe, et par motif d'honnesteté, que l'ouverture n'en fût point faite selon la coûtume; mais luy representant qu'il falloit nécessairement le garder, l'espace de quelques jours, et l'exposer en public à la Royale, et qu'à moins que d'estre embaumé, il seroit comme impossible dans la saison qui estoit chaude, qu'on en ressentit quelque sorte de mauvaise odeur, il condescendit à ma remontrance.

Puis voulant aussi que j'eusse part à son Testament, il me regarda d'un œil capable de tirer les larmes des yeux avec ces paroles : *C'est mon cœur*, dit-il, *que je vous donne, vous le voulez bien!* A ce trait de bonté incomparable je ne fis réponse qu'avec une profonde reverence, asseurant à sa Majesté que ce jour-là elle nous faisoit le plus riche don qu'elle pouvoit faire, et à l'heure mesme je luy en rendis tres-humbles graces, au nom de toute nostre Compagnie.

Il est vray que ce cœur Royal, qui a tousjours esté en la main de Dieu, nous fut delivré après sa mort, mais il faut avouer que cette mort arriva trop tost de plusieurs années pour S. Loüis, dont sa Majesté a fondé et bâty l'Eglise, où la Reyne Regente a fait mettre ce dépôt sacré, enchassé en or, et l'a honoré d'une dépense digne de sa magnificence Royale et de son amour conjugal.

Or aprés avoir terminé toutes ces affaires, son passage de la Terre au Ciel s'avançant tousjours, Monsieur de Lisieux se présenta pour l'ayder en cét accessoire et se joindre à Monsieur de Meaux qui s'en acquittoit parfaitement; Monsieur le Duc de Vantadour, Chanoine de Nostre-Dame

de Paris, y parut encore et fut veû de sa Majesté de fort bon œil; le père Vincent y vint aussi par deux fois selon le désir de la Reyne qui le proposa au Roy, mais ce grand Prince n'y consentit qu'à la charge que son Confesseur n'y eût point de difficulté, tant il avoit l'esprit present à toutes les choses qui se passoient autour de luy, et il y eut assez de bonté en cette excellente Princesse, pour se vouloir donner la peine toutes les deux fois de m'en parler; ce qui me ravit en admiration, et m'obligea non seulement de luy en rendre mes actions de grâces, mais de l'en supplier tres-humblement.

Ainsi, ce secours nous estant venu, et le Roy ne me parlant gueres sans me demander, *Quand sera-ce qu'il faudra partir?* c'est à dire combien ses Medecins lui donnoient encore d'heures, ou de jours à vivre! Enfin le douziéme de May qui fut l'avant-veille de son trepas, nous resolûmes, Monsieur de Meaux et moy, de lui dire qu'il feroit bien de s'y préparer par une dernière Communion, qu'il recevroit de nouveau en forme de viatique, ne le pouvant faire autrement.

Joint que si nous eussions remis cette action au jour d'aprés, avec l'incertitude s'il vivroit vingt-quatre heures, nous avions encore sujet de craindre que la fiévre luy ayant desja entierement desseché la bouche et la langues il n'eût pas la force d'avaller la sainte Hostie.

C'est pourquoy on me deputa pour luy en faire l'ouverture; et d'abord il en eut une telle joye qu'il en chanta le *Te Deum*, puis s'estant reconcillié environ les sept heure, du soir, il communia des mains de Monsieur de Meaux; aprés quoy prenant la main de la Reine et celle de Monseigneur le duc d'Orléans, il leur fit encore promettre de vivre en union et en concorde, et leur recommanda les petits Princes ses enfants.

Alors, si nous eûmes beaucoup de tendresse et de grands sentiments de compassion pour luy, nous n'en sentimes pas moins pour cette bonne Princesse, laquelle ayant délogé du vieux château pour estre plus prés du Roy, ne laissoit pas de s'y rendre tous les jours pour se prosterner au pied des Autels devant Jésus-Christ exposé au S. Sacrement, afin d'implorer le secours du Ciel pour son cher espoux, et de faire vœux sur vœux pour sa santé et neuvaines, le recommandant à toute heure aux prieres de tout le Clergé et de toutes les Communautez Religieuses; et n'osant paraître à sa vuë si souvent qu'elle eût bien desiré, de peur de lui causer de l'inquietude par sa presence, elle en apprenoit à tout moment des nouvelles, et tousjours fâcheuses, dans une antichambre; mais ce jour-là elle obtint qu'il la souffrit à son chevet jusques à trois heures aprés minuit, et la meilleure partie du jour mesme, avec une compassion aussi sensible et aussi grande que son affection.

Or ce jour treiziéme de May, qui estoit la veille de l'Ascension, le consola fort par un certain pressentiment de la victoire gagnée quelques jours aprés à Rocroy. Il fit ses prieres ordinaires, oüyt devotement la sainte Messe, et parla de Dieu assez longtemps; il y avoit alors peu de personnes en sa chambre, tant à cause qu'il estoit encore matin, que parce qu'ayant beaucoup enduré toute la nuit il se laissoit quelquefois aller à un court sommeil, que la discretion ne nous permettoit pas d'interrompre.

J'estois cependant à sa ruelle, où à son réveil il me venoit d'appeler, pour luy dire, comme de coûtume, quelque bon mot, lors que luy voyant fermer les yeux, je me retiray sans bruit en arriere vers la cheminée; mais ayant bien-tost oüy quelqu'un qui entroit, et reconnu que c'était par bon-heur Monsieur le Prince, il le pria d'une voix mou-

rante d'approcher de luy, afin de luy dire, comme par esprit de prophetie, ce peu de paroles : *Monsieur, je sçay bien que l'ennemy s'est avancé sur nostre frontière avec une grosse et puissante armée* (qui estoit une nouvelle que personne ne pouvait encore sçavoir), *mais vostre fils le va repousser honteusement et le vaincre glorieusement.*

A quoy Monsieur le Prince se contenta de répondre qu'il y avoit beaucoup d'apparence que les deux Armées se choqueroient, et qu'il espéroit, Dieu aydant, que les Flamens perdroient la bataille; puis se tournant à moy, il me dit tout bas : Prenez garde au Roy, car il baisse fort, et si je ne me trompe, son cerveau se trouble. Je luy fis réponse que le cerveau estoit la partie la plus saine qui fût en luy, et que ses fréquentes évacuations détournant les fumées qui le pouvoient alterer, ce n'estoit pas l'objet de ma crainte, mais quelquefois qu'il avoit des songes de peu de durée, et que les paroles qu'il venoit d'oüyr estoient peut-estre de cette nature; aussi aprés la victoire signalée que gaigna son fils Monsieur le Duc d'Anguyen à Rocroy, il vint m'aborder plein de joye, et me demander mon sentiment de l'oracle, ou comme il parloit luy-mesme, de la Prophetie du feu Roy!

Ce mesme jour encore, sa Majesté me demanda si ce jour n'estoit pas le dernier des jours de sa vie; je l'asseuray qu'au jugement de ses Medecins on luy trouvoit assez de forces pour arriver au jour suivant et au delà, si sa fiévre ne venoit point à redoubler comme à l'ordinaire, parce qu'autrement sa vie dureroit jusques à trois heures aprés midy, mais qu'elle ne pouvoit finir en un jour plus desirable qu'en celuy où le Sauveur estoit monté triomphant au Ciel, et en avoit comme ouvert la porte à tous les Fidelles, dont il rendit aussi-tost graces à Dieu, et me tesmoigna qu'il en recevoit une consolation particuliere.



Puis il me parla d'un certain petit Crucifix qu'il reservoit pour cette occasion, avec deux Breviaires et un Diurnal, où il avoit marqué luy-mesme la recommandation de l'ame, et fit tout apporter en sa presence, pour estre plus prêt au dernier combat.

Il me demanda en mesme temps, quand se faisoit à peu prés le jugement particulier; et sur la réponse que je luy fis, que nous serons tous jugez au moment de la séparation du corps et de l'ame, mais qu'alors il seroit accompagné de son bon Ange et de tous les Saints dont il honoroit les Reliques, gardées précieusement à son chevet, il me sembla qu'à sa contenance j'avais occasion de croire qu'il luy tardoit que l'heure n'en vint.

Car dés lors que je luy disois, comme en passant, seulement un mot du Paradis, par quelque trait du Roy Prophete, dont il entendoit fort bien les pseaumes, avec quantité d'autres textes de l'Écriture, son cœur y sembloit voler aussi-tost; par exemple lors que je disois : *Quàm dilecta tabernacula tua, Domine virtutum :* O Seigneur des vertus, que vos pavillons sont aimables! Il continua le reste disant : *Concupiscit et deficit anima mea in atria Domini :* Mon ame souhaite et soûpire aprés le palais de mon Seigneur! Et s'il m'arrivoit de luy dire, *Cùm dederit dilectis suis somnum*, lorsqu'il envoyera le sommeil de la mort à ses Esleus; il ajoûtoit incontinent : *Ecce hereditas Domini, filii, merces, fructus ventris :* Vous qui estes enfans de Dieu, voyez qu'il vous donne pour heredité et pour recompense son propre Fils, qui est Dieu et Homme, et comme tel qui est le fruit des flancs de la Vierge!

Si pour l'exhorter à l'attente de la venuë du mesme Fils de Dieu, je commençois à prononcer ce verset : *Expecta Dominum, viriliter age :* Attendez Nostre Seigneur, et ne perdez point courage en son service; il ne manquoit pas

de poursuivre : *Et confortetur cor tuum, et sustine Dominum :* Et que vostre cœur, au lieu de s'abbatre, marche constamment dans les voyes de Dieu!

Si j'avançois ce trait de Saint Jean, sur la fin de l'Apocalypse : *Veni cito, Domine Jesu :* O mon Seigneur Jesus, venez promptement! il repetoit les mesmes paroles avec un grand sentiment de devotion : *Etiam, veni cito, Domine Jesu :* Oüy, mon Seigneur Jesus, je vous en supplie, venez promptement!

Davantage, ce jour là mesme, un certain m'ayant rapporté qu'on tenoit en Cour que le Roy avoit souhaité encore quinze jours de vie, et que quelques personnes en estoient en peine, je m'en voulus informer de luy; à quoy il fit réponse selon ma pensée, que la chose n'estoit pas, et qu'il ne desiroit nullement cette faveur.

Le soir bien avant dans la nuit, il voulut oüyr la lecture de quelques chapitres de la Vie de Jesus Christ selon les quatre Evangelistes, que le Père de Montreüil Jesuite luy avait presentée depuis peu de jours; mais le reste de la nuit luy sembla si long et si ennuyeux, qu'il demandoit à tout moment quelle heure il estoit; et dés que le jour parut, il fit tirer son rideau et ouvrir ses fenestres, disant qu'il vouloit entendre la Messe, et tandis qu'on dressoit l'Autel, il me chargea d'une certaine commission qui me fit beaucoup admirer son grand jugement et sa religieuse pieté.

Aprés sa Messe, il voulut encore sçavoir de la bouche propre de ses Medecins, s'ils persistoient en leur prediction, et s'il n'estoit pas en estat de pouvoir tirer jusques à son heureux Vendredy, sans toutefois qu'il s'en mit beaucoup en peine.

Mais l'ayant considéré assez long-temps, ils prononcèrent d'un commun accord, sept ou huit qu'ils estoient en

cette consultation, que son redoublement estant pour venir sur les trois heures, ils ne pouvoient esperer cette faveur suivant l'ordre de la nature, et que dans toutes les apparences humaines sa vie estoit pour y succomber!

A quoy j'ajoûtay que selon l'usage de l'Église, le Vendredy commençant dés les premieres Vespres du Jeudy, s'il sortoit du monde le Jeudy sur les trois heures, on auroit raison de croire qu'il seroit mort le Vendredy, et néantmoins monté au Ciel le mesme jour, qu'elle celebroit le mystere et le triomphe de l'Ascension de Nostre Seigneur.

A cét Arrest definitif, le Roy demeura si satisfait et si content, que les yeux en haut et les mains jointes il pria Dieu assez long-temps en son cœur; puis élevant sa voix, il dit : *Loüé soit Dieu! ô mon Dieu, mon Créateur, vostre volonté soit faite*!

Et à l'heure mesme dans la creance qu'il falloit prendre congé de tous, il commença ses derniers adieux par la Reyne sa chere espouse qui fondoit en larmes et luy dit beaucoup de choses que personne n'entendit qu'elle; aprés vinrent Messeigneurs ses enfans, à qui pour la seconde fois il donna sa benediction; puis les Princes et les Princesses, les Prelats et les Seigneurs de condition, et en general tous ses officiers grands et petits qui se trouverent dans sa chambre, embrassant les uns, donnant aux autres sa main à baiser, prenant et serrant celle des autres, et voyant que je me présentois aussi par respect le dernier de tous, il se jetta deux fois à mon col, et m'embrassant avec une charité et une douceur extraordinaire, il me dit quatre ou cinq paroles infiniment obligeantes.

Aprés cette action, on ne parla plus que de Dieu et sa ruelle demeura aux Ecclesiastiques revétus de leur surplis, dont les uns aprés les autres ayans celebré la Messe

pour sa Majesté, nous mîmes au pied de son lit devant ses yeux un Crucifix, aprés qu'il l'eut adoré et qu'il l'eut baisé avec beaucoup de reverence; puis le cierge beny estant allumé nous récitâmes les Litanies, et les autres prieres que l'Église ordonne pour ceux qui sont en cet accessoire, excepté celles qui sont reservées pour la derniere agonie, luy tousjours répondant à tout, sans en perdre une syllabe, et lors que nous fûmes à la fin il congedia la compagnie, ne retenant que son Confesseur, afin de donner à tous le loisir de prendre leur refection.

Cependant tous estant sortis, il me repeta une ou deux fois les paroles qu'il m'avoit dites, touchant l'apprehension qu'il avoit, qu'aprés qu'il auroit perdu l'usage des sens, l'ennemy ne vint à luy donner des attaques et des tentations contre la Foy, et pour cette raison s'il m'arrivait de le voir en peine, que j'eusse de bons avis tout prêts pour le secourir en ce besoin.

Mais je l'asseurai que ce n'étoit pas là son foible, que le Demon sçavoit bien l'horreur que sa Majesté avoit des attaques et des tentations de cette nature, et que cette horreur présente estoit comme un prejugé de sa victoire future, et que lors qu'il vient quelque premiere imagination touchant ce point, c'est assez de dire que l'on croit tout ce que croit la sainte Église, hors de laquelle il n'y a point de salut.

Mais de quoy donc seray-je tenté? ajoûta ce vertueux Prince. Peut-estre, luy dis-je, Sire, d'aversion, vous representant des personnes qui vous auront autrefois mis en colere, comme si vous les aviez devant les yeux, en vostre chambre, et aux pieds de vostre lit! *Et que me faut-il faire*, repliqua-t-il, *en telle rencontre?* Je luy dis qu'alors sa Majesté prendroit la peine de se souvenir de la vertu de charité et de l'amour des ennemis, que le Fils de

Dieu nous recommande si souvent et si fortement en l'Evangile.

Voilà, dit-il, *qui est fort bien, mais convenons entre nous, que si je suis attaqué de ce costé là, je vous en donneray avis par un geste de la main qui sera le signe de l'attaque, et alors vous me crierez, Charité, ou ce que vous jugerez à propos!* Je luy promis que je le ferois, et je le fis en effet avant son trépas, à ma tres-grande consolation, comme je diray maintenant.

Ainsi aprés luy avoir donné cette asseurance, il me fit mettre sa Vie des Saints sur un pupitre élevé, et me commanda de m'asseoir, afin de luy lire avec moins de peine quelque chose de la Passion de Nostre Seigneur; mais les autres commençans à retourner, il me fit cesser et m'envoya malgré moy prendre aussi un peu de refection, puisque le temps me le permettoit.

Parmy ceux qui entrerent, le Roy ayant encore apperceu Monsieur le Mareschal de Chastillon avec plusieurs autres Seigneurs qui estoient autour de son lit, il dit à Monsr de Meaux son premier Aumônier, qu'il n'agréroit pas de voir ce Seigneur au temps qu'il rendroit l'ame à Dieu; non qu'il eût aucune aversion de sa personne, mais bien de sa creance, qui estoit contraire à celle de l'Église, et ordonna au mesme Monsr de Meaux de dire de sa part à Monsr de Souvré, qu'il l'advertit de ne se plus trouver en presence, ny à la veuë de sa Majesté. Peu de temps aprés il luy demanda s'il avoit executé son commandement, et en ayant esté asseuré, son esprit demeura en repos.

L'apresdinée nous reprimes tous nos places autour de son lit, et le scrupule luy estant venu d'avoir abregé sa vie par le refus des alimens qui luy avoient esté offerts, il en demanda l'absolution, quoy que la verite fût, que pour avoir fait un grand effort à prendre son lait sur les dix

heures de la nuit, il en perdit la respiration, et d'abord on creut qu'il alloit mourir entre les mains de ceux qui le soûtenoient, mais peu à peu il revint à soy, et se sentant fort soulagé de cette peine d'esprit, il fit approcher le Sr Bouvart et luy presenta le bras pour sçavoir où il en estoit?

Aprés l'avoir manié, il luy repondit la larme à l'œil : Sire, si ma conjecture ne me trompe, vostre Majesté sera bien-tost delivrée des liens de ce corps, car je ne luy trouve plus de pouls !

Alors ce bon Prince regardant le Ciel : *Mon Dieu*, dit-il, *je vous prie de me recevoir à miséricorde!* Puis se tournant vers nous, il ajoûta : *Prions Dieu; voilà*, dit-il à Monsr de Meaux, *un de mes livres, où les prières de l'agonie sont marquées, commençons-les à la bonne heure!*

Nous luy obeîmes, et lui-mesme répondit à tout, les mains jointes, les yeux élevez au Ciel, les rideaux de son lit ouverts, et tous les Grands de la Cour pleurans avec nous, et prians les genoux en terre.

Ce que la Reyne ayant aussi fait en toute la cérémonie de cette action, Monsieur le Duc d'Orleans, et Monsieur le Prince de Condé jugerent à propos de la retirer de la veüe de l'estat du Roy, et de la conduire en sa chambre.

Cependant comme j'apperçeus que sa voix mourante diminuoit fort, je m'approchay pour luy dire que je le priois de se contenter de répondre seulement de cœur, par ce que Notre Oraison seroit un peu longue, et il me l'accorda incontinant; quelque temps aprés, je m'avançay de luy dire encore, que ses bras languissans me faisoient pitié les voyant toûjours, comme les traits d'un arc, tendus vers le Ciel; il les abattit aussi-tost et les tint croisez sur ses draps, continuant ainsi à prier Dieu, de cœur et des yeux jusqu'à la fin.

Il arriva neantmoins qu'au milieu de sa prière, s'addressant à moy, il me déclara tout haût avec quelque effroy, que certaines pensées le mettoient en peine et luy causoient de l'inquiétude! Mais je luy donnay courage, luy representant qu'il estoit alors au fort du combat, qu'il n'avoit qu'à resister genereusement à ses ennemis, et à mettre sa confiance en Dieu, qui l'en delivreroit bien-tost, ou luy donneroit la grace de les mépriser, et d'en remporter la victoire; que nous demandions de cœur pour luy cette grace, et que pour l'obtenir toute l'assistance perseveroit en oraison.

A ces paroles, et mesme à la veüe du devoir que chacun taschoit de lui rendre, il reprit courage, son visage devint plus serein, et il en tesmoigna une grande joie à Monsr de Lisieux qu'il avait à son oreille.

Il baisa aussi fort devotement une Medaille de Saint Fiacre que Monsr de Meaux luy presenta, et une autre des cinq Saints que je luy offris, et mesme pour en gagner l'Indulgence il prononça encore fort devotement le nom de Jesus, puis dans la creance qu'il alloit passer nous le fismes aussi souvenir de dire : *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum :* O Seigneur, je recommande mon esprit entre vos mains!

Aprés quoy, il perdit l'usage de la parole et de l'oüye, mais le jugement luy demeura encore pour un peu de temps, dont il me donna une belle preuve à ma grande consolation, qui vint de la paix et de la satisfaction avec laquelle je le voyais peu à peu mourir.

Car luy ayant comme predit, selon la remarque que j'en ay faite auparavant, qu'au dernier periode de sa vie, il seroit plustost tenté de haine et d'aversion de ses ennemis, que d'infidelité ny de doute en matière de creance, et luy-mesme m'ayant asseuré que si cela

estoit, il me le declareroit par quelque signe, il tint sa parole lors qu'à la veüe de toute l'assistance, comme s'il eût veu un objet d'alienation au pied de son lit, il me convia du doigt et de la contenance de le voir aussi, et moy-mesme portant les yeux de ce costé-là, il me regarda doucement avec un soûris, qui fut pour moy un prejugé de sa victoire, dont l'effet me donna autant de consolation, que d'étonnement à tout le monde; mais appliquant aussi alors le doit sur sa bouche, il m'insinua que le silence de cette action luy seroit un service tres-agreable.

Voilà le dernier tesmoignage de connoissance et de jugement qu'il me donna; car depuis il ne fit plus qu'agoniser, et son ame se détacha si paisiblement et si imperceptiblement de son corps, que le dernier moment de sa vie nous surprit tous.

C'est la maniere dont mourut ce Grand, ce Juste, cét Invincible, et ce Religieux Monarque Louis Treziéme, dans la quarante-deuxiéme année de son âge, et de son Regne la trente-troisiéme, sur les trois heures aprés midy, le jour mesme qu'il prit autrefois en main les resnes de ce florissant Royaume, dans la longue durée de la joüyssance et de la possession duquel, il avoüa un peu avant sa mort, qu'il n'avoit jamais goûté de parfait contentement, ny de joye veritable et solide, tant son ame estoit détachée des plaisirs du monde, et unie à Dieu son souverain Bien.

Monsr de Lisieux et Monsr de Meaux luy fermerent les yeux, qui luy estoient demeurez ouverts, et comme dressez au lieu où aprés une vie si exemplaire et une mort si heureuse, nous esperons qu'alla son esprit.

Puis chacun de nous luy ayant donné de l'eau benite, nous laissâmes son corps aux Officiers de sa chambre,



pour luy rendre les services ordinaires, et la Musique de sa Chapelle luy vint chanter un *De profundis.*

A la fin on l'exposa en public sur son lit de parade, environné de vingt-quatre Religieux de divers Ordres, psalmodians nuit et jour autour de luy, et se relevans de quatre en quatre heures, et entre autres de douze Jesuites, qui ne le quitterent que lors qu'il fut transporté de Saint Germain à Saint Denys, par la route qu'il avoit luy-mesme marquée de son vivant, comme la plus commode et la plus aisee pour ceux qui lui rendroient ce dernier office.

Ce qu'on vient de lire est bien fait pour éclairer cette physionomie du roi Louis XIII, que l'histoire laisse encore indécise et un peu pâle, telle que nous l'a transmise le portrait de Philippe de Champaigne. On en jugerait mieux sur l'œuvre de M. Ingres, où se trouve si bien rappelé le fait glorieux du roi très chrétien, vouant la France à Notre-Dame. Malheureusement, ce chef-d'œuvre se trouve relégué, à Montauban, au fond de la sacristie de la cathédrale.

Le Père Garasse, sans avoir la prétention de lutter avec les historiens et les peintres de profession, nous a donné un petit tableau d'intérieur, où Louis XIII est comme photographié. C'est bien là ce roi passant tristement ses jours au milieu des quatre difficultés, des quatre embarras, des quatre chagrins de toute sa vie — je veux dire : sa mère, sa femme, son frère et son ministre. Marie de Médicis, Anne d'Autriche, Gaston d'Orléans et le cardinal Riche-

lieu ; c'était vraiment trop pour ce caractère timide, indécis et tant soit peu scrupuleux. Le travail de ses nombreux confesseurs consistait surtout à mettre la conscience de Louis d'accord avec les devoirs de la royauté ; mais, auprès des caractères timides et chancelants, le travail est toujours à recommencer. Une foi vive préserva Louis XIII des souillures de la cour, et seul, avec Louis XVI, il partagea l'insigne honneur de ne pas avoir scandalisé l'Europe, en lui montrant l'adultère assis sur le trône de saint Louis! — scandales inaugurés, il faut bien l'avouer, par le chef des Bourbons, si français par ses bonnes et mauvaises qualités. Henri IV est resté pour eux, tel que l'a fait la chanson populaire : *Vive Henri quatre...* Mais ces traditions du roi *vert-galant* ont été glorieusement interrompues par Louis le Juste et le Roi-Martyr. La foi de Louis XIII se révèle tout entière dans sa première entrevue avec le P. Suffren, où il lui redit par trois fois ces paroles si dignes d'un roi très chrétien : *Ayez soin de mon âme, car je veux me sauver à quelque prix que ce soit!*

Il fallait donc à Louis XIII contenter tout le monde et sa conscience. Ceci explique la scène racontée par Garasse, cette scène où il nous montre le roi de France inquiet, agité, allant et venant, regardant par la fenêtre du Louvre, pour découvrir non un cour-

rier lui apportant la nouvelle d'une victoire, mais deux pauvres Jésuites venant remettre au cardinal de Richelieu la déclaration contenant le désaveu des doctrines de Santarelli. Un valet aperçoit le premier ces Jésuites si impatiemment attendus; il en donne avis; le Roi, après l'avoir libéralement récompensé de sa bonne nouvelle, se tourne vers sa mère, et, comme si la patrie venait d'échapper à sa perte, il dit avec transport : *les voici, madame, les voici!* Puis il court chez le Cardinal voir cette déclaration et la lire entre ses mains. Heureux de ce grand succès, il monte incontinent à cheval, pour aller respirer au grand air et savourer plus tranquillement son bonheur.

Louis XIII avait-il eu sérieusement peur de Santarelli et des Jésuites? Non; mais il avait une frayeur trop réelle de son ministre, et ce ministre, il voulait le garder et ne pas sacrifier les Jésuites. Or, il avait entendu cet inflexible ministre leur déclarer son ultimatum : *Ou signer, ou partir!* La signature du désaveu contentait le ministre et lui conservait les Jésuites. Le succès était complet. Mais Richelieu, lui-même, avait-il eu si grand souci du fatras de Santarelli et de ce bout de papier où douze Jésuites avaient écrit : « Il n'est pas permis de tuer les rois, et le Pape ne peut les déposer pour cause d'incapacité »? Non, Richelieu n'avait pas ce souci, mais il

voulait une chose, il y tenait : c'était de faire plier les Jésuites sous sa volonté. Les chasser n'entrait point dans son plan, mais il les voulait souples, et chez eux, comme partout, il ne voulait pas de résistance. Un seul Jésuite osa lui résister : il le brisa, pour intimider les autres. Le P. Caussin sentit toute l'âpreté de cette volonté dont les excès ne furent jamais tempérés par les mouvements du cœur.

La probité, le courage du P. Caussin le firent exiler, et cet exil fut sa gloire. Son seul tort est de n'avoir pas assez compris la nécessité de souffrir pour le Corps dont il faisait partie et pour le salut de ses frères. Sans cesse préoccupé de l'injuste despotisme de Richelieu, il s'afflige de ne pas voir ses frères épouser sa querelle. Devaient-ils donc lutter inutilement en sa faveur, avec la certitude de se voir traiter comme lui, quand la conscience ne leur demandait pas cet inutile sacrifiee?

Cette erreur du P. Caussin ne nous empêche pas d'admirer son zèle, son courage et son éloquence : ces qualités se montrent dans sa correspondance déjà mise au jour, du moins en partie, par le P. Ch. Daniel. Nous donnerons ici trois ou quatre fragments d'une autre lettre ou plutôt d'un mémoire adressé à Richelieu, et publié longtemps après la mort du persécuteur et du persécuté. De leur vivant, on le verra, cette publication était impossible.

Le P. Caussin voulait à tout prix ouvrir les yeux de Louis XIII sur ses royales obligations : c'était indirectement renverser les projets de Richelieu ; mais l'habile politique devina bien vite les intentions de Caussin et l'éloigna rudement de son royal pénitent. Voici le récit de l'exilé :

«..... J'eus l'honneur, écrit-il à Richelieu, d'entretenir Votre Éminence...., et quoique je sois peu façonné aux dissimulations de la Cour, je m'aperçus bien que les nuages s'assemblaient en votre cœur pour faire de l'orage contre moi. Sur ce point le Roi survint, et vous me dites qu'il n'était pas à propos qu'il nous vît ensemble... »

Après avoir raconté comment Richelieu empêcha son entrevue avec le Roi, le P. Caussin continue :

« Dieu sait avec quelle sincérité et quel courage je me préparais à plaider la cause de Dieu et du public en vos présences, sans être ébloui des rayons de deux pourpres si confusément unies ; mais Votre Éminence rompit le coup et ne s'estima pas assez forte avec tous les régiments de France, pour soutenir la vérité qui venait à elle toute nue et portée sur les lèvres d'un seul homme. Vous me fîtes réponse incontinent, par les arguments les plus familiers à vos pouvoirs et les moins glorieux à votre réputation, qui sont les bannissements et les proscriptions ; ensuite je fus livré aux ministres de votre justice, et mené par la

France comme prisonnier d'État jusqu'au lieu de mon exil. Dès lors, je m'estimai consacré, me voyant persécuté pour la justice; et, n'ayant rien à plaindre en moi, je plaignais Votre Éminence qui s'opposait à son salut. Je pleurais sur ce cher Prince, qui fermait la porte que j'avais ouverte à son bonheur, et pour décharger aucunement mon cœur, j'écrivis sur-le-champ une lettre à M. Desnoyers, par laquelle je protestais que j'avais vécu à la Cour en homme de bien, et je puis dire en homme de Dieu, avec un esprit épuré de toutes factions, ce que la visite de mes papiers avait assez manifesté; mais qu'ayant mûrement considéré le devoir de ma charge et imploré le secours du ciel, j'avais dit au Roi les choses que je ne pouvais taire sans me damner, et que pour cela j'étais traité comme un prisonnier d'État, banni d'un exil de déportation et relégué aux extrémités de la France; que je bénissais Dieu de tout, et que je demandais seulement qu'ayant vécu toujours en bon Religieux, on me laissât sous les ordres de mon Révérendissime Père Général. M. Desnoyers, qui vous rend une obéissance si aveugle, ne manqua pas de vous porter ma lettre, comme j'avais prévu, et Votre Éminence se piqua d'une ardente colère, sur ce mot de *damner*, et s'étonna, comme dans la servitude du temps, qui lie les langues et accable les puissances, j'avais la hardiesse de damner

les Ministres d'État ! Mais je ne suis pas si téméraire de condamner personne aux enfers, sachant bien que la miséricorde de Dieu a toujours les bras ouverts à la pénitence : j'ai seulement voulu dire que si Votre Éminence ne remédiait aux désordres et aux calamités de la chrétienté, qu'elle avait causés, et que de ma part je fusse assez lâche que de céler au Roi les obligations de sa dignité, nous étions tous deux en hasard de perdre le salut éternel...

« Il y a une infinité de gens qui parlent tous les jours à votre fortune, permettez-moi de parler une fois à votre conscience...

« J'ai honte de dire ce que toute la France publie, que Votre Éminence est continuellement poussée à toutes ces violences par l'esprit du P. Joseph, que tous les meilleurs religieux de ce grand et saint Ordre (des Capucins) tiennent pour un prodige, et les bons Français pour le mauvais génie de la France. Ce sera une chose aussi difficile à croire que les enchantements de Maugis, quand on racontera à la postérité, qu'un homme de qui l'habit ne portait que la pénitence et la paix, ait fait rouler sous son capuchon toutes les guerres de l'Europe, entre les princes chrétiens. Il a commencé par de beaux songes, quand il croyait renverser la monarchie des Othomans, avec les forces du duc de Nevers ; mais il travaillait alors sur des chimères et ne gâtait rien. Depuis que

vous lui avez donné de l'étoffe, il a pris des idées de conquérant, qui nous coûtent bien cher. Il s'est promis de gouverner la France comme un noviciat de Capucins, et de donner à tout le monde la pauvreté qu'il a perdue dans les allées de Ruel. C'est un vrai empirique d'État qui ne cesse de jeter le souffre et les eaux brûlants dans les plaies de l'Église affligée. Il excite des tempêtes et sur mer et sur terre : il brouille incessament les affaires et a si bonne opinion de sa suffisance, qu'il croit faire un déjeuner de la maison d'Autriche et un souper du Grand-Turc, quoi qu'il soit de ses bons amis. C'est pour cela qu'il se flatte de l'*Éminence* et que de tous les points de la Passion, il ne médite rien si dévotement que la pourpre, etc...

« Dieu m'est témoin que je ne dis pas ceci par inimitié, mais par une horreur que j'ai du vice et des vicieux, afin que tous les religieux considérant son malheur, retirent le pas d'un gouffre où il s'est abymé.

« Mais enfin, quelle sera l'issue de cette longue et horrible tragédie? Ne pensez-vous pas qu'il y ait sur votre tête, un Ciel, un Dieu, une Providence? On voit tant de grands arbres qui sont des siècles à croître et tombent en un moment. Les prospérités du monde sont de belles médailles qui ont quelquefois des revers bien hideux et bien effroyables. Tout est

branlant ici-bas; mais il n'y a rien de plus instable que le bonheur des favoris, qui après avoir fait les Césars, ont servi bien souvent de jouet au peuple et de déclamation aux Écoles. Toutes les histoires sont teintes de leur sang et tous les siècles remplis de l'horreur de leur mémoire. »

Le P. Caussin continue longtemps sur ce ton et dans ce style peu propre à calmer les nerfs de l'irritable ministre. Avant de terminer il a soin de déclarer à Son Éminence comment sa Compagnie n'est pour rien dans ces respectueuses observations : *Votre Éminence sait, que ce n'est point par le consentement des Nôtres que je lui adresse ces lignes.* Sur ce point Richelieu n'était pas difficile à convaincre.

Le P. Caussin revint cependant de Quimper, où le temps lui paraissait un peu long; mais Richelieu, inutile de le dire, avait changé sa pourpre contre un linceul et rendu ses comptes à Celui qui juge les justices.

§§ II et III.

PARTICULARITEZ REMARQUÉES

DE TOUT CE QUI S'EST FAICT ET PASSÉ

EN LA MORT DE

Messieurs de CINQ-MARS et de THOU

A LYON, LE VENDREDI 12 SEPTEMBRE 1642

La semaine passée nous fusmes icy spectateurs du dernier acte d'une estrange Tragedie. Nous vismes mourir en place publique deux personnes qui devoient vivre plus longtemps, si leur crime ne les eust précipité dans un malheur qu'ils n'ont pu eviter. Nous avons veu le favory du plus Grand et du plus Juste des Roys, laisser la teste sur un eschafaut en l'âge de vingt-deux ans, mais avec une constance qui trouvera à peine sa pareille dans toutes nos histoires. Nous avons veu un Conseiller d'Estat mourir comme un Sainct, apres un crime que les hommes ne peuvent pardonner avec Justice. Il n'y a personne au monde qui, sçachant leurs conspirations contre l'Estat, ne les juge dignes de mort, et il y aura peu de gens qui, ayant connoissance de leur condition et de

leurs belles qualitez naturelles, ne plaignent leu
malheur. Voicy une Relation tres fidelle et sans far
de leurs dernieres paroles et actions, que j'ay tirée
toutes de ceux qui les ont veuës et ouïes, ayant moy
mesme esté tesmoin oculaire, et de fort prés, de
principales. On peut, sans faire tort à la justice
detester leur crime et loüer leur pénitence.

Le Vendredy 12 Septembre 1642, Monsieur le Chan celier entra dans le Palais du Presidial de Lyon su les 7 heures du matin, accompagné de Messieurs le Commissaires deputez par le Roy pour le procez d Messieurs de Cinq-Mars et de Thou, au nombre d quatorze :

Sçavoir, Monsieur le Chancelier,

Monsieur le premier Président de Parlement d Grenoble, avec un autre president du mesme Parle ment,

Quatre Conseillers d'Estat,

Un Maistre des Requestes, et

Six Conseillers dudit Parlement de Dauphiné.

Monsieur le Procureur General du Roy audit Par lement faisoit ici la charge de Procureur du Roy.

Comme ils furent dans la Chambre du Conseil, l Chevalier du Guet fut envoyé avec sa Compagnie a Chasteau de Pierre-cize, pour faire venir Monsieu de Cinq-Mars, lequel fut amené au Palais sur les huic heures dans un carrosse de loüage. Entrant dans l



Palais il demanda : *Où sommes-nous?* On lui dit qu'il estoit au Palais, de quoy il se contenta et monta l'escalier avec beaucoup de resolution.

Il fut appellé dans la Chambre du Conseil devant les Juges où il demeura environ une heure et un quart. En estant sorti, il tesmoigna quelque agitation d'esprit, regardant d'un costé et d'autre, et salüant tous ceuz qu'il rencontroit à son passage. Il fit trois ou 4 tours en se promenant depuis la grande sale de l'audience jusques à la Chambre qui est vis a vis de cette sale regardant sur la riviere. Le lieutenant des Gardes du corps qui avoit la charge de sa personne, l'ayant prié de ne point sortir de la grande Sale, il dit : *Eh bien, il faut donc demeurer*. Il s'y pourmena quelque temps à grands pas, soupirant quelquefois et levant les yeux en haut.

Environ les neuf heures, Monsieur le Chancelier envoya le Chevalier du Guet querir Monsieur de Thou au mesme Chasteau de Pierre-cize, et dans le mesme carrosse de loüage. Pendant quoy Monsieur le Grand estant une seconde fois appellé pour entrer devant ses juges, il dit en y allant : Mon Dieu, ne sera-ce jamais fait? Quand il en sortit, il tesmoigna une plus grande fermeté d'esprit qu'auparavant. Quelque temps apres, Monsieur de Thou estant arrivé, demanda un doigt de vin, et puis entra dans la Chambre, y estant appelé. On dit qu'estant interrogé s'il n'avoit

point sceu la conspiration de Monsieur Desfiat, il re
pondit en ce sens :

Messieurs, je vous puis nier absolument que je l'ay sceuë, et il n'est pas en vostre pouvoir de me convair cre de faux, puis que Monsieur de Cinq-Mars seul l peut tesmoigner, car je n'en ay ny parlé, ny escrit homme du monde; or Monsieur de Cinq-Mars estai accusé et complice ne peut pas estre un bon tesmoir ny suffisant pour me convaincre, puis qu'il en fai deux irreprochables pour condamner un homme. E ainsi vous voyez que ma vie et ma mort, ma condam nation ou absolution, selon les loix et la Justic dependent de moy. Pourtant, Messieurs, je l'avou je confesse que j'ay sceu cette conspiration, et e suitte je me rends coupable : et ce, pour deux ra sons :

La première est, parce que durant les trois mo de ma prison, j'ay estudié la mort et ay considéré d prés la vie, et j'ay connu tres clairement que, c quelque vie dont je puisse jamais joüir en ce mond elle sera tousjours malheureuse : le visage de la mo m'a semblé plus beau, et je l'ay trouvée plus avant geuse et l'ay embrassée comme une grande preuve c ma Predestination : et j'ai creu que Dieu me faisai tant de graces, j'aurois peut-estre quelque jour regr d'avoir laissé eschaper cette belle occasion, de l quelle je me veux servir pour mon salut.



La seconde raison qui me porte à me vouloir condamner moy-mesme, c'est que si l'on considere mon crime d'un certain biais, il ne paroistra ny si noir, ny si enorme, ny si estrange comme il semble d'abord. Il est vray, j'ay sceu cette conspiration, mais j'ay fait tout ce que j'ay pu pour la dissuader. Il m'a cru son Amy fidel, et peut-estre unique; il m'a tout confié : je ne l'ay point voulu trahir. Et pour cela, je merite la mort, je me condamne moy-mesme.

On r'appella dans la Chambre Monsieur le Grand, pour estre confronté à Monsieur de Thou, où ils demeurerent plus d'un heure. Monsieur le Grand en sortit le premier, et, quelque temps aprés, Monsieur de Thou.

Une heure apres ou environ, Monsieur de Laubardemont, Conseiller d'Estat (qui estoit le Rapporteur) et Monsieur Robert de Saint-Germain, Conseiller au Parlement de Grenoble, sortirent de la Chambre pour disposer les Prisonniers à la lecture de leur Arrest, et les résoudre à la mort. Ce qu'ils firent, les exhortant de rappeler toutes les forces de leur esprit et de leur courage pour tesmoigner de la résolution dans une occasion qui estonne les plus constans. A cette nouvelle ils affermirent leur esprit, et tesmoignerent une resolution extraordinaire, advoüans eux-mesmes que veritablement ils estoient coupables, et méritoient

la mort, à laquelle ils estoient bien resolus. Icy Monsieur de Thou dit à Monsieur de Cinq-Mars en sousriant : Eh bien, Monsieur, humainement je pourrois me plaindre de vous : vous m'avez accusé, vous me faites mourir, mais Dieu sçait combien je vous en aime. Mourons, Monsieur, mourons courageusement, et gagnons le Paradis. Ils s'embrasserent l'un l'autre d'une grande tendresse s'entredisans, puis qu'ils avoient esté si bons amis durant leur vie, ce leur seroit une grande consolation de mourir ensemble.

Apres ils remercierent ces Messieurs les Commissaires, lesquels Monsieur de Thou embrassa, et les asseurent qu'ils n'avoient aucun regret de mourir, et qu'ils esperoient que cette Mort seroit le commencement de leur bon-heur. En suitte le Sieur Palerne, Greffier Criminel du Presidial de Lyon, qui servoit de Greffier en ce Procez, sortit de la Chambre pour leur prononcer leur Arrest, lequel s'approchant, Monsieur de Thou s'escria : *Quam speciosi pedes evangelizantium pacem, evangelizantium bona!* Et s'estant mis tous deux à genoux, teste nue, l'Arrest leur fut prononcé en ces mots :

ENTRE le Procureur General du Roy, Demandeur en cas de crime de leze Majesté d'une part,

ET Messires HENRY DESFIAT DE CINQ-MARS, *Grand Escuyer de France, et* FRANÇOIS-AUGUSTE DE THOU,

Conseiller du Roy en son Conseil d'Estat, Prisonniers au Chasteau de Pierre-cize de Lyon, Défendeurs et accusez, d'autre,

VEU le Procez extraordinairement fait à la requeste dudit Procureur General du Roy à l'encontre desdits Desfiat et de Thou; Informations, Interrogatoires, Confessions, Denegations, et confrontations; Copies reconnuës du Traicté fait avec l'Espagne, et de la Contre-lettre faite en suite dudit Traité en date du treiziesme mars dernier, Arrest du 6 de ce mois sixiesme de Septembre, et pieces continuës en luy, et tout ce que le Procureur General du Roy a produit et remis; Ledit Desfiat oüy et interrogé en la Chambre du Conseil du Presidial de Lyon, sur les cas à luy imposez, sa Déclaration, Reconnoissance et Confession, Confrontation dudit Desfiat audit de Thou, contenant aussi l'adveu, reconnoissance et confession d'iceluy de Thou; Ledit de Thou pareillement oüy et interrogé en ladite Chambre, Conclusions dudict Procureur General du Roy; et tout considéré;

LES COMMISSAIRES deputez par sa Majesté, ausquels Monsieur le Chancelier a presidé, faisant droict sur les Conclusions dudit Procureur General, ONT DECLARÉ lesdits Desfiat et de Thou attaints et convaincus du crime de leze Majesté; sçavoir ledit Desfiat pour les conspirations et entreprises, proditions, li-

gues et traitez faicts par luy avec les estrangers contre l'Estat; Et ledit de Thou pour avoir eu connoissance et participation desdites Conspirations, entreprises, proditions, ligues et traitez : Pour reparation desquels crimes les ont privez de tous estats, honneurs et dignitez, et les ont condamnez et condamnent d'avoir la teste tranchée sur un Eschafaut qui pour cet effect sera dressé en la place des Terreaux de cette ville; Ont déclaré et déclarent tous et chacun leurs biens, meubles et immeubles, generalement quelconques, en quelque lieu qu'ils soient situez, acquis et confisquez au Roy, et ceux par eux tenus immediatement de la Couronne, reunis au domaine d'icelle; Sur eux préalablement prise et levée la somme de soixante mille livres, applicable à œuvres pies; Et neantmoins Ordonnent que ledit Desfiat avant l'exécution sera appliqué à la question ordinaire et extraordinaire pour avoir plus ample revelation de ses Complices. *Prononcé le 12 du mois de Septembre 1642.*

Apres la prononciation de l'Arrest, Monsieur de Thou dit d'un grand sentiment : Dieu soit beni! Dieu soit loüé! et dict en suite plusieurs belles paroles d'une ferveur incroyable qui luy dura jusques à la mort.

Monsieur de Cinq-Mars apres la lecture de l'Arrest s'estant levé, dit : La Mort ne m'estonne point,

mais il faut avoüer que l'infamie de cette Question choque puissamment mon esprit. Ouy, Messieurs, je treuve cette Question tout à fait extraordinaire à un homme de ma condition et de mon âge ; je crois que les loix m'en dispensent, au moins je l'ay oüy dire. La Mort ne me fait point de peur; mais, Messieurs, j'avouë ma faiblesse, j'ay de la peine à digerer cette Question.

Ils demanderent chacun leur Confesseur, sçavoir Mons[r] de Cinq-Mars le P. Malavalette, Jesuite, et Monsieur de Thou le P. Mambrun, aussi Jesuite. Celuy qui jusques alors avoit eu la charge de les garder, les remit par l'ordre de Mons[r] le Chancelier entre les mains du S[r] Thomé, Prevost general des Mareschaux de Lyonnois, puis prit congé d'eux, et en suitte tous leurs Gardes, tous les larmes aux yeux. Monsieur de Cinq-Mars les remercia, et leur dit: Mes Amis, ne pleurez point, les larmes sont inutiles; priez Dieu pour moy, et asseurez-vous que la mort ne me fit jamais peur. Monsieur de Thou les baisa et embrassa tous. Ils sortirent du Palais, les yeux baignez de larmes, se couvrant le visage de leurs manteaux. Apres quoy les condamnez allerent embrasser Mons[r] Thomé et luy firent compliment. Le P. Malavalette venu, Mons[r] de Cinq-Mars l'alla embrasser, et luy dit : Mon Pere, on me veut donner la question: j'ay bien de la peine à m'y resoudre. Le Pere le consola

et fortifia son esprit autant qu'il put dans ce fascheux rencontre. Il se resolut, et enfin, comme monsieur de Laubardemont et le Greffier le vinrent prendre pour le mener dans la Chambre de la gesne, il se r'asseura, et passant pres de Monsieur de Thou, il luy dit froidement : Monsieur, nous sommes tous deux condamnez à mourir, mais je suis bien plus malheureux que vous, car outre la mort je dois souffrir la question ordinaire et extraordinaire.

On le mena en la Chambre de la gesne, et passant par une chambre des prisonniers, il dit : *Mon Dieu, où me menez-vous?* et puis : *Ah, qu'il sent mauvais icy!* Il fut environ une demie heure dans la chambre de la gesne, puis on le ramena sans avoir esté tiré, d'autant que par le *Retentum* de l'Arrest, il avoit esté dit qu'il seroit seulement presenté à la question.

Au retour son Rapporteur luy dit Adieu dans la Sale de l'Audience les larmes aux yeux, apres avoir parlé quelque temps ensemble. Apres quoy Mons[r] de Thou l'alla embrasser l'exhortant de vouloir mourir constamment, et de ne point apprehender la mort. Il luy repartit qu'il ne l'avoit jamais apprehendée, et que quelque mine qu'il eust faite depuis sa prise, il avoit tousjours bien cru qu'il n'en échapperoit pas. Ils demeurerent ensemble environ un petit quart d'heure, pendant lequel temps ils s'embrasserent deux ou trois fois, et se demanderent pardon



l'un l'autre avec des demonstrances d'une amitié tres parfaite. Leur conference finit par ce mot de Mons[r] de Cinq-Mars: *Il est temps de mettre ordre à nostre salut.*

Quittant Mons[r] de Thou il demanda une chambre à part pour se confesser, qu'il eut peine d'obtenir. Il fit une Confession generale de toute sa vie, avec grande repentance de ses pechez, et beaucoup de sentiments d'avoir offensé Dieu. Il pria son Confesseur de tesmoigner au Roy et à Monseigneur le Cardinal les regrets qu'il avoit de sa faute, et comme il leur en demandoit tres-humblement pardon.

Sa confession dura environ une heure, à la fin de laquelle il dit au Pere qu'il n'avoit rien pris il y avoit 24 heures. Ce qui obligea le Pere de faire aporter des œufs frais et du vin, mais il ne voulut prendre qu'un morceau de pain et un peu de vin trempé d'eau, duquel il ne fit que se laver sa bouche. Il tesmoigna à ce Pere que rien ne l'avoit tant estonné que de se voir abandonné de tous ses amis, ce qu'il n'auroit jamais cru, et luy dit que depuis qu'il avoit eu l'honneur des bonnes graces du Roy, il avoit toujours tasché de faire des Amis, et qu'il s'estoit persuadé d'y avoir reüssi, mais qu'il cognoissoit en fin qu'il ne s'y falloit point fier, et que toutes les amitiez de Cour n'estoient que dissimulation. Le Pere luy respondit: que telle avoit toujours esté l'humeur

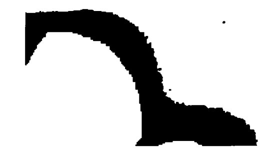
dumonde, qu'il ne s'en falloit point estonner, et en suitte il luy cita ce vieux distique d'Ovide :

> Donec eris felix, multos numerabis amicos :
> Tempora si fuerint nubila, solus eris.

Il se le fit repeter deux ou trois fois, tant il le treuva à son gré, et l'ayant appris par cœur, le repeta quelquefois.

Il demanda du papier et de l'encre pour escrire, comme il fit, à Madame la Mareschalle sa Mere, qu'il prioit entre autres choses de vouloir payer quelque siennes debtes, dont il luy envoya les memoires, qu'il remit au Pere pour faire voir le tout à Monsieur le Chancelier. Le principal sujet de ces lettres fut la priere qu'il fit, de faire dire quantité de Messes pour le salut de son ame ; il les finit ainsi : Au reste, Madame, autant de pas que je vay faire, ce sont autant de pas qui me portent à la mort.

Cependant Mons[r] de Thou estoit en la Sale de l'Audience avec son Confesseur dans des transports divins difficiles à exprimer. D'abord qu'il vid son Confesseur, il courut l'embrasser avec ces paroles : Mon Pere, je suis hors de peine. Nous sommes condamnez à mort, et vous venez pour me mener dans le Ciel. Ah, qu'il y a peu de distance de la vie à la mort ! que c'est un chemin bien court ! Allons, mon Pere, allons à la mort, allons au Ciel, allons à la



vraye gloire ! Helas ! quel bien puis-je avoir fait en ma vie, qui m'ait pu obtenir la faveur que je reçois aujourd'huy de souffrir une mort ignominieuse pour arriver plustost à la vie eternellement glorieuse ?

Je me serviray icy de la Relation naïve de ce bon Pere qui nous a fait part de ce qu'il en a remarqué. Voicy comme il parle :

Monsieur de Thou me voyant pres de soy en la Sale de l'Audience, il m'embrassa, et me dit qu'il estoit condamné à mort, qu'il falloit employer le peu de temps qui luy restoit de vie, et me pria de ne le point quitter et de l'assister jusques à la fin. Il me dit encores : Mon Pere, depuis qu'on m'a prononcé ma sentence, je suis plus content et plus tranquile qu'auparavant : l'attente de ce qu'on ordonneroit, et de l'yssuë de cet affaire, me tenoit en quelque perplexité et inquietude ; maintenant je ne veux plus penser aux choses de ce Monde, mais au Paradis, et me disposer à la mort. Je n'ai aucune amertume ny malveillance contre personne. Mes Juges m'ont jugé en gens de bien, equitablement, et selon les Loix. Dieu s'est voulu servir d'eux, pour me mettre en son Paradis, et m'a voulu prendre en ce temps auquel par sa bonté et misericorde je crois estre bien disposé à la mort : je ne puis rien de moi-mesme en cette constance, et ce peu de courage que j'ai provient de sa grace.

Apres il se remit à faire des actes d'amour de Dieu, de contrition et repentance de ses pechez, et plusieurs oraisons jaculatoires.

Il faut ici remarquer que durant les trois mois de sa prison il s'estoit disposé à la mort par la frequentation des Sacremens, par l'oraison, meditation, et consideration des mysteres divins, par la communication avec ses Peres spirituels, et lecture des livres de devotion, particulierement du livret de Bellarmin sur les Pseaumes, et du livret *de Arte bene moriendi* du mesme Autheur.

Il choisissoit pendant ce temps certains versets des Pseaumes, pour faire ses oraisons jaculatoires, et elevations d'esprit, qu'il disoit et repetoit souvent fort devotement, et me disoit qu'il entendoit et penetroit beaucoup mieux, et avec plus de ressentiment en ceste sienne affliction, ces sentences de la saincte Escriture qu'auparavant.

Il rendoit graces à Dieu, et admiroit sa divine bonté, et providence, qui lui donnoit tant de commoditez, et un temps si propre pour se disposer à la mort, qui n'avoit pas permis qu'il mourust lors qu'il estoit en peché mortel, et en mauvais état, et deux ou trois fois se recommanda a mes prieres, ce fut le mercredy 10 de ce mois, et me pria de demander a Dieu, non pas qu'il fût delivré de ce danger



present de la mort, auquel il se voyoit, mais que la volonté de Dieu fût faite et accomplie en lui.

Il recitoit souvent avec beaucoup de ressentiment le Psalme 115, *Credidi propter quod locutus sum, ego autem humiliatus sum nimis*, et particulierement ce verset : *Dirupisti vincula mea, tibi sacrificabo hostiam laudis, et nomen Domini invocabo*, rendant graces a Dieu fort affectueusement de ce que par sa misericorde il avoit rompu les liens qui le tenoient attaché a la terre et a cette vie.

Il disoit aussi et reiteroit souvent quelques passages de l'Escriture saincte avec des grands sentimens de devotion et ferveur d'esprit, et particulierement ceux icy tirez du chapitre 4 de la 2ᵉ epist. de S. Paul aux Cor. :

« Id enim quod præsenti est momentaneum et
» leve tribulationis nostra, supra modum in subli-
» mitate æternum gloriæ pondus operatur in nobis,
» non contemplantibus nobis quæ videntur, sed quæ
» non videntur. Quæ enim videntur, temporalia
» sunt ; quæ autem non videntur, æterna sunt. »

Comme aussi ces beaux mots du chap. 8 de l'Epistre aux Rom. :

« Quis ergo nos separabit à charitate Christi ? Tri-
» bulatio, an angustia, an fames, an nuditas, an

» periculum, an persecutio, an gladius? Sicut scrip-
» tum est quia propter te mortificamur tota die,
» æstimati sumus sicut oves occisionis. Sed in his
» omnibus superamus propter eum qui dilexit nos. »

Il repetoit aussi souvent ce verset du Psalme 50 :
« Sacrificium Deo spiritus contribulatus, cor con-
» tritum et humiliatum, Deus, non despicies. »

Ces mesmes versets de l'Escriture luy servoient d'entretien dans la sale de l'audience, apres la prononciation de son arrest; il les proferoit avec de grands sentimens d'amour de Dieu, et avec un grand mepris de toutes les vanitez du monde.

Il saluoit ceux qu'il voyoit en cette sale où nous estions, se recommandoit à leurs prieres, leur tesmoignoit qu'il mouroit content, et que ses juges l'avoient jugé equitablement, et selon les formes et ordres des loix.

Voyant Monsieur de Laubardemont qui avoit esté le Raporteur du procez, il alla au devant de luy, l'embrassa, et le remercia de son jugement, lui disant : Vous m'avez jugé en homme de bien ! et ce avec tant de tendresse et cordialité, qu'il tira les larmes non seulement des yeux des assistans et de ses gardes, mais encores de son Rapporteur, qui pleuroit à chaudes larmes en l'embrassant.

Un homme envoyé de la part de Madame de Pontac sa sœur luy vint dire ses derniers adieux. Mon-

sieur de Thou croyant que ce fust l'executeur de la justice, courut à luy, et l'embrassa, lui disant : C'est toi qui me dois aujourd'hui envoier dans le ciel! Mais ayant esté adverti que c'estoit un homme envoyé de la part de Madame sa sœur, il luy dit : Mon Ami, je te demande pardon, il y a si long temps que je ne t'avois veu, que je te meconnoissois. Dis à ma sœur que je la prie de continuer en ses devotions comme elle a fait jusques à présent ; que je connois maintenant mieux que jamais que ce monde n'est que mensonge et vanité, et que je meurs tres-content, et en bon Chrestien ; qu'elle prie Dieu pour moy, et qu'elle ne me plaigne point, puis que j'espere de treuver mon salut en la mort. Adieu! Cét homme se retira sans pouvoir dire une seule parole.

Il sentoit une force et un courage si extraordinaire à bien soufrir cette mort, qu'il craignoit qu'il n'y eust de la vanité, et se tournant vers moy, me dit : Mon Pere, n'y a il point de vanité en cela? Mon Dieu je proteste devant vostre Divine Majesté, que de moy-mesme je ne puis rien, et que toute ma force vient tellement de vostre bonté et misericorde, que si vous me delaissiez, je tomberois à chaque pas.

Il se confessa à moy au bout de la sale. Apres sa confession il continua ses elevations d'esprit en Dieu,

et discours spirituels, avec un grand soin de bien employer le temps qui luy restoit.

Jusques icy sont les paroles du P. Mambrun, Confesseur de Monsieur de Thou. Son compagnon remarqua que comme il se pourmenoit dans la sale de l'Audience, il dit : Hé bien, on dira que je suis un poltron et un estourdy, que je n'ay point eu de conduite, que je n'ai pas sceu mesnager mes affaires : et c'est ce que je desire. Je veux bien qu'on ait cette opinion là de moy, qu'on me méprise, qu'on me blasme, je le souhaite, pour l'amour de Dieu.

Apres sa confession, il fut visité par le Pere Jean Terrasse, Gardien du Convent de l'Observance de S. François de Tarascon, qui l'avoit assisté et consolé durant sa prison de Tarascon : il fut bien aise de le voir, se pourmena avec luy et son Confesseur quelque temps dans un entretien spirituel. Ce Pere estoit venu à l'occasion d'un vœu, que Monsieur de Thou avoit fait a Tarascon pour sa delivrance, qui estoit de fonder une Chapelle de trois cens livres de rentes annuelles dans l'Église des Peres Cordeliers de cette ville de Tarascon. Il donna ordre pour cette fondation, voulant s'acquitter de son vœu, puisque Dieu, disoit-il, le delivroit non seulement d'une prison de pierre, mais encores de la prison de son corps; demanda de l'encre et du papier, et escrivit judi-

cieusement cette belle inscription, qu'il voulut estre mise en cette Chapelle :

CHRISTO LIBERATORI
VOTUM IN CARCERE PRO LIBERTATE CONCEPTUM
FRANC. AVGVST. THVANVS
E CARCERE VITÆ JAM JAM LIBERANDUS MERITO SOLVIT.
XII SEPTEMB. M.DC.XLII.

Confitebor tibi Domine quoniam exaudisti me,
et factus es mihi in salutem.

Cette Inscription fera admirer la presence et la netteté de son esprit, et fera advoüer à ceux qui la considereront, que l'apprehension de la mort n'avoit pas eu le pouvoir de luy causer aucun trouble. Il pria Monsieur Thomé de faire compliment de sa part à Monsieur le Cardinal de Lion, et lui tesmoigna que s'il eust pleu a Dieu de le sortir de ce peril, il avoit dessein de quitter le monde, et se donner entierement au service de Dieu.

Il escrivit deux lettres, qui furent portées ouvertes a Monsieur le Chancelier, et puis remises entre les mains de son confesseur pour les faire tenir : ces lettres estans fermées il dit : *Voila la derniere pensée que je veux avoir pour le monde, parlons de Paradis.* Et dès lors il reprit sans interruption, avec la

mesme faveur d'esprit ses discours spirituels, et se confessa une seconde fois. Il demandoit par fois si l'heure de partir pour aller au supplice approchoit, quand on les devoit lier et prioit que l'on l'advertist quand l'executeur de la justice seroit là, afin de l'embrasser, mais il ne le vid point que sur l'eschaffaut.

Sur les trois heures apres midy, quatre compagnies de Bourgeois de Lyon, qu'ils appellent Pennonages, faisant entrer onze ou douze cens hommes, furent rangées au milieu de la place des Terreaux, en sorte qu'elles enfermoient un espace quarré d'environ 50 pas de chaque costé, dans lequel on ne laissoit entrer personne, sinon ceux qui estoient nécessaires.

Au milieu de cet espace fut dressé un eschaffaut de sept pieds de haut, et environ neuf pieds en quarré, au milieu duquel, un peu plus sur le devant, s'élevoit un poteau de la hauteur de trois pieds, ou environ, devant lequel on coucha un bloc de la hauteur d'un demi pied, si que la principale face ou le devant de l'eschaffaut regardoit vers la boucherie des Terreaux du costé de la Saone : contre lequel eschaffaut, on dressa une petite eschelle de huict eschelons du costé des Dames de sainct Pierre.

Toutes les maisons de cette place, toutes les fenestres, murailles, toits, eschaffaux dressez, et ge-

neralement toutes les eminences qui ont veuë sur cette place, quoy que fort éloignées, estoient chargées de personnes de toutes conditions, aages, et sexes.

Environ les cinq heures du soir, les Officiers prierent le compagnon du Pere Malavalette de vouloir avertir qu'il estoit temps de partir. Monsieur de Cinq-Mars voyant ce frere qui parloit à l'oreille de son Confesseur jugea bien ce qu'il vouloit : on nous presse, dit-il, s'en faut aller. Pourtant un des Officiers l'entretint encores quelque temps dans cette chambre. D'où sortant, le valet de chambre qui l'avoit servi depuis Montpellier, se présenta a lui, demandant quelque recompense de ses services : Je n'ay plus rien, lui dit-il, j'ai tout donné. De la il vint vers Monsieur de Thou, en la sale de l'Audience, disant : *Allons, Monsieur, allons, il est temps.* Monsieur de Thou alors s'écria : *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi; in domum Domini ibimus.* La dessus ils s'embrasserent, et puis sortirent.

Monsieur de Cinq-Mars marchoit le premier, tenant le Pere Malavalette par la main jusques sur le Perron, où il salua avec tant de bonne grace et de douceur tout le peuple, qu'il tira les larmes des yeux d'un chacun : luy seul demeura ferme sans s'émouvoir, et garda cette fermeté d'esprit tout le long du chemin, jusques là que voyant son Confesseur sur-

pris d'un sentiment de tendresse à la veuë des larmes de quelques personnes : Qu'est-ce à dire ceci, mon Pere, luy dit-il, vous estes plus sensible à mes interests que moi-mesme.

Monsieur Thomé prevost de Lion, avec les Archers de Robecourte, et le Chevalier du guet avec sa compagnie eurent ordre de la milice.

Sur les degrez du Palais, Monsieur de Thou voiant un carrosse qui les attendoit, dit a Monsieur de Cinq-Mars : Quoi, Monsieur, on nous mene en carrosse ? Va-on comme cela en Paradis ? Je m'attendois bien d'estre lié, et trainé sur un tombereau. Ces Messieurs nous traittent avec grande civilité, de ne nous point lier, et de nous mener en carrosse. Comme il y entroit il dit a deux soldats du guet : Voiez, mes amis, on nous mene au Ciel en carrosse.

Monsieur de Cinq-Mars estoit vestu d'un bel habit de drap d'Holande, fort brun, couvert de dentelles d'or larges de deux doigts, un chapeau noir retroussé à la Catalane, des bas de soie, et par dessus un bas blanc, avec de la dentelle, un manteau d'escarlatte.

Monsieur de Thou estoit vestu d'un habit de dueil, de drap d'Espagne, ou d'Holande, avec un manteau court.

Ils se mirent tous deux au fond du carrosse sur le

derriere, Monsieur de Thou estant a droite de Monsieur de Cinq-Mars, ayant deux Jesuites a chaque portiere, sçavoir leurs deux confesseurs avec leurs freres : il n'y avoit personne au devant du carrosse.

L'executeur suivoit a pied, qui estoit un portefaix, qu'ils appellent a Lion gagne deniers, homme aagé, fort mal fait, vestu comme un manouvrier, qui sert les maçons, qui jamais n'avoit fait aucune execution, sinon de donner la gesne, duquel il fallut se servir, parce qu'il n'y avoit point d'autre executeur, celui de Lion se trouvant avoir la jambe rompue.

Dans le carrosse ils reciterent avec leurs Confesseurs les Litanies de Nostre-Dame, le *Miserere*, et autres prieres et oraisons Jaculatoires, firent plusieurs actes de contrition et d'amour de Dieu, tinrent plusieurs discours de l'eternité, de la constance des Martyrs, et des tourmens qu'ils avoient soufers. Ils saluoient fort civilement de temps en temps le peuple qui remplissoit les ruës par où ils passoient. Monsieur de Thou demanda encore une fois pardon à Monsieur : Je vous demande tres humblement pardon, si j'ay été si mal-heureux de vous avoir offensé en quoy que ce soit. Helas ! Monsieur, c'est moy, respondit Monsieur de Cinq-Mars, qui vous ay bien offensé, et je vous en demande pardon. Là dessus ils s'embrasserent tendrement.

Quelque temps apres, Monsieur de Thou dit à Monsieur de Cinq-Mars : Monsieur, il semble que vous devez avoir plus de regret de mourir que non pas moy : vous estes plus jeune, vous estes plus Grand dans le monde, vous aviez de plus grandes esperances, vous estiez le favory d'un Grand Roy ; mais je vous asseure pourtant, Monsieur, que vous ne devez point regretter tout cela qui n'est que du vent, car assurément nous nous allions perdre, nous nous fussions damnez, et Dieu nous veut sauver. Je tiens nostre mort pour une marque infaillible de nostre Predestination ; pour laquelle nous avons mille fois plus d'obligation a Dieu que s'il nous avoit donné tous les biens du monde. Nous ne le sçaurions jamais assez remercier. Ces paroles esmurent Monsieur de Cinq-Mars presque jusques aux larmes.

Apres il continua : Monsieur, mon cher Amy, qu'avons-nous fait de si agreable à Dieu durant nostre vie, qui l'ait obligé de nous faire cette grace de mourir ensemble, de mourir comme son fils, d'effacer tous nos pechez par un peu d'infamie, de conquerir le Ciel par un peu de honte. Ah ! n'est-il pas vray que nous n'avons rien fait pour luy ? Fondons nos cœurs, espuisons nos forces en action de graces. Recevons la mort avec toutes les affections de nos ames. Monsieur de Cinq-Mars respondit à tout cecy

par des divers actes de vertu, de foy, de contrition, d'amour de Dieu, de resignation, et autres.

Ils demandoient de temps en temps s'ils estoient encores bien loing de l'eschaffaut. Sur quoy le Pere Malavalette prit occasion de demander à Monsieur de Cinq-Mars s'il ne craignoit point la mort : Point du tout, mon Pere, respondit-il, et c'est ce qui me donne de l'apprehension de voir que je n'en ay point. Helas ! je ne crains rien que mes pechez. Cette crainte l'avoit fortement touché depuis sa confession generale.

Et comme le Pere l'eut asseuré sur la bonté de Dieu et sur la passion du Sauveur, luy disant de plus qu'acceptant de bon cœur cette mort ignominieuse, il pouvoit estre certain d'entrer bien avant dans la gloire : Oh, que Dieu est bon, dit-il plusieurs fois, de me vouloir recevoir en sa grace, après l'avoir tant et tant offensé ! Mais, mon Pere, dit-il, comment puis-je meriter par cette mort qui n'est point à mon choix ? car il estoit au choix des Martyrs de ne point mourir. Le Pere luy ayant respondu qu'il la pouvoit rendre meritoire en l'acceptant volontairement, et offrant à Dieu par amour ce supplice infame, celuy des Martyrs estant honorable : il offrit à Dieu son supplice tant de fois par le chemin, que son Confesseur n'en remarqua pas le nombre.

Comme ils approchoient de la place des Terreaux, le P. Mambrun advertit Monsieur de Thou de se souvenir sur l'eschaffaut de gagner l'indulgence pleniere par le moyen d'une medaille qu'il luy avoit donnée, disant trois fois : Jesus. Lors, Monsieur de Cinq-Mars entendant cecy, dit à Monsieur de Thou : Monsieur, puis que je dois mourir le premier, donnez-moy vostre medaille pour la joindre aux miennes, afin que je m'en serve le premier, et puis on vous les conservera. Et en suitte ils contestoient eux deux à qui mourroit le premier, Monsieur de Cinq-Mars disant que c'estoit à lui, comme estant le plus coulpable et le premier jugé, adjoustant que ce seroit le faire mourir deux fois s'il mouroit le dernier; Monsieur de Thou demandant ce droit, comme le plus aagé. Le P. Malavalette prit la parole, et dit à Monsieur de Thou : Il est vray, Monsieur, que vous estes le plus vieux, et vous devez estre aussi le plus genereux. Ce que Monsieur de Cinq-Mars ayant confirmé : Bien, Monsieur, repartit Monsieur de Thou, vous voulez m'ouvrir le chemin de la gloire. Ah, dit Monsieur de Cinq-Mars, je vous ay ouvert le precipice ; mais precipitons-nous dans la mort pour surgir a la vie eternelle. Le P. Malavalette termina leur different en faveur de Monsieur de Cinq-Mars, jugeant qu'il estoit à propos qu'il mourust le premier.

Estant proche de l'eschaffaut, on remarqua que

Monsieur de Thou s'estant baissé, et ayant veu l'eschafaut, estendit ses bras, et puis frappa des mains l'une contre l'autre, d'une action vive, et d'un visage joyeux, comme s'il se fust resjouy à cette veuë, et dist à Monsieur de Cinq-Mars : Monsieur, c'est d'icy, c'est d'icy, Monsieur, que nous devons aller en Paradis ! et se tournant à son Confesseur : Mon Pere, est-il bien possible qu'une si chetive creature comme moi doive aujourd'hui prendre possession d'une éternité bien-heureuse ?

Le carrosse s'arresta au pied de l'échafaut, et le prevost estant venu dire à Monsieur de Cinq-Mars que c'estoit à luy de monter le premier, il dit adieu à Monsieur de Thou, et se congedierent d'une grande affection, disans qu'ils se reverroient bien tost en l'autre monde, où ils seroient eternellement unis avec Dieu. Ainsi Monsieur de Cinq-Mars descendit du carrosse, et parust la teste levée et d'un visage gay.

Un Archer du prevost s'estant presenté pour luy prendre son manteau, disant qu'il leur appartenoit, son Confesseur l'en empescha, et demanda au sieur Prevost si les Archers y avoient droit ; luy ayant dit que non, le Pere dit à Monsieur de Cinq-Mars qu'il disposast de son manteau comme il luy plairoit : lors il le donna au Jesuite qui accompagnoit son Confesseur, disant qu'il le donnoit pour faire prier Dieu pour luy.

Icy, après les trois sons de trompette ordinaire, le sieur Palerne, Greffier criminel de Lyon, estant à cheval, assez pres de l'eschaffaut, leut leur arrest, que ny l'un ny l'autre n'escouterent. Pendant quoy on abbatit le mantelet de la portiere du carrosse, qui regardoit l'eschafaut, afin d'en oster la veuë à Monsieur de Thou, qui demeura dans le carrosse avec son confesseur et son compagnon.

Monsieur de Cinq-Mars ayant salué ceux qui estoient prés de l'echaffaut, se couvrit, et monta gayement l'échelle. Au second échelon un Archer du Prevost s'avança a cheval, et luy osta par derriere son chappeau de dessus la teste : lors il s'arresta tout court, et se tourna : Hé, laissez-moy mon chapeau. Le Prevost qui estoit pres, se fascha contre son Archer, qui luy remit en mesme temps son chapeau sur la teste, qu'il accommoda comme mieux lui sembloit, puis acheva de monter fort courageusement.

Il fit un tour sur l'eschaffaut, comme s'il eust fait une desmarche de bonne grace sur un theatre, puis il s'arresta, et salua tous ceux qui estoient à sa veuë, d'un visage riant ; apres s'estant couvert, il se mit en une fort belle posture : ayant avancé un pied et mis la main au costé, il considera haut et bas toute cette grande assemblée d'un visage asseuré et qui ne tesmoignoit aucune peur, et fit encores deux ou trois belles desmarches.

Son Confesseur estant monté, il le salua, puis jetta son chapeau devant luy sur l'eschafaut, et baisant la main, la presenta à son confesseur, puis il embrassa estroittement ce Pere, qui pendant son embrassement l'exhorta d'une voix basse de produire quelques actes d'amour de Dieu (à ce qu'il m'a dit) : ce qu'il fit d'une grande ardeur, parlant bas, tenant son bras gauche presque sur l'épaule droite de son Confesseur, estendu droit en bas le long de son man teau. Il demeura assez long-temps en cette posture, tenant le plus souvent les yeux levez au Ciel, un visage tousjours riant, pendant que son Confesseur luy parloit tout bas à l'oreille. Je luy entendis souvent repeter ces paroles : Ouy, mon Pere, et de tout mon cœur, un million de fois! et autres semblables. Puis de la main droite il prit un crucifix que le compagnon du confesseur luy offrit, le baisa avec ardeur aux pieds, et luy rendit en mesme temps.

De là il se mit à genoux aux pieds de son Confesseur qui luy donna la derniere absolution, laquelle ayant receuë avec humilité, il se leva, et s'alla mettre à genoux sur le bloc et demanda : Est-ce icy, mon Pere, où il me faudra mettre ? Et comme il sceut que c'estoit là, il y essaya son col, l'appliquant sur le poteau ; puis s'estant relevé, il demanda s'il falloit oster son pourpoint. Et comme on luy eust dit qu'ouy, il se mit en devoir de se deshabiller et dist : Mon

Pere, je vous prie, aidez-moy. Lors le Pere et son Compagnon luy aiderent à le deboutonner, et luy oster son pourpoint. Il garda tousjours ses gans aux mains, l'executeur luy osta après la mort.

Si tost qu'il eust mis bas son pourpoint, il s'approcha du poteau avec allegresse, et tout debout essaya si son col iroit bien sur le poteau, par deux fois ; puis s'en estant un peu esloigné, il prit le Crucifix, le baisa aux pieds et le rendit, et estendant ses bras, il s'alla jetter de bonne grace à genoux sur le bloc, embrassa le poteau, mit son col dessus, leva les yeux au Ciel, et demanda au Confesseur : Mon Pere, seray-je bien ainsi? S'estant relevé, l'executeur s'approcha avec des ciseaux, que Monsieur de Cinq-Mars luy osta des mains, ne voulant pas qu'il le touchast, et les ayant baisés, les presenta au Pere, disant : Mon Pere, je vous prie, rendez-moy ce dernier service, coupez-moy mes cheveux. Le Pere les donna à son compagnon pour luy couper, ce qu'il fit. Cependant il regardoit doucement ceux qui estoient proches de l'eschafaut et dit au frere : Coupez-les-moy bien pres, je vous prie. Puis elevant les yeux vers le Ciel, dist : Ah, mon Dieu, qu'est-ce de ce monde ! Apres qu'ils furent coupez, il porta les deux mains a sa teste comme pour accommoder ceux qui restoient à costé. Le Boureau s'estant avancé presque à costé de luy, il luy fit signe de la main qu'il se

retirast; il fit le mesme deux ou trois fois. Il prit encore le Crucifix, et le baisa, puis l'ayant rendu, il s'agenoüilla derechef sur le bloc devant le poteau qu'il embrassa; et voyant en bas devant soy un homme qui estoit à Monsieur le Grand Maistre, il le salua et luy dit : Je vous prie d'asseurer Monsieur de la Melleraye que je suis son tres humble serviteur. Puis s'arresta un peu, et continua : Dites-luy que je le prie de faire prier Dieu pour moy. Ce sont ses propres mots.

De là l'executeur vint par derriere avec ses ciseaux pour découdre son collet qui estoit attaché à sa chemise, ce qu'ayant faict, il le luy osta, le faisant passer dessus la teste. Puis lui-mesme ayant ouvert sa poitrine pour abbaisser sa chemise et découvrir mieux son col, ayant les mains jointes dessus le poteau, qui luy servoit comme d'un accoudoir, dist avec un grand sentiment ces paroles :

Mon Dieu, je vous consacre ma vie, et vous offre mon supplice en satisfaction de tous mes pechez. Si j'avois a vivre plus long temps, je serois tout autre que je n'ay pas esté ; mais, mon Dieu, puis qu'il vous plaist que je meure, je vous offre ma mort et mon sang pour l'expiation de mes fautes, et de tout mon cœur.

A ces mots on lui presenta le Crucifix qu'il prit de la main droite, tenant le poteau embrassé de la

gauche, le bailla, le rendit, et demanda ses Medailles au compagnon de son confesseur, lesquelles il baisa, et dit trois fois : Jesus ; apres il les lui remit. Et se tournant hardiment vers l'executeur qui estoit là debout, et n'avoit pas encore tiré son couperet d'un méchant sac qu'il avoit apporté sur l'eschaffaut, luy dit : *Que fais-tu là ? Qu'attens-tu ?* Son confesseur s'estant deja retiré sur l'eschelle, il le rappella, et lui dit : Mon Pere, venez-moi aider a prier Dieu; et aussi tost s'agenouilla aupres de lui, lequel recita lors d'une grande affection le *Salve Regina*, d'une voix intelligible, sans hesiter, pesant toutes ces belles paroles ; et particulierement estant arrivé a ces mots : *Et Jesum benedictum fructum ventris tui, nobis post hoc exilium ostende,* etc., il se baissoit et levoit les yeux au Ciel, avec une devotion et une façon toute ravissantes.

Apres, son Confesseur priant de sa part ceux qui estoient presens de dire pour lui un *Pater* et un *Ave Maria*, lui fit dire ces paroles : *Maria, Mater gratiæ, Mater misericordiæ, tu nos ab hoste protege, et hora mortis suscipe,* et ensuite : *In manus tuas, Domine,* etc. Pendant quoy l'executeur tira de son sac son couperet (qui estoit fait comme celuy des bouchers, mais plus gros et quarré). En fin, ayant levé d'une grande resolution les yeux au Ciel, il dist : Allons, il faut mourir. Mon Dieu, ayez pitié de moy !

puis d'une constance incroyable, sans estre bandé, posa fort proprement son col sur le poteau, tenant le visage droit tourné vers le devant de l'eschafaut, et, embrassant fortement de ses deux bras le poteau, il ferma les yeux et la bouche, et attendit le coup que l'executeur luy vint donner assez lentement et pesamment, s'estant mis à sa gauche, tenant son couperet des deux mains. En recevant le coup il poussa une voix forte comme *Ah*, qui fut estoufée dans son sang; il leva les genoux dessus le bloc comme pour les lever, et retomba en la mesme assiete qu'il estoit. La teste n'estant pas entierement separée du corps par ce coup, l'executeur passa à la droite par derriere, et prenant de la main droite la teste par les cheveux, de la gauche il scia avec son couperet une partie de la trachée artere, et la peau du col, qui n'estoit pas coupée, apres quoy il jetta la teste sur l'echafaut, qui de là bondit à terre, où l'on remarqua soigneusement qu'elle fit encore un demy tour, et palpita assez long-temps. Elle avoit le visage tourné vers les Religieuses de S. Pierre, et le dessus de la teste vers l'échafaut, les yeux ouverts.

Son corps demeura droit contre le poteau qu'il tenoit tousjours embrassé, que tant l'executeur le tira de là pour le depoüiller, ce qu'il fit, et puis il le couvrit d'un drap, et mit son manteau par dessus.

La teste ayant esté renduë sur l'eschafaut, elle fut mise aupres du corps sous le mesme drap.

C'est une merveille incroyable qu'il ne tesmoigna jamais aucune peur, ny trouble, ny aucune esmotion, ains parut tousjours gay, asseuré, inebranlable, et tesmoigna une si grande fermeté d'esprit, que tous ceux qui le virent en sont encores dans l'estonnement.

Monsieur de Cinq-Mars estant mort, on leva la portiere du Carrosse, d'où Monsr de Thou sortit d'un visage riant, lequel ayant salüé fort civilement ceux qui estoient là aupres monta assez viste et genereusement sur l'échafaut, tenant son manteau plié sur le bras droit, où d'abord jettant son manteau, d'une face alaigre, courut les bras estendus vers l'executeur qu'il embrassa, et baisa en disant : *Ah, mon frere, mon cher Amy, que je t'ayme, il faut que je t'embrasse, puis que tu me dois aujourd'huy causer un bonheur eternel : Tu me dois mettre dans le Paradis.* Puis se tournant sur le devant de l'eschafaut, il se decouvrit, salua le Monde, et jetta son chapeau derriere soy, qui tomba sur les pieds de Monsieur de Cinq-Mars. De la se retournant vers son Confesseur, dist d'une grande ardeur : Mon Pere, *Spectaculum facti sumus mundo, et Angelis et hominibus;* et ensuite : *Vias tuas, Domine, demonstra mihi, et semitas tuas edoce me :* Mon Dieu, enseignez-

moy vos voyes, monstrez-moy le chemin que je dois tenir pour aller au Ciel.

Le Pere luy ayant dit quelques paroles de devotion qu'il escoutoit fort attentivement, il luy dit qu'il avoit encores quelque chose à dire touchant sa conscience, se mit à genoux, luy declara ce que c'estoit, et receut la derniere absolution, s'enclinant fort bas. Laquelle ayant receu, il osta son pourpoint, puis se mit à genoux, et commença le Psalme 115, qu'il recita par cœur, et paraphrasa en françois presque tout au long, d'une voix assez haute, et d'une action vigoureuse, avec une ferveur indicible, qui paroissoit sur son visage, meslee d'une saincte joye incroyable à ceux qui ne l'auroient pas veu. Voicy la Paraphrase qu'il en fit, que je voudrois pouvoir accompagner de l'action avec laquelle il l'animoit; j'ay tasché de retenir ses propres mots autant qu'il ma esté possible.

Credidi, propter quod locutus sum.

Mon Dieu, *Credidi*, Je l'ay cru, et je crois fermement, que vous estes mon Createur et mon bon Pere, que vous avez soufert pour moy, que vous m'avez racheté, qu'au pris de vostre sang vous m'avez ouvert lè Paradis. *Credidi:* Je vous demande, mon Dieu, *un grain, un petit grain* de cette foye vive qui enflammoit le cœur des premiers Chres-

tiens. *Credidi propter quod locutus sum :* Faites, mon Dieu, *que je ne vous parle pas seulement des levres, mais que mon cœur s'accorde à toutes mes paroles*, et que ma volonté ne demente point ma bouche. *Credidi : Je n'adore pas, mon Dieu, de la langue, je ne suis point assez eloquent, mais je vous adore d'esprit, ouy d'esprit.* Mon Dieu, je vous adore en esprit et en vérité. Ah ! *Credidi :* Je me suis fié en vous, mon Dieu, et me suis abandonné à votre misericorde, apres tant de graces que vous m'avez faites. *Propter quod locutus sum :* Et dans cette confiance, j'ay parlé, j'ay tout dit, je me suis accusé.

Ego autem humiliatus sum nimis : Il est vrai, Seigneur, me voilà extremement humilié, mais non pas encores tant comme je le merite.

Ego dixi in excessu meo : omnis homo mendax : Ah ! qu'il n'est que trop veritable que tout ce Monde n'est que mensonge, que folie, que vanité. Ah ! qu'il est vrai : *Omnis homo mendax.*

Quid retribuam Domino : Mon Pere, *quid retribuam Domino pro omnibus quœ retribuit mihi ?* (il repetoit cecy d'une grande vehemence) : *Calicem salutaris accipiam :* Mon Pere, il le faut boire courageusement ce calice de la mort. Ouy, je le reçois d'un grand cœur, et je suis prest de le boire tout entier.

Et nomen Domini invocabo : Vous m'aiderez, mon

Pere, à invoquer l'assistance divine, à fin qu'il plaise à Dieu de fortifier ma foiblesse, et me donner du courage, autant qu'il en faut, pour avaler ce calice, que le bon Dieu m'a preparé pour mon salut.

Il passa les deux versets qui suivent dans ce Psaume, et s'escria d'une voix forte et animée :

Dirupisti, Domine, vincula mea : Ah, mon Dieu, que vous avez fait un grand coup ! Vous avez brisé ces liens qui me tenoient si fort attaché au monde. Il falloit une puissance divine pour m'en degager : *Dirupisti, Domine, vincula mea.*

Voicy les propres mots qu'il dist icy :

Que ceux qui m'ont amené icy m'ont fait un grand plaisir ! que je leur ay d'obligation ! Ah ! qu'ils m'ont fait un grand bien, puis qu'ils m'ont tiré de ce monde pour me loger dans le Ciel.

Icy son Confesseur luy dist qu'il falloit tout oublier, qu'il ne falloit point avoir de ressentiment contre eux. A ces paroles il se tourna vers le Pere, tout à genoux, comme il estoit, et d'une belle action : Quoy, mon Pere, dit-il, des ressentimens ? Ah ! Dieu le sçait, Dieu m'est tesmoin que je les aime de tout mon cœur, ouy Dieu le sçait que je les aime de tout mon cœur et qu'il n'y a dans mon ame aucune aversion pour qui que ce soit au monde. *Dirupisti vincula mea. Tibi sacrificabo hostiam laudis :* La voila l'hostie, Seigneur (se montrant soy-mesme), la voila

cette hostie qui vous doit estre maintenant immolée. *Tibi sacrificabo hostiam laudis, et nomen Domini invocabo.*

Vota mea Domino reddam (estendant les deux bras, et la veuë de tous costez, d'un agreable mouvement, le visage riant et enflammé) *in conspectu omnis populi ejus* (haussant un peu la voix), *in conspectu omnis populi ejus :* Ouy, Seigneur, je veux vous rendre mes vœux, mon esprit, mon ame, ma vie, *in conspectu omnis populi ejus,* devant tout ce peuple, devant toute cette assemblée; *in atriis domus Domini; in medio tui, Jerusalem. In atriis domus Domini :* Nous y voicy à l'entrée de la maison du Seigneur. Ouy c'est d'yci, c'est de Lion, de Lion qu'il faut monter en haut (levant les bras vers le Ciel). Lion, que je t'ay bien plus d'obligation qu'au lieu de ma naissance, qui m'a seulement donné une vie miserable : tu me donnes aujourd'huy une vie eternelle : *in medio tui, Jerusalem.*

Il est vray que j'ay trop de passion pour cette mort : n'y a-il point de mal, mon Pere ? j'ay trop d'aise : n'y a-il point de vanité ? Pour moy je n'en veux point.

Tout cela fut accompagné d'un action si vive, si gaye et si forte, que plusieurs de ceux qui estoient eloignez pensoient qu'il fust dans des impatiences et qu'il declamoit contre ceux qui estoient cause de sa mort.

Apres ce Psalme estant encore à genoux, il tourna la veuë à main droite, et voyant un homme qu'il avoit embrassé dans le Palais, parce qu'il le rencontra avec un Huissier du Conseil, qu'il connoissoit, il le salua de la teste et du corps, et luy dit gayement : *Monsieur, je suis vostre tres-humble Serviteur.*

Il se leva, l'executeur s'approchant pour luy couper les cheveux ; le Pere lui osta les ciseaux pour les donner à son Compagnon : ce que Mons[r] de Thou voyant, il les luy prit des mains, en disant : *Quoy, mon Pere, croyez-vous que je le craigne? N'avez-vous pas bien veu que je l'ay embrassé? Je le baise, cet homme là, je le baise.* Tiens, mon Amy, fais ton devoir, coupe-moy mes cheveux. Ce qu'il commença de faire ; mais comme il estoit lourd et mal adroit, le Pere luy osta les ciseaux, et les fit couper par son Compagnon, pendant quoy il regardoit d'un visage asseuré et riant ceux qui estoient les plus proches, et levoit quelquefois amoureusement les yeux au Ciel ; et s'estant teu quelque peu de temps, il profera cette belle sentence de S. Paul : *Non contemplantibus nobis quæ videntur, sed quæ non videntur: quæ enim videntur, temporalia sunt ; quæ autem non videntur, æterna.*

Ses cheveux coupez, il se mit à genoux sur le bloc, et fit une offrande de soy-mesme à Dieu, avec des

paroles et des sentimens que je ne puis exprimer. Il s'avoüa le plus grand pecheur et le plus criminel de tous les hommes, mais que Dieu luy donnoit une si grande confiance en sa bonté, qu'il craignoit qu'il n'y eust de l'excez, tesmoigna un grand regret de sa vie passée, disant que si on luy eust laissé la vie, il croiroit qu'il l'eust employée tout autrement qu'il n'avoit point fait ; demanda a tous un *Pater* et un *Ave Maria*, avec des paroles qui perçoient le cœur de tous ceux qui l'entendoient, baisa le Crucifix avec grand sentiment d'amour et de joye, demanda les medailles pour gagner l'indulgence, puis dist :

Mon Pere, ne me veut-on point bander ? Et comme le Pere luy répondit que cela dependoit de luy, il dit : Ouy, mon Pere, il me faut bander ; et en sousriant et regardant ceux qui estoient les plus proches, dit : Messieurs, je l'advouë, je suis poltron, je crains de mourir. Quand je pense à la mort, je tremble, je fremis, les cheveux me herissent. Si vous voyez quelque peu de constance en moy, attribuez cela à nostre Seigneur, qui fait un miracle pour me sauver, car effectivement pour bien mourir en l'estat où je suis, il faut de la resolution : je n'en ay point, mais Dieu m'en donne, et me fortifie puissamment.

Puis mit ses mains dans ses pochettes pour chercher son mouchoir, afin de se bander, et l'ayant tiré à moitié, il le resserra, si bien qu'on ne le vit point,



sinon ceux qui estoient pres de luy sur l'eschaffaut, et pria de fort bonne grace ceux qui estoient en bas de lui jetter un mouchoir : aussitost on lui en jetta deux ou trois; il en prit un, et fit grande civilité à ceux qui luy avoient jetté, les remerciant avec affection, et promettant de prier Dieu pour eux au Ciel, n'estant pas en son pouvoir de leur rendre ce service en ce monde. L'executeur vint pour le bander de ce mouchoir, mais comme il le faisoit fort mal, mettant les coins du mouchoir en bas qui couvroient sa bouche, il le retroussa et s'accommoda mieux.

Apres il mit son col sur le poteau, qu'un frere Jesuite avoit torché de son mouchoir, parce qu'il estoit tout moite de sang, et demanda à ce frere s'il estoit bien, qu'il luy dist qu'il falloit qu'il avançast un peu davantage la teste sur le devant : ce qu'il fit. En mesme temps l'executeur s'appercevant que les cordons de sa chemise n'estoient point deliez, et qu'il luy tenoient le col serré, luy porta la main au col pour les denouër. Ce qu'ayant senti, il demanda : *Qu'y a-t-il? faut-il encore oster la chemise?* et se disposoit desja à l'oster. On lui dit que non, qu'il falloit seulement denouër les cordons. Ce qu'ayant fait, il tira sa chemise pour descouvrir son col et ses épaules, et ayant mis la teste sur le poteau, il prononça ses dernieres paroles, qui furent : *Maria Mater gratiæ, Mater misericordiæ, tu nos ab hoste*

protege, *et hora mortis suscipe*, puis *In manus tuas*, etc., etc., et lors il commença à tremblotter en attendant le coup, qui luy fut donné tout au haut du col, trop pres de la teste, duquel coup son col n'estant coupé qu'à demi, le corps tomba à costé gauche du poteau, à la renverse, le visage contre le Ciel, remuant les jambes et les pieds, et haussant foiblement les mains. Le Bourreau le voulut renverser pour achever par où il avoit commencé, mais effrayé des cris que l'on faisoit contre luy, il luy donna trois ou quatre coups sur la gorge, et ainsi luy couppa la teste, qui demeura sur l'eschaffaut.

L'executeur l'ayant despouillé, porta son corps couvert d'un drap dans le carrosse qui les avoit amenez, puis il y mit aussi celuy de Monsr de Cinq-Mars, et leurs testes, qui avoient encore toutes deux les yeux ouverts, particulierement celle de Monsr de Thou, qui sembloit estre vivante. De là ils furent portez aux Fueillans, où Monsieur de Cinq-Mars fut enterré devant le Maistre Autel ; Monsr de Thou a esté embaumé et mis dans un cercueil de plomb, pour estre transporté en sa sepulture.

Telle fut la fin de ces deux personnes, qui certes devoient laisser à la postérité une autre memoire que celle de leur mort ; je laisse à chacun d'en faire tel jugement qu'il luy plaira, et me contente de dire, que ce nous est une grande leçon de l'inconstance



de la fortune, de l'incertitude des choses de ce monde, et de la fragilité de nostre nature. Je me souvins, lors que je vis à terre la teste de Monsieur de Cinq-Mars, d'un Epitaphe gravé sur une sepulture de marbre en l'Eglise de Saincte Marie de la Chapelle à Naples, qui contient seulement ces mots :

ECCE SUPERBIENTIS NATURÆ QUALIS
SIT MOX FUTURUS CASUS.

(O superbe nature !
Bientôt quel changement en cette sépulture !)

Après le fait de ces deux sanglants *trépassés*, voyons mourir un vaillant soldat, non pas de la main d'un ennemi, mais en vertu du décret *Statutum est omnibus...*, plus impitoyable que lui. L'émule de Bayard et de Turenne ne subira pas le fatal décret sur le champ de bataille, où la gloire humaine jette encore son voile sur les misères de l'humanité. Non; nous verrons le glorieux prince de Condé finir prosaïquement ses jours sur

son lit. Comme Louis le Juste, il y remporta sa dernière victoire, aussi glorieuse et plus décisive que celle de Rocroi ; car le gain de sa suprême bataille lui a ouvert, nous l'espérons, cette citadelle céleste qui se rend aux soldats courageux et décidés à l'emporter d'assaut : *violenti rapiunt.* Condé mérita sur son lit une meilleure gloire, au passage de la vie, que devant ces robustes bandes de Rocroi qu'il renversa par sa brillante épée. Condé, comme son roi, mérita son titre de GRAND jusque dans la mort.

§ IV.

LA MORT

DE

LOUIS DE BOURBON, PRINCE DE CONDÉ

ET PREMIER PRINCE DU SANG.

Lettre du R. P. F. Berger, *de la Compagnie de Jésus* [1].

De Fontainebleau, derniers jours de 1686.

Je vous l'avoue franchement, Monsieur, les bontés que vous me témoignez sur la perte que j'ai faite ne m'ont point surpris. Je n'attendais pas moins de l'amitié sincère et constante dont vous m'honorez depuis plusieurs années. Si je n'ai pas répondu plus tôt à votre obligeante lettre, la vive et la juste douleur dont j'étais pénétré en a été la cause. Je ne sais pas même si, dans l'état où je suis encore, bien plus disposé à verser des larmes qu'à mettre mes pensées par écrit, je pourrai satisfaire exactement à un esprit du goût et de la délicatesse du vôtre sur ce que vous voulez savoir de la mort du prince que nous avons perdu; mais vous êtes trop équitable

[1] Cette lettre du P. Berger n'est pas inédite; mais, trop peu connue, elle méritait de trouver sa place en cet opuscule des *Cinq Trépassés*...

pour demander de la justesse et de l'ornement dans le style d'un homme accablé de tristesse. Voici à peu près ce que je puis maintenant répondre à ce que vous désirez pour votre propre satisfaction, et pour contenter ceux qui s'intéressent à l'honneur de Monseigneur le Prince.

Il partit de Chantilly, comme on vous l'aura écrit, le jour de saint Martin, 11 du mois de novembre dernier, pour aller à Fontainebleau. Il trouva, en y allant, Monseigneur le duc de Bourbon et Mademoiselle qui en revenaient, par un ordre que le Roi eut la bonté de leur faire donner sur le premier bruit de la petite vérole. Je ne sais par quel pressentiment ce jeune prince et cette jeune princesse s'opiniâtrèrent à vouloir obliger Monseigneur le Prince à retourner sur ses pas et attendre à Paris des nouvelles de ce qui se passerait à Fontainebleau. Ils n'oublièrent ni tendresses, ni prières, ni larmes; mais ils n'en purent rien obtenir. Par une fatalité tout à fait incompréhensible, il continua son chemin, et il ne fut pas plutôt arrivé qu'il prit toutes les précautions imaginables pour détourner des accidents pareils à ceux que la petite vérole causa dans sa famille en 1685 par la mort de M. le prince de Conty. On vous aura enfin mandé la respectueuse et ferme résistance que sa tendresse pour la personne du Roi lui fit faire, afin d'empêcher Sa Ma-

jesté de s'exposer au mauvais air de la chambre de Mme la duchesse de Bourbon, dans laquelle enfin le Roi serait entré, si S. A. Monseigneur le Prince, en se mettant sur la porte, ne s'y fût opposé. Vous n'auriez point été surpris d'apprendre que, tout malade qu'il était lui-même, il se faisait porter dans la chambre de cette princesse plusieurs fois. Vous savez aussi bien que moi qu'il s'est toujours compté pour rien quand il a été question de rendre service à sa famille, et on peut dire qu'il a considérablement avancé ses jours par la fatigue de ce dernier voyage que sa tendresse lui fit entreprendre.

Sa maladie fit faire aux médecins des jugements bien différents. Un jour ils en appréhendaient les suites, et un autre ils le croyaient hors de danger. Il est vrai que, cinq ou six jours avant qu'il mourût, M. Bouillet, son médecin, me vint trouver un matin dès les cinq heures; il me dit qu'il avait passé toute la nuit auprès de Son Altesse et qu'après avoir bien examiné toutes choses, il était d'avis qu'on songeât à faire venir un confesseur. Il en dit autant à M. de Gourville. Cela nous mit d'autant plus en peine, M. de Gourville et moi, que M. Bouillet, étant aussi habile et aussi expérimenté qu'il est, pouvait mieux juger qu'un autre d'une santé qu'il gouvernait depuis plus de trente ans. Comme nous raisonnions sur le parti qu'il y avait à prendre dans cette con-

joncture, on vint nous assurer que les choses avaient changé, que Son Altesse se portait beaucoup mieux, et qu'il y avait même autant à espérer qu'il y avait à craindre. Cependant le bruit de l'état où était Monsieur le Prince s'étant répandu à la cour et dans Paris, on vit arriver une infinité de courriers qui vinrent lui faire des compliments de la part de tout ce qu'il y avait de gens considérables dans le royaume. Le Roi en envoya deux ou trois que Son Altesse reçut d'une manière conforme à cette grande estime et à ce dévouement sincère qu'elle avait pour Sa Majesté. Nous fûmes entre ces craintes et ces espérances jusqu'au mardi 10 de décembre. Le matin de ce jour-là, j'eus l'honneur d'entretenir fort longtemps Son Altesse Sérénissime. Je commençai par la lecture d'une lettre que je venais de recevoir de M. le prince de Conty, lequel me mandait que, dans l'inquiétude où il était de la maladie de Monseigneur le Prince, il ne pouvait plus s'empêcher d'en venir savoir lui-même des nouvelles ; qu'il me conjurait de faire finir la violence qu'il souffrait depuis trois semaines en gardant exactement la défense de Son Altesse Sérénissime de ne point sortir de Chantilly ; que l'air de la petite vérole ne l'embarrassait point, et que Sa Majesté ne trouverait point mauvais qu'il quittât sa demeure ordinaire en cette occasion pour s'acquitter d'une partie de ses devoirs. « Répondez,

» me dit Son Altesse Sérénissime, à M. le prince de
» Conty, que je lui suis très-obligé de l'amitié qu'il
» me témoigne; mais s'il m'aime, qu'il demeure
» où il est: je serai dans deux jours à Paris, et je
» l'y verrai. » Dans ce moment, il arriva un courrier
de la part de Monsieur le Duc auquel on avait soin
de donner trois ou quatre fois par jour des nouvelles
de la santé de Monseigneur son père, suivant les
ordres qu'il en avait laissés les fois qu'il était venu à
Fontainebleau depuis que la cour en était partie. Ce
courrier pressait extraordinairement M. de Gourville, les médecins et moi de lui donner les réponses
des lettres qu'il nous avait apportées, parce que
Monsieur le Duc les attendait avec impatience. J'en
avertis Son Altesse Sérénissime, et, pour m'acquitter des commandements de Monsieur le Duc,
je la pressai, autant que je le pus, de vouloir bien
permettre à Monsieur son fils de se rendre auprès d'elle; je la suppliai de considérer qu'elle l'avait
déjà renvoyé deux ou trois fois de Fontainebleau
à Versailles pour se tenir auprès du Roi, à qui on
avait fait une grande opération, et pour observer
tous les moments favorables de rendre de bons offices à M. le prince de Conty; qu'il avait obéi, mais
que, de l'humeur dont je le connaissais, il ne pourrait
plus être longtemps sans venir. Son Altesse Sérénissime répondit : « Je ne doute non plus de l'envie

» que mon fils a d'être auprès de moi que vous ne
» pouvez douter de la joie que j'aurais de l'y voir;
» mais il faut que nous sacrifiions, lui et moi, notre
» propre satisfaction à nos devoirs. Qu'il demeure
» à la cour; quand il faudra qu'il se rende ici, je le
» lui ferai savoir : ce sera peut-être plus tôt que
» lui et moi ne le voudrions. » Il soupira et me serra la main. Cette manière de me répondre me fit soupçonner qu'il se sentait plus mal, et qu'il ne pourrait pas avoir la force de faire le voyage de Paris en trois jours, comme il l'avait résolu. A midi et demi, j'avertis Son Altesse Sérénissime, Madame la Duchesse et M. de Gourville de mes soupçons; ils entrèrent dans ma pensée, et ne doutèrent point que Monseigneur le Prince ne se déclarât au plus tôt sur l'état où se trouvait sa santé. En effet, un moment après, j'entrai dans sa chambre; M. Morin, le médecin, m'y suivit; il avoua franchement à Son Altesse Sérénissime, en lui touchant le pouls, qu'il y trouvait beaucoup d'embarras et d'inégalité. *Mais n'y a-t-il point de danger?* ajouta Son Altesse Sérénissime; *ne le dissimulez pas.* Je croirais donc, Monseigneur, répondit M. Morin, puisque vous me commandez de dire ce que je pense, qu'il serait bon de songer aux sacrements de l'Église. *Voilà parler*, dit Son Altesse Sérénissime; et, se tournant vers moi, elle m'ordonna de

dépêcher un courrier en toute diligence au P. Dechamps, de notre Compagnie, son confesseur, et de le prier instamment de sa part de venir le plus promptement qu'il pourrait pour le confesser et le disposer à recevoir les derniers sacrements.

Pendant qu'on appelait Son Altesse Sérénissime, Madame la Duchesse et M. de Gourville qu'il demanda, il prit une résolution digne d'une âme aussi chrétienne que la sienne, car, joignant les mains et levant les yeux au ciel, il dit : « Mon Dieu, vous le voulez ; votre volonté » soit faite ; j'accepte de bon cœur tout ce qu'il » vous plaira faire de moi. *Non sicut ego volo*, » *sed sicut tu.* » M. de Gourville s'étant approché, il lui dit d'un air tranquille : « Eh bien ! Gourville, » mon ami, il faut nous séparer, c'en est fait. » Il allait lui en dire davantage, quand il aperçut Madame la Duchesse fondant en larmes. Quoiqu'il eût pour elle la dernière tendresse d'une estime conforme à ce mérite extraordinaire qui la fait regarder de toute la France comme une princesse très-vertueuse et très-accomplie, il la conjura avec un visage serein de ne point s'affliger, et de dépêcher à Monsieur le Duc et à M. le prince de Conty pour les faire venir. N'enverra-t-on pas quérir aussi Monseigneur le Duc de Bourbon, lui dis-je, que Votre Altesse aime si tendrement, et qui, depuis

plusieurs jours, fait demander à Votre Altesse Sérénissime avec tant d'instances de pouvoir lui rendre ses respects? — « J'aurais une fort grande joie » de le voir, me répondit-il; je l'aime de tout mon » cœur, vous le savez, et tout autant qu'un père » peut aimer son enfant; mais il est unique, il faut » le conserver et ne pas l'exposer à un méchant air » et plein de petite vérole. »

Il demanda du papier et une plume; il écrivit une page entière de sa main. L'ayant fait lire à Madame la Duchesse et à M. de Gourville, il me commanda de la cacheter et de la donner après sa mort à Monsieur le Duc. Elle regardait particulièrement Madame la Princesse sa femme, pour laquelle il a conservé jusqu'à la mort tous les sentiments que la bonté, la justice et la religion peuvent inspirer à un bon mari et à un parfaitement honnête homme. Il prenait même dans cet écrit, tout de sa main, la liberté de conjurer le Roi d'étendre ses soins jusque sur cette princesse, et de vouloir bien lui prescrire la manière dont il fallait qu'elle vécût, ce que Sa Majesté lui a accordé avec une très-grande bonté.

Il me dit ensuite : « Je crois qu'en l'état où je suis, » je ne saurais m'occuper plus utilement qu'à don- » ner ordre à mes affaires temporelles, afin que » quand le P. Dechamps sera venu je n'aie qu'à » songer à Dieu et à mon salut. » Il appela en même



temps M. de Gourville, qui, par son affection sincère à le servir, et sa grande intelligence dans les affaires, s'en était acquis avec justice toute la confiance ; il lui déclara ses intentions avec une tranquillité surprenante. Il pensa à tout, jusqu'à moi, quelque instance que je puisse lui faire de n'y pas penser, et il n'y eut aucun de ses domestiques à qui il ne laissât les marques de sa bonté. Il se souvint des pauvres et les églises : des uns par les legs qu'il leur fit, et des autres par les ordres qu'il donna d'en bâtir une et de la fonder pour servir de paroisse à Chantilly. Quoiqu'il eût déclaré il y a plus d'un an ses volontés sur l'emploi des cinquante mille écus qu'il avait consacrés à de bonnes œuvres, il recommanda avec soin qu'on exécutât incessamment ce qu'on avait commencé là-dessus par ses ordres.

Ceci ne surprendra point quand on fera réflexion sur ce qu'il fit il y a plus de dix-huit mois pour satisfaire à une envie sincère et véritable de payer entièrement toutes les dettes de sa maison. Il voulut et commanda à M. de Gourville qu'on examinât sérieusement, même avec rigueur contre lui, et avec indulgence pour ses créanciers, tout ce qu'on pouvait lui demander; que sa volonté était, sans qu'il fût besoin de nouveaux ordres de sa part, qu'on payât les sommes, grandes et petites, auxquelles on aurait juré qu'il était obligé; qu'il se réservait

seulement les dettes de grâces, pour en user comme il le trouverait à propos. « Je ne veux, di » sait-il, faire tort à personne, et j'aime beau» coup mieux qu'on ait de mon bien, que d'avoir » un sou de celui des autres. J'ai assez de choses » sur ma conscience, sans la charger encore d'un » aussi pesant fardeau que l'est celui du bien d'au» trui. »

Pendant que Son Altesse Sérénissime s'occupait à ne songer qu'à faire du bien et y donnait toutes ses pensées, il se passa une petite affaire entre elle et M. de Gourville dont la modestie l'emporta sur la générosité du Prince : « Gourville, lui dit Son Al» tesse Sérénissime, vous m'avez bien servi : je veux » reconnaître vos services et vous marquer la satis» faction que j'en ai. » M. de Gourville ne put s'empêcher de l'interrompre, et, en lui demandant très-humblement pardon, il le conjura, les larmes aux yeux, de ne point penser à lui ; qu'il s'estimait trop heureux de lui avoir fait connaître son zèle et son affection à son service ; qu'il était content, et qu'il ne voulait rien davantage. Son Altesse Sérénissime répliqua que ce qu'elle avait envie de faire était juste, qu'elle voulait être obéie ; mais elle ne put vaincre le désintéressement de M. de Gourville, qui ne voulut point accepter d'autre récompense de ses services que la continuation des bonnes grâces

de Son Altesse Sérénissime, de Monsieur le Duc et de M. le duc de Bourbon.

Sur les trois heures, il me dit : *Je veux écrire au Roi;* mais, ne le pouvant faire de sa main, il me dicta la lettre tout entière, et mot pour mot. La voici :

« Je supplie très-humblement Votre Majesté de » trouver bon que je lui écrive pour la dernière fois » de ma vie ; je suis dans un état où apparemment » je ne serai pas longtemps sans aller rendre compte » à Dieu de toutes mes actions. Je souhaiterais de » tout mon cœur que celles qui le regardent fussent » aussi innocentes que presque toutes celles qui re- » gardent Votre Majesté. Je n'ai rien à me reprocher » sur tout ce que j'ai fait quand j'ai commencé à » paraître dans le monde ; je n'ai rien épargné pour » le service de Votre Majesté, et j'ai tâché de remplir » avec plaisir tous les devoirs auxquels ma nais- » sance et le zèle sincère que j'avais pour la gloire » de Votre Majesté m'obligeaient. Il est vrai que, » dans le milieu de ma vie, j'ai eu une conduite que » j'ai condamnée le premier, et que Votre Majesté a » eu la bonté de me pardonner. J'ai ensuite tâché de » réparer ma faute par un attachement inviolable à » Votre Majesté, et mon déplaisir a toujours été, » depuis ce temps-là, de n'avoir pu faire d'assez » grandes choses qui méritassent les bontés que » vous avez eues pour moi. J'ai au moins cette sa-

» tisfaction de n'avoir rien oublié de ce que j'avais
» de plus cher et de plus précieux pour marquer à
» Votre Majesté que j'avais pour elle et pour son
» Etat tous les sentiments que je devais avoir. Après
» toutes les bontés dont Votre Majesté m'a comblé,
» oserais-je encore lui demander une grâce, laquelle,
» dans l'état où je me vois réduit, me serait d'une
» consolation très-sensible? C'est en faveur de M. le
» prince de Conty; il y a un an que je le conduis,
» et j'ai cette satisfaction de l'avoir mis dans des
» sentimens tels que Votre Majesté le peut souhai-
» ter. Le P. de la Chaise en sait la vérité; il le pourra
» témoigner à Votre Majesté quand il lui plaira. Le
» Prince a assurément du mérite; et si je ne lui
» avais pas reconnu pour Votre Majesté toute la
» soumission imaginable et une envie très-sincère
» de n'avoir point d'autre règle de sa conduite que
» la volonté de Votre Majesté, je ne la prierais pas
» comme je fais très-humblement de vouloir bien lui
» rendre ce qu'il estime plus que toutes choses au
» monde, l'honneur de ses bonnes grâces. Il y a
» plus d'un an qu'il soupire et qu'il se regarde en
» l'état où il est comme s'il était en purgatoire. Je
» conjure Votre Majesté de l'en vouloir tirer et de
» lui accorder un pardon général. Je me flatte peut-
» être un peu trop; mais que ne peut-on pas espé-
» rer du plus grand Roi de la terre, de qui je meurs,

» comme j'ai vécu, très-humble, et très-obéissant,
» et très-fidèle serviteur et sujet.

» LOUIS DE BOURBON. »

Cette lettre n'aura peut-être pas l'approbation de ces sortes d'esprits qui voudraient que Monsieur le Prince écrivît comme il faisait la guerre, et qu'il eût parlé au lit de la mort de la manière dont un dévot zélé l'aurait pu faire en chaire; mais ceux qui ont eu l'honneur de converser avec lui et de recevoir de ses lettres n'auront pas de peine à la reconnaître dans ce qu'il a fait et ce qu'il a dit en mourant, parce qu'il a été toute sa vie ennemi mortel de la vanité et de l'affectation. Écrivant avec une vitesse incroyable, il ne se mettait en peine que d'exprimer nettement ses pensées d'une manière simple et naturelle. Belles, justes et grandes qu'elles étaient, elles n'avaient pas besoin des ornements d'un discours si étudié : elles avaient d'elles-mêmes tout ce qu'il fallait pour mériter, comme elles ont fait, l'approbation générale de tous les gens de bon esprit et de bon goût. Ayant signé cette lettre au Roi, il me commanda de la tenir toute prête pour l'envoyer à l'heure qu'il l'ordonnerait; après quoi il se remit à penser à ses affaires domestiques, et ne s'occupa jusqu'à dix heures qu'à les bien régler avec M. de Gourville.

Je ne pouvais assez admirer sa manière d'agir,

froide et tranquille dans un temps où les plus braves tombent dans les faiblesses que cause presque toujours l'appréhension d'une mort prochaine. Il fut dans ces circonstances ce qu'il avait été toute sa vie, infiniment au-dessus des autres hommes. Quand il eut cessé de s'entretenir avec M. de Gourville et donné tous les ordres qu'il jugea nécessaires pour le bien de ses affaires, je pris la liberté de lui demander s'il n'avait rien oublié sur quoi il fallut déclarer sa volonté : « Je ne le crois pas, me dit-il ; mais si » j'ai oublié quelque chose, on n'a qu'à s'adresser » à mon fils. Je sais l'amitié qu'il a pour moi ; je » connais son cœur, il l'a bon, il l'a grand : il fera » tout ce que je pourrais faire moi-même, et au » delà. »

Le voyant un peu assoupi sur les onze heures, je le quittai dans la posture où il se mettait toujours quand il était incommodé, c'est-à-dire dans un fauteuil auprès du feu, en robe de chambre, et les jambes sur deux siéges pliants. Il m'envoya quérir deux heures après, c'est-à-dire une heure après minuit du mercredi 11 du mois de décembre. Il m'avoua qu'il se trouvait plus mal et que, n'y ayant plus pour lui d'autre voyage que celui de l'éternité, il fallait y songer tout de bon. Il commença par me demander : « Quand croyez-vous que viendra le » P. Dechamps ? — Sur le midi, comme je crois, lui

» répondis-je. — C'est trop tard, me dit-il ; il faut que » vous me confessiez ; vous le ferez mieux qu'un » autre, vous qui n'ignorez rien de tout ce que j'ai » dans le cœur. Je veux recevoir Notre-Seigneur, et » le plus tôt que je pourrai, afin qu'ayant plus de force » et plus de connaissance, je puisse mieux m'ac- » quitter d'une action si importante. » Il regarda le ciel dans ce moment, et dit : « Mon Dieu, ayez pitié » de moi, et donnez-moi les grâces dont j'ai besoin » pour bien mourir : la grandeur et la multitude de » mes péchés s'y opposent ; mais, mon Dieu, vous » êtes plus miséricordieux que je ne suis grand pé- » cheur. Accordez-moi ce que je vous demande au » nom de la mort et passion de votre Fils Notre- » Seigneur Jésus-Christ. » Je voulus lui représenter que peut-être aurait-il plus de facilité à se confesser au curé de la paroisse, qu'on m'avait dit être un fort honnête homme. Il ne m'écouta pas et se prépara à sa confession, qu'il fit sur les deux heures après minuit avec toute la douleur dont une âme véritablement chrétienne pouvait être capable. Tandis qu'il s'y disposait, je l'exhortai à songer au pardon des ennemis : « Ah ! pourquoi me parlez-vous de cela, » vous qui savez si bien que jamais je n'ai gardé de » rancune contre personne ? »

Après s'être confessé, il demanda avec empressement le viatique, et, avant que de le recevoir, il se

réconcilia au curé qui l'avait apporté; il le reçut avec une foi, une humilité et une dévotion qui édifièrent tous les assistants. Ayant demeuré un quart d'heure à s'entretenir tout bas avec Notre-Seigneur, il m'appela et me dit : « J'ai de la peine à parler » assez haut pour me faire entendre d'un peu loin, » mais parlez pour moi, et dites ce qui est vrai : que » je suis au désespoir d'avoir, par mes paroles et par » mes exemples, mal édifié mon prochain, mes do- » mestiques et mes amis ; que je leur en demande » pardon d'aussi bon cœur que je prie Dieu de me » pardonner mes péchés. » Sa chambre était pleine de tous ses gens, qui ne répondirent que par des sanglots et des gémissements. Je priai les médecins de me dire s'il ne serait pas bon de lui donner l'Extrême-Onction; ils m'assurèrent que rien ne pressait, néanmoins qu'on le pouvait. Je m'approchai de lui et lui demandai s'il ne voulait pas bien recevoir l'Extrême-Onction. *Très-volontiers*, répondit-il; *Dieu me fait trop de grâces.* Il la reçut fort dévotement; et comme on craignait de l'incommoder en lui faisant l'onction sur les reins, qui n'était pas nécessaire pour la validité du sacrement, je l'avertis de la crainte qu'on avait. *Qu'on ne craigne point,* répondit-il, *qu'on fasse tout ce qu'il faut; je suis prêt à tout.* Il demanda ensuite un crucifix, et, en l'adorant, dit ces paroles : *Domine, propitius esto mihi*



peccatori ; delicta juventutis meæ et ignorantias meas ne memineris, Domine. Je vous en conjure, mon Dieu, par votre sainte mort et passion.

Sur les quatre heures, je l'avertis que je m'en allais dire la messe pour lui ; il me répondit : *Allez, mon Père*, et me conjura en m'embrassant de demander à Dieu qu'il lui fît miséricorde. A peine avais-je achevé la messe qu'il m'envoya quérir : c'était pour un scrupule qui ne venait que d'une délicatesse de conscience. Il ne fut pas difficile de le lui faire comprendre. Son esprit s'étant calmé par une confiance entière qu'il prit en la miséricorde divine, je lui proposai de dire les litanies des Saints, afin que la sainte Vierge et les Bienheureux se joignissent ensemble pour être ses intercesseurs auprès de Dieu. *Faisons-le*, dit-il, *je le veux bien ; un grand pécheur, comme je suis, a besoin de puissants amis auprès de Dieu justement irrité contre moi.* On récita les litanies, et il répondit lui-même à tout. Quand il m'entendait faire des actes de foi, d'espérance et d'amour de Dieu, il eût voulu les répéter ; mais comme je vis que cela le fatiguait beaucoup, je l'assurai qu'il suffisait qu'il les dît de cœur, sans les prononcer de bouche, ce qu'il faisait ensuite avec une application merveilleuse.

Une demi-heure après, on fit la recommandation de l'âme ; mais, avant que de la commencer, il dit

tout haut : *Faites approcher de moi celui qui fera les prières, afin que je les entende et que j'y applique mon esprit.* On ne lui parla plus que de Dieu, et quand on lui commençait un verset des psaumes propre à l'état où il était, il l'achevait lui-même. De temps en temps il demandait si on n'avait point de nouvelles du P. Dechamps. *Je voudrais bien le voir*, disait-il, *avant que de mourir.* Je lui parlai encore de Monsieur le duc de Bourbon, et il me répondit ce qu'il m'avait déjà répondu, que la satisfaction de le voir ne devait pas l'emporter sur le danger auquel on l'exposerait en le faisant venir à Fontainebleau.

Il était six heures du matin quand Monsieur le Duc arriva ; il fut saisi d'une douleur incroyable en voyant Monsieur son père si près de mourir. Il commença par lui dire que le Roi pardonnait de bon cœur en sa considération tout le passé à M. le prince de Conty, qu'il était chargé de la part de Sa Majesté de l'en assurer. Cette nouvelle lui donna d'autant plus de joie qu'il la souhaitait depuis un an avec une ardeur proportionnée à l'estime et à la tendresse qu'il avait pour ce Prince. Il témoigna jusqu'à quel point il sentait les bontés de Sa Majesté ; et comme la lettre qu'il lui avait écrite le soir n'était pas partie, il la fit décacheter pour y ajouter ses remerciements en ces termes :

« Mon fils vient de m'apprendre en arrivant la

» grâce que Votre Majesté a eu la bonté de me faire
» en pardonnant à M. le prince de Conty. Je suis
» bien heureux qu'il me reste assez de vie pour en
» faire mes très-humbles remerciements à Votre
» Majesté. Je meurs content si elle veut bien me
» faire la justice de croire que personne n'a eu pour
» elle des sentiments si remplis de respect et de
» dévouement, et, si je l'ose dire, de tendresse.

» LOUIS DE BOURBON. »

Son Altesse Sérénissime n'eut pas plutôt signé ce qu'elle venait d'ajouter à sa lettre, qu'elle témoigna à Monsieur le Duc le bon gré qu'elle lui savait d'avoir si bien pris son temps pour faire rentrer M. le prince de Conty dans les bonnes grâces du Roi. Après l'en avoir remercié, ils s'entretinrent quelque temps tous deux avec beaucoup de tendresse de part et d'autre, et se donnèrent toutes les marques de la plus grande et de la plus sincère amitié qui sera peut-être jamais entre un père et un fils. Quand ils eurent fini leur entretien, Son Altesse Sérénissime pria Madame la Duchesse de s'avancer. Tout le monde sortit de la chambre; je restai seul par son ordre. Il leur dit les choses du monde les plus tendres et les plus touchantes sur la conduite qu'ils devaient tenir à l'égard de Dieu, du Roi, de leurs enfants, qu'il leur nomma tous en particulier.

Il leur parla ensuite de l'union étroite qui avait toujours été entre eux, de leurs devoirs réciproques, les conjurant de continuer à vivre dans cette parfaite intelligence dans laquelle ils avaient vécu avec l'admiration de tout le monde. Il finit un entretien si touchant par leur dire la manière dont ils en devaient user à l'égard de leurs amis, de leurs domestiques, des personnes de qualité et de toutes conditions, après quoi il les embrassa et leur donna sa bénédiction pour eux et pour leurs enfants, qu'ils lui demandèrent avec instance, en leur souhaitant toutes celles du ciel et de la terre. Il n'y avait qu'une âme comme la sienne capable de tout ce qu'il faisait, sans donner aucune marque de ces faiblesses qui ne viennent que de la bonté du cœur.

Monsieur le Duc, pénétré en même temps de douleur et de reconnaissance, prit les mains de Monsieur son père, les baisa en lui rendant mille actions de grâces de toutes ses bontés. Son Altesse Sérénissime ne recevait pas avec indifférence ces marques d'amitié de Monsieur son fils, il y était trop sensible; mais, faisant réflexion qu'il se laissait aller aux sentiments de la nature dans un temps où il ne devait suivre que les mouvements de la grâce, il lui dit: *Mon fils, vous n'avez plus de père.* Ces paroles percèrent le cœur de Monsieur le Duc, qui tomba par terre demi-mort. On le releva, et, s'approchant de



Monsieur son père, il lui dit : « Ah ! Monsieur, si
» j'avais été assez malheureux pour vous avoir déplu
» en quelque chose, je vous en demande pardon. Je
» suis sûr que je n'ai jamais manqué à rien que je
» sache contre l'amitié, la tendresse que je vous
» dois ; mais, encore une fois, si j'ai été assez mal-
» heureux pour avoir fait quelque chose qui vous
» ait déplu, je vous conjure par toute l'amitié que
» vous avez jamais eue pour moi de me le pardon-
» ner. » Il se jeta à son cou en lui disant cela, et
fondit en larmes. Monsieur son père lui répondit :
« Si je vous ai été bon père, vous m'avez été bon fils,
» et je meurs comme j'ai vécu, plein d'amitié, de
» tendresse et d'estime pour vous. »

Ils en demeurèrent là, et furent quelque temps sans se parler que des yeux. Ils rompirent leur silence, pour déterminer avec une satisfaction réciproque les emplois qu'il fallait donner aux principaux officiers de la maison de Son Altesse, dont elle témoignait être tout à fait contente, et avoir une grande envie qu'on les retînt dans le service, parce qu'elle connaissait leur mérite et avait éprouvé leur fidélité ; après quoi on fit rentrer ceux qui étaient sortis, dont les larmes et les gémissements ne faisaient aucune impression sur son esprit, qu'il tenait occupé à faire des actes d'une foi vive, d'une espérance très-ferme en la bonté de Notre-Seigneur et

d'un amour de Dieu très-pur. Il demandait de temps en temps le crucifix, et, le tenant entre ses bras, il disait d'un cœur véritablement contrit : « Pardon! » mon Dieu, pardon! vous avez versé votre sang » pour moi ; ah! que ce ne soit pas inutilement. »

Dans ce moment il se tourna vers M. de Gourville, et lui dit : « Par l'amitié que vous avez pour moi, » ne me célez pas le temps que j'ai encore à vivre. » Demandez-le aux médecins. » Il fit plusieurs fois la même demande pendant la journée, et moi toujours la même réponse : que tous les moments de notre vie étaient entre les mains de Dieu qui les prolonge et les abrége comme il lui plaît et le juge à propos. « Eh bien! me disait-il, attendons avec » patience tout ce qu'il plaira à Dieu d'ordonner ; il » est le maître. *Quod bonum est in oculis suis* » *faciat.* »

Quand ses yeux rencontraient Monsieur le Duc et Madame la Duchesse, ils disaient les sentiments de son cœur, sans qu'il fût besoin qu'il les exprimât par ses paroles ; il ne pouvait pourtant s'empêcher de me dire tout bas : « La tendresse que je vois pour » moi dans mon fils et dans Madame la Duchesse » me touche sensiblement. » Il revenait incontinent à Dieu, et s'entretenait avec plaisir dans les bonnes pensées qu'on lui suggérait. De quart d'heure en quart d'heure, Madame la duchesse de Bourbon envoyait



savoir de ses nouvelles ; elle y serait venue elle-même de tout son cœur si sa maladie, qui la retenait au lit, ne l'en eût empêchée. Il voulait presque toujours voir ceux qui venaient de sa part, et leur répondait des choses très-obligeantes pour cette jeune princesse, à qui il témoigna jusqu'à la fin la tendresse d'un bon père.

Sur les neuf heures, voyant Monsieur le Duc dans un accablement de douleur, il me commanda de lui dire qu'il était touché de son amitié ; que je l'assurasse qu'il était content de lui, très-content, et au-delà de ce qu'il me pouvait dire. Ces assurances, dont Monsieur le Duc n'avait pas besoin, ne servirent qu'à faire couler ses larmes avec plus d'abondance. Son Altesse Sérénissime voulut encore, en ce temps-là, que M. Blanchet, son aumônier, fît la vive recommandation de l'âme, qu'il écouta avec une attention admirable, tenant les yeux et le cœur élevés au ciel.

Voilà ce qui se passa le mercredi matin, depuis une heure après minuit jusqu'à onze heures et demie que Monsieur le prince de Conty arriva. Les tendresses recommencèrent de part et d'autre ; et, tenant entre ses bras Monsieur le Duc et Monsieur le prince de Conty, il leur dit tout ce qu'un bon père pouvait dire à ses enfants, parmi lesquels il a toujours compté Monsieur le prince de Conty. Il les conjura de s'aimer comme deux frères, de vivre en bons

chrétiens et en bons catholiques, mais franchement, sincèrement, et sans affectation ; qu'il n'y avait que cela de solide, et qu'ils ne seraient jamais véritablement ni de grands hommes ni de grands princes s'ils n'étaient gens de bien, ne pouvant y avoir de véritable grandeur sans religion. Il leur recommanda de rendre au Roi ce qu'ils lui doivent et par obligation et par reconnaissance.

En disant cela, il leur donna sa bénédiction. Je le conjurai dans ce moment de prendre un peu de repos, et d'unir ses douleurs avec celles de Jésus-Christ pour les rendre plus agréables à Dieu et plus méritoires. « Mes douleurs, reprit-il, hélas ! je n'en » souffre point. Plût à Dieu que j'en souffrisse de » plus grandes et de plus aiguës, afin qu'en les souf- » frant patiemment je pusse mériter le pardon de » mes péchés ! »

C'était dans ces sentiments d'endurer quelque chose pour Dieu qu'il ne s'opposait à rien de ce que les médecins lui ordonnaient, et qu'il se soumettait avec une douceur très-édifiante à tout ce qu'on désirait de lui.

Pendant qu'il s'entretenait dans les désirs de souffrir et de satisfaire à la justice de Dieu, on vint dire, à midi et un quart, que le P. Dechamps était arrivé. On le fit entrer. Son Altesse lui tendit les bras pour l'embrasser, lui témoignant une fort grande joie de le

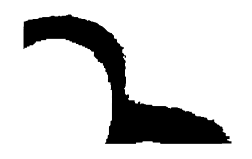


voir. Tout le monde se retira, et on les laissa seuls afin qu'ils eussent plus de liberté de s'entretenir, comme ils firent, de tout ce qu'il avait résolu avec ce Père depuis deux ans sur ses devoirs et ses obligations. Il renouvela en sa présence les actes de vertu qu'il avait faits depuis une heure après minuit, et demanda encore pardon à Dieu de ses péchés, en tenant le crucifix entre ses mains. Le P. Dechamps l'exhorta à se mettre sous la protection de la sainte Vierge, de son ange gardien, de saint Louis dont il avait l'honneur de descendre et de porter le nom. Il s'y mit avec une grande confiance.

Sur les deux heures, Monsieur le Duc, Madame la Duchesse et Monsieur le prince de Conty s'étant mis auprès de lui, il leur parla comme il avait déjà fait, leur témoignant toujours toute la tendresse imaginable, sans rien diminuer de l'attention qu'il donnait aux choses de son salut. En ce temps-là, il me commanda de dire à Monsieur le Duc que son intention était qu'on portât son corps à Valery; qu'il le laissait pourtant entièrement le maître de faire là-dessus ce qu'il jugerait à propos et pour le lieu, et pour le temps, et pour la manière de l'y faire porter; qu'en cela et en toute autre chose il abandonnait tout à sa disposition, voulant tout ce qu'il voudrait, et y donnant dès ce moment un plein consentement, et de tout son cœur; qu'il serait seulement bien aise qu'on

portât son cœur dans notre église de Saint-Louis à Paris, pour l'y mettre avec celui de Monsieur son père ; qu'il croyait ne pouvoir mieux marquer à notre Compagnie son estime et son affection qu'en lui laissant son cœur ; qu'il nous avait toujours aimés, et qu'il était très-persuadé que nous l'avions aimé aussi fidèlement et constamment. Je pris la liberté de lui baiser les mains, que j'arrosai de mes larmes, en le remerciant, au nom de tous les Jésuites, des bontés qu'il avait toujours eues pour eux, et dont il leur donnait des marques si éclatantes jusqu'à la fin.

Je m'acquittai aussitôt de ses ordres auprès de Monsieur le Duc, qui les reçut avec la soumission qu'il devait, en pleurant et en gémissant, ne pouvant exprimer que par des soupirs et des sanglots jusqu'à quel point il sentait les tendresses obligeantes et effectives d'un si bon père qu'il allait perdre pour jamais. La présence de Monsieur le Duc, de Madame la Duchesse et de Monsieur le prince de Conty, qui ne faisaient que gémir et soupirer, lui faisant de la peine parce qu'il ne voulait plus penser qu'à Dieu, il les fit prier de se retirer, et dit même aux médecins qu'ils pouvaient s'en aller, qu'il n'avait plus besoin de leur assistance, et, en montrant Monsieur le curé de Fontainebleau, le P. Dechamps son confesseur, et les autres ecclésiastiques qui étaient là présents, il dit :



« Voilà maintenant mes véritables médecins qui me
» feront faire tout ce qu'il faut pour bien mourir : *Mo-*
» *riatur anima mea morte justorum.* Je le souhaite,
» mais je n'oserais presque l'espérer : mes péchés
» m'en rendent indigne. Demandons à Dieu que sa
» bonté m'accorde ce que sa justice me refuserait. »

Il fit paraître alors des sentiments les plus chrétiens et les plus soumis qu'on puisse s'imaginer, à la volonté de Dieu, à qui il recommandait toujours son âme en des termes qui ravissaient tous ceux qui pouvaient l'entendre. Monsieur le curé de Fontainebleau en fut si surpris, qu'il ne put s'empêcher de lui dire : « Monseigneur, vous nous dites des choses
» que nous saurons bien placer en leur temps ; elles
» nous seront d'un grand secours pour instruire les
» peuples et tous les chrétiens, de quelque qualité
» qu'ils puissent être. » Cette louange blessa la modestie de Son Altesse Sérénissime ; elle ne put s'empêcher de le témoigner par sa réponse, en disant qu'il ne faisait pas cela pour les hommes, mais pour Dieu et pour son salut. Il prononça ces paroles avec une force qui fit juger qu'il se portait un peu mieux et espérer qu'il avait encore plus d'un jour à vivre. Sur cette espérance, sa chambre se désemplit ; Monsieur le curé en sortit avec ses prêtres pour revenir, sur les neuf heures, y passer la nuit, et il ne resta auprès de lui qu'un petit nombre de gens qui,

dans les services qu'ils lui rendaient, avaient la consolation de l'entendre répéter certains passages de l'Ecriture auxquels il prenait d'autant plus de plaisi qu'ils exprimaient mieux les sentiments d'un cœu véritablement pénitent.

Je le quittai dans ce moment, parce que Monsieu le Duc me fit appeler pour me commander de prie Monsieur son père qu'il eût la bonté de lui permettre à Madame la Duchesse et à Monsieur le prince d Conty, de le voir encore une fois et recevoir sa dernière bénédiction. Il y consentit, à la condition qu'il se retirassent incontinent après. Ils sortirent à l vérité de sa chambre; mais il ne fut pas longtemp sans songer à eux, car, à une demi-heure de là m'ayant demandé où ils étaient, il m'ordonna de le aller trouver de sa part et de leur dire le dernie adieu.

Pendant que j'allais exécuter ses ordres, il se remit à refaire à son ordinaire ses actes de vertu, d foi, d'espérance et de charité ; et comme il ne pensait plus qu'à se mettre en état de paraître devan Dieu, il souhaita de se confesser encore une fois au P. Dechamps, et finir sa vie par une si sainte action. Il le fit avec toute l'exactitude et toute la douleur possibles. On le vit si fort occupé de l'action qu'i venait de faire, qu'on ne jugea pas à propos de l'interrompre. Je me tins seulement prêt à lui faire quel



que bonne lecture, lorsque M. de Maroge, qui est à Monsieur le prince de Conty, entra dans sa chambre. Il le reçut de cette manière obligeante dont il avait coutume de recevoir tout le monde, et particulièrement ceux qu'il aimait, et qu'il estimait comme il faisait ce gentilhomme. Il lui dit : « Vous avez toujours bien » servi votre maître mon neveu ; continuez, et ne » faites jamais rien d'indigne de l'honneur que vous » avez d'être auprès de lui. Il a confiance en vous ; » vous pouvez lui dire de ma part, ce que je recon- » nais maintenant mieux que jamais être véritable : » qu'il faut être homme de bien durant sa vie, et » qu'il n'y a que cela de solide. »

Il s'arrêta ensuite quelque temps à s'entretenir seul avec Dieu ; puis, m'ayant fait signe de m'approcher de lui, il m'honora de ses derniers commandements pour Messieurs ses enfants, et pour d'autres choses qui regardaient sa conscience, me conjurant, par toute l'amitié qu'il savait bien que j'avais pour lui, de ne pas manquer à ce qu'il me recommandait. « Mais, Monseigneur, lui répliquai-je, ce que vous » m'ordonnez ne se peut exécuter sans quelque mé- » rite de ma part ; et vous mort, je n'en ai plus. » Il me ferma la bouche là-dessus, et me perça le cœur par la manière obligeante dont il me répondit.

Je me hasardai de lui dire qu'il avait vécu en grand

homme ; qu'il fallait mourir de même, mais surtout en bon chrétien. Il me prit la main en me disant : « Vous me louez, et je ne le mérite pas. » Je me mis à réciter le *Miserere mei*, *Deus*, et à en paraphraser quelques versets. Quand je vins à celui-ci : *Cor mundum crea in me*, *Deus*, et que je lui eus dit que peut-être jusqu'à cette heure il n'avait pas eu un cœur pour Dieu tel qu'il le devait avoir, mais qu'il le priât de lui en donner un tout nouveau, dont les mouvements ne fussent que pour le louer et pour l'aimer uniquement, il me fit signe d'en demeurer là, voulant réfléchir sur cette pensée.

Quelques moments après, il me parut rêver à quelque chose d'important, et, revenant à lui, il s'écria : « Ah ! mon pauvre Père, que je vois les choses bien » différemment de ce que je les ai vues. Je n'ai ja- » mais douté des mystères de la foi, j'en doute moins » que jamais ; tout cela s'éclaircit bien dans mon » esprit. Oui, nous verrons Dieu comme il est, et » face à face : *Videbimus eum sicuti est*, *et facie ad* » *faciem*. » Je vous l'avoue franchement, je ne pus me tenir en cet endroit ; je l'embrassai tendrement et lui dis : « Monseigneur, quelle consolation pour » vos amis et vos serviteurs de vous voir dans des » sentiments si pleins de religion et de piété, et qui » font si bien espérer que Dieu vous fera miséri- » corde ! » Je n'eus pas cessé de lui parler qu'il prit

en main le crucifix, et, le regardant avec des yeux pleins de crainte et de confiance tout ensemble, il écouta attentivement la recommandation de l'âme, qu'il fit dire pour la troisième fois, mourant en prince chrétien et catholique, et non pas en philosophe stoïque.

Les âmes véritablement chrétiennes et sincèrement touchées de leur salut ont toujours voulu avoir cette consolation de mourir entre les bras de leur Sauveur en croix, en se faisant répéter souvent les prières instituées de l'Église pour les mourants. C'est ainsi que sont morts les Robert, les Henri, les Louis, ces grands princes et ces grands saints ses ancêtres, qu'il a tâché de ne pas moins imiter dans leur humilité chrétienne et dans leurs exercices de religion que dans leurs autres qualités héroïques. Quand on eut fini de réciter les prières qu'on faisait par ses ordres, il demanda encore s'il avait longtemps à vivre. Je lui fis la même réponse que je lui avais déjà faite : que notre vie était entre les mains de Dieu ; qu'il en fallait ménager les moments, puisque d'un seul dépendait l'éternité. « Faisons-le, répondit-il, mais je crains que mon esprit ne se soutienne pas et que je ne puisse songer à Dieu jusqu'au bout. » — Mais au moins, Monseigneur, lui répliquai-je, votre cœur ne vous abandonnera pas.— « Non, me répondit-il ; soyez en repos : j'espère, tout

» indigne que j'en suis, que Dieu me fera cette » grâce, que mon cœur sera pour lui et en lui jus» qu'au dernier soupir. »

[illegible] dans ce temps-là, je sentis qu'il s'affaiblissait beaucoup : j'en avertis tout haut ceux qui étaient présents, et je lui demandai s'il n'avait rien sur le cœur qui lui fît de la peine, s'il avait fait tout ce qu'il croyait devoir faire pour mettre son salut en assurance, en sorte qu'il pût dire en quelque manière avec Jésus-Christ mourant en croix pour le salut des hommes : *Consummatum est.* « Oui, il me semble que, par la miséricorde de Dieu, » je le puis dire. Je voudrais qu'on pût ajouter » aussi : *In manus tuas commendo spiritum.* » — Il faut attendre le moment de Dieu, lui dis-je, Monseigneur, et ne vouloir mourir que quand il lui plaira.

Le P. Dechamps, qui était allé tâcher de consoler Madame la Duchesse affligée jusqu'à l'excès, étant revenu sur les cinq heures, il lui dit : « Eh bien, » mon Père, voici la mort qui s'approche ; je suis » dans la véritable agonie : que faire ? » Le P. Dechamps lui dit : « Imiter Jésus-Christ, *qui factus in* » *agonia prolixius orabat.* » Il profita de cet avis, car, s'étant recueilli en lui-même, nous le vîmes assez longtemps, les yeux élevés au ciel, parler tout bas. Il lui échappait pourtant quelques mots qui nous fai-

saient comprendre que son entretien avec Notre-Seigneur n'était que sur la soumission avec laquelle il acceptait tout ce qu'il plaisait à Dieu. Nous continuâmes, le P. Dechamps et moi, à lui suggérer de bons sentiments dans lesquels il entrait d'une façon d'autant plus admirable qu'elle était simple, naturelle et sans aucune affectation. Quand il entendait cette prière de l'Église : *Maria, Mater gratiæ, Mater misericordiæ, tu nos ab hoste protege, et mortis hora suscipe*, il y prenait plaisir et marquait la confiance qu'il avait à la Sainte Vierge. Un demi-quart d'heure avant qu'il mourût, lui disant : *In te, Domine, speravi*, « Ajoutez donc, me répondit-il : *et in tua justitia libera me.* » La parole ne lui manqua qu'à sept heures et un quart ; et, un moment après, comme on lui disait : *Jesus, Maria ; In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum*, il expira si doucement qu'on ne s'en aperçut presque pas.

Voilà comme meurent les prédestinés, et comme notre grand Prince est mort le 11 décembre 1686, après avoir vécu soixante-cinq ans trois mois et trois jours. Je vous ai raconté la plus grande partie des circonstances d'une mort si chrétienne ; vous les admirerez, parce qu'effectivement elles sont admirables, et vous en tirerez, comme j'espère, de grands avantages dans un âge aussi avancé que celui où vous êtes, pour vous mettre en état de bien mourir

comme lui. Je le souhaite du même cœur dont je suis, etc.

J'allais fermer ma lettre quand j'ai pensé que vous seriez bien aise d'apprendre ce qui se passa quand Monseigneur le Prince fut mort. Le voici :

Je vous ai dit qu'il mourut si doucement qu'on ne s'en aperçut presque pas. Un de ceux qui étaient présents, épouvanté par tout ce qu'il venait de voir, ne put s'empêcher de s'écrier en pleurant : *Ah! c'en est fait : il n'est plus!* Monsieur le Duc, qui était dans la chambre voisine plus mort que vif, l'entendit, et, ramassant ce qu'il avait de forces, se présenta pour entrer dans le lieu d'où un cri si funeste était venu. On s'y opposa fortement, et, à mon avis, on le devait faire : tout était à craindre d'une douleur aussi vive que la sienne. Nous venions de perdre le père, il ne fallait pas nous exposer à perdre le fils.

Je fus le premier à le conjurer de ne se point opiniâtrer à vouloir être obéi ; qu'il y aurait de la cruauté à exécuter ses ordres dans ces circonstances, et à ne pas le supplier très-humblement, comme nous le faisions, de se retirer chez lui. Je l'y conduisis ; ce ne fut pas sans peine : son bon cœur le ramenait toujours au lieu où on l'avait empêché d'entrer. Il voulait s'assurer lui-même d'une perte qu'il ne

croyait pas avoir faite, parce qu'il aurait voulu ne la faire jamais. Il ne fit que passer par son appartement pour entrer dans celui de Madame la Duchesse, qu'il trouva au désespoir. Un torrent de larmes qu'ils versèrent en s'embrassant leur ôta pour quelques moments l'usage de la parole. Ils ne s'expliquèrent que par des gémissements et des sanglots, langage ordinaire des personnes affligées à l'excès; quelques mots entrecoupés qui leur échappaient de temps en temps ne servaient qu'à faire connaître la douleur dont ils étaient pénétrés.

Monsieur le Duc, entièrement occupé de l'image de Monsieur son père, y donnait toutes ses pensées, et voulait aller, avec Madame la Duchesse, jeter de l'eau bénite à Monsieur le Prince. On les en empêcha, et, à force de prières, on obtint d'eux qu'ils remettraient au lendemain matin à s'acquitter d'un devoir auquel ils se croyaient indispensablement obligés. Vous croyez bien que le reste du jour, qui était un mercredi, se passa de la manière du monde la plus triste. Monsieur le Duc en prit un moment pour écrire trois lignes au Roi, afin d'informer Sa Majesté de ce qui venait d'arriver.

Le jeudi matin, douzième du mois, il m'envoya quérir dès les cinq heures. Je le trouvai comme je l'avais laissé le jour précédent, entre onze heures et minuit, dans un état digne de compassion. Il eut la

bonté de souffrir que je l'entretinsse de tout ce que je crus capable de le pouvoir consoler, et du côté de Dieu et du côté des hommes. Mais, revenant toujours à ses premières pensées, il me commanda d'aller voir en quel état étaient toutes choses dans la chambre de Monsieur son père. Sitôt que je lui en eus rendu compte, il s'y en alla avec Madame la Duchesse.

Il n'y eut pas mis le pied que, voyant le corps de Monsieur le Prince étendu sur un lit, la face couverte d'un linge, il s'écria : *Ah! que vois-je? est-ce là Monsieur mon père!* Il n'en put dire davantage: il tomba par terre presque sans mouvement. Etant revenu à lui, il s'approcha des pieds de Monsieur son Père qu'il arrosa de ses larmes, s'exprimant bien plus par ses sanglots que par ses paroles. Madame la Duchesse faisait la même chose; on les conjura de s'acquitter au plus tôt de ce qu'ils avaient voulu faire absolument, et de se retirer. Un plus long séjour pouvait produire d'étranges effets dans un Prince et dans une Princesse qui ne croyaient pas qu'il y eût rien à perdre pour eux après la perte qu'ils venaient de faire.

Ils avaient pris, dès le soir précédent, la résolution de s'en aller incessamment à Paris, et de ne pas demeurer plus longtemps dans un lieu où la mort leur avait enlevé ce qu'ils avaient de plus cher.

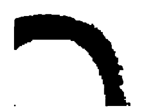
Avant que de l'exécuter pourtant, ils voulurent entendre la messe que je leur dis. Monsieur le Prince de Conty, qui ne les quittait point, ne paraissait pas moins affligé qu'eux, et ne trouvait de consolation qu'à donner toutes les marques imaginables de tendresse pour un oncle qui lui avait tenu lieu de père quand il avait eu besoin de ses avis, de ses conseils et de sa protection.

La messe finie, on monta en carrosse pour venir à Paris, où Monsieur le duc de Bourbon et Mademoiselle de Bourbon attendaient avec impatience l'arrivée de Monsieur le Duc et de Madame la Duchesse ; dès qu'ils en furent avertis, ils vinrent trouver Monsieur le Duc et se jetèrent à son cou. Il eut beau se contraindre pour apaiser leurs cris et leurs transports : la nature fut la maîtresse durant quelques moments, et ne céda qu'avec peine à la raison. Il parla à Messieurs ses enfants si obligeamment et si tendrement, qu'il les aurait consolés si leur douleur eût été capable de consolation. Je ne vous dirai pas ce qui se passa quand ce jeune prince et cette jeune princesse saluèrent Madame leur mère, je n'y étais pas ; mais ceux qui y furent présents m'ont assuré que rien au monde ne fut plus triste ni plus touchant.

Monsieur le Duc alla, le quinzième de décembre, à Versailles rendre au Roi ses très-humbles respects.

Il en fut reçu avec toutes les marques de bonté qu'il en pouvait attendre, et Sa Majesté lui fit connaître en cette occasion les sentiments obligeants qu'elle conservait pour lui et pour Monsieur le Prince. Il avait mené avec lui à Versailles Monsieur le Prince de Conty. Il le présenta au Roi, qui lui parla d'une manière à persuader qu'il ne se repentait point de la grâce qu'il lui avait accordée trois jours auparavant, à la considération de Monsieur le Prince et à la prière de Monsieur le Duc. Le séjour de Monsieur le Duc à Versailles ne fut pas long ; et, dans l'un et dans l'autre endroit, toute la cour et toute la ville, en lui rendant ce qu'elles lui devaient, firent bien connaître par des larmes véritablement sincères l'impression que la mort de Monsieur le Prince avait faite sur leurs cœurs et sur leurs esprits, et que jamais elles n'auraient pu s'en consoler si elle fût arrivée sous un autre règne que celui de Louis le Grand.

On exécutait cependant les ordres qu'on avait donnés pour faire porter à Valery le corps de notre cher maître. Tout étant prêt, Monsieur le Duc prit les devants le vingt et unième jour de décembre, et alla à Fontainebleau y attendre Monsieur le Prince de Conty, qui y vint, de la part du Roi, donner de l'eau bénite à Monsieur le Prince, dont on porta le corps à Valery le vingt-deux, et le cœur dans notre église de Saint-Louis à Paris le vingt-quatre, veille



de Noël. Je ne vous dis point ce qui s'est passé dans ces cérémonies ; tout y a été grand, tout y a été magnifique, et Monsieur le Duc, qui a voulu être partout, n'a manqué à aucun des devoirs auxquels la bonté de son cœur et la reconnaissance l'obligeaient.

Nous venons de voir trépasser un émule de *Louis le Juste*. Nous allons maintenant assister au trépas d'un imitateur du *bon larron*, expiant sur la roue ce que son modèle expia sur la croix, où il devint le premier *canonisé;* car, ayant eu le bonheur d'y confesser la *vérité*, il en obtint l'infaillible décret : « *Hodie mecum eris...* », décret que tant de *violenti* n'ont mérité qu'après de longs et rudes combats. Mais passons à la place de Grève pour voir notre *bon larron* en la personne d'Aimé du Poncet.

§ V.

UNE EXÉCUTION
EN
PLACE DE GRÈVE
(21 JUILLET 1661)

ÈCE MANUSCRITE DE LA MÊME ÉPOQUE
PUBLIÉE PAR A. CARAYON.

vant la découverte des principes de 89 nvention de la guillotine, la justice hu- ie punissait certains crimes par des sup- s propres à épouvanter. De nos jours, 3proche au bon vieux temps ces moyens 3pression, et les *voyages à Cayenne* sem- iient avoir des charmes pour qui se rap- les *fourches de Montfaucon* et les exécu- ; de la place de Grève.

Les juges d'autrefois disaient au condamné : vous expierez votre crime dans le feu ; ou bien : vous serez rompu vif sur la roue, et vous y resterez attaché, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu vous retirer de ce monde. De nos jours, on vous dit : vous irez au bagne ; et là, si la honte et la souffrance n'abrégent votre supplice, vous y vivrez pendant un demi-siècle !

La sentence des anciens demandait tout le sang ; celle des contemporains demande des larmes. L'amour de la vie, l'espoir d'échapper au châtiment, portera, sans aucun doute, le criminel à préférer la lente expiation des modernes à la prompte et terrible répression des anciens tribunaux.

Nous ne prétendons point examiner ici la question des délits et des peines ; et si nous en avons dit un mot à l'occasion du supplice d'Aimé du Poncet, roué vif en place de Grève, c'est que nous tenons à rappeler ce

louble fait : que partout où le catholicisme a oui de quelque influence, il a fait diminuer a rigueur des supplices ; et que toujours, juand on lui en a laissé la liberté, il a rendu noins terribles les dernières heures de l'expiation. Celle dont on va lire le récit est une preuve, entre mille, de ce que peut la religion pour faire accepter et presque oublier des ortures dont la sensibilité de notre siècle peut à peine supporter le récit.

Un criminel endurci finissant comme le bon larron, et la place de Grève transformée pendant douze heures en lieu de prières, est un fait qui nous a paru mériter la publicité.

Cette pièce, conservée dans un recueil de Documents inédits du XVIIe siècle, porte, malgré son défaut de date et de signature, un cachet d'irrécusable authenticité. Le début et le style de cette pièce indiquent assez la main de quelque personnage de la cour ; et

les premières lignes nous semblent fixer sa date soit à l'été de 1661, soit à celui de 1666. Louis XIV n'a fait qu'un seul voyage en Bretagne, celui de 1661; et ce voyage, où s'exécuta l'arrestation de Fouquet, ne semble pas avoir été *retardé*, comme celui dont parle notre narrateur. Ce *voyage* ne serait-il pas plutôt celui *de Brest*, *annoncé* par Louis XIV *pour amuser le monde*, comme il le raconte lui-même dans ses Mémoires (année 1666)? voyage annoncé, et non-seulement *retardé*, mais jamais exécuté. Nous laissons à de plus habiles la fixation certaine d'une date qui ne saurait augmenter ni diminuer l'intérêt de notre récit.

Voilà ce que la probité littéraire et historique nous faisait déclarer en notre première édition de 1863. Depuis cette époque, la date que nous donnions conjecturalement est devenue certaine, surtout depuis 1866 : à cette époque, un laborieux avocat,

M. Paul Lauras, depuis préfet d'Agen, puis d'Alby, et actuellement de Bourges, ayant alors pris la peine de faire des recherches dont il nous a communiqué le fruit, nous pouvons les offrir au public. Voici donc ce que M. Paul Lauras a trouvé en compulsant les registres de la justice, et que publiait déjà, en 1866, un numéro des *Études* (septembre 1866, nº 45 de la collection) :

« Dudit jour 25 juin 1661.

» Aimé du Poncet, amené prisonnier des
» prisons de Saint-Lazare en celles de la Con-
» ciergerie comme appellant de la sentence
» d'estre rompu vif, ses biens acquis et con-
» fisqués, la dite sentence rendue par le
» Bailly du dit lieu à la requeste du Procu-
» reur fiscal pour meurtre commis sur la
» personne de feu Pierre Durand, sieur de
» la Mothe. »

En marge de cet écrou est cette autre mention :

« Par arrest de la Cour du 19 juillet 1661,
» dict a été bien jugé par le dict Bailly de
» Saint-Lazare, mal et sans grief appelé par
» ledit Poncet et l'amende, a, en outre, or-
» donné la dite Cour qu'icelluy Poncet ex-
» pirera sur la Roue et sera exécuté en la
» place de Grève de cette ville de Paris.

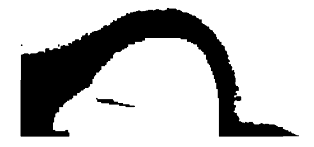
» Prononcé le dit jour 19 juillet 1661.

» Exécuté le dit jour en la place de Grève. »

Laissons maintenant la parole au témoin oculaire de cette exécution.

Monsieur,

Je suis ravi que le voyage du Roy et de la Cour pour la Bretagne ait esté retardé, car cela m'a donné occasion de me trouver ici à un spectacle, le plus



horrible qui ait peut-estre jusques ici paru dans Paris. Le 20 de ce mois, un gentilhomme Genevois, nommé Aimé du Poncet, qui avoit commandé les dernières campagnes une compagnie de cavalerie, et qui avoit esté réformé l'hyver dernier, ayant esté surpris dans Saint-Lazare-les-Paris, après avoir assassiné un sien amy, et lui avoir fait prendre trois cens pistolles par son valet de chambre, il les donna à une demoiselle dont l'assassinateur et l'assassiné estoient tous deux épris. Il fut pour cela appréhendé, ensuite condamné à estre mis sur la roüe en Grève et y recevoir onze coups vif, et estre laissé sur la mesme roüe, pour y expirer quand il plairoit à Dieu. Cela fut exécuté, et sur les six heures du soir il fut conduit pour cet effet. Il demanda dans la Conciergerie, avant que de partir, le P. Talon, jésuiste, qu'il avoit veu deux ou trois jours auparavant dans les cachots, et en fut assisté jusqu'à temps qu'il fust sur la charrette qui l'attendoit à la porte de la prison. Il le pria publiquement de ne le point abandonner ; mais les Docteurs de Sorbonne qui sont gagés pour cela, lui dirent qu'ils ne le pouvoient pas souffrir et que cela estoit contre leurs priviléges. Ainsi, il fut mené au lieu de son supplice par deux Docteurs, qui ne purent jamais rien tirer de luy que des blasphèmes, des injures et des malédictions horribles contre tous les juges qu'il disoit l'avoir injustement con-

damné. Persistant ainsi toute la nuit avec des cris de vengeance et d'exécration, il faisoit peur à tous les assistans; il demanda, pendant tout ce temps-là, le P. Talon qu'on alla prévenir sur les cinq heures du matin. Il arriva sur les six heures, et d'abord fit appeler ces Messieurs de Sorbonne qui estoient sur l'échaffaut, pour leur demander s'ils agréoient qu'il luy pust dire un mot. Je venois par bonheure d'arriver, et restois à cinq ou six pas de l'échaffaut; je les entendis qui lui dirent qu'ils le feroient de bon cœur en leur particulier, mais qu'il ne seroit pas agréé de tout leur corps. Le Père Talon leur répondit qu'il ne vouloit rien faire qui les choquast et témoigner seulement au patient qu'il étoit venu et qu'il alloit prier Dieu pour luy. A cela les Docteurs lui répondirent qu'il pouvoit se montrer un moment, luy dire quelques mots, et ensuite se retirer [1].

Le Père étant monté sur l'échaffaut, ne fut pas

[1] Notre narrateur fait faire — et très-probablement sans le vouloir — une assez triste figure aux *Docteurs de Sorbonne*. Ces docteurs, on le comprendra sans peine, ne voulaient pas renoncer à ce ministère de miséricorde, qu'ils comptaient avec raison parmi leurs plus chers priviléges. D'un autre côté, la préférence de Poncet pour le P. Talon s'explique assez par le dévouement si cordial que le Père lui avait prodigué durant sa détention à la Conciergerie.

Le P. Talon nous était connu surtout comme écrivain. La place de Grève nous le montre, pour parler avec du Poncet, comme le *Père des prisonniers et des misérables*.

sitost apperceu de ce misérable qui blasphémoit actuellement, qu'il s'écria tant qu'il put : Voylà mon bon Père, ha ! voylà le Père des prisonniers et des misérables, ha ! mon bon Père, secourez-moy, ayez pitié de moy, ne m'abandonnez pas ! A ces parolles il se jeta sur luy, il le baisa, et demeura quelques temps collé sur son visage. Ensuite il lui parla d'une voix assez haute et qui témoignoit tant de tendresse et de compassion pour ce misérable, que de tous costés de la Grève, qui estoit désjà pleine et qui ne désemplit point de tout le jour, on commença à luy crier de tous costés : Parlez, mon père, parlez, parlez ; et ne le quittez point. A ces paroles on luy apporta un grand crucifix, que le Père prit entre ses mains, avec lequel ayant parlé quelque temps au patient et quelque temps au peuple, on redoubla les cris, on le pria de parler et de demeurer ; néantmoins comme il appréhendoit que cela ne dépleust à ces Messieurs de Sorbonne, qui estoient sur l'échaffaut, il leur dit qu'il avoit fait et dit ce qu'il pouvoit, qu'il les prioit de poursuivre et qu'ils feroient infiniment plus que luy. Cela obligea le patient et le peuple à crier encore plus haut, de sorte que ces Messieurs mêmes l'obligèrent de demeurer et le prièrent de continuer, craignant que le peuple ne crust que c'estoit eux qui ne vouloient pas y consentir. Cela dura jusques à huit heures du

matin. lesquelles venant à sonner au gros horloge de la maison de ville, le Père Talon prit occasion de là de s'adresser au peuple et le prier, comme il fit à toutes les heures du jour, quand elles sonnèrent, de se mettre à genoux et de chanter tous ensemble quelque hymne. Il commença par le *Veni Creator*, disant au peuple que comme ils étoient tous sur la terre du Saint-Esprit, il falloit s'adresser à luy, pour lui demander toutes ses grâces et toutes ses bénédictions sur ce misérable [1].

[1] Pour comprendre la phrase, ou plutôt l'allusion du P. Talon, il faut en demander l'explication à nos plus anciens historiens de Paris. Comme ils se copient les uns les autres, il nous suffira de citer le bénédictin Du Breul. On verra par cette citation comment l'échafaud de Du Poncet se trouvait sur les *terres du Saint-Esprit.*

FONDATION DE L'HOSPITAL DU SAINCT ESPRIT.

Il se trouve que ès années 1360, 1361 et 1362, à cause des guerres qui estoient en France, le peuple fut réduit en grande nécessité et pauvreté : si que grand nombre d'enfants orphelins de père et de mère demeuroient à Paris gisans en rues sans aucune retraicte. De quoy esmeus plusieurs bonnes personnes retirèrent en divers endroicts quantité d'iceux, l'hostel Dieu n'ayant moyen de les recevoir. Et considérant que les particuliers ne pourroient longuement porter ceste charge : plusieurs notables personnes, le 7 février 1362 allèrent vers révérend Père en Dieu Messire Jean de Meulant, Evesque 88 de Paris. Auquel firent entendre la nécessité et misère de ces pauvres enfans, qui périssoient de famine et froidure. plusieurs d'eux gastez de mal de galle et taigne, dont ils mouroient misérablement, et les pauvres filles volées de nuict. Ce

Dès lors, quoyqu'il y eust plus de vingt mille âmes dans la Grève, on entendit partout un prodigieux silence, ce quy obligea le Père, comme il fist le reste de la journée, de faire arrester tout le peuple à chaque verset, afin de parler au patient et à tous ceux qui estoient là, à propos des parolles qui estoient dans le mesme verset. Ce misérable, qui souffroit cependant des douleurs incroyables, estoit si fort réduit, qu'au lieu des malédictions qu'il disoit toute la nuit, il n'avoit plus que des bénédictions; mais pourtant il n'avoit pas encore dit qu'il eust commis les crimes pour lesquels il souffroit. Cela donna des

qui causeroit de grands mal-heurs à la ville, s'il n'y estoit pourveu. Pour à quoy obvier, le dit sieur Evesque leur donna la permission d'instituer et ériger une confrairie du S. Esprit, aux fins de bastir un hospital qu'ils nommèrent l'*hospital des pauvres du Sainct-Esprit* : et donna par ses lettres à chacun des confrères quarante jours d'indulgences.

Et pour s'acheminer à ce pieux dessaing, ils acceptèrent une *maison et grange en place de Grève* contre l'hostel du Dauphin, à présent Hostel de ville de Paris : où ils retirèrent ceste multitude de pauvres enfans, et y construisirent le dit Hospital...

Cet hospital fut à peu près augmenté par des bons confrères et sœurs qui s'y donnèrent avec leurs biens pour y finir leurs jours.

Il y a de belles institutions audit Hospital : desquelles la première est, qu'il n'y a que les enfants nez en légitimes mariages en la ville et fauxbourgs, orphelins de père et de mère qui y soient receues : les bastards et les enfans trouvez exclus, tant par règlemens du dit hospital, que par lettres patentes du Roy Charles VII; de l'an 1445.

La seconde est, que les pauvres enfans des qualitez susdites

peines infinies à ce bon Père, qui taschoit par toutes sortes de voyes, à le gagner, tantost en le baisant, tantost en essuyant son visage, tantost en luy mettant quelque linge sous la teste et sous les reins ; puis il prenoit un mouchoir trempé dans l'eau, pour luy en faire tomber quelques gouttes sur la langue pour estancher la soif quy lui faisoit crier de temps en temps qu'il brusloit et mouroit ; c'estoit un artifice pour le soulager, quand il luy demandoit à boire, car la sentence estoit si grande, qu'on avoit défendu à quy que ce soit de luy donner à boire. Je ne sçais néantmoins comment, mais le Père obtint sur le midy toute permission, par un exempt, qu'on vint luy apporter de la part de la cour ; en effet on ap-

y sont reçus dès la mamelle : et sont baillez en nourrice aux dépens de l'hospital, et soigneusement visitez et entretenus. Puis après qu'ils sont élevés, on leur fait apprendre mestier, tant par des maistres qui résident ceans, que par d'autres de la ville.

La troisième est, que les garçons qui sont plus capables et de meilleur esprit, sont promeus aux ordres sacrés : ou tant iceux que les filles mis en religion aux despens de l'hospital.

Le reste des enfants sont baillez au service des seigneurs et dames. Aux garçons qui ont appris mestier, on aide à les faire passer maîtres : comme aussi certaine somme d'argent est donnée aux filles pour les marier. Et à tous généralement est rendu le bien qu'ils ont apporté entrant en iceluy hospital lorsqu'ils sont en aage.

Voy. *Le théâtre des antiquités de Paris*, par le R. P. F. Jacques du Breul, Parisien, Religieux de Sainct Germain des Prez. Paris, 1612, in-4°.

porta sur l'échaffaut de tous costés de l'eau et du vin, et le Père, en prenant de temps en temps dans un petit gobelet de cristal qu'une dame luy apporta jusque sur l'échaffaut, il luy levoit doucement la teste et luy donnoit quelques cuillerées d'eau et de vin, ce qui donnoit tant de courage au patient qu'il parloit au peuple avec toute la liberté possible, ce qu'il continua jusqu'à la fin de son supplice. Sur le midy, il obligea tout le peuple à redoubler ses cris et ses prières pour obliger Dieu à continuer ses grâces sur le patient, qui paroissoit comme un Ange sur la roüe, sans oser dire mot, que pour respondre à ce qu'on lui disoit. Ensuite, je fus obligé de faire un tour à mon logis et de me retirer avec peine pour m'en aller disner. Je retournay sur les deux heures et trouvay dans la Grève un peuple si effroyable, que je fus près d'une heure pour approcher à vingt ou trente pas de l'échaffaut. J'arrivay heureusement pour entendre ce misérable qui parloit encore plus fortement que le matin, qui demandoit luy-même pardon à Dieu et à la justice, et qui avouait luy-mesme tous les crimes dont il avoit esté accusé, sur quoy le P. Talon, qui relevoit toutes ses parolles et qui le faisoit entendre de tous costés, porta le peuple à crier de temps en temps : Mon Père, parlez, parlez, parlez. En effet il estoit tousjours en action, et parloit tousjours, ou au peuple, ou au patient ; sur les

quatre ou cinq heures, ses plaies s'entrouvrirent; et le sang sortant en abondance, ce Père demanda à la compagnie quelque linge pour l'essuyer; on luy jetta aussitost, de tous costés, des mouchoirs, des serviettes, des devantiers, et des dames mesme de condition qui y accouroient de tous costés, y faisoient jetter leurs mouchoirs.

En ce temps-là, le patient qui ne s'étoit encore plaint de ses blessures et qui témoignoit une force incroyable, quoyqu'il eust tous les os brisés et rompus dans les onze parties de son corps, où le bourreau l'avait frappé, se prit à crier d'une voix qui estonna tout le monde : Cruauté! cruauté! Alors le Père prit la parolle et lui dit : Mon cher enfant, est-ce donc là ce que vous avez promis à Jésus-Christ, que vous voyez en ceste Croix, et qui a tant souffert pour vous? souvenez-vous que vous avez été Gentilhomme, que vous avez été chercher la mort dans les occasions de la guerre, que vous avez icy tesmoigné tant de courage, tant de patience et tant de confiance en Dieu. Quoi donc, voulez-vous vous laisser aller au désespoir? A qui est-ce que vous vous en prenez? Vous avez publiquement demandé pardon à la justice de Dieu et des hommes, vous vous estes confessé criminel, vous me venez de dire présentement qu'on vous avoit traité trop doucement, pourquoi donc criez-vous cruauté? Alors levant la main et son



crucifix qu'il tenoit, il luy dit : Je vous commande de la part de votre Dieu et du mien, de vostre juge souverain et du mien, de vostre père et de vostre maistre et de vostre Roy, que je tiens entre mes mains et qui vous parle par ma bouche, je vous commande de n'échapper jusqu'à la mort aucune parole qui témoigne aucune impatience ou désespoir ; et quand vos douleurs redoubleront et vous obligeront de crier, au lieu de crier cruauté, je vous commande de crier : miséricorde, mon Dieu, miséricorde ! ce qu'il fit en mesme temps. Ce qu'entendant le Père, il pria les assistans de joindre leurs voix avec la sienne, et de crier tous, comme ils firent unanimement, Miséricorde, mon Dieu, miséricorde ! Cela fit un effet prodigieux parmy tout le peuple, qui dès les quatre heures du soir commença à s'augmenter, et de venir en si grand nombre que les toits mesmes et les cheminées en estoient couverts, et ce, depuis la rivière jusqu'à la rue de la Verrerie, de sorte que presque tous les gens de condition qui sont dans Paris, y estans venus en carrosse, furent contraints d'en descendre et se mesler dans la foule avec leurs pages et laquais. Ensuite le patient, qui s'estoit plaint tout le long du jour de trois cordes qui le serroient sur les reins, sur l'estomach et sur le ventre et qui lui faisoient, à ce qu'il disoit, plus de douleur que les os qu'il avoit cassés dans le corps,

cria d'une voix épouvantable : Mon Père, mon Père, mes cordes, mes cordes, mes cordes ! A ce, le Père qui avoit tasché de le contenir tout le jour sur ce sujet, ne sachant plus que luy dire, et luy monstrant les clouds avec lesquels Jésus-Christ étoit attaché à la croix, il respondit d'un mesme son de voix : Mon fils, mon fils, mes clouds, mes clouds! Cela fit plus d'impression sur l'esprit du peuple que n'eussent fait mille sermons. En effet, le silence dès lors s'augmenta tellement, qu'on eust creu que la Grève estoit changée en une grande chapelle, et qu'on montroit au peuple le crucifix pendant la Passion du Vendredy-Saint.

Sur ces entrefaites, cinq heures venant à sonner, on chanta le *Vexilla Regis prodeunt*, et le peuple s'arrestant à chaque verset et particulièrement à celui où sont ces paroles : *O Crux, ave, spes, unica*, chascun fondit en larmes, et on n'entendit plus jusqu'à neuf heures du soir que des gens qui soupiroient et qui pleuroient. Mais comme le diable fit pendant ce temps-là tout son possible pour troubler ce qui se faisoit, les Docteurs de Sorbonne qui estoient assis sur l'échaffaut et se relayoient de temps en temps sans dire jamais un seul mot, advertirent le P. Talon qu'il couroit un bruit par tout Paris, et qu'actuellement, il y avait, dans la compagnie, des huguenots de Charenton, qui disoient que ce

nisérable n'étoit point catholique, et que tout ce ju'il témoignoit au contraire n'estoit que feinte et lissimulation, ce qui donna sujet au P. Talon le prier ces Messieurs de dire un mot au peuple, ju'une parole de leur bouche feroit plus que mille le la sienne et qu'ils n'auroient jamais plus belle occasion de parler et de témoigner leur zèle. Mais ls ne voulurent accepter cette offre et le prièrent nstamment de parler, ce qu'il accepta disant qu'il le aisoit puisqu'ils luy commandoient, et puis, se tour-nant à toute l'assemblée, il luy dit : Je viens d'ap-prendre de ces Messieurs, qui sont d'un des plus oreux et plus célèbres corps de l'Europe, qui sont gens de mérite et de probité, des plus illustres de eur corps, et qui ne sont icy que pour témoigner le èle qu'ils ont pour la gloire de Dieu et le salut de ce pauvre patient, qu'il court icy le bruit que celuy que vous voyez sur cette roüe, qui semble vouloir mourir si chrestiennement, est néantmoins de la eligion prétendue réformée. Messieurs, si cela est, e le veux sçavoir de sa bouche et de sa propre con-ession; sur quoy levant le bras avec le crucifix, il ui dit : Mon fils, voylà le Dieu de vérité qui veut la çavoir de vostre bouche, c'est Jésus-Christ, chef le la religion catholique, apostolique et romaine. A ela il respondit d'une voix vive, forte et animée : Juy, mon Père, j'ai vécu 22 ans dans la religion

prétendue réformée. — L'avez-vous abjurée ? luy répliqua le père. — Ouy, répondit-il. — La détestez-vous de tout vostre cœur comme faulse, méchante, damnable et pernicieuse ? — Ouy, de tout mon cœur, dit-il. — Si cela est, mon fils, afin que nos ennemis ne viennent point à triompher sur des bruits faulx et ridicules, et afin que nos amis et nos frères se réjouissent, en apprenant cette vérité de vous-mesme ; mon fils, estes-vous prest à me respondre à tous les points qui sont contenus dans la profession de foy, telle qu'elle est marquée dans le Concile de Trente ? — Ouy ; j'en suis content, dit-il. Sur quoy, le Père mettant la main sur ses blessures et la tenant toute dégouttante de sang, se tourna devers le peuple, et dit : Ah ! Messieurs, il me prend envie, avec ce bras sanglant et ma main toute dégouttante de ce sang, d'escrire autour de cette roüe la profession de foy qu'il vient de faire, afin de confondre l'insolence de nos ennemis, et de donner à nos amis la satisfaction qu'ils attendent.

Ensuite de quoy, monstrant son crucifix au patient, qui avait abjuré la fausse religion depuis dix ans, il lui demanda s'il désiroit donner un baiser à Jésus-Christ, son chef : à quoy il répondit qu'il seroit trop heureux s'il pouvoit seulement baiser la croix sur laquelle il estoit. Ce qu'ayant fait, il se tourna vers l'assemblée, disant : Messieurs, puisqu'il est



votre frère et le mien, puisqu'il est fils d'une mesme mère qui est l'Église catholique, apostolique et romaine, permettez-moy que, de vostre part et de la mienne, je luy donne un baiser de paix ; après quoy l'ayant baisé, il essuya les yeux et le visage du patient, qui le pria surtout d'avoir soin qu'il ne parust sur luy aucune nudité, ce qui l'obligea à dire à tous les assistants : Messieurs, que ferez-vous dans la vallée de Josaphat où vous serez tout nuds ! poursuivant ces discours avec des termes qui estoient certainement touchants et admirables, mais dont je ne puis me souvenir. Cela alla jusqu'à près de huit heures du soir avec la mesme force du costé du patient et de celuy qui l'exhortoit. En ce temps-là, Messieurs de la cour du Parlement envoyèrent dire au P. Talon qu'ils luy accordoient la grâce pour ce criminel et que quoyque les forces que tesmoignoit ce misérable semblassent encore pouvoir durer probablement quatre ou cinq jours, on donneroit ordre à ce qu'il fust estranglé sans delay avant les neuf heures du soir. Cela porta ce Père à s'approcher de luy, et à tirer de sa bouche et de sa confession les dernières circonstances et tous les restes de ses péchés, après quoy luy ayant fait faire un acte de contrition et tout ce qui est nécessaire à un homme qui est dans cet estat, il luy donna l'absolution, et fit chanter à tout le monde le *Salve Regina*,

lequel estant fini et huit heures venant à sonner, il se jetta sur luy et le baisant tout baigné de ses larmes et le front et les mains marqués de son sang, il luy dit : Mon fils, voicy la meilleure nouvelle que je vous puisse jamais donner, voicy la dernière heure de vostre vie, il ne faut pas en perdre un moment; mon fils, ne manquez à rien de vostre part ; et vous, Messieurs et Mesdames, mes Frères et mes Sœurs, restons, nous tous, à deux genoux et demandons à Dieu la grâce que cette heure luy soit heureuse et qu'il puisse heureusement mourir ; mes Frères, apprenons tous avec luy comment il faut mourir. A ces parolles, tout le monde s'estant mis à deux genoux, il commença à faire tous les actes qui sont nécessaires et essentiels à ce dernier passage ; il fit publiquement et en françois, afin de pouvoir estre ouy de tout le monde, les prières que l'Eglise a coutume de faire pour les agonisants.

Il fit respondre le patient à Jésus-Christ en croix, et il luy fit dire les sept dernières parolles qu'il dit avant sa mort ; à mesme temps, il demanda à tout le peuple une charité pour le patient, c'est à sçavoir que ceux qui voudroient luy accorder de faire dire, les jours suivants, quelques messes pour son âme, luy témoignassent en levant la main. Chose estrange à ce que voyant tous ceux qui estoient présents, il y eust plus de dix mille personnes qui levèrent la



main, et entr'autres en cette foule un pauvre homme qui estoit sans pourpoint, ce qui obligea le Père de dire à l'assemblée : Messieurs, voyez-vous ce pauvre homme à demy nud ? ah ! mon amy, dit-il, Dieu te récompensera avec usure, et en attendant, voilà son Fils et son Jésus qui te donne sa bénédiction. Cela redoubla les prières et les instances de tous ceux qui le virent, et ces clameurs donnèrent tant de joye au patient qu'il se prist à sousrire, en regardant le Père Talon qui luy dit : Quoy, mon fils, vous riez ! — Ouy, mon Père, luy dit-il. — Mais qu'avez-vous à rire ? luy dit le Père. — C'est, luy dit-il, c'est que je suis content. — Et pourquoi ? luy répliqua ce Père. — Parce que, luy dit-il, j'espère voir bientôt mon Dieu, et que je crois présentement estre en grâce avec luy. Sur quoy, le Père se tournant vers toute l'assemblée : Ah ! messieurs, dit-il, pourriez-vous dire en vérité que vous estes contents ? pouvez-vous dire que vous estes en grâce ? taschons donc tous de nous y mettre ; mes enfans, promettez-moy tous de faire au plus tost pénitence, de faire tous une sincère, entière et générale confession, et faisons tous ensemble, avec celuy que vous voyez expirer sur cette roüe, un parfait acte de contrition. Ce fust alors que tout le monde fondist en larmes et que la Grève, où il y avoit pour lors, à ce que dit tout le monde, plus de quarante mille âmes, parust, ainsy que leur dit le

bon Père, comme la vallée de Josaphat, et la roüe comme une image du Calvaire. Cela eust duré plus longtemps, si cette dernière heure eust duré davantage, mais le bourreau paraissant sous la roüe et mettant insensiblement la corde sur le col du patient, le Père luy parla quelque temps à l'oreille, et puis il luy donna ou la bénédiction ou l'absolution; enfin, l'interrogeant à haute voix et le patient lui respondant de mesme force, il lui demanda s'il luy restoit encore quelques soupirs pour donner à Jésus-Christ et à sa sainte Mère? — Ouy, mon Père, répondit-il, je donne de tout mon cœur ce qui me reste de vie et de soupirs à Jésus et à Marie; ce que disant cinq ou six fois, et criant tant qu'il pouvoit: O Jésus, ô Marie, il expira presque au mesme moment.

ÉPILOGUE.

Nous avons tenu la promesse de notre titre : CINQ TRÉPASSÉS ENTRE LES MAINS DES JÉSUITES. Le doyen *Natalis* aura compté les décès que notre dédicace lui annonçait: décès tous antérieurs à la fabrication des *grands*

principes, savoir : Louis le Juste, Cinq-Mars, de Thou, le grand Condé et le gentilhomme Aimé du Poncet.

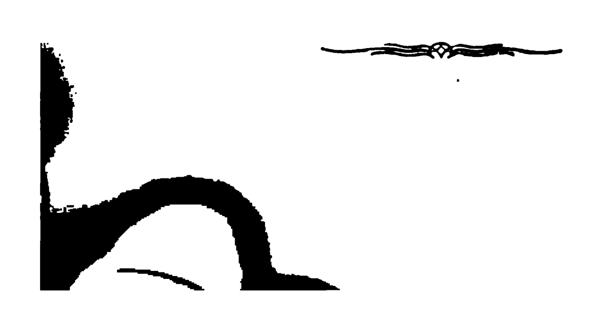
Ces cinq trépassés ont laissé aux témoins de leur mort la ferme espérance que leur fin si chrétienne leur avait ouvert les portes, non de la *salle des États* de 89, mais de l'*État éternel*, où retentit, non la parole trompeuse de Mirabeau, mais celle de la vérité : « Venez, les bénis de mon Père..... »

Nos cinq libérés auront entendu la promesse de la vraie liberté sans avoir jamais été libéraux de 89 ou autres dates.

Un dernier mot, bon Natalis, sur la forme de ma Note préliminaire, à vous adressée, en manière d'épître dédicatoire ; mais trop peu *académique* selon vous : à voir votre mauvaise humeur, on dirait que vous la lisiez déjà par-dessus mon épaule pendant que je

l'écrivais; car vous la censuriez avant de l'avoir reçue, me reprochant à l'avance, ma prétendue immodération envers les *modérés;* m'accusant, comme eux, de me servir peu suavement d'une *plume de fer*. Je dois, il est vrai, confesser cet emprunt à l'industrie moderne, qui a produit de si grandes choses depuis l'invention des *immortels principes.* Après vous avoir avoué mon dit emprunt à la civilisation moderne, laissez-moi le justifier, en vous disant que, si j'use de *ma rigide plume de fer*, je laisse à mes contradicteurs la liberté et le privilége exclusif d'user à l'aise leur rétrograde et coulante *plume d'oie :* respectons les coutumes inoffensives et les droits acquis ! *Dixi.*

A. C., S. J.



PARTIE SUPPLÉMENTAIRE.

Les pièces inédites ou rarissimes, destinées à former notre Document XXIII, ne donnant pas un assez grand nombre de feuilles, nous les compléterons par les pièces suivantes, qui toutes peuvent intéresser nos lecteurs méridionaux, et que nous réunissons sous le titre collectif ci-après : PIÈCES A CONSULTER PAR LES HISTORIENS DE LYON, D'AVIGNON ET DE MARSEILLE.

NOTA. — Ces pièces, datant des deux derniers siècles, montrent qu'en ces malheureux temps d'*obscurantisme* le catholicisme honorait notre France, déjà plus digne d'envie que de haine ou de mépris (*sic hostes nostri*).

La première de ces pièces est une mission

donnée aux ancêtres de M. Challemel-Lacour en cette ville de *Commune affranchie.*

Se figure-t-on M. Barodet d'alors se mettant à genoux sur le balcon de l'hôtel de ville, pour voir passer les aïeux de M. Challemel, leur chapelet à la main, se rendant à la *Primatiale*, conduits par des Jésuites! c'était bien le moment de pousser l'immortel : ***Fusillez-moi ça!*** Les futures mânes de Chaumette en auraient tressailli.

La seconde pièce intéresse la seconde Rome, la libérale ville d'Avignon ou cité des papes, qui vient de faire un nouveau demi-Dieu en la personne de M. Ledru-Rollin, inventeur de la République *une et indivisible* de 1848. Chacun sait ça!



MISSION FAITE A LYON

SOUS LES ORDRES

DE M[GR] CLAUDE DE SAINT GEORGE

ARCHEVÊQUE ET COMTE DE LYON
PRIMAT DES GAULES

PAR LES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

L'AN M. DCCXII.

Lettre de Monseigneur l'Archevêque de Lyon au R. P. Recteur du grand colége.

Mon révérend Pére,

J'ay leu avec plaisir la Rélation de la Mission, que vos Péres ont fait en cette Ville avec tant de succez, et d'édification. Je la trouve tres-conforme à la verité : et comme vous l'adressez à vôtre Révérend Pére Général ; si vous croyez que mon témoignage lui fasse plaisir, vous pouvez le lui envoyer, et l'asseurer de ma part de la satisfaction que j'ai reçeu en cette importante occasion du zele de vos Péres, qui

travaillent depuis si long-temps et si utilement dans mon Dioceze, principalement dans cette Ville, où j'ai toûjours été édifié de leur conduite, et par rapport aux mœurs, et par rapport à la doctrine. Aussi ai-je conservé toute ma vie pour vôtre Compagnie une estime, et une affection particuliere; dont je serai toûjours disposé à vous donner des marques; et à vous sur tout pour qui j'ai une veritable consideration, étant tres-parfaitement,

Mon Révérend Pére

Vôtre tres-humble et tres-obéissant serviteur,

CLAUDE DE S. GEORGE,
Archevêque de Lyon.



AU TRÈS-RÉVÉREND PÈRE

MICHEL ANGE TAMBURINI

GÉNÉRAL DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

Vous avés souhaité, Mon tres-Révérend Pere, d'avoir une rélation fidéle de la Mission, que MONSEIGNEUR L'ARCHEVEQUE de Lyon a fait en cette Ville, par le ministére des Peres de nôtre Compagnie, cette année 1712. Personne n'est plus en état que moi, de vous satisfaire en ce point. Car non seulement j'ay été témoin oculaire de tout ce qui s'est passé durant la Mission, mais rien ne s'est fait qui ne m'ait été communiqué; et dont je n'aye eu une connaissance tres exacte. Je vais donc en rendre compte à VOSTRE PATERNITÉ avec la sincerité, qui convient à mon caractere, et que je dois à mon Superieur. Je suis persuadé que vous apprendrez avec joye le succez que Dieu a donné à nos travaux; et que vous vous joindrez à nous, pour en rendre graces à celui, à qui seul la gloire en est dûe. Les Annales de la Compagnie, et peut-être celles de l'Église, fournissent peu d'exemples pareils.

Quoique la Religion ait toûjours été florissante dans la ville de Lyon; et que la Foi, qu'elle a la gloire d'avoir reçûë la premiere dans les Gaules, s'y soit conservée avec éclat; on peut dire toutefois qu'elle avoit besoin d'une Mission. Les grandes Villes, quelque pieté qui y regne, sont toûjours sujettes à de grands desordres; et si la vigilance des Pasteurs ne leur procuroit de temps-en-temps des secours extraordinaires pour arréter le cours du vice, la corruption gagneroit bien-tôt, et étouferoit insensiblement la pieté la plus ancienne et la mieux établie.

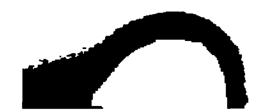
Lyon est la seconde ville du Royaume pour la grandeur, l'opulence, et le nombre des habitans. Le commerce qui y fleurit, et qui la rend celebre dans toute l'Europe, y attire une infinité d'étrangers de toute nation et de toute secte. Elle est au centre du Royaume : et par là toûjours remplie de voyageurs oisifs, qui ne cherchent durant le séjour qu'ils y font qu'à passer le temps agréablement. Son heureuse situation lui fournit abondamment les delices et les commodités de la vie. De là naissent une infinité de vices qui se répandent, se multiplient, et viennent peu à peu à infecter tous les états. Lyon ne se ressentoit que trop de cette infection; et il étoit temps d'emploïer quelque moien extraordinaire pour en arrêter le progrez. Les gens de bien le désiroient

avec ardeur. Quelques-uns des plus zelez, touchez des besoins de la ville et des plaintes qu'on entendoit tous les jours sur ce point, nous proposerent d'y faire une grande Mission.

L'experience fait voir tous les jours combien ce moyen est efficace pour reprimer la licence, déraciner les vices, et faire fleurir la vertu. Il y avoit quarante ans qu'on n'avoit point fait à Lyon de Mission considerable ; encore ne l'a fit-on alors qu'avec un petit nombre d'ouvriers, et dans une ou deux Parroisses seulement. Ce dessein qu'on nous proposoit, nous parut digne de nôtre zele. D'une part rien n'est plus conforme à l'esprit de nôtre institut, que de travailler ainsi au salut des ames, par le moyen des Missions : d'autre part, les grandes obligations que nous avons à cette illustre Ville, qui depuis nôtre établissement n'a cessé de nous combler de bienfaits, nous portoient à lui donner en cette occasion une preuve éclatante de nôtre réconnoissance. Quelque difficile que parût l'entreprise, nous crûmes qu'avec le secours du Ciel nous pourrions l'executer. Le R. Pere *de Dortan* Provincial y consentit, et y promit ses soins. Mais comme il ne pouvoit y travailler par lui-même à raison de son employ, il me chargea de l'execution, moy, qui étois sur les lieux. Je commençay par sonder la disposition des principaux du Clergé et du

Conseil de Monseigneur l'archevéque : je les trouvay favorables. L'essentiel étoit de faire goûter ce dessein au Prélat, sans l'autorité duquel nous ne pouvions rien, et dont la faveur devoit soûtenir tout l'ouvrage. Aprés avoir recommandé la chose à Dieu, j'eus l'honneur de lui en parler.

Vous serez sans doute bien aise, Mon tres-R. Pere, que je vous fasse icy le portrait d'un Prélat, à qui nous devons tant, et qui s'est aquis dans le Royaume une si haute reputation. CLAUDE DE SAINT GEORGE, d'une des plus anciennes et des plus nobles Familles du Royaume, Archevéque et Comte de Lyon, est un de ces hommes rares que Dieu suscite de temps-en-temps pour le bien de son Église, et pour l'ornement de leur siecle. Dieu lui a donné un esprit éminent et un génie universel pour les Siences, qu'il a cultivé dez sa jeunesse par une étude constante et profonde. Les Siences speculatives, même les plus épineuses comme les Mathématiques, ont fait ses delices dans les commencemens. Mais l'objet principal de son travail et de ses veilles a été ce qui regarde la Religion, les Langues sçavantes, les Antiquités sacrées, l'ancienne Discipline de l'Église et les Canons. Sa grande érudition en tous ces points l'a fait passer avec justice dans le Clergé pour un des plus sçavans Prélats du Royaume. A ces qualités de l'esprit, il en joint d'autres plus dignes de nôtre admiration : des



ıœurs irreprebensibles dans tous les âges de sa vie, ne probité exacte, une piété simple et solide, une roiture inflexible dans ce qu'il croit de son devoir, n fond rare de religion et de Christianisme, un ttachement inviolable à la pureté de la Foi, une viilance vraïment pastorale, et les autres vertus Episopales qui le font regarder comme un des plus ignes Pasteurs de l'Eglise Gallicane. Le Roy, juge i équitable du merite, le nomma d'abord à l'Eveché e Clermont; ensuite à l'Archeveché de Tours; et nfin il l'a élevé à la dignité de Primat des Gaules ttachée au siége Archiepiscopal de cette Ville, leuel il occupe depuis 18 ans avec une approbation niverselle. Tel est, Mon tres R. Pere, le Prélat qui ous honore de sa confiance; et sous les ordres duuel nous avons eu l'honneur de travailler en cette nportante Mission.

On m'avoit fait craindre qu'il ne fût pas disposé à ıvoriser nôtre dessein : mais Dieu qui tient les œurs des Grands entre ses mains, avoit déja tourné elui de ce Prélat en faveur de la Mission. Quelqu'un ıi en avoit parlé. Il me reçût avec sa bonté ordinaire, t me prévint sur ce que je venois lui proposer. Il ıe dit avec joye qu'il pensoit à une grande Mission : u'au reste il ne croyoit pas pouvoir choisir de meilıurs Ouvriers que ceux de nôtre Compagnie, ni onfier ce grand ouvrage en de meilleures mains;

qu'il s'estimoit heureux que nous voulussions lui prêter nôtre secours dans une occasion si importante, et qu'il mourroit content, s'il voyoit ce dessein accompli selon ses desirs. Dieu le toucha si vivement au sujet de cette Mission, qu'il en versa des larmes : il disoit qu'il y pensoit jour-et-nuit; et il n'en parla plus que comme de sa propre affaire et de son ouvrage.

Des dispositions si favorables dans tous ceux de qui dependoit l'entreprise, nous firent concevoir une grande esperance que Dieu la beniroit ; et nous pensâmes tout de bon aux moyens de l'executer.

Il nous sembla que, pour proportionner la Mission à la grandeur de la Ville, à la multitude du peuple, et au besoin qu'il avoit d'instruction, ce ne seroit pas assez d'en faire les exercices dans une ou deux Eglises ; cela n'auroit pas suffi pour le tiers des Citoyens : Mais qu'on devoit embrasser en-même-temps toute la Ville, et mettre pour ainsi dire le feu à tous les quartiers ; et pour cela qu'il ne falloit pas moins de cinq Eglises, où l'on fit tout-à-la-fois les exercices de la Mission. Nous consultames les plus habiles Missionnaires qui se trouverent au College ; nous primes surtout les avis de MONSEIGNEUR ANTOINE SICAUD, Evêque de Synope, que son merite, sa capacité, son application au bien du Dioceze ont rendu si cher à Monseigneur l'Archevêque, qu'aprés

l'avoir toûjours honoré d'une confiance particuliere, il l'a enfin élevé pour la derniere marque de son estime à la dignité de son suffragant : notre Mission n'a pas eu de plus zelé protecteur que lui.

Monsieur *Manis* premier grand-Vicaire et tres-affectionné à nôtre Compagnie, nous promit tout son credit. Nous trouvâmes encore un grand secours dans Monsieur *Terrasson* Custode de Sainte Croix, et grand-Vicaire dans le Dioceze. Il avoit à cœur autant que personne cette Mission ; et tout le temps qu'elle a duré, il a fait dans sa Parroisse tout ce qu'on pouvoit attendre d'un vray zele.

Ces trois Messieurs s'interessant autant que nous-mêmes à cette bonne œuvre, jugerent que nous ferions bien de nous assembler, pour deliberer sur tout ce qui la concernoit, et prendre de justes mesures pour l'execution. Nous proposames dans cette assemblée nôtre plan et toutes nos vûës : et voicy ce qui fut resolu. 1. Qu'on choisiroit cinq Eglises, qui par leur grandeur et par leur situation seroient les plus commodes pour la Mission. Ces Eglises furent les quatre principales Parroisses à sçavoir, l'Eglise de sainte Croix, celle de S. Paul, de S. Nizier et de S. Pierre ; et la cinquiéme fut l'Eglise de l'Hopital. A ces cinq Eglises on en ajoûta dans la suite une sixiéme qui fut la Parroisse d'Ainay, pour satisfaire aux desirs empressés des personnes de la premiere

distinction de la Ville, qui habitent dans ce quartier, et qui voulurent absolument qu'on leur donnât ce moyen de participer plus facilement aux fruits de la Mission. 2. Que la Mission seroit précedée et annoncée par un Mandement particulier de Monseigneur l'Archevêque, et que ce Mandement seroit publié dans toutes les Parroisses, et affiché à l'ordinaire dans toute la Ville. 3. Que l'ouverture de la Mission se feroit le quatriéme Dimanche aprés Paques 24 avril, et qu'elle dureroit sans interruption jusqu'au Dimanche avant la fête-Dieu vingt-deuxiéme May. 4. Qu'on feroit quatre exercices par jour dans chaque Eglise, le premier à la pointe du jour, le second à dix-heures du matin, le troisiéme à deux-heures aprés midi, et le quatriéme à cinq-heures du soir. 5. On me chargea du soin de chercher les Ouvriers necessaires, et d'un merite qui répondît à la grandeur de l'entreprise; et de leur envoyer de bonne heure les instructions convenables : on jugea qu'il n'en falloit pas moins de vingt-cinq à trente. 6. On convint qu'il seroit fort utile pour le fruit de la Mission, de dresser un plan suivi de toutes les matieres de Sermons et d'instructions, qu'on devoit y traiter; auquel plan les Prédicateurs se conformeroient, en sorte que tous les jours dans châque Eglise, et à la même heure on prechât les mêmes sujets, afin-que par cet ordre et cette uniformité, tous les Missio-



ires allant à un même but, et par les mêmes yes, l'impression fût generale, et se fit sentir la ême par tout : d'où l'on tireroit encore cet avange, que les auditeurs que l'inconstance ou la riosité pourroit mener en differentes Eglises, se-ient par tout frapés également de la même suite es Matieres.

Cela étant ainsi résolu, je laissay au Pere *Gue-rre*, un des plus anciens et des plus experimentez issionaires du Royaume, le soin de former le plan toutes les matieres qu'on devoit traiter; ce qu'il ecuta en habile homme. Moy de mon côté, ayant nsideré dans nôtre Province les Prédicateurs qui oient en état de nous servir, j'en trouvay un ombre suffisant de tres-habiles, qui avoient prêché ec beaucoup de réputation dans les principales illes du Royaume, et même à la Cour. Je leur écrivis tous pour leur proposer le dessein de Monseigneur Archevêque, et les inviter à venir prendre part à ette grande Œuvre. Je les priay en-même-temps e m'envoyer la liste de tous leurs Sermons, afin de ouvoir sur cela plus facilement regler le plan des atieres, et leur assigner ensuite à châcun celles u'ils auroient à traiter. J'eus la consolation de voir u'aucun ne s'excusa : ils s'offrirent même tous avec ne espece d'empressement qui augmenta ma con-ance pour l'heureux succez de la Mission. Je reçûs

avec leurs reponses la liste des Sermons que j'avois demandée, sur laquelle il nous fut aisé de disposer les matieres qu'on devoit prêcher. Je trouvay, sans sortir de Lyon, un nombre d'excellents Ouvriers, et en particulier le Pere *de la Fercé* si celebre dans le Royaume, qui étoit venu de Paris prêcher le Carême à Ste Croix, où il s'étoit aquis une reputation extraordinaire, et avoit fait de tres grands fruits. Je le priay de se mettre à la tête de la Mission : il l'accepta de bon cœur, et s'offrit à prêcher non seulement tous les jours, ce qu'on n'auroit osé lui demander; mais même deux fois par jour, ce qu'il executa en effet dans la suite. Tous les autres Predicateurs suivirent un si bel exemple, et s'engagerent sans la moindre resistance.

Malgré toutes ces dispositions favorables, on ne laissoit pas de craindre beaucoup pour le succez. Le dessein paraissoit trop vaste, et peu de personnes l'approuvoient dans toute son étenduë : On disoit que Lyon, tout grand qu'il est, ne fourniroit jamais à six Eglises un monde suffisant pour faire honneur à la Mission, et qu'il étoit impossible qu'elle n'échoûat en quelque endroit : qu'il eût fallu se borner à deux Eglises, et tout-au-plus à trois : que certains Prédicateurs plus celebres attireroient infailliblement toute la foule ; tandis que les autres auroient la douleur et la confusion d'être abandonnez : Que Lyon



étant presque tout composé d'ouvriers qui gagnent leur vie au jour la journée, ou de gens appliqués au Négoce, il ne falloit pas attendre que ces gens-là quittassent leur travail et leur Négoce, pour assister quatre fois par jour aux exercices d'une Mission. Chacun faisoit sur cela ses raisonnements, et concluoit que nous échoüerions ; les Predicateurs eux-mêmes ont avoüé qu'ils étoient venus avec cette défiance, et qu'ils ne croyoient pas que la chose pût jamais reüssir.

Dieu ne permit pas que ces oppositions nous rebutassent : nous comptions uniquement sur le secours du Ciel ; et pour l'attirer ce secours, nous engageames toutes les Ames saintes de nôtre connoissance en differentes provinces à faire des prieres pour ce sujet.

Nous mîmes la Mission sous la protection speciale de la sainte Vierge et des Anges tutelaires de cette Ville : toutes les prieres se faisoient à leur honneur. J'écrivis en particulier au P. Recteur du Noviciat d'Avignon, le priant de recommander la Mission aux saintes ferveurs de ses Novices, lesquels ne cessèrent de faire des prières, des Communions et des pénitences pour cette fin. Un grand nombre de Monastéres de cette Ville faisoient assidûment la même chose ; et c'est à tant de prieres qu'on doit attribuer les benedictions que Dieu a répandu sur la Mission.

Nous étions cependant occupés à régler les sujets des Sermons, et à les distribuer en diverses feuilles pour être envoyés aux Missionnaires ; et, ce qui étoit plus important et plus difficile, nous travaillions à faire une juste et sage combinaison des Ouvriers, qui devoient travailler dans chaque Parroisse. Quelques-uns jugeoient qu'il ne falloit pas les fixer en certaines Eglises determinées, d'où ils ne sortissent point ; mais qu'il faloit les faire passer dans toutes tour à tour, afin que chacun participât également aux avantages et aux désavantages. Tout bien consideré, on jugea plus expédient de les fixer ; et la suite a fait voir qu'on avoit pris le bon parti : sans cela les Parroisses n'eussent pas été servies avec la même affection et le même soin. La peine fut donc de les combiner : nous comprenions que le bien de la Mission dépendoit de là ; mais il étoit bien dangereux de s'y tromper, eu égard aux différens caractéres d'un si grand nombre de Prédicateurs. La prudence humaine est bien courte dans ces rencontres ; nous le sentions parfaitement.

J'attribuë à la protection et à la direction des saints Anges, à qui on ne cessoit de recourir, le choix auquel on s'arrêta : tout le monde a reconnu qu'on n'en pouvoit souhaiter un plus convenable et aux Missionaires entr'eux, et au bien des Parroisses. Je suis persuadé, et je rends ce témoignage avec joye

à l'honneur de ces celestes Intelligences, qu'aprés l'intercession de la Reine du Ciel, nous devons à leur secours tous le succez de la Mission. Je suis convaincu que les hommes Apostoliques ne sçauroient trop les honorer et les invoquer dans leurs entreprises; et qu'ils ne peuvent avoir auprés de Dieu une protection plus puissante.

Voicy donc quel fut le partage qu'on fit des Prédicateurs dans chaque Parroisse : on les marquera simplement selon leur ordre d'ancienneté.

A la Parroisse de sainte Croix.

P. Barthelemy BONNAUD.
P. Jean LOMBARD.
P. Claude Pierre GIRARDOT.
P. Jacques FULCHIRON, *Instruct.*
P. Claude François MILLEY.

A la Parroisse de saint Paul.

P. Jean CHAPUYS.
P. Charles Emmanuel MONTILLET, *Instruct.*
P. Jean Claude BASSET, *Rect. du 2e. College.*
P. Jean Etienne CHIFFLET.
P. Ignace GERARD.

A la Parroisse de saint Nizier.

P. Loüis DE LA FERTÉ.
P. André GUEVARRE, *Instruct.*
P. Claude HÔTE.
P. Thomas BERNARD FELON.

A la Parroisse de saint Pierre.

P. Jean Etienne GROSEZ.
P. Jean DE RESSINS.
P. Dominique DE COLONIA, *Instruct.*
P. François RENAUD.
P. Claude François MILLEY, *il préchoit en deux Eglises.*

A la Parroisse d'Ainay.

P. Barthelemy BONNAUD, *il préchoit en deux Eglises.*
P. Jean VIBERT (1).

A l'Eglise de l'Hôpital.

P. Ange DU MULIN, *Instruct.*
P. Jacques Joseph BONTOUX.

(1) Il ne devoit y avoir que deux exercices dans cette Parroisse parce qu'elle est fort écartée.

P. Felix Loüis DE RUOLS, *Recteur du College de Mâcon.*

P. Jean François-Xavier DE RUSSY.

P. Guy COTTEL.

Ces vingt-cinq Predicateurs destinez à remplir ces six Eglises ne furent pas les seuls Ouvriers qui eurent part aux travaux de la Mission : la moisson devint si abondante, qu'il fallut en augmenter le nombre jusqu'à quarante-quatre.

Environ les Fêtes de Pâques, j'écrivis de nouveau à tous les Missionaires qui étoient dispersés en differentes Villes, la pluspart fort éloignées. Je leur envoyai la liste des matieres qu'ils devoient traiter, et les priai de se rendre icy environ le vintiéme d'Avril. Mais comme il étoit à propos que deux d'entr'eux, qui avoient plus d'experience et qui devoient conduire l'ouvrage, vinssent avant les autres pour disposer toutes choses, et commencer à mettre la Ville en mouvement, je les priai d'arriver de meilleure-heure.

Le bruit de la Mission que les Jésuites entreprenoient commença alors à éclater dans le public, et se répandit jusque dans les Provinces voisines. Il y excita, comme il arrive en ces rencontres, differens mouvemens. Les gens de bien en loüoient Dieu, et s'en réjouissoient : plusieurs étrangers resolurent

de venir à la Ville par le désir de profiter de cette occasion de salut ; et les habitans de Lyon, qui avoient acoûtumé d'aller à la campagne en cette saison, touchez du même désir suspendirent leur voyage et le differérent à un autre temps. Mais ces bonnes dispositions ne furent pas universelles. Le Démon ne pût voir tranquillement une entreprise qui devoit être si funeste à son Empire : il suscita des gens pour la traverser. Il falloit bien qu'une œuvre comme celle-cy fût marquée au caractére des œuvres de Dieu, qui ne s'accomplissent gueres qu'au milieu des contradictions : nous n'eussions pas bien auguré du succez de la Mission, si l'Enfer n'eût paru la craindre.

Nous vîmes donc tout-à-coup, sans en connoître la cause et sans que nous pûssions nous rien reprocher, un nombre de gens s'élever contre la Mission, en parler avec mépris, la regarder comme une entreprise vaine et à contretemps, nous imputer des veües et des intentions indignes de nôtre état, répandre des bruits ridicules dont on remplissoit la Ville, et qui trouvoient créance même parmi les honnêtes gens : et quoi que jamais Mission n'ait été faite avec plus de désinteressement, puisque nous n'avions ni exigé ni demandé rien à personne (nous n'avions même aucun fonds étranger) on ne laissoit pas de semer sur cela même des faussetés propres



à rendre la Mission et les Missionnaires odieux.

Nous n'opposâmes à cette tempête que la patience et des prieres plus ferventes. Trois semaines avant l'ouverture de la Mission, on alloit du College dire tous les jours une Messe dans la Chapelle de la sainte Vierge, qui est sur la montagne de *Forviere* celébre par la dévotion du peuple : on disoit en-même-temps dans l'Eglise du College à la Chapelle des Anges une Messe à leur honneur.

Les Monastéres de Religieuses renouvellerent leur ferveur. Il y eut plusieurs Communautez où ces saintes Filles ne cesserent jusques à la fin de la Mission de faire châque jour des prieres et des penitences pour ce sujet. Ce que nous avons appris en particulier sur ce point du zele des Filles de sainte Therese est tout-à-fait digne de l'esprit de leur Seraphique Mere.

Enfin huit jours avant l'ouverture parut le Mandement de Monseigneur l'Archevêque : il y exhorte son troupeau d'une maniere forte et touchante à faire de dignes fruits de pénitence, et à profiter pour cela du secours extraordinaire qu'il leur procuroit. Ce Mandement (1), qui peut passer pour un modelle en ce genre, eut tout l'effet qu'on pouvoit s'en promettre : la voix du Pasteur fut écoutée, et ce fut la

(1) Voyez-le à la fin.

derniere disposition à recevoir avec fruit la Mission.

Cependant les Missionaires s'étant mis en chemin au temps marqué, arriverent tous en bonne santé la semaine qui précédoit la Mission. Deux jours avant qu'elle commençât, nous allames tous ensemble au Palais Archiepiscopal, pour y rendre nos devoirs à Monseigneur l'Archevêque; il nous reçût avec une bonté de Pére; il vit avec joye ce grand nombre d'ouvriers, qui venoient de tant d'endroits différens et de si loin pour travailler sous ses ordres: Nous nous prosternâmes tous à ses pieds pour recevoir sa bénédiction, qu'il nous donna avec beaucoup d'affection, touchés jusques aux larmes. Il dit sur nôtre Compagnie mille choses obligeantes que la bonté de son cœur et la circonstance présente lui inspiroient. Aprés lui avoir marqué nôtre réconnoissance, et le désir que nous avions tous de répondre à l'honneur qu'il nous faisoit, en nous confiant le salut de ses oüailles dans une occasion si importante, nous prîmes congé; et châcun ne pensa plus qu'à se préparer à remplir avec dignité le poste qui luy étoit échu.

C'est une chose remarquable que parmi tant de Prédicateurs si differens d'âge, de païs, et de caractére d'esprit, il n'y en eut point qui ne fût satisfait de la place qu'on luy avoit assignée; quoique ces

places fussent entre-elles fort inégales. J'avois craint de ne pas trouver aisément des Prédicateurs pour le Sermon qui devoit se faire au point du jour ; mais Dieu voulut, que ceux même que je n'aurois osé inviter pour cet exercice, s'offrirent de leur plein gré : et ces heures les plus incommodes furent remplies par des Missionaires du premier merite.

La veille de l'ouverture de la Mission, on donna ordre par tout qu'on sonnât les cloches comme aux veilles des grandes solemnités : le lendemain matin on fit dans les Parroisses une Procession solemnelle pour invoquer le secours divin : et enfin l'aprés-dîné aprés Vespres, les Missionaires monterent en Chaire dans les six Eglises désignées et préparées à ce sujet, et y commencerent leur Mission.

Il sembloit que toute la Ville fût accouruë dans ces six Eglises, tant la foule ètoit extraordinaire ; tout y regorgeoit jusque dans les ruës. Nous n'en fûmes pas trop surpris ; c'ètoit le prémier jour ; la nouveauté pouvoit attirer ; et d'ailleurs c'ètoit un Dimanche, où le peuple libre du travail assiste volontiers au service divin. Mais il parût bien-tôt que ce concours ètoit l'effet d'une cause extraordinaire : le lendemain jour de travail, toutes les Eglises furent remplies dez le point du jour ; et ce fut la même chose jusqu'au soir à tous les exercices. La foule augmenta les jours suivans, et vint à un tel point

qu'on fut obligé de prendre des mesures pour prévenir les accidens : long-temps avant l'aube du jour les ruës étoient pleines de peuple qui couroient aux Eglises : et comme les portes se trouvoient fermées, la presse y étoit si grande, qu'il y avoit danger qu'on ne s'étouffât. Cela obligea Messieurs de l'Eglise de saint Nizier, d'ordonner qu'on ouvrît toutes les portes de l'Eglise avant les trois-heures du matin : cette vaste Eglise, qui peut bien contenir cinq à six mille personnes, se remplissoit quatre fois par jour : c'étoit la même chose dans les autres Eglises. L'empressement d'assister à tous les exercices de la Mission étoit général ; Messieurs les Curés, et les Missionaires eux-mêmes en étoient dans l'étonnement. Il n'y eut personne dans nôtre Collége qui ne voulût être témoin d'une ferveur qui paroissoit si extraordinaire; on sortoit exprés pour se convaincre par ses yeux de ce qu'on avoit peine à croire sur le rapport d'autruy ; et tous avoüoient à leur retour que le bruit public n'ajoûtoit rien à la vérité.

Un moyen excellent, dont on se servit pour entretenir cette dévotion des peuples et enflammer le désir qui les animoit de profiter de la Mission, fut l'Indulgence pleniere accordée par le Pape : on eut soin durant les premiers jours de la publier à tous les exercices. On avoit fait imprimer la Bulle ; on l'avoit affichée avec le Mandement ; on la lût en



Chaire, on l'expliqua; on fit remarquer la certitude, la solidité de cette Indulgence en particulier; et ce motif, que l'experience fait voir être un des plus puissans sur l'esprit des bons Catoliques, produisit un effet merveilleux. On publia avec le même appareil les pouvoirs extraordinaires accordez par Monseigneur l'Archevêque pour tous les cas reservez, toutes les dispenses et absolutions qui dépendoient de luy. On fit envisager par tous ces endroits la Mission comme une espece de Jubilé, qui facilitant à toute sorte de personnes, même aux plus grands pecheurs, leur conversion, devoit exciter dans tous les cœurs le desir de retourner à Dieu, et de travailler en ce temps de bénédiction à la grande affaire du salut. Il faut avoüer d'ailleurs que les Missionaires remplissoient admirablement leur ministere, et meritoient la foule qui les suivoit : châque Parroisse se trouva si bien pourvûë à son gré, qu'aucune n'envia le sort des autres : châcun resta dans sa propre Eglise, et personne ne fut tenté d'aller chercher ailleurs à contenter sa dévotion ou sa curiosité.

Le concours augmentant donc ainsi châque jour, on fut obligé dez la fin de la prémiere semaine de dresser des échaffauts dans diverses églises : on le fit à S. Nizier, à S. Pierre, et à l'Hôpital, et on l'eût pû faire de même à Sainte Croix et à S. Paul, si cela n'eût été inoüi dans ces Eglises.

C'est principalement les jours de Fête qu'on admiroit l'empressement qu'avoit ce bon peuple d'entendre la parole de Dieu de la bouche des Missionnaires. Les Eglises ne désemplissoient point; et plusieurs y restoient presque toute la journée, n'osant en sortir, même pour prendre leur nourriture, de peur de ne plus trouver place à leur retour.

Mais (ce qu'on aura peine à croire) comme ces six Eglises et les vingt-deux exercices qui s'y faisoient châque jour ne suffisoient pas encore pour satisfaire cette sainte avidité du peuple ; ceux des autres Parroisses, qui ne pouvoient trouver place dans les Eglises de la Mission , s'en plaignirent , et souhaiterent d'avoir aussi des Missionaires dans leur propre Eglise. Cela obligea Messieurs les Curez de *la Platiere*, de *S. Vincent* et de *S. George* de nous demander des Prédicateurs pour leurs Parroisses. Messieurs de *la Charité* demanderent la même grace pour leur Eglise. Nous eûmes recours dans ce besoin à nos jeunes Peres : ils allerent prêcher dans tous ces endroits, et ils furent oüis avec le même concours que les Missionaires.

Nous avions outre cela neuf Cathechistes, qui instruisoient tous les jours en des Eglises differentes les Enfans garçons et filles séparément, pour les disposer à la premiere Communion. Ces Instructions quoique destinées pour les enfans, étoient suivies



les jours de Fête comme les Sermons : le Peuple y alloit en foule, trouvant sa consolation à avoir du moins par cet endroit quelque part à la Mission.

Ainsi les exercices, qui étoient bornés les jours ouvriers à vingt-deux, croissoient les jours de Fête jusqu'à trente-cinq.

Toute la Ville s'apperçût bientôt de cette assiduité du peuple dans les Eglises, et du fruit que la Mission produisoit. Les Cabarets, les Jeux publics, les Promenoirs au dedans et au dehors de la Ville ; tous ces lieux, qui avoient coûtume de fourmiller les jours de Fête d'un peuple infini qui s'y délassoit du travail de la semaine, furent désertés ; les Eglises attiroient tout.

Les Sujets des Sermons durant cette premiere semaine furent les grandes et importantes verités du Salut ; des fins dernières, du peché mortel, de la pénitence : en un mot tout ce qui peut ébranler plus fortement les consciences, et les porter à une sincére conversion.

Les cœurs étant ainsi préparés, on jugea qu'il étoit temps de commencer les Confessions, et de disposer aux Communions générales. C'est l'usage dans nos Missions de faire faire des Communions générales séparément aux filles, aux Femmes, aux garçons et aux hommes. Tout le fruit de la Mission, ou du moins l'essentiel, consistant en une Confes-

sion bien faite, et en une sainte Communion qui dispose l'Ame à gagner l'Indulgence pléniere ; on ne doit rien oublier, pour fournir aux Peuples le moyen de se bien aquitter de ces actions importantes : Or en séparant ainsi châque état, on donne et aux Confesseurs et aux pénitents une grande facilité de remplir leurs devoirs. On commence par les Filles comme par celles qui ont besoin de moins de temps pour être touchées, et qui ont plus de docilité pour suivre les impressions qu'on veut leur donner ; et on finit par les hommes dont la conversion est plus difficile et plus importante. On annonça donc les derniers jours de cette prémiere semaine la Communion générale des Filles, et comme ce devoit être la prémiere action d'éclat dont tout le Public seroit témoin, on prit toutes les mesures propres à la faire réussir avec édification. On l'annonça plusieurs fois dans châque Eglise de la maniere la plus propre à exciter la ferveur des filles : on fixa le jour de leur Communion au mécredy de la seconde semaine, qui fut le 4. Mai : on les avertit de ne pas attendre le dernier jour pour aller à confesse ; et pour faciliter l'approche de ce Sacrement, on pria les Confesseurs d'être exacts à se trouver partout où il seroit besoin. Outre soixante Confesseurs Jesuites répandus dans nos trois Maisons, et dont plusieurs étoient distribués dans les Eglises de la Mission, Monsei-

gneur l'Archevêque à nôtre sollicitation avoit donné ses pouvoirs à tous les Prêtres séculiers et réguliers qui seroient appellés pour confesser dans ces mêmes Eglises ; et on y avoit pour cela disposé un nombre suffisant de Confessionaux. Sa Grandeur donna encore le même pouvoir à quatre Confesseurs de châque Communauté réligieuse qui pourroient confesser dans leurs propres Eglises. Tous ces Confesseurs travaillerent avec une assiduité infatigable ; et on ne peut dire combien tout le monde étoit animé au travail par le nombre et la ferveur des pénitens qui se présentoient.

Voicy la méthode qu'on suivoit pour ces Communions générales. La veille du jour de la Communion, l'instruction de l'aprés-dîné étoit employée en partie à donner tous les avis nécessaires pour la cérémonie du lendemain : personne ne devoit se trouver dans les Eglises ce matin là que ceux qui devoient Communier ; et on avertissoit les autres de leur laisser ce jour-là la place libre. Aprés le Sermon du soir, on vuidoit les Eglises de tout ce qui pouvoit embarrasser, bancs, chaises, etc : on les faisoit balïer avec soin, et on rangeoit tout tres proprement. Le lendemain dez le grand matin les Missionnaires se rendoient à leurs Parroisses, les uns pour achever de Confesser et réconcilier les pénitents, les autres pour les Exhortations qu'on devoit faire ; d'autres

enfin pour ranger les Processions et les Communians. A quoi les Missionnaires ne suffisant pas dans quelques Parroisses plus nombreuses, on leur donna pour leur ayder quelques jeunes Péres du Colége.

Les Missionaires résolurent de garder en cette Ville-cy la même méthode qu'ils ont coûtume d'observer dans les autres Missions ; qui est de faire marcher en Procession dans les ruës de châque Parroisse, le flambeau à la main, ceux qui doivent communier. Messieurs les Curez crurent d'abord que cela ne réüssiroit point à Lyon, et qu'on n'obtiendroit pas des Demoiselles de la Ville, beaucoup moins des Dames et des Messieurs, de paroitre ainsi publiquement en Procession, et ils dissuadoient les Missionaires de le tenter. Mais l'experience fait voir que tout devient possible et même aisé, quand une fois on s'est rendu maître des esprits ; et que les cœurs sont touchez des mouvements de la pénitence. Les Missionaires ne trouverent nulle résistance à tout ce qui leur plut de préscrire, et ce prémier jour-cy toutes les filles se rangerent comme on voulut, Demoiselles et autres, et allerent par tout où on trouva bon de les conduire. D'abord on s'assembloit dans les Eglises ; puis à l'heure marquée un Missionaire montoit en chaire, et faisoit une courte exhortation propre à disposer, et à la Communion qu'on



lloit faire pour gagner l'Indulgence pléniere de ses echez, et à la Procession qui la précedoit, où la aodestie, l'esprit de pénitence devoient éclater. On es faisoit ensuite défiler deux à deux précédées de la 'roix qu'une d'entre elles portoit, ayant à ses côtez eux compagnes qui portoient des chandeliers : outes suivoient s'associant indifféremment à la prémiere qui se rencontroit, et chantant les Litanies. In Missionnaire ou plusieurs en surplis avoient soin es rangs, et le Clergé de la Parroisse terminoit la 'rocession, et chantoient quelques Pseaumes ou uelques prieres. A mesure que la Procession renroit dans l'Eglise, ceux qui la composoient se partaeoient également et se rangeoient de côté et d'autre, iissant au milieu un espace large d'environ huit à ix pieds entouré de bancs couverts de napes, où les 'rêtres devoient distribuer la Communion à la fin e la Messe. La curiosité fut grande ce prémier jour our voir quel succez auroit cette Communion générale des Filles, qui devoit être comme le prémier ruit de la Mission. Il surpassa toutes nos espérances. Je fus bien aise de m'en convaincre par moy iême et d'en être témoin ; et j'avoüe que je fus autant étonné du nombre des Filles, que charmé de ordre et de la modestie qui regnoient par tout. Je ommençai par la Parroisse de *saint Pierre* comme a plus voisine du Colége ; la Procession y fut d'en-

viron deux mille filles. De là j'allay à *saint Paul*, c'estoit la Parroisse où l'on avoit plus apréhendé que cette Communion générale ne réussit pas : cependant il n'y en eut point, ni de plus nombreuse par rapport à la Parroisse, ni de plus édifiante : on remarqua qu'il n'y manqua pas deux filles de quelque distinction. Elles furent en tout environ quinze cents. Les Missionaires avoüerent qu'ils n'avoient jamais rien vû de plus touchant que cette cérémonie. Ils en verserent des larmes ; et le Vicaire de *S. Paul* en fut lui-même si touché qu'il vint exprés me voir le lendemain uniquement pour marquer sa joye des fruits inésperez que la Mission faisoit dans sa Parroisse. La Communion de sainte Croix, où je me transportay encore, ne pouvoit manquer d'avoir tout le succez possible, sous la conduite de Monsieur *Terrasson* qui animoit tout par son zele et son application assistant à tout et pourvoiant à tout. La Procession s'y fit avec toute la modestie et tout le bel ordre qu'on pouvoit désirer, et on y compta comme à *S. Paul* environ 1500. filles.

Saint Nizier comme la plus grande Parroisse fournit aussi le plus grand spectacle : on fit monter le nombre des filles qui furent à la Procession jusqu'à cinq ou six mille. Ce qui est certain, c'est que cette Eglise toute vaste qu'elle est, ne le fût pas assés pour les contenir toutes. Monseigneur *de Sy*-



nope, qui secondant en toutes choses les intentions de Monseigneur l'Archevêque, n'oublia jamais rien de ce qui dépendoit de lui pour rendre la Mission plus éclatante et plus utile aux peuples, voulut assister lui-même à la Procession, et y engagea une grande partie du Chapitre et du Clergé de *S. Nizier*. Il fit le même honneur aux autres processions qui suivirent.

La Communion qui se fit à l'Eglise de l'Hôtel-Dieu répondit aux quatre autres pour la multitude, la modestie et l'arrangement : tout s'y passa de la même maniere.

Pendant la Messe où l'on devoit communier, un Missionaire faisoit en Chaire des Actes pour disposer à la Communion ; et on chantoit par intervalle divers Cantiques propres à exciter la dévotion. Le temps de la Communion arrivé, Messieurs les Curez, ou d'autres Prêtres par leur ordre, prenoient les Ciboires remplis d'Hosties consacrées, et distribuoient le Pain de vie plusieurs à la fois, sans que la multitude de ceux qui le recevoient causât aucune confusion, tant il y avoit d'ordre par tout. On peut asseurer au-reste qu'une Communion générale faite avec cet appareil aux yeux de toute une Ville, et dans tous les quartiers à la fois, est un spectacle des plus touchans, et des plus capables d'inspirer la piété même aux plus libertins. Toute la Ville parois-

soit être en Procession et en prieres ce matin-là ; et il est aisé de juger de l'effet que peut produire une Procession d'environ douze mille Filles distribuées en tant d'endroits differens, et marchants avec cette modestie qu'on a dépeinte : aussi ce prémier exemple mit-il une ferveur admirable dans toute la Ville, comme il parut aux Communions suivantes.

L'action d'humilité et de pénitence, que les Missionaires ont coutume d'éxiger des filles en cette occasion, contribua encore beaucoup à augmenter la piété dans les familles et le désir de profiter de la Mission. Avant que les filles qui ont communié sortent de l'Eglise pour se retirer chez elles, les Péres qui ont soin ce matin-là de les exhorter, profitant des saintes dispositions où elles se trouvent, leur rappellent les fautes qu'elles ont commises contre leurs péres et meres, maîtres et maîtresses, à qui leurs désobéïssances ont causé si souvent du chagrin, et arraché, sur tout parmi le peuple, des juremens et des malédictions contre elles. Ils leur representent l'obligation qu'elles ont de reparer ces fautes, et que c'est là le jour, où il faut sans differer s'aquiter de ce devoir de pénitence : ils les exhortent donc de cette maniere pathetique qui triomphe des répugnances, d'aller au sortir de l'Eglise demander pardon à genoux à leurs parens, et à leurs maîtres ; et



prier les péres et meres de leur donner leur bénédiction. Il arrive toûjours, qu'un grand nombre de ces Filles sont touchées des sentimens qu'on leur inspire, et éxécutent fidelement ce qu'on leur a préscrit : elles vont se mettre à genoux devant leurs peres et meres, leur demandent pardon et leur benediction, ce qu'elles ne font gueres sans larmes. Ce spectacle qu'on n'attend pas, surprend, édifie, touche, attendrit toute la Famille. Les peres et meres, voyant leurs filles à leurs pieds, pleurent de tendresse avec elles, les relevent, les embrassent, leur pardonnent ; et il arrive souvent qu'à peine une de leurs filles s'est relevée de leurs pieds, qu'une autre rentrant au logis, s'y jette à son tour et renouvelle l'attendrissement et les larmes. L'éxemple des filles de la maison attire celui des servantes, et toute la famille reste édifiée d'une conduite si chrétienne. Une pratique si sainte ne pouvait manquer d'avoir à Lyon beaucoup de succez parmi un peuple aussi docile et aussi porté à la piété. En-effet une partie de ces filles, qui venoient de communier, touchées des avis salutaires qu'on leur avoit donné, se retirerent la componction dans le cœur, et ne furent pas plutôt rentrées chez elles, que se jettant aux pieds de leurs peres et meres elles leur demanderent humblement pardon de leurs fautes passées avec leur benédiction. La tendresse des parents et surtout des

meres fut emue : les Missionnaires en furent témoins ce même jour ; car quelques Demoiselles, encore toutes attendries des larmes de leurs Filles, les aïant rencontré comme ils sortoient de l'Eglise, ah ! mes Péres, s'écrierent-elles, qu'avez-vous dit à nos enfants ? que leur avez-vous enjoint de faire ? elles nous ont mis tous en larmes.

La seconde semaine fut destinée à précher contre les vices particuliers, l'Impureté, la vie molle, les inimitiés, l'avarice, la medisance, et on commança le lundy par le pardon des injures. On traita par tout cette matiere avec beaucoup de zele, et on ne tarda pas de recueillir le fruit de ces sermons. Pour faciliter durant le cours de la Mission les réconciliations qui devoient en être un des principaux effets, on établit deux Bureaux pour les accommodemens. Ces Bureaux devoient être composez châcun de six personnes, deux Ecclésiastiques constitués en dignité, deux Gentis-hommes ou Officiers du Présidial, un Advocat et un Marchand, afin qu'il y eut des gens propres pour toutes sortes d'affaires : le prémier Bureau s'assembloit au Palais Archiépiscopal, le second dans l'Hôtel de Ville.

On n'eut pas plutôt annoncé ce saint établissement qu'il vint de tous côtez des gens de toutes conditions, porter leurs differents à ces deux Tribunaux. Ils tenoient leurs séances tous les jours avec



une assiduité, que la seule charité peut inspirer ; et on peut dire qu'il se vuida plus d'affaires dans ces Bureaux, et qu'on y termina plus de differents pendant trois semaines, qu'on en auroit expédié durant les années entieres dans les justices ordinaires. Des procez invéterés, dont on n'esperoit point de fin, furent terminez : on remit la paix dans un grand nombre de familles ; on réconcilia plusieurs ennemis ; et le nombre des affaires augmenta si fort, qu'il fallut continuer ces assemblées plusieurs jours après la Mission.

Cependant la ferveur augmentoit de jour-en-jour dans la Ville, et le zele des Ouvriers s'enflammoit aussi de plus-en-plus. On s'étoit proposé pour fin de travailler à la sanctification de toute sorte de conditions, et de donner des soins particuliers aux plus pauvres et aux plus abandonnés. Pour cela on entreprit cette seconde semaine, une Mission séparée pour les gens de livrée, cochers, porteurs de chaise, laquais, et palfreniers. On crut que ces gens là, ayant d'une part grand besoin d'instruction et de conversion, et ne pouvant de l'autre s'assujetir aux éxercices réglés de la Mission générale ; il étoit expedient, pour ne pas les laisser sans secours, de les assembler en particulier aux heures qui leur seroient commodes, afin de travailler ainsi éfficacement à leur salut. Dieu benit ce dessein que le zele inspi-

roit : les Maîtres, excités par les motifs qu'on leur apporta tirés du salut de leurs domestiques, qu'ils sont obligés de procurer; et de leur propre intérêt, qui se trouve toûjours à avoir des valets gens de bien ; leur donnerent la liberté de venir aux instructions : et ceux-cy, touchés de cette attention particuliere qu'on avoit pour eux, et se trouvant animés de ce même esprit, qui sembloit s'être emparé de toute la Ville, pour les porter tous à profiter de la Mission; vinrent aux instructions avec un empressement admirable. On leur avoit assigné trois endroits pour s'assembler; deux deçà la Saone et un au delà, afin de les ramasser ainsi plus commodément de tous les quartiers de la Ville. Deçà la Saône, ils s'assembloient au grand Colége et à l'Eglise *de la Charité;* et au delà, ils se rendoient à la Chapelle de *saint Alban*, parce qu'on n'avoit pas trouvé dans le second Colége d'endroit assez grand pour les contenir. On les assembloit à cinq heures du matin, et on ne les retenoit qu'une heure et demi pour ne pas donner sujet aux maîtres de se plaindre. On leur disoit la Messe, on leur faisoit des exhortations à leur portée sur les plus importantes verités de la Foy, et des instructions solides sur les Sacrements qu'ils devoient recevoir.

Cette Mission dura treize jours, et on eut la consolation de leur voir faire presque à tous des Confes-

sions générales. Le jour de leur Communion étant venu, ils se rendirent le matin au grand Colége, où ayant reçu les derniers avis de leurs directeurs, ils en sortirent en Procession au nombre de six-cents quatorze pour aller faire leur Communion à l'Eglise *de la Charité*, le cocher de Monseigneur l'Archevêque portant la Croix et deux de ses laquais les chandeliers. La Procession étoit terminée par quelques Ecclésiastiques en surplis, et on y portoit la Statue d'argent de nôtre Dame du Scapulaire. Il sera difficile à ceux qui ne l'ont pas veu, de croire avec quelle modestie et quel air de piété cette Procession se fit. Toute cette Livrée grands et petits, vieux et jeunes, car il y en avoit de tout âge, marchoient deux à deux les yeux baissez, leur Chapellet d'une main et un cierge allumé de l'autre chantant les Litanies ou quelques Cantiques. Il est certain que de toutes les Processions qui se sont faites, celle-cy a été la plus édifiante, eu égard au caractére des gens qu'on y voyoit; caractére si opposé à l'état humble, dévot et pénitent où ils paroissoient alors. Il y eut des gens de bien qui, charmés de ce pieux spectacle, voulurent en joüir plus d'une fois, et se porterent successivement en divers endroits pour y voir passer la Procession. Dez que la Croix parut en belle-Cour, toutes les cloches, de *la Charité* sonnerent et la Procession passa à travers les deux hayes que for-

moit le Peuple, et se rendit à l'Eglise. A mesure qu'ils entroient, on les rangeoit avec beaucoup d'ordre et de modestie. Pendant la Messe un Missionaire faisoit les Actes pour les disposer à la Communion, et les affermir dans leurs bonnes résolutions. La Messe dite, et l'action de graces aprés la Communion finie, on leur distribua à tous des Scapulaires et on les associa à la Confrérie. Il parut par le changement de mœurs qu'on remarqua parmi les domestiques dans les familles, que cette Mission particuliere qu'on leur avoit faite, avoit produit un grand effet.

Pendant qu'on instruisoit ainsi séparément ceux qui auroient pû échaper au zele des Missionaires qui travailloient dans les six Eglises, la Mission, bien-loin de se ralentir par le temps, sembloit prendre de jour en jour de nouveaux accroissements. Le succez qu'elle eut dés les prémiers jours, avoit ébranlé beaucoup de gens ; et l'habileté des Prédicateurs, dont la réputation augmentoit, acheva d'engager tout le monde à venir les entendre. Ceux qui avoient paru les plus indifferens furent entrainés comme les autres. La médisance se tût : et ceux même qui avoient paru le plus contraires à la Mission, ne purent s'empecher de la loüer, et d'en admirer les progrez.

Cependant le temps de la Communion générale

des Femmes arriva, ce fut au commencement de la troisiéme semaine qu'elle se fit. Sans s'arrêter à un détail assés semblable à celui qu'on a fait en décrivant la prémiere Communion, on peut dire que les Femmes égalerent du-moins la dévotion et la ferveur des filles, et les surpasserent en nombre. Des Dames de condition souhaiterent de porter la Croix, et prirent des avances pour obtenir cette préférence. On en vit une fondre en larmes, lorsque le Pere Missionaire la lui mettant entre les mains lui fit comprendre en peu de paroles courtes et enflamées, quel honneur il y avoit pour une Chrétienne, dans l'acte de Réligion qu'elle alloit faire de porter la Croix de son Sauveur. On remarqua qu'il ne manqua presque pas une Femme de distinction à ces Processions; elles marchoient la tête et le visage voilés, d'un pas lent et grave, un flambeau de cire blanche à la main, associées indifféremment avec les prémieres qui se rencontroient, sans choix, sans distinction, sans préséance. Les Dames du quartier de belle-Cour voulurent qu'on fit dans leur Parroisse *d'Ainay* (laquelle à cause de son éloignement n'avoit pas paru propre à ces sortes d'éxercices) elles voulurent, dis-je, qu'on y fit la Communion générale comme ailleurs, avec la Procession, où elles assisterent toutes. L'exemple d'une illustre et pieuse Princesse, qui voulut y assister aussi, comme elle

avoit fait constamment à tous les éxercices de la Mission, eût suffi seul pour entrainer les Dames les plus délicates et les plus mondaines.

On ne peut dire combien ces Processions augmentoient par tout la ferveur. Le zele des Missionaires s'enflammant davantage à mesure que les fruits de leurs travaux croissoient ; Ils se mirent à rechercher châcun dans leur Parroisse les sujets de scandale qui s'y trouvoient, pour tâcher de les faire cesser : les mauvais commerces, les usures, les haines, les divisions des familles, les procez invétérés ; et par leurs soins, on vit les dissentions assoupies, l'impudicité et les autres vices reprimés. On vit des Femmes de mauvaise vie touchées de repentir se venir présenter d'elles-mêmes, et demander à être renfermées, pour fuir ainsi seurement l'occasion de pécher. On vit des Filles, pauvres d'ailleurs, donner de l'argent à leurs amants pour les obliger à se séparer d'elles On vit des gens riches achetter cherement des tableaux infames pour les mettre au feu. Les querelles et les jurements cesserent parmi le Peuple : tous les jours c'étoient quelques nouveaux effets de la grace qu'on racontoit avec admiration.

Les personnes zelées de la Ville s'unissant aux Missionaires, prenoient soin de les informer par des mémoires qu'ils leur addressoient, des desordres

qu'ils falloit s'appliquer davantage à reformer, et des bonnes œuvres qu'il falloit établir.

Voicy quelques points que ces divers mémoires contenoient, ils pourront être utiles quelque jour. 1. Etablir dans la Ville pour le secours des pauvres familles un nouveau prét charitable, qui servit à augmenter celui qui est déja fondé, mais dont les modiques revenus sont bien éloignés de ce qui seroit nécessaire pour cette grande Ville. Ce seroit en effect un œuvre de charité incomparable d'avoir ainsi dans Lyon un fond suffisant pour préter sans interêt, et sur gage à tant de familles qui se trouvent tous les jours dans de pressants besoins ; et qui souvent, faute d'une modique somme, sont obligés de vendre même leurs effets à vil prix, ou de les voir vendre par la justice ; et perdent ainsi tout moyen de subsister ; sans compter celles qui faute de quelque secours dans des accidens inopinés sont exposées à perdre l'honneur et à déchoir de leur condition.

2. Etablir un Conseil charitable perpetuel pour le secours des Pauvres, qui n'ont pas le moyen de poursuivre leur droit en Justice, et qui sont contraints par leur pauvreté à voir perdre leurs biens, et souffrir l'oppression des riches. Ce conseil charitable se doit charger gratis de toutes les causes de ces pauvres, les examiner, les poursuivre si elles

sont bonnes, et si elles sont mauvaises en avertir les pauvres, et les empecher de plaider. Pour cela il doit s'assembler une fois chaque semaine, et être composé de gens capables de donner conseil, et de discuter une affaire. Le Conseil doit avoir un fond pour faire les avances des procedures; mais il a son recours pour se dedommager sur les dépens adjugés au procez; et pour cela, il n'en doit entreprendre aucun qui ne soit bon et assuré.

3. Abolir autant qu'il se pourroit certaines academies publiques de Jeu, où regnoit une licence effrénée, et qu'on regardoit comme des sources funestes de libertinage, de querelles, de debauche, de blaspheme, et de la ruine des familles; ce qui donnoit lieu tous les jours à des plaintes cruelles.

4. On proposa de chercher par quel moyen on pourroit remedier au mal qui arrive, de ce qu'on prend de jeunes filles pour servir dans les cabarêts; l'experience démontrant que c'est pour ces pauvres filles une occasion de se perdre, et qu'elles causent ensuite elles mêmes la perte d'une infinité d'hommes et de fils de famille.

5. On pria les Missionaires de parler avec force contre les nudités immodestes des femmes; et pour remédier plus éfficacement à ce mal, on proposa d'assembler d'une part quelques Dames du monde sur la pieté desquelles on pourroit compter, pour

les engager à donner l'éxemple ; et d'autre part les tailleuses d'habit, pour leur faire comprendre le mal qu'elles font, d'introduire ces manieres messéantes de s'habiller, et leur en faire un juste sujet de scrupule.

6. On proposa de bannir les mauvais Livres comme une source empoisonnée, qui corrompt inévitablement les mœurs et la Réligion, et d'en répandre de bons et de pieux à leur place : une dépense faite à ce sujet, est une des meilleures œuvres qui se puissent faire pour le bien des ames.

7. On pria les Prédicateurs de crier contre une pratique usuraire qu'on disoit commune ; qui est, de préter aux pauvres gens sur gage, et à un intérêt éxorbitant à châque mois, sous prétexte que ces pauvres font quelque trafic des sommes qu'on leur prête.

8. On demanda aux Missionnaires leur secours pour faire renfermer les femmes perdues en plus grand nombre, et d'éxhorter pour cela les fidelles à y contribuer de leurs liberalités.

Les Missionaires recevoient avec joye ces mémoires, et en tiroient des lumieres pour reformer les abus autant que les circonstances et la prudence le leur permettoient : mais le temps de la Mission ne fut pas assés long pour établir, et cimenter, comme on eût souhaité, toutes ces bonnes œuvres.

Celle qui leur réussit le mieux, fut l'Adoration perpétuelle et publique du tres-saint Sacrement. Voici en quoi elle consiste : dans la Parroisse, où cette dévotion est établie, il doit y avoir à chaque heure du jour, durant toute l'année, une ou deux personnes qui adorent sans cesse le tres-saint Sacrement, au nom et comme députés du reste de la Parroisse. Il y a un prie-Dieu destiné à cela, et placé dans un lieu convenable avec un flambeau a côté toûjours allumé. Les particuliers, qui entrent dans cette Association, choisissent dans toute l'année une heure seulement qu'ils doivent ainsi passer devant le saint Sacrement, se relevant les uns les autres d'heure-en-heure sans discontinuation. Lorsque la Parroisse n'est pas assés grande pour fournir le nombre suffisant d'associés, au lieu d'une heure dans un an, on prend deux heures ; et il se trouve toûjours des personnes qui ont la dévotion de prendre plusieurs heures par an.

On proposa donc au Peuple cette excellente pratique de dévotion envers Jesus-Christ au tres S. Sacrement ; elle fut receue avec un empressement universel. Les Missionaires, profitants de cette heureuse disposition, travaillerent sans retardement à l'établir dans les parroisses de la Mission. On trouva plus d'adorateurs qu'il n'en falloit : on venoit s'offrir en foule ; on prit le nom de tous, et l'on les

écrivit dans des catalogues : on assigna à châcun son heure, et on eut la consolation de voir cette bonne œuvre établie dans les cinq Parroisses de la Mission. Les prémiers jours de l'Adoration furent remplis de ce qu'il y avoit de distingué parmi les Ecclésiastiques et les séculiers, ce qui fut d'une grande édification pour le Public.

Cette dévotion parut si belle, que d'autres Eglises y voulurent participer. Elle s'établit dans le même temps à la Parroisse de la *Platière* avec une ardeur merveilleuse, tant de la part de Messieurs les Pasteurs, que de leurs Oüailles, qui se distinguerent par leur ferveur ; car le nombre des Parroissiens ne suffisant pas pour remplir toutes les heures de l'année, plusieurs s'offrirent et se firent marquer pour tous les mois. C'est dans cette Eglise qu'on a commencé d'imprimer des billets, qu'un Clerc gagé pour cela distribuë tous les jours à ceux qui doivent venir adorer le lendemain. La Parroisse de *S. George* a suivi cet éxemple pour tous les jours de l'année ; et la Parroisse de *S. Just*, beaucoup moins nombreuse, ne pouvant suffire pour tous les jours, s'est bornée aux seuls jours de Fête.

On vit donc en peu de jours dans tous ces endroits l'Adoration établie ; elle a perséveré sans interruption aprés la Mission comme au prémier jour. A quelque heure qu'on entre dans ces Eglises depuis

le matin jusqu'au soir, on y trouve un ou deux adorateurs a genoux, modestes et immobiles, aïant un flambeau allumé à leur côté, et faisant à Jesus-Christ une espece d'amende honnorable perpétuelle, pour reparer ainsi, autant qu'il est possible, toutes les irréverences, qui se commettent dans ces lieux Saints. On ne peut dire combien cette veüe édifie; combien elle fait d'honneur à la Réligion, et inspire de dévotion envers le tres-saint Sacrement.

Il restoit deux Communions générales à faire, celle des garçons et celle des hommes mariés. La Communion des Garçons fut fixée au lendemain des Fêtes de la Pentecôte; on choisit ce jour là, afin qu'ils eussent le temps pendant ces trois Fêtes de se confesser et de se disposer à la Communion. Mais comme un grand nombre de cette jeunesse vivoit dans le libertinage, et avoit un besoin particulier d'être excitée; ce qu'on ne pouvoit plus guere faire durant les éxercices de la Mission, où la plûpart de ces jeunes gens ne pouvoient assister, surtout les garçons de boutique, les facteurs et les Clercs de Palais, qu'on avoit principalement en veüe, on résolut de leur donner une espece de retraite durant les trois Fêtes, et de les assembler pour cela, matin et soir, dans nos trois maisons (La Chappelle de *saint Alban* servant toûjours pour le second Co-

lége). On annonça donc cette retraite la veille des Fêtes ; et les Missionaires y éxhorterent de leur mieux les jeunes gens : on fit imprimer des billets, qu'on afficha, et qu'on eut soin d'envoyer chez les gens de Palais, et chez les Marchands. C'est dans cette occasion où l'on vit mieux que jamais l'Esprit de Dieu répandu dans la Ville sur tous les états.

On avoit pris ce dessein un peu tard ; on n'eut que le temps de le publier une fois, et ce fut, comme l'on a dit, la veille même des Fêtes ; le bruit pouvoit à peine s'en être répandu dans les Familles : il s'agissoit d'une jeunesse licentieuse, et d'une retraite durant trois jours de Fête, qui ont coûtume d'être pour eux des jours de repos et de divertissement : on n'avoit pas lieu par tous ces endroits d'attendre un grand concours, et on ne l'esperoit pas. Cependant il n'y en eut jamais tant. Il est incroyable avec quelle foule ces jeunes gens vinrent dans nos trois maisons. Les lieux destinés aux assemblées ne furent pas assés grands ; il fallut mettre au grand Colége des gardes aux portes pour empêcher la confusion. Outre la Congregation des Messieurs qu'on leur avoit déstinée, on leur ouvrit encore celle des grands Artisants, et on fit dans ces deux endroits les éxercices de la retraite, deux méditations par jour, une exhortation, une instruction et les lectures

et prieres convenables. Cette Jeunesse reçût la parole de Dieu comme une terre seiche reçoit la rosée du Ciel. On acheva de les disposer par ces saints éxercices à faire une bonne Confession et à tirer tous les autres fruits de la Mission.

Le lendemain des Fêtes la Communion générale se fit avec toute l'édification possible. La pluye, qui fut continuelle ce matin là, n'empecha pas les Processions dans châque Parroisse. Le nombre des garçons de tout état qui y assisterent malgré le mauvais temps, fut d'environ cinq mille. Ce fut pour les péres et les méres le sujet d'une douce joye, de voir dans des enfans auparavant indociles et débauchés un air de componction, de modestie et de sagesse, qui répondoit de leur changement; comme en effet on l'a remarqué depuis en un grand nombre, dont les mauvaises mœurs se sont changées en une vie fort chrétienne.

La Communion générale des hommes suivit de prés celle des garçons, elle fut la plus grave de toutes, comme il convenoit à l'âge et à la qualité des personnes. Il s'y trouva des hommes de toute condition. Ils marcherent en Procession comme les autres sans distinction et sans préséance, le flambeau à la main. Un homme de Consideration, et dont la conversion dans un âge avancé avoit surpris et édifié toute la Ville, voulut porter la Croix dans

la Parroisse de *sainte Croix*, et il fit cette action avec un esprit d'humilité et de pénitence, qui répondit à ce que la grace lui avoit déja fait faire en le convertissant. Les Missionaires eurent la consolation de voir dans cette derniere et importante Communion la même foule, la même ferveur que dans les prémieres, et ils retournerent ne pouvant se lâsser de loüer Dieu des benédictions, qu'il avoit daigné répandre si constamment sur leurs travaux jusqu'au dernier jour.

Je ne doute pas que Dieu ne récompensât en cela les vertus qu'ils pratiquerent eux-mêmes durant tout le temps de la Mission. Outre les travaux de la Prédication, des Confessions, et les soins qu'ils se donnerent pour faire cesser les desordres, et établir la pratique des bonnes œuvres par tous les moyens que leur zele leur suggeroit : ils vécurent dans le particulier avec une régularité, une paix, une douceur, une obeissance qu'on ne peut assés loüer. Ils furent toûjours préts à s'aider mutüellement, et à suppléer les uns pour les autres dans le besoin ; ce qui arriva plus d'une fois, en-sorte-que le Superieur trouva toûjours sans peine du soir au matin, et quelques fois sur l'heure même, des suppléans pour remplacer ceux que des accidens subits arrêtoient ; et on doit compter pour un des effets singuliers de la providence sur la Mission, qu'y ayant, comme l'on a

dit, vingt-neuf éxercices à remplir châque jour, aucun de ces éxercices ne cessa jamais.

La sagesse des Missionaires et le vray zele qui les animoit parurent, en ce qu'aucun d'eux ne s'écarta dans ses discours de la fin capitale de la Mission : qui étoit la conversion des pecheurs, et la réformation des mœurs. Ils s'attacherent tous à ce qu'il y a de plus édifiant, et dans le dogme, et dans la morale, d'une maniere si solide, qu'ils ne donnerent jamais, comme on l'a déja observé, la moindre prise à personne. Cette sage conduite fut remarquée, et elle édifia : nos adversaires mêmes ne peurent s'empêcher de la loüer ; et bien des gens, qui ne connoissoient la Compagnie que par des libelles écrits contre elle, voïant cette uniformité de doctrine, et l'excellente morale dont toutes les Chaires retentissoient également, commencerent à se détromper et à nous regarder d'un autre œil ; cette éxperience faisant plus d'impression sur les esprits raisonnables, que n'en eussent pû faire toutes les apologies.

Il y eut encore à la fin de la Mission une Communion générale, qui merite d'avoir place icy : c'est celle des enfans qui communioient pour la prémiere fois. Il restoit à recueillir ce fruit des travaux des Catéchistes, qui depuis la seconde semaine de la Mission, n'avoient cessé d'instruire et de préparer



ces enfans pour approcher dignement de cet auguste Mistere. Aprés avoir pris toutes les mesures nécessaires avec Messieurs les Curés, et avec les parents au sujet de cette prémiere Communion, le jour venu qu'on avoit destiné à cette Fête, tous ces enfans au nombre de trois-ou-quatre mille, (on y avoit joint un assez grand nombre de ceux qui communioient déja; mais qui étant trop petits n'avoient pu être des Processions précedentes,) tous ces enfans séparés en deux corps, l'un des garçons et l'autre des filles, firent aussi leur Procession avec une modestie et un ordre, qui dans cet âge innocent charmoit tout le monde. Les filles s'assemblerent aux *Pénitens du Confalon*, et les garçons au grand Colége; et de là ils se rendirent à *saint Nizier*, où Monseigneur l'Evêque de *Synope* voulut bien encore leur donner lui-même la Communion, comme il avoit toûjours fait dans la même Eglise aux autres Communions générales.

La fin de la Mission approchant, on pensa d'en faire la clôture d'une maniere qui répondit au succez, que Dieu avoit daigné y donner. Monseigneur l'Archevêque fit un second Mandement (1), où, aprés avoir loüé le Seigneur des bénédictions extraordinaires qu'il avoit répandu sur la Ville par le moyen

(1) On peut le voir à la fin de la relation.

de cette Mission, il invite les peuples à lui en rendre des actions de graces solemnelles ; et pour cela il indique une Procession générale, où tout le Clergé de Lyon, tous les Ordres Religieux et le peuple devoient assister.

Cette Procession fut indiquée pour le jour de la Fête-Dieu. Le Consulat de son côté, voulant concourir avec Monseigneur l'Archevêque à l'éclat de cette Fête, fit une Ordonnance (1), tant pour prévenir les desordres qui pourroient arriver, que pour la décoration des ruës où la Procession devoit passer. On enjoint à tous les particuliers, qui ont des maisons sur ces ruës, de les tapisser : on ordonne à tous massons, charpentiers, et autres, d'enlever tout bois, pierres, terres, qui pourroient embarasser les ruës, places et passages, sous peine de cinquante livres d'amande ; et sous une peine triple, on déffend à tous cabaretiers, vendeurs de vin, et caffetiers de la Ville de donner à joüer, à boire, et à manger ce jour-là, avec ordre de tenir fermés leurs cabarets et caffés sans y recevoir personne.

On dressoit cependant dans la place de Belle-Cour un magnifique Autel aux frais de la Maison de Ville. Le Consulat étoit composé cette année de Messieurs LOUIS RAVAT Prévôt des Marchands pour la cin-

(1) Elle est à la fin.

quiéme année, ANTOINE FISCHER, JACQUES ANISSON, JACQUES BOURG et CESAR FERRARI, Echevins. Ces dignes Magistrats, aussi recommandables par leur piété que par le rang qu'ils occupent, témoins des grands fruits que la Mission produisoit, et y prenant toute la part qu'il convient en de pareilles occasions à des Magistrats chrétiens, furent bien aise de donner une marque publique et éclatante de la satisfaction qu'ils en avoient. Ils consentirent donc tres-agreablement de fournir à la dépense nécessaire pour élever cet Autel, qu'on devoit construire en Belle-Cour; bien persuadez qu'une semblable liberalité ne déplairoit pas à l'Illustre Gouverneur de cette Ville, dont ils connoissent le zele pour la Religion et la bonté pour les Jesuites. Ces mêmes Magistrats, pour nous mieux marquer encore leur ressentiment et conserver à la posterité le souvenir d'un évenement aussi mémorable, ont bien voulu faire imprimer eux-mêmes la relation qu'on en donne au public.

Pour revenir à la Procession; elle devoit se rendre en Belle-Cour à l'Autel dont on vient de parler, et là se devoit terminer la Mission par une bénédiction solemnelle du saint Sacrement à toute la Ville assemblée dans cette vaste place, une des plus belles qu'on voit dans aucune ville de l'Europe, et capable de contenir fort à l'aise plus de cent mille personnes.

Dieu ne permit pas que cette Procession générale se fit le jour marqué : une pluye abondante et continuelle l'empêcha ; et Monseigneur l'Archevêque ne jugea pas à propos d'en indiquer une seconde. Il nous fallut donc prendre d'autres mesures pour la clôture de nôtre Mission.

De l'agrément de Monseigneur l'Archevêque, et de concert avec Monseigneur de *Synope*, nous formames la résolution de faire une Procession particuliere, qui seroit composée de tous les Jesuites de nos trois maisons, des Ecclésiastiques des trois Séminaires, d'une partie du bas chœur de tous les Chapitres qu'on inviteroit pour le Chant, de toutes nos Congregations ; et à cela se devoient joindre les Processions particulieres des Parroisses où la Mission s'étoit faite, filles, femmes, garçons et hommes, les mêmes qui avoient assisté aux Processions le jour des Communions générales ; ce qui devoit faire un monde infini. Toutes ces Processions particulieres devoient préceder la nôtre, et se rendre en Belle-Cour, châcune par un chemin different. Nous priames Monseigneur l'Evêque de *Synope*, de vouloir bien honorer la Procession de sa présence, et y porter le tres-saint Sacrement : le Chapitre *d'Ainay* nous fit l'honneur de nous offrir d'y assister (Belle-Cour étant dans sa Parroisse) ce que nous acceptames avec action de graces.

our qu'on choisit pour la clôture fut le mardy
'Octave du saint Sacrement. On perfectionna,
; les jours qui restoient, l'Autel qu'on dres-
ι Belle-Cour. Aprés avoir bien examiné le ter-
on ne crut pas le pouvoir mieux placer qu'au-
e la grande allée de tilleuls, vis-vis la ruë de
Dominique, ayant devant soy toute la place de
Cour, d'où l'on pouvoit le découvrir de toutes
Pour proportionner cet Autel à la grandeur
urée de la place, on lui donna quatre-vingts-
ıds de large dans le fond : on y montoit par
grandes marches, qu'on avoit construit en
hexagone, dont les trois côtés avoient chacun
ıte-cinq pieds de long : la neuviéme marche
ıssés large pour servir de repos. Toutes ces
es, avec la plate-forme qui étoit au dessus,
ient bien tenir environ quinze cents personnes.
el étoit terminé dans le fond par quatre ten-
le tapisserie l'une sur l'autre, soutenues par
ndes bigues, presque à la hauteur des arbres.
ut de ces bigues, on avoit jetté une grande
pour garentir l'Autel en cas de pluye; et on
ırné les côtés de tapisseries, qui retroussées
les cordons, formoient un pavillon tout au-
mais à une juste élévation qui ne deroboit
l'Autel à la vûe, de quelque endroit de la
qu'on le regardât, même des plus hautes fe-

nêtres. On bâtit l'Autel sous ce pavillon ; et on le disposa de telle maniere, qu'on pût l'orner le jour de la Procession de toutes les richesses qu'on trouveroit dans la Ville.

Le Pére qui avoit la direction de cet ouvrage, et qui prévit l'étrange foule qui seroit ce jour-la en Belle-Cour, et le desordre qu'elle pourroit causer ; pour mettre l'Autel à couvert de tout danger, et donner au Clergé et aux Compagnies qui devoient suivre la Procession, le moyen de se ranger à l'aise et hors du tumulte et de la presse, fit construire une barricade qui renfermoit l'Autel, laissant entre deux un espace assés grand pour contenir sept à huit mille personnes. L'entrée en devoit être gardée par des soldats. Monsieur le Prévôt des Marchands nous donna à cet effet la Compagnie des Arquebusiers, qui fut destinée à garder l'Autel ; et une autre Compagnie du Guet, qui eut ordre d'éxecuter fidellement ce qu'il leur seroit prescrit de la part des Missionaires, pour maintenir l'ordre par tout. Nous devons cette réconnoissance à ce digne Chef du Consulat, de témoigner ici, que partout où nous avons eu besoin de son secours, nous avons trouvé en lui toute la protection que nous pouvions désirer, accompagnée de mille marques de cette affection singuliere dont il a toûjours honnoré nôtre Compagnie.

Le mardy, Dieu nous favorisa d'un assés beau

jour. A l'heure marquée, Monseigneur l'Evêque de *Synope*, Messieurs des trois Séminaires, et Messieurs les Ecclesiastiques du bas Chœur des Chapitres, qu'on avoit prié pour chanter, se rendirent au Colége; et sur les quatre heures la Procession sortit de nôtre Eglise en cet ordre : les Congregations d'Artisans marchoient les prémieres, les écoliers suivoient, puis Mrs. les Pensionaires, tous le flambeau à la main. Les Jésuites au nombre de cent, marchoient ensuite en surplis, le cierge allumé. Ils étoient suivis des Séminaires au nombre d'environ deux-cents : les bas chœurs des Chapitres marchoient les derniers, et le saint Sacrement étoit précedé de vingt jeunes Séminaristes, portans châcun un Encensoir. Aprés le dais, venoit la Congregation des Messieurs, au nombre d'environ trois-cents; ausquels se joignirent dans le chemin un nombre prodigieux de Confréres du saint Sacrement, tous avec de grands cierges allumés.

Tandis que nôtre Procession se disposoit à partir, on travailloit dépuis une heure aprés midy à faire défiler en Belle-Cour les Processions particulieres des Parroisses, châcune par un quartier different, tous avec des cierges. Mais comme l'aprés-diné entiere n'eût pas suffi pour faire marcher cette multitude deux-à-deux, on les faisoit aller quatre-à-quatre, six-à-six; et à mesure qu'ils arrivoient en

Belle-Cour, on les faisoit ranger dans les endroits destinés pour châque Parroisse.

Nôtre Procession sortant du Colége prit sa marche par les ruës qui conduisent à l'Hôtel de Ville, fit le tour de la place des *Terreaux*, et poursuivit son chemin par les ruës de *la Cage*, *Lanterne*, *l'Herberie*, petite ruë *Merciere*, *le quai S. Antoine*, *le port du Temple*, *le quai des Celestins*. Tout le long du chemin c'étoit une foule prodigieuse de monde, qui bordoit les ruës, et remplissoit toutes les Fenêtres. L'ordre et la modestie de ceux qui composoient la Procession, et singulierement du Clergé, inspiroient par tout tant de respect et de silence, qu'au milieu de cette foule de peuple, on n'entendoit pas le moindre bruit. Messieurs du Consulat nous avoient fait la grace de nous donner les Trompettes et Timbales de la Ville, qui eurent ordre de se placer sur le balcon de l'Hôtel de Ville pour y jouër diverses fanfares, durant que le saint Sacrement seroit dans la place des *Terreaux*. Le Chapitre *d'Ainay* attendit la Procession aux Celestins, et là elle se joignit au Clergé en son rang. La Place de Belle-Cour étoit pleine d'un monde infini; toute la Ville y étoit accouruë; tous les balcons et toutes les fenêtres des maisons, depuis le toit jusqu'en bas, étoient garnies de monde.

Le Père Missionaire (1), qui régloit la marche de

(1) Le P. Bontoux.

la Procession, et aux soins duquel est deu tout le bel ordre qui regna dans cette occasion, avoit sceu former au milieu de cette foule qui remplissoit la Place, un chemin large d'environ quatre toises, parfaitement libre bordé d'espace en espace de soldats; de sorte que, malgré l'avidité de ce peuple innombrable pour voir passer la Procession, il n'arriva pas le moindre desordre, ni le moindre dérangement.

Le S. Sacrement entra en Belle-Cour au son des cloches, des trompetes, des timbales et des tambours. On marcha tout le long des maisons de Belle-Cour jusqu'à la ruë *de saint Dominique;* et depuis cette ruë là, on tira droit à l'Autel qu'on avoit en face, et qui, au gré de tous ceux qui le virent, faisoit dans cette place un des plus beaux effects du monde.

On arriva ainsi jusqu'à la barrière, et on y entra sans le moindre obstacle. Tout le Clergé se rangea sur les marches de l'Autel; l'espace, que renfermoit la barricade, donna un grand large à ceux qui précedoient et suivoient le saint Sacrement. Monseigneur l'Évêque *de Synope*, étant monté à l'Autel, et y ayant reposé le tres-saint Sacrement, se mit à genoux; tandis qu'un des Missionaires (1) fit un

(1) Le P. de la Ferté.

petit discours patétique convenable au temps et à la cérémonie; le même Pére, prenant ensuite à la main un gros flambeau en forme de torche, se prosterna à genoux, et fit à haute voix l'Amande honorable au tres-saint Sacrement. Quoique la voix du Missionaire ne pût s'étendre bien loin dans un lieu si vaste, on eût dit que tout le monde l'entendoit, tant l'attention étoit grande et universelle : tous les yeux étoient tournez vers lui : un silence profond regnoit partout; et il paroissoit dans toute l'Assemblée une consternation générale.

Il est plus aisé d'imaginer que de décrire l'effet surprenant, que formoit dans cette Place, tout cet appareil de Religion qu'on y voïoit; l'esprit en étoit encore plus frappé que les yeux. Le tres-saint Sacrement paroissoit élevé sur un magnifique reposoir, dont la structure, la grandeur, l'ornement, les richesses n'avoient rien que d'éblouissant. Plus de trois-cents Ecclesiastiques en châpe ou en surplis l'environoient, la fumée sacrée de l'encens qu'on bruloit sans cesse le couvroit comme d'un nuage : on voyoit briller de toutes parts un nombre prodigieux de flambeaux. Un monde infini d'hommes et de femmes de toute condition et de tout âge étoient prosternez devant l'Adorable Sacrement dans un respect profond et un silence religieux. Tout cela formoit un spectacle si beau et si touchant qu'il ins-

piroit, malgré qu'on en eût, des sentiments d'admiration et de religion. J'avouë que je n'ai encore rien vû de si grand en ce genre. On avoit peine à retenir ses larmes ; et bien des gens en répandirent de joye et de consolation. L'Amande honnorable étant finie, on entonna le *Pange lingua ;* puis on donna la benédiction du saint Sacrement à tout ce peuple, au son des cloches, des trompetes, timbales et tambours ; et on finit par le *Te Deum.*

On ne doit pas omettre icy un trait remarquable, qui arriva en Belle-Cour durant cette derniere cérémonie, et qui fut regardé comme un effect particulier de la bénédiction du Seigneur. Deux hommes de qualité avoient un procez depuis plusieurs années, et l'avoient poussé avec une animosité extraordinaire, et des frais immenses. On avoit tenté durant la Mission de les accommoder, mais en vain. Le jour même de la clôture on y travailloit encore. L'heure de la Procession venuë, les parties se porterent en Belle-Cour pour la voir, et y recevoir la bénédiction du tres-saint Sacrement. On avoit cependant continué de traiter cette affaire : mais elle venoit d'être encore rompuë par une des parties, qui avoit protesté qu'elle n'entendroit plus à rien. Sur cela la Procession passe ; le saint Sacrement arrive ; on se met à genoux ; on assiste à tout ce qui précede la benédiction, on la reçoit, et elle n'est pas finie que

cette même partie se léve, et changée dans ce moment, elle déclare qu'elle accepte les conditions proposées : on signe les conventions, et on se retire bons amis.

La Procession revint au Colége par la ruë *Merciere*, *saint Nizier*, et ruë *Neuve :* mais comme il étoit plus de huit heures du soir, on ne permit pas aux Congregations de marcher dans l'ordre qu'elles étoient venuës : on les arrêta en Belle-Cour ; et le saint Sacrement ne fut précedé que de Messieurs nos Pensionnaires, des Jesuites, et du Clergé. On arriva au Colége à la nuit, et on donna dans nôtre Eglise une derniere bénédiction.

MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE

Pour la Mission générale de la Ville et Faux-Bourgs de Lyon.

CLAUDE DE SAINT GEORGE, Par la Misericorde de Dieu, et l'Authorité du Saint Siege Apostolique, Archevêque et Comte de Lyon, Primat de France, Conseiller du Roy en tous ses Conseils.

A tous les Fidéles de la Ville et Faux-bourgs de Lyon, SALUT en nôtre Seigneur.

Nous ne sçaurions refléchir sur l'obligation qui

Nous est imposée de paître le Troupeau qui Nous est confié, de veiller sur ses voyes, et de le conduire par les sentiers étroits qui menent à la vie, sans Nous sentir pressé d'un desir ardent de travailler à sa sanctification, avec toute l'application que demande ce redoutable Devoir. C'est, mes tres-chers Freres, ce qui Nous a fait embrasser avec empressement toutes les occasions que la Providence a fait naître depuis qu'elle Nous a etabli sur cette portion de l'heritage de Jésus-Christ, pour lui procurer des secours extraordinaires, sur lesquels il a plû au Pere des Misericordes de répandre ses Benédictions. Mais parce que Nous regardons les Fidéles de cette Capitale comme la forme de nôtre Troupeau, et que Nous sommes persuadés que leur conversion à Dieu attirera celle des autres Peuples de ce vaste Diocese, ausquelles ils communiqueront la bonne odeur de Jésus-Christ, dés-là qu'ils en seront eux-mêmes remplis : Nous avons crû qu'il étoit de nôtre Ministere d'entreprendre une Mission générale dans la Ville et Faux-bourgs de Lyon, dont Nous avons donné le soin aux Revérends Péres de la Compagnie de Jésus, ausquels Nous avons une entiere confiance, à cause de la discretion de leur zéle, de l'integrité de leurs mœurs, et de la pureté de leur Doctrine. C'est, mes tres-chers Freres, par la bouche de ces Hommes Evangeliques, que la Voix toute-puis-

sante du Seigneur va se faire entendre à cette grande Ville : *Vox Domini ad civitatem.* Préparez vos cœurs pour l'écouter avec docilité, et prenez garde de recevoir en vain une grace si singuliere. La résistance que vous avez faite à tant d'autres que Dieu vous a presentées, a sans doute excité sa colere : vous en avez ressenti les effets par des calamités générales et par des accidens particuliers arrivez depuis peu en cette Ville ; craignez qu'il ne vous punisse encore d'une maniere plus éclatante, si vous continuez d'être rebelles à sa voix ; craignez encore plus d'être confondus au Jugement de Dieu, et que les habitants de Ninive ne s'y élevent contre vous, parce qu'ils ont fait pénitence à la seule Prédication d'un Prophete, et que tant de zelés Predicateurs n'auront pû vaincre vôtre insensibilité. Mais Nous avons une meilleure opinion de vous et de vôtre prochaine conversion : *Confidimus de vobis meliora et viciniora salutis.* Nous esperons qu'à l'exemple de cette Ville pénitente, qui sous la cendre et le cilice appaisa la colere de Dieu, vous préviendrez par une pénitence proportionnée à la grandeur de vos iniquités les châtimens dont vous êtes menacés ; et que le Seigneur voyant couler les larmes sinceres de componction de toute une Ville, arrosée autrefois du sang de Martyrs, se laissera desarmer, et répandra sur vous ses anciennes Misericordes. Venez donc, mes tres-

chers Freres, écouter avec empressement ces Serviteurs du tres-Haut, qui vous annoncent la voye du salut : faites tous vos efforts pour y entrer : ne vous rebutez pas par les difficultés que vous y trouverez ; ils tacheront de vous les applanir, et vous connoîtrez alors combien sont grandes les bontés du Seigneur envers ceux qui esperent en lui, et qui le cherchent dans la sincerité de leur cœur. Mais pour le trouver, il faut mourir au peché, et ne vivre plus qu'à la justice ; abandonnez donc les œuvres de tenebres, et revêtez-vous des armes de lumiere, afin de marcher en plein jour dans le chemin de la sainteté, en profitant du précieux secours que la Charité de Jésus-Christ nous presse de vous presenter. A ces causes, Nous Archevêque et Comte de Lyon susdit, Ordonnons que la Mission générale, dont Nous avons donné le soin aux Revérends Péres de la Compagnie de Jésus, sera faite en cette Ville dans les Eglises de Sainte Croix, de saint Paul, de saint Nisier, de saint Martin d'Ainay, de saint Pierre-les-Nonains, et du grand Hôpital. Que l'ouverture s'en fera dans chacune desdites Eglises le Dimanche vingt-quatriéme du present mois d'Avril aprés Vêpres par un Sermon, qui sera suivi d'une Procession et de la Benédiction du tres saint Sacrement. Que les Exercices en seront continués jusques au vingt-deuxiéme jour de May, Fête de la tres-sainte Tri-

nité inclusivement, et que la clôture en sera differée jusqu'à la Fête-Dieu, auquel jour se fera la Procession du tres saint Sacrement, qui terminera la Mission.

Pendant le temps que durera ladite Mission l'on fera tous les jours dans les six Eglises susdites des Sermons et des Instructions Theologiques. Les Sermons seront sur les Matieres les plus importantes de la Religion : on y expliquera toute l'œconomie du salut, dont on fera voir l'importance, l'incertitude, les dangers, la possibilité, les obstacles et les moyens. Les Instructions Theologiques se feront sur les principaux devoirs de tous les Etats, et on y décidera les Cas de conscience, dont il est necessaire pour le salut, qu'on soit éclairci.

L'ordre de la Mission sera le suivant : Tous les jours à quatre heures et demie du matin dans les six Eglises susdites, on commencera la sainte Messe, qui sera precedée par une Hymne ou un Pseaume ; elle sera accompagnée de quelques pieuses affections qui disposeront à l'entendre avec dévotion et avec fruit. Elle sera suivie d'un Sermon, de la Priere du matin et de la Benédiction du tres-saint Sacrement. A dix heures du matin, il y aura un second Sermon dans chacune desdites Eglises. Sur les deux heures aprés midy dans les mêmes Eglises, on fera l'Instruction Theologique, qui sera précedée et

suivie de quelques Cantiques Spirituels. Le soir à cinq heures précises, il y aura un troisiéme Sermon, lequel sera suivi de la Priere du soir, et de la Benédiction du tres-saint Sacrement.

Afin que ceux qui assistent ausdits Exercices puissent trouver dans lesdites Eglises toutes les facilités pour faire leurs Confessions, soit particulieres, soit générales; Nous avons choisi un nombre suffisant de bons Confesseurs, ausquels Nous accordons pendant le temps de ladite Mission le pouvoir d'absoudre tous les Cas à Nous reservez. Nous l'accordons pareillement pendant ledit temps à tous les Confesseurs qui sont dans les trois Maisons de la Compagnie de JESUS. Par ce moyen l'on trouvera tous les secours nécessaires pour se réconcilier avec Dieu par une bonne Confession, qui est une des actions des plus importantes, et un des principaux fruits de la Mission.

Comme nôtre dessein est que tous les Citoyens profitent de cette Mission générale, et que Nous ne pouvons pas envoyer des Missionnaires dans toutes les Eglises Paroissiales de la Ville et des Fauxbourgs; tous les Fidéles des Paroisses où il n'y en aura point, sont invités de venir dans les Eglises voisines où l'on fait les Exercices de la Mission: et pour garder quelque ordre sur cela, ceux de saint Just, de Fourviere, de saint Irenée, de saint Pierre

le Vieux, et de saint George viendront à l'Eglise de sainte Croix. Ceux du Faux-bourg de Vaize, à celle de saint Paul. Ceux de saint Vincent, de la Platiere et du Faux-bourg de la Croix-Rousse, à celle de saint Pierre les Nonains; et ceux du Faux-bourg de la Guillotiere, à celle de saint Martin d'Ainay : de cette maniere on évitera la confusion, et tous les Fidéles de la Ville et des Faux-bourgs pourront assister aux Exercices de la Mission.

Et d'autant que Nôtre Saint Pere le Pape CLEMENT XI a accordé Indulgence Plénière par sa Bulle du sixiéme juillet 1709 pour les Missions qui sont faites par les Révérends Pères de la Compagnie de JESUS, Nous en Ordonnons la Publication, afin que tous les Fidéles entrent dans les dispositions nécessaires pour gagner cette indulgence.

Nous Vous exhortons, mes tres-chers Freres, par les entrailles de la Misericorde de Dieu, de profiter de tant de moyens efficaces qui vous sont présentés pour travailler au grand ouvrage de votre salut. Toutes les voyes vous en sont ouvertes; il ne tiendra qu'à vous d'y entrer pendant cette Mission générale. Nous prions le Seigneur qu'il lui plaise y répandre ses Bénédictions, qu'il vous remplisse de la connoissance de sa volonté, en vous donnant toute la sagesse et toute l'intelligence : afin que vous marchiez à l'avenir d'une maniere digne de Dieu,

tachant de lui plaire en toutes choses, et portant des fruits de toutes sortes de bonnes œuvres pour vous rendre saints, purs et irreprehensibles devant lui : c'est à quoi tendent tous nos soins, nos vœux et nos desirs, comme devant rendre compte au redoutable Tribunal de la Majesté divine des ames que le Prince des Pasteurs Nous a confiées. DONNÉ à Lyon dans nôtre Palais Archiépiscopal, le 12 avril 1712.

CLAUDE DE SAINT GEORGE,
Archevêque de Lyon.

Par Monseigneur,
LE POIVRE, *Secretaire.*

INDULGENCE PLENIERE, accordée par N. S. P. le Pape, pour les Missions des Religieux de la Compagnie de JESUS.

CLEMENT XI, Souverain Pontife. A tous les Fidéles Chrêtiens qui les Présentes verront Salut et Benediction Apostolique. Le Tout puissant nous ayant établi les Dispensateurs des Trésors célestes, Nous en faisons volontiers part à ceux que nous réconnoissons donner tous leurs soins au salut des Ames, soit par l'amour qu'ils ont pour le prochain, soit

par leur zéle pour la Religion. Or comme les Religieux de la Compagnie de JESUS sont de ce nombre; sur tout ceux que nôtre Bien-aimé Fils Michel Ange Tamburini Général de la même Compagnie, doit cette année et les suivantes, envoyer en Mission dans differentes Provinces de la Chrêtienté : Désirant de soûtenir leur piété et leurs travaux par des Graces spirituelles, et d'augmenter la dévotion des Peuples à qui ils sont envoyez, Nous avons là-dessus écouté favorablement l'humble Requête du même Général; et souhaitant autant que Nous le pouvons selon Dieu, de seconder un si pieux dessein; pleins de confiance en la Misericorde du Seigneur, et appuyez sur l'autorité de ses Bien-heureux Apôtres S. Pierre et S. Paul, Nous donnons par ces Présentes nôtre Benédiction Apostolique à tous et à chacun des Religieux de la Compagnie de JESUS, destinez pour les Missions dans les lieux (où cependant il n'y aura point de Missionnaires députés par la Congregation de la Propagation de la Foy) et aux Fidéles de l'un et l'autre sexe à qui ces Religieux doivent être envoyez. Outre cela de notre autorité Apostolique, et par la teneur des Présentes, Nous accordons liberalement aux mêmes personnes une fois seulement pour chaque Mission une Indulgence pléniere, et une entiere remission de leurs péchez, pourveu qu'ils s'en repentent sincerement, qu'ils

s'en confessent, qu'ils communient, et que suivant les mouvemens de leur dévotion particuliere, ils prient pour l'exaltation de l'Eglise Romaine, pour l'union entre les Princes Chrêtiens, pour la conversion des Infidéles, et l'extirpation des Héresies. Nous exhortons nos Vénerables Freres les Patriarches, les Primats, les Archevêques, les Evêques, les autres Prélats de differentes Eglises, les Curés ou Recteurs, et les Prédicateurs de la divine Parole, de publier ou de faire publier les Présentes avec tout ce qu'elles contiennent dans leurs Eglises particulieres lorsqu'il y aura un plus grand concours de peuple, d'aider aussi et de favoriser sur cela les susdits Religieux. Nous prétendons enfin qu'on ajoute la même foy qu'à l'Original aux Copies des Présentes même imprimées, pourveu qu'elles soient signées d'un Notaire public, ou par le Secretaire de ladite Compagnie de JESUS, et scelées du sceau d'une personne constituée en Dignité, ou de celui du Général de la même Compagnie. Les Présentes n'ont de valeur que pour sept ans. Donné à Rome à Sainte Marie Majeure sous l'Anneau du Pêcheur, le 6 de Juillet 1709. La neufviéme année de nôtre Pontificat.

F. Oliverius.

MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE

Pour la Procession générale du très-saint Sacrement, et la clôture de la Mission.

CLAUDE DE SAINT GEORGE, Par la Misericorde de Dieu, et l'authorité du Saint Siege Apostolique, Archevêque et Comte de Lyon, Primat de France, Conseiller du Roy en tous ses Conseils.

A tout le Clergé Séculier et Régulier, et à tous les fidéles de la Ville et Faux-bourgs de Lyon, SALUT en nôtre Seigneur.

La Mission générale qui a été faite dans toute cette Ville par les Révérends Péres de la Compagnie de JESUS, en consequence de notre Mandement sur ce sujet, est sans doute, mes tres-chers Freres, l'Ouvrage de Dieu; c'est lui qui Nous en avoit inspiré le dessein; c'est lui qui l'a conduit, et l'heureux succez qu'il a eu ne peut être attribué qu'à lui seul : *à Domino factum est istud.* Cette ferveur générale de tous les Fidéles dans tous les Exercices de Piété, leur empressement à venir en foule entendre les verités Evangeliques, les conversions sur-

prenantes, les fruits de pénitence, et de toutes sortes de bonnes œuvres qu'elles ont produit par tout, sont des merveilles que la divine Bonté a fait éclater à nos yeux, *et est mirabile in oculis nostris*. Et nous pouvons dire que le Seigneur est devenu propice à toute cette Ville, puisqu'il a fait paroître ses plus grandes Misericordes sur les plus grands pécheurs, *quoniam ostendit majestatem suam in gentem peccatricem*. Considerez donc, mes tres-chers Freres, la maniere admirable dont il vous a traités, benissez-le avec crainte et avec tremblement; rendez homage à ce Roy de tous les siecles; rendez-lui de tres-humbles actions de graces des biens infinis, que sa main libérale a répandus sur cette Ville pendant cette Mission, et priez-le qu'il daigne affermir tout ce qu'il a fait en nous. Pour vous donner le moyen de vous aquitter d'un si juste devoir; Nous avons crû qu'il étoit à propos de vous assembler tous au jour marqué pour la clôture de cette Mission, par une Procession générale du tres-saint Sacrement, afin que tous étant réunis dans un même lieu adorent en même temps et dans un même esprit Jesus-Christ renfermé dans la divine Eucharistie; lui fassent une reparation solemnelle pour toutes les prophanations et les outrages qui ont été commis contre son adorable Sacrement, et attirent par de ferventes prieres la continuation de la protection divine sur cette Ville.

A CES CAUSES, NOUS ARCHEVÊQUE et Comte de Lyon susdit, aprés en avoir conferé avec nos Vénérables Freres Messieurs les Doyen, Chanoines et Chapitre de l'Eglise Comtes de Lyon, avons Ordonné et Ordonnons, que jeudy prochain vingt-sixiéme de ce mois (jour de la Fête-Dieu) il sera fait une Procession générale du tres saint Sacrement pour la clôture de la Mission, à laquelle tous les Corps Séculiers et Réguliers assisteront. Elle partira de nôtre Eglise Cathédrale à huit heures du matin, et passant dans la ruë saint-Jean et sur le Pont de pierre, elle ira devant l'Église de saint-Nizier, de là dans la ruë des trois Carreaux, dans celle de la Mort qui trompe, et sur le Quay saint-Antoine, pour aller dans la Place de Belle-Cour, où elle s'arrêtera pendant quelque temps pour adorer le tres-saint Sacrement, qui sera placé sur le Reposoir dressé à cet effet; et aprés l'Adoration, la Réparation et la Benédiction du tres-saint Sacrement, elle retournera par la ruë de saint-Dominique, la Place Confort, la grande et petite ruë Merciere, sur le Pont de pierre, dans la ruë saint-Jean, pour finir dans nôtre Eglise Cathédrale. Enjoignons à tout le Clergé Séculier et Régulier de se trouver ledit jour dans nôtre Eglise Cathédrale, pour assister à ladite Procession selon leur ordre accoûtumé; et aux Ecclesiastiques des Séminaires de cette Ville de se rendre dans nôtre

Séminaire de saint Irenée, d'où ils viendront sous la seule Croix dudit Seminaire dans nôtre Eglise Cathédrale, pour assister pareillement à ladite Procession. Faisons défenses à tous Chapitres, Curés et Communautés tant Séculiers que Réguliers de cette Ville et Faux-bourgs, de faire aucune procession du saint Sacrement ledit jour, ny de l'exposer dans leurs Eglises qu'aprés que la Procession générale sera finie, ny même de l'exposer et d'en donner la Benédiction la veille dudit jour. Et d'autant que Nous ne désirons rien avec tant d'ardeur que d'augmenter le culte du tres adorable Sacrement de l'Eucharistie, Nous Ordonnons que l'Adoration perpetuelle en soit établie dans toutes les Églises Collegiales et Paroissiales de cette Ville; Et afin que cet établissement se fasse avec toute la solemnité requise, Nous Ordonnons que Dimanche prochain vingt-neufviéme de ce mois, il sera fait une Procession du tres-saint Sacrement de chacune desdites Eglises par le Clergé et les Religieux qui sont dans l'étenduë des Paroisses, de la même maniere qu'il se pratique le jour de la Fête-Dieu, lorsqu'il n'y a point de Procession générale. Donné à Lyon dans nôtre Palais Archiépiscopal, le vingt-troisiéme May mille sept cens douze.

Claude de SAINT GEORGE,
Archevêque de Lyon.

Par Monseigneur,
Le POIVRE, *Secretaire.*

Les prevost des marchands et echevins de la ville de Lyon, voulans contribuer à tout ce qui peut concourir à l'honneur et à la dignité de la Procession du tres-saint Sacrement, qui se doit faire Jeudy prochain 26. du présent mois, pour la clôture de la Mission générale, et répondre aux intentions de cet établissement, et à l'utilité des soins que les R. P. Jésuites se sont donnés pour entretenir, et pour augmenter la piété de nos Citoyens, Nous avons crû devoir prendre toutes les précautions convenables, tant pour la décoration des ruës par où ladite Procession doit passer, que pour en rendre le passage libre, et prévenir en même-tems jusqu'aux moindres occasions de désordre.

Nous avons à cet éffet Ordonné et Ordonnons à tous les Proprietaires ou Locataires des Maisons faisant face sur les ruës de S. Jean, sur les entrées du Pont de pierre jusqu'à l'Eglise de S. Nizier, la ruë des trois Carreaux, celle de la Mort qui Trompe, le Quay S. Antoine, et des Celestins, sur toute la place de Belle-Cour, la ruë S. Dominique, la place Confort, la grande et petite ruë Merciere, de faire tapisser le devant de leurs Maisons; ensorte que le tout soit en état ledit jour jeudy prochain sur les sept heures du matin, déffendons d'employer des Tentures noires, sous quelque pretexte que ce soit.

Enjoignons à tous massons, charpentiers et autres, d'enlever tous les bois, pierres, terres, et materiaux qui occupent lesdites ruës, places, et passages, conformément aux Ordonnances de Voyrie dans le jour de demain 25. du présent mois, et ce pour tout délay, à peine de 50 l. d'amande et de confiscation de tout ce qui se trouvera embarrasser lesdites ruës et places passé ledit tems, aplicable moitié aux Pauvres du grand Hôtel-Dieu, et l'autre moitié à ceux de l'Aumône Générale.

Deffendons à tous cabaretiers, vendeurs de vin, et caffetiers de cette Ville de donner à joüer, à boire, et à manger ledit jour jeudy prochain : leur enjoignons de tenir fermés leurs cabarets, beuveries et caffés, sans y recevoir personne, à peine de 150. liv. d'amande, applicable comme dessus.

Ordonnons au Voyer de cette Ville et aux Commissaires de Police de tenir la main chacun en ce qui le concerne à l'execution de nôtre présente Ordonnance, laquelle sera lûë, publiée et affichée dans tous les endroits accoûtumés. Fait au Consulat par Nous Prévôt des Marchands et Echevins de ladite Ville, le Mardy 24. May 1712. Signé, RAVAT, FISCHER, ANISSON, BOURG, et FERRARY.

Par le Consulat,
PERRICHON.

Leu, publié à haute et intelligible voix, son de Trompe et cry Public, dans tous les Lieux, Places et Carrefours de cette Ville, à ce que personne n'en puisse ignorer, Par nous Jean-Baptiste Lardy, et Jaques Guinand, Huissiers Audianciers, et Jurés-Crieurs publics pour le Roy, en la Ville et Faux-bourgs de Lyon, soussignés ; en presence de Jean-Claude Jaquier, Trompette de cettedite Ville, ce 24. May 1712. Signé, Lardy et Guinand.



Notre siècle où brille l'égoïsme,— et ce n'est pas là son moindre défaut, — a cependant des applaudissements pour le dévoûment catholique en la personne des enfants du vénérable de La Salle et des *Petites-Sœurs*. Cette admiration si justement méritée étonne les libres penseurs et les philanthropes, qui ont traduit en leur baragouin libérâtre le mot divin de *charité* en celui de bienfaisance et d'humanité. Allez demander à ces bienfaisants s'ils auraient le cœur de manger les restes des pauvres et de les laver, eux et les haillons sordides dont la philanthropie les couvre, et vous verrez la réponse qui se peindra sur leur visage !

Celui qui guérissait les lépreux peut seul inspirer cet amour à notre pauvre nature. Le dévoûment des Petites-Sœurs, si admirable qu'il soit, n'a pas attendu les temps actuels pour fleurir en l'Église de Dieu, et la preuve que nous en allons donner ne diminuera en rien cette œuvre admirable ; mais, répétons-le encore, la charité envers les membres souffrants de Jésus-Christ n'est pas un fruit nouveau en son Église : il y a toujours eu des Petites-Sœurs! Et M. de Montalembert a, de son riche pinceau, donné le portrait de celle qui s'appelait Élisabeth de Hongrie, et dont les actes de courage, racontés par l'illustre écrivain, soulèvent le cœur de nos délicates du jour, trop proprettes pour toucher des pauvres dégoûtants. La philanthropie voudrait des pauvres en gants blancs et costume de bal, avec ou sans parfums!

Nous avons parlé de la reine de Hongrie; parlons d'un pauvre religieux qui, au temps

des splendeurs de Versailles, trouva le moyen d'élever une centaine de palais plus admirables pour les pauvres que celui où Mansard logeait le grand *roi soleil*.

En nous servant de cette dernière appellation, inventée par les Michelets ou autres Saint-Simons modernes, nous n'avons nullement l'intention de justifier une expression inventée par les contempteurs de la royauté. Mais revenons au Mansard provençal, qui trouva moyen d'élever, dans le seul Comtat-Venaissin, 10 palais et 109 autres en divers lieux. Si le mot palais déplaît, bien qu'il s'agisse seulement d'asiles destinés aux membres souffrants du *roi céleste*, disons : hospices ; ce terme, plus chrétien, est d'ailleurs plus exact et n'impliquera pas l'idée de luxe, qui serait peut-être inconvenant en des fondations charitables où la salubrité et la commodité semblent le seul luxe permis.

Les asiles ouverts aux pauvres de la cité

papale et du Comtat eurent pour architecte un homme pauvre lui-même, n'ayant d'autre fortune que son bon cœur et sa soutane de jésuite,—car il faut bien avouer qu'il l'était; si nous ne le disions pas, les pierres le diraient. — Le grand roi voulut louer ce pauvre Jésuite, et le pape lui-même recourir à son expérience. Enfin, pour tout dire en un mot, cet homme admirable, dont le nom était dans la bouche des rois et dans le cœur des pauvres, s'appelait le P. Honoré Chaurand (1).

Nous avons peu de détails sur la vie du P. Honoré; ses œuvres disent ce qu'il fut. Les pauvres n'ayant point d'historiographes, nous bornerons notre récit à la copie du vieux ménologe de la Compagnie et au Précis historique du religieux enfant d'Avignon, Louis de Camaret, dont la famille vit encore à l'ombre du château des papes. Avant de passer

(1) C'est le nom porté de nos jours par le très-honorable baron député de l'Ardèche.

aux récits du P. de Camaret, lisons le ménologe que nous a légué l'ancienne Compagnie, sans ajouter un mot à cette religieuse notice. A ceux qui seraient tentés de la trouver trop courte, nous dirions : comptez tous ces pauvres vieux disant au P. Honoré : *Filii tui sumus, et domus nostræ opera manuum tuarum : felicitas filiorum gloria patris eorum.*

Après les notes du P. de Camaret viendra la lettre du P. Chaurand lui-même sur les maisons de retraite. Nous y verrons l'admiration du charitable hôtelier des pauvres pour ceux qui, en Bretagne, avaient élevé des asiles où les pauvres affamés du pain de l'âme, qui est la parole de Dieu, se pouvaient rassasier en ces hôpitaux spirituels dus à l'inspiration du fondateur de la Compagnie de Jésus, dont les succès, même de son vivant, le faisaient appeler *seductor ille* (le magicien). Le P. Chaurand nous exprime vivement son admiration pour les arsenaux

spirituels fondés par nos trois célèbres Bretons : Huby, de Kerlivio et de Francheville; ces derniers ayant fait pour l'âme des pauvres ce que le P. Chaurand fit pour leurs corps.

Voici comme il parle de l'œuvre des trois Bretons. Nos lecteurs diront sans doute, avec nous, que l'impression du P. Chaurand méritait d'être conservée, ainsi que l'œuvre dont il parle, et vivante encore au sein de la catholique Bretagne dont le sang, mêlé à celui de la France, a donné tant d'émules aux du Guesclin, aux Maunoir et aux Chateaubriand. Voici cette lettre du P. Honoré Chaurand, datée de Vannes, le 1er février 1682.

COPIE D'UNE LETTRE

DU PÈRE HONORÉ CHAURAND

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Écrite de Vennes, le premier jour de février de l'an 1682, au R. P. Galien, de la même Compagnie, Provincial en la province de Lyon, touchant la Maison des retraites establies à Vennes.

MON REVEREND PERE,

Cette maison des retraites que je suis venu voir en cette ville, donne tant de gloire à Dieu, et produit pour le salut des âmes des effets si admirables et si surprenans, qu'elle peut servir d'un bel exemple à toutes les Maisons de notre Compagnie, comme elle a servi d'idée à toutes celles que nous avons dans la Bretagne. Voici comment elle a été commencée depuis vingt ans, et conduite jusqu'à cette heure.

Un prêtre de ce païs, qui ne veut pas être nommé, riche et grand ami des Jésuites, fit bâtir une fort belle maison pour un Séminaire des Ecclesiastiques de ce Dioceze, desirant que comme il nous donnoit ce bâtiment, l'Evêque nous donnat aussi la conduite

de ceux qu'on y éléverait. Mr de Rosmadec le Prelat de ce temps-là, et notre ami particulier, consentit d'abord; mais Mr de Gondi, Archevêque de Sens, ayant conféré avec luy dans Paris, l'en dissuada. Et quand il fut revenu en son Dioceze et qu'il vit dans un Synode, que ses curez témoignoient quelque repugnance, de voir les Ecclesiastiques du Dioceze élevez par des Jesuites, il changea de resolution, et demanda cette maison à M. Querlivio qui la luy refusa pour la donner à nos Pères. Comme elle leur étoit inutile, il prit la resolution avec nôtre Pere Hubi, compatriote et grand ami de ce prêtre, et un Jésuite fort spirituel et fort vertueux, de l'employer à l'usage des Retraites; ce qui fut fait dés l'heure avec l'agrément de l'Evêque même, qui s'y est retiré quelquefois pour y faire les Exercices de saint Ignace.

Au commencement, on y recevoit d'abord tous ceux qui s'y présentoient, et on donnoit à chacun séparément ces exercices : mais comme le nombre croissoit tous les jours, pour éviter la confusion, on commença de les ranger par bandes, selon l'ordre que nous dirons dans la suite.

La maison est bastie fort commodement pour cet usage : elle est divisée en deux parties, celle qui est sur la rüe est loüée à deux locataires qui s'obligent de nourrir tous les exercitants ; ceux qu'on appelle

de la premiere Pension, et qui sont les plus qualifiez donnent seize sols par jour ; ceux de la seconde qui ne boivent point de vin, ne donnent que quarante sols pour toute la huitaine. Ces locataires s'obligent aussi d'entrétenir durant toute l'année l'huile de la lampe, et c'est de l'huile d'olive : de faire toutes les petites reparations de la maison, et de fournir le linge de la table, des lits, et même de la sacristie, et enfin d'entrétenir des valets et des lecteurs qui servent les exercitants. Quoi que tous ceux qui vendent du vin en Bretagne payent quelques imposts, neanmoins les Etats du païs donnent la ferme générale à condition que les fermiers n'en exigent point pour le vin qui se debite en cette retraite. L'autre partie de la maison qui est contiguë à nôtre College est fort belle et fort commode, elle a une basse cour, une grande sale toute environnée de peintures, et de pièces imprimées qui sont propres à instruire ou à toucher les exercitants : de cette Sale on passe à une fort grande et fort belle Chapelle, où le Saint Sacrement repose toute l'année dans un riche et grand tabernacle doré. Il y a à côté un Parterre avec de belles allées où l'on va prendre l'air quand on en a besoin.

Le reste du bâtiment est un grand corps de logis qui a quatre estages l'un sur l'autre : en chacun d'eux, il y a une galerie qui a huit chambres à droite

et autant à gauche, avec une neufviéme qui la termine, et est occupée par l'un des quatre Peres qui ont soin châcun des Exercitans de sa galerie.

Dans châque chambre il y a un lit, un Oratoire et une table, elles ne sont divisées que par des tenduës de bois, et n'ont point d'autres lambris que celuy qui est commun à toute la Galerie : car on a jugé qu'il faloit leur donner beaucoup d'air pour l'Esté. On loge en la premiére et en la seconde Galerie les personnes les plus honnêtes, et leurs lits sont environnez de rideaux fort propres, on loge sur la plus haute Galerie les Villageois ; il n'y a de chambres que d'un côté et deux lits en châcune, de l'autre côté on a mis un rang fort long de paillasses qui se touchent, et des couvertures grossières sur chacune de ces paillasses.

On reconnoit qu'on a mal fait de loger là les Villageois, qui ne pouvans demeurer au lit aussi longtemps que les autres, sur tout aux grands jours, incommodent grandement ceux qui sont dessous, parce qu'étant accoutumez de dormir peu, se lèvent plûtost, et se couchent plus tard que le reste des Exercitans : Il eut mieux été de bâtir en bas et à costé un logement pour cette sorte de personnes.

Il y a encore un corps de logis qui coupe à angle droit celui de ces quatre Galeries, il n'est pas si grand quoy qu'il soit aussi haut, on y a fait de plus

grandes et de plus belles chambres pour les personnes de la premiere qualité, mais il n'y en a pas assez, il y a néanmoins tres-souvent des Magistrats et des personnes signalées qui logent volontiers dans les chambres les moins commodes. Quand on mange il y a un Lecteur en châque Refectoir, qui lit tout le temps de la table des matieres conformes au sujet des Méditations qu'on fait chaque jour : il y a aussi un de nos Peres qui se promene toujours de l'un à l'autre Refectoire pour donner ordre à tout, et qui aprés le repas s'en va manger au College : personne des nôtres ne mangent jamais dans la Maison de Retraite.

Il y a quatre Peres qui y demeurent et qui la conduisent, Mr Querlinio les a fondez et leur a donné près de cinq cens escus de rente? ils donnent au College châcun cent escus pour leur pension, le reste est pour les besoins de leur Maison : le Pere Hubi est le supérieur indépendant du Recteur en tout le temporel, les autres trois Peres dependent de ce superieur en la seule conduite des Exercitans.

Leurs noms sont écrits au Catalogue de la porte du College avec ceux des autres dans l'ordre alphabetique : mais celui du Supérieur n'est mis dans ce même ordre que sous ce titre : *Superior domus Exercitiorum*.

Il faut encore remarquer ici sur le temporel de cette Maison, qu'il y a certains Exercitans qui ou par pauvreté, ou par quelqu'autre considération se nourrissent eux mêmes : ils ont un Refectoir à l'entrée de la Maison, où leurs parens leur portent à chacun leur dîner et leur souper, à même temps que les autres mangent ailleurs, et ceux-cy ne payent tout-à-fait rien aux Hostes qui nourrissent ces autres Exercitans.

Ceux qui veulent faire la Retraite dans cette Maison s'y rendent le premier ou le troisième Mardy au soir de chaque mois, excepté le mois d'Octobre, qui est le temps des vacations, tellement qu'il y a châque année environ vingt bandes d'Exercitans, dont le nombre est si grand et si prodigieux, qu'il monte châque année au delà de deux mille. On reçoit indifféremment les Laïques et les Ecclesiastiques, les Nobles et les Roturiers, les Pauvres et les Riches, les Doctes et les Ignorens, aussi a-t-on mis sur l'entrée de la Maison cette Inscription : *Domus mea domus orationis vocabitur, omnibus gentibus.*

Avant que j'eusse veu l'expérience de cette Maison j'avois creu que celle de Quimper en usoit mieux, parce qu'on sépare les bandes des Ecclesiastiques et des Laïques ; mais j'ay trouvé que cette separation n'est nullement necessaire, ainsi qu'il paroîtra en la suite.

Au reste c'est une merveille surprenante de voir que le Mardy au matin on ne sait point s'il viendra personne en retraite, et néanmoins sur les trois ou quatre heures du soir, sans qu'on se mette en peine d'inviter qui que ce soit, la Maison se trouve toute pleine d'Exercitans qui se rangent tous dans la Sale, jusques à ce que le Pere, quand il voit que tout est venu assigne à châcun la chambre qui convient à sa qualité. Le nombre est ordinairement de deux cens. On en peut loger jusques environ deux cens cinquante. J'ai veu dans la derniere bande de juillet des Exercitans venus de tous les Dioceses de Bretagne, à la reserve de celuy de Nantes, où il y a une semblable Maison : et ce qui est de plus admirable c'est que quoy que ce fut au temps de moisson qui occupent tous les gens de la campagne, j'y contay plus de quarante laboureurs.

Voicy ce qui contribuë à faire venir ces grandes foules de monde sans que nul des nôtres s'en mêle : Premièrement on imprime châque année un placard et l'on marque les jours ausquels on commencera, et l'on finira les Exercices de châque bande. On en envoye en toutes les Paroisses des Dioceses, on les affiche aux Sacrities et aux Eglises de chaque lieu : on en donne aux Exercitans lorsqu'ils s'en retournent pour les publier en leur païs, et même lorsqu'on imprime l'ordinaire de l'Office des Prestres comme

on y marque les jours ausquels on donne les Ordres, ainsi on y marque les jours ausquels les exercices commencent. Je vous en envoie un exemple que vous verrez en cette page de l'Ordinaire imprimé cette année.

D'ailleurs plusieurs Curez publient aux Prônes ces Placards, et ceux du Dioceze de Vennes exhortent leurs Paroissiens par ordre de leur Evêque à aller en cette retraite. Ceux qui y ont été une fois, y retournent presque toutes les années, et en disent tant de bien qu'ils persuadent à plusieurs autres d'y aller, et même ils les y conduisent. Les changements de vie et de mœurs qu'on remarque en plusieurs de ceux qui en reviennent en persuade d'autres, les meres y exhortent leurs enfants, les femmes leurs maris, quelques Confesseurs y obligent leurs penitens, les Missionnaires y en envoient un grand nombre. Les debauchez dès qu'ils veulent se convertir se resolvent à commencer par la retraite, et quelques uns mêmes se trouvans dans le danger font vœu d'y aller, il y a aussi des Curez qui s'y en vont et y menent avec eux un grand nombre de leurs Paroissiens.

Les speculatifs qui n'ont pas l'experience de ces exercices ont délibéré plusieurs fois, s'il ne serait pas mieux de recevoir separément les bandes des Ecclésiastiques, des gens qualifiez, et puis des Vil-

lageois, mais on a toûjours conclu qu'il est mieux de les recevoir tous ensemble, parce-qu'autrement, on ne pourrait pas donner en un an les exercices à tous ceux qui se présenteroient; car comme les bandes des Ecclesiastiques ou des personnes qualifiées seroient plus petites, il faudroit que celles du peuple fussent chacune de quatre ou cinq cens, et l'on ne sauroit ny en loger ny en confesser un si grand nombre tout à la fois, outre que les exercices de Saint Ignace fournissent les mêmes Méditations, et les mêmes sujets pour toutes sorte de personnes, Laïques et Ecclesiastiques, Doctes et Ignorans, on traite en public certaines matieres, ou dans les Exhortations ou dans les Méditations qui conviennent à tout le monde, et on explique en particulier les autres matieres qui conviennent à châque estat, Ecclesiastique ou Laïque.

Et quoy qu'il semble qu'un Gentilhomme ou un Magistrat doive se rebuter d'être mêlé avec des Païsans, et les Abbez avec des jeunes Echoliers, neanmoins ils avoüent eux-même que cette multitude et la variété des personnes leur donne de la devotion. C'est ce que j'ay remarqué en la derniere bande, où je voyois en même temps fondre en larmes des Curez, des Magistrats, des Gentils-hommes, des Bourgeois, des Marchands, des Artisans, des Laboureurs, des Vieillards, de septante à huitante ans,

et des Echoliers et d'autres jeunes garçons de boutique âgez de quinze à seize années.

J'ay veu des Magistrats et des Gentils-hommes, et même des Ecclésiastiques fort spirituels, qui m'on dit qu'en faisant la retraite dans des Maisons de Paris ou d'ailleurs, ils s'ennuyoient dans trois jours, et que neanmoins ils ne s'ennuieroient pas celle-cy après trois semaines, quoy-que durant tous les huit jours on y observe un silence aussi severes que parmi les Religieux les mieux reglez.

L'ordre qu'on tient durant la Retraite est tout-à-fait beau, et bien proportionné au dessein de saint Ignace, on y traite en abbregé selon l'idée des Exercices de ce saint Patriarche, tous les sujets de la vie purgative, illuminative, et unitive, et l'on y garde avec soin, non seulement le silence, car il n'est jamais permis aux Exercitans de parler durant la huitaine, mais encore les annotations, les additions, et les autres règles qui sont prescrites dans le livre que le saint a composé.

Pour cela dès le Mardy au soir après souper, on s'assemble dans la Sale, et là au lieu de la recreation, le superieur de la Maison declare à tous la distribution du temps des Exercices, et de toutes les autres choses qui doivent estre observées et qui sont marquées dans des imprimez qu'on a mis en châque chambre : On donne aussi à ceux qui en sont ca-

pables, quelques cayers separez, où sont imprimées les Méditations de chaque jour, et les livres qu'ils doivent lire.

Le lendemain et tous les autres jours suivans depuis cinq heures du matin jusques à neuf heures du soir, les Exercices sont si bien réglez qu'il n'y a pas un quart d'heure qui ne soit determiné pour quelque saint employ.

On les assemble tous les jours cinq fois, et durant cinq heures ou à la Chapelle pour faire leurs méditations, ou pour entendre les Exhortations, ou pour vaquer aux considerations qu'on appelle icy des Conférences. Le reste du temps qui n'est pas pour le repas, est employé à dire ou à entendre la Messe, à reciter l'Office Divin pour les Prestres, ou celuy de Nôtre-Dame pour les Laïques, ou le Chapelet; il est aussi employé ou à lire, ou à entendre lire les livres propres aux Méditations de châque jour, ou enfin à quelques autres exercices qui sont marquez à châcun selon sa portée.

A cinq heures du matin on se lève, on va saluer le Saint Sacrement, depuis cinq et demie jusques à six et demie; ceux qui sont les plus spirituels, font leurs méditations s'ils veulent dans leur chambre, ou bien ils vont avec tous les autres la faire dans la Sale en cette maniere. Le Père qui a ce soin monte en Chaire, explique en peu de mots l'art de méditer

et le sujet de la méditation qu'on va faire. Il en distribuë les points, et puis tous se prosternans à genoux, avec luy, il fait la méditation tout haut, qu'il commence par l'Oraison qu'on nomme préparatoire, où il se propose la presence de Dieu, luy offre cet exercice, fait les deux préludes, et passe ensuite aux points qu'on doit méditer, produit tout haut les pensées de l'entendement, et les affections de la volonté, faisans de temps en temps des poses pour donner à chacun le loisir de les continuer en silence, selon que le Saint Esprit luy suggere. Il continue cette methode pendant l'heure entière, faisant ou asseoir ou agenoüiller les assistans selon les besoins. L'heure étant passée on se leve on va de la Sale à la Chapelle, on baise en passant un crucifix qu'on rencontre sur l'entrée, et tous étant rangez à genoux le Père fait le dernier colloque devant le Saint Sacrement avec une priere ou il demande à nostre Seigneur les graces proportionnées au sujet de la méditation, après quoy tous disent le *Pater* et l'*Ave*, baisent la terre et se retirent en silence en leurs Chambres pour y faire un quart d'heure de recollection; ou de reflexion sur les bons propos qu'ils viennent de concevoir.

En assistant à cette sorte de meditations, j'y ai remarqué, une espece de miracle approchant de celuy que firent les Apostres au jour de la Pente-

coste. Car j'ay vû en une multitude composée de tant de sortes de gens Ecclesiastiques, Laïques, Doctes, Ignorans, Nobles, Roturiers, jeunes et vieux, Spirituels ou grossiers, que quand un seul homme leur parlait, le Saint-Esprit par un prodige ordinaire en ce lieu, touchoit tous ces cœurs fort sensiblement, et donnoit à chacun d'eux les pensées et les sentimens qui luy étoient propres, ainsi qu'ils déclaroient aux Pères qui les dirigent.

Environ les sept heures on dit la Messe, tous y assistent, on l'accompagne par fois de quelque chant, ou de quelques actes proportionnez à la Méditation du jour. Au sortir de là, ceux qui en ont besoin vont déjeuner. Depuis huit heures et demie jusques à neuf, et demie, on fait à la Chapelle une exhortation pathetique, sur le sujet des meditations. On la finit aussi par un colloque que le Prédicateur fait à genoux devant le Saint Sacrement. Tout le reste de la matinée est employé selon la distribution du temps, ou à reciter l'Office à l'Oratoire, ou à lire les Livres Spirituels qui sont assignez ou à préparer la Confession generale, ou à dire le Chapelet pour le regard de ceux qui ne sçavent pas lire. A dix heures et trois quarts tous dinent, et après le diner, ils s'assemblent à la Sale, et pendant qu'ils gardent le silence, un des Pères, au lieu de la recreation leur explique d'une manière familière, et instructive

chaque jour un Tableau differend qu'on expose pour lors et qui contient quelque moralité conforme aux sujets qu'on medite ce même jour. On en vend à Paris; ces tableaux representent ou les sept pechez mortels, ou les quatre fins de l'homme, ou quelques paraboles de l'Evangile, comme sont celle de l'Enfant prodigue, ou du Samaritain ou l'histoire du riche damné, quelques autres representent les deux étendards des exercices de Saint Ignace, ou les trois classes differentes, ou les deux Tables du Decalogue ou les vertus Théologales, ou les huit Beatitudes et ainsi du reste. L'explication de ces Tableaux est fort ingenieuse, instructive, et si agreable qu'elle sert de recreation à chacun des exercitans, qui en sont également édifiez et touchez. A la fin de cette explication on va dans la Chapelle, faire une priere pathetique au Saint Sacrement, sur le sujet qui vient d'être expliqué, et puis chacun se retire en sa Chambre.

Depuis cette sorte d'entretien jusques à deux heures et demie. On s'occupe ou à lire et à écrire dans la chambre, ou à visiter les stations differentes de la Passion exposées à la Chapelle, à la Sale et aux Galeries de la Maison. Ces Stations sont dix-huit peintures, qui representent les diverses peines de Nôtre Seigneur, son agonie au jardin, sa prise, ses accusations, sa flagellation, son couronnement et le reste. On y conduit une bande de ceux qui ne

çavent pas lire, car les autres y vont chacun en on particulier, ils se prosternent à genoux devant 'Image, et puis un Lecteur lit tout haut le Mystère xpliqué dans un Livre du P. Parvilliers composé our cet usage, et les prières ou les actes proporionnez au sujet. Ils se levent trois ensemble et vont le la première Station faire le même à la seconde, t puis à la troisième, et en distribuent le nombre l'une telle sorte, que dans les huit jours ils les visient toutes, quand la premiere bande a fait, la seonde et les autres succedent et font le même, et gagnent ainsi les Indulgences que Monseigneur de Vennes a appliquées à ces peintures pour les exercians qui les visitent de cette sorte.

Depuis deux heures et demie jusques à trois et lemie, on fait dans la Chapelle une seconde exhoration fort pathetique qui peut servir et de consideation et de meditation, après laquelle tout le reste lu temps est employé, ou à la prière vocale de l'ofice ou du Chapelet ou à la mentale et à la lecture, ou à la conference particulière avec le P. Spirituel. Mais depuis cinq et demie jusques au souper on assemble separement les Prêtres pour leur faire des conferences propres à leur état, et les bonnes gens, pour leur faire des catechismes et des instructions chrétiennes, pendant que les autres s'occupent saintement en leur chambre.

On soupe à six heures et demie, et à sept heures tous se rendent à la Sale, où le Père les entretient comme après le dîner non pas sur des peintures, mais sur des reglements de la vie chrétienne, et leur explique facilement tout ce qu'ils ont à faire chacun en son état pour la conduite de leur conscience ou de leur famille et ainsi du reste.

A huit heures on dit en ce même lieu les Litanies des Saints, et les Oraisons qui suivent, avec quelques autres prières, on y fait tout haut l'examen de conscience, après lequel tous s'en vont à la Chapelle, et la on trouve exposée chaque soir sur l'autel une peinture differente sur les divers Mysteres de la Passion, elle paroît dans les tenebres par le moyen de quelques chandeles allumées que l'on cache derriere. Ces peintures sont l'une de l'agonie du Sauveur au jardin, l'autre de la trahison de Judas, l'autre des tourmens que le Sauveur souffrit chez Caïphe, l'autre de la flagellation, et ainsi de suite, jusques au crucifiement.

Tout le monde étant à genoux devant cette representation, le Pere explique en peu de mots et en des thermes pathetiques le mystere, et l'accommode au sujet des meditations et des autres matieres qui ont été traitées ce même jour. Il conclud par quelque priere proportionnée qui est quelque fois suivie d'un chant ford devot, et fort touchant, après lequel

tous baisent la terre, et puis on se retire aux Chambres et l'on se couche.

Outre les exercices qui se font tous les jours, on pratique encore chaque matinée dans la Chapelle, aprés la premiere meditation, quelques ceremonies propres au sujet de chaque jour, comme par exemple au commencement de la semaine, on distribuë à chaque exercitant un Crucifix en cette maniere. On met deux fauteüils aux deux côtez de l'Autel où se mettent deux Peres avec le surplis pour les distribuer, et après qu'on a expliqué, avec quelle devotion on le doit garder à la Chambre, on entonne le *Vexilla Regis*, que l'on continuë durant la distribution. Deux autres Prêtres les prennent aux deux portes de la Sacristie, et les remettent à ces deux Peres qui les donnent, comme on donne les Saints du mois à ceux qui viennent en ordre les recevoir à genoux, et lorsqu'ils sont tous distribuez on leur fait une petite exhortation pathetique sur ce sujet, qui est une paraphrase de ces mots de saint Augustin, *Suspice vulnera pendentis pretium redimentis... Totus pro vobis figatur in corde qui totus pro vobis fixus est in cruce*, après qu'oy on les renvoye tous à leurs chambres avec le Crucifix à la main, et les larmes aux yeux.

Un autre jour on fait une amende honorable devant le Saint Sacrement qui est dans le Ciboire ex-

posé sur l'autel. Un prêtre ayant le surplis et l'étole prononce cette amende tout haut, et le reste des assistans la ratifie.

Un autre jour on fait à peu près de la même maniere, tantôt le testament de l'ame, selon le modele de celuy que fit S. Charles Borromée, tantôt la consecration de sa personne et de sa famille à la sainte Vierge, ou à l'Ange Gardien, tantôt on fait l'Adoration du Crucifix, ou la renovation des Saintes promesses du Baptême, ou quelque devotion pour les ames du Purgatoire.

Le dimanche au matin tous ceux qui ont la devotion de communier le font durant les Messes qui se disent pendant toute la matinée; mais le dernier jour qui est le Mecredy, on fait une communion generale, d'une telle sorte neanmoins que si quelqu'un n'étoit point en état de la faire, comme il arrive parfois, on ne le pourroit pas remarquer.

Ce même jour le dernier de la Retraite se passe tout, en une solemnité extraordinaire ; car quelque temps aprés la meditation du matin, tout le monde étant assemblé à la Chapelle on espose le Saint Sacrement pour tout le reste de la journée, on dit la Messe, à la fin on communie les Exercitans, ausquels on fait avant, et aprés la Communion quelque exhortation courte et devote qui excitent à l'amour de Dieu, et à la resolution de mieux vivre.

Afin que cette devotion soit plus touchante, on a dessein d'introduire la coûtume, que chacun en communiant aura un Cierge allumé et que les hôtes qui nourrissent les fourniront moyennant deux sols, que chacun leur donnera par dessus la pension ordinaire, aprés la Messe et l'action de Graces, on se retire à la Chambre, ou bien on se tient devant le Saint Sacrement.

A huit heures, on revient à la Chapelle, où l'on a preparé un Autel, devant le Balustre, sur lequel est exposé, au milieu, un Crucifix en relief, à la droite du Livre ouvert de l'Evangile, à la gauche un grand Reliquaire, ou l'on voit au travers d'un verre de belles Reliques.

Tout le monde étant prosterné devant le Saint Sacrement, et devant cét Autel, le Pere revêtu d'un surplis, et debout à côté du même Autel explique le dessein de la ceremonie, il dit que c'est pour renouveller icy non seulement les protestations faites au Baptême; mais tous les bon propos faits durant la retraite, et pour promettre à Dieu, non par un vœu, ni par un serment, mais par une sainte resolution de le mieux servir desormais, et de mourir plûtôt que de l'offenser mortellement.

Après cette petite instruction, un Prêtre revêtu de la Chape prend le Saint Sacrement de l'Autel, et se tournant vers le peuple, il le soûtient jusques à ce

que le Pere en le montrant aux Exercitans, leur dit que c'est là ce Jesus qui les est venu chercher du Ciel dans une étable et sur une Croix pour faire leur salut, et puis en leur montrant ce qui est sur l'Autel, il leur dit que c'est cette Croix qui a mis en fuite toutes les puissances de l'Enfer, et triomphé de tout le monde, que c'est là cét Evangile qui a dissipé toutes les tenebres de la terre, et que ce sont là les Reliques des Saints, qui ont signé de leur sang le même Evangile, et nous ont donné l'exemple de la fidelité que nous devons à Dieu; qu'il faut que chacun promette à Dieu une semblable fidelité, en adorant Jésus-Christ sur cet Autel, et en baisant avec respect et sa Croix et son Evangile, et les reliques de ses saints Martyrs.

Ensuite le Prêtre accompagné de quelques Ecclesiastiques porte en procession le saint Sacrement autour de la Chapelle en dedans, pendant qu'on chante un Hymne, et quand il l'a remis sur l'Autel, le Pere prosterné au milieu de la Chapelle dit tout haut quelques prieres, qui servent d'exemple aux autres, et puis pour adorer le saint Sacrement, il baise la terre. aprés il s'approche de l'Autel et baise la Croix, l'Evangile, et les Reliques, ensuite pour adorer encore le saint Sacrement, il baise une seconde fois la terre au même lieu que la premiere fois, et va s'asseoir à sa place. Le Prêtre qui a posé

sa Chape, tous les Ecclesiastiques qui le suivent, et tous les autres font la même que le Pere : cependant on chante quelques Psaumes propres à cette solemnité, qui dure presque jusques au dîner.

A la fin le même Pere distribuë à ceux qui sortent de la Chapelle, une petite Croix qui a touché de celle de nôtre Seigneur, et un petit billet imprimé, qui les fait souvenir d'implorer souvent l'aide de Dieu et de la sainte Vierge pour la perseverance.

Après dîner on explique à la Sale le dernier tableau, qui est de la gloire du Paradis et de la peine de l'Enfer, dont les Exercitans ont été delivrés par la penitence. Et puis on va conclurre la Retraite dans la Chapelle. On chante le *Te Deum*, pour l'action de graces. On invoque l'assistance de la sainte Vierge pour toute l'assemblée, on prie pour le Pape, pour le Prelat, pour le Roy, et pour tous ceux qui sont recommandez aux prieres, on donne la Benediction du saint Sacrement, on le remet dans le Tabernacle.

Aprés cela, le Prêtre va poser la Chape, prend les ornemens noirs, on met sur l'Autel les ornemens de même couleur, et un Tableau du Purgatoire, on fait des prieres pour les morts qui ont été autres fois dans la Retraitte, on écrit dans un Livre ceux qui se veulent obliger de faire dire chaque année, là ou ils se trouveront, une Messe pour les morts de la

même Retraitte, et puis le Pere prie toute l'assemblée de luy pardonner les fautes qu'il peut avoir commises en leur service, prend congé d'eux en les embrassant, tous les autres Peres font le même, et tous les exercitans se disent aussi à Dieu mutuellement, et se retirent, souvent les larmes aux yeux et avec l'édification de tout le monde.

Les admirables fruits de ces exercices ravissent tous ceux qui les voyent, quelques-uns pour exprimer leurs pensées nomment ces Retraittes, un ample abbrégé des exercices de saint Ignace, qui a cet avantage par-dessus les ordinaires, qu'on y traitte dans huit jours presque toutes les matieres des quatre semaines ; et on les traitte d'une maniere tres propre à toucher, car sans préjudice du silence qui s'y observe tres exactement, on est fort animé par les bons exemples de tant de personnes qui s'assemblent tous les jours durant plus de cinq heures entières, et qui pratiquent des ceremonies tres touchantes.

Quelques autres nomment ces Retraittes un abrégé de Mission ; et c'est avec raison, car on peut dire pour quelques-uns des Exercitans que cette retraitte n'est qu'une Mission de huit jours, mais on peut dire pour tous, que cette Mission a des avantages que les autres n'ont point. Car nous n'allons pas chercher les Auditeurs ; ils viennent eux-même nous

chercher, et s'abandonner absolument à nos dispositions, ils entendent chacun plus de quarante exhortations, sans être jamais distraits par aucun de ces embarras du monde, qui étouffent les mouvemens du saint Esprit au sortir d'un sermon, et ils ont tous l'avantage de ne consulter pour leur conscience, et pour leur Confession generale, que quelque habile Directeur.

Il y en a d'autres qui nomment la Retraitte un Noviciat du Christianisme, et ceux-cy parlent fort juste. Car nous voyons effectivement que tous ceux qui en sortent, quand même ils auroient été auparavant debeauchez, ignorans des veritez Chrétiennes, et tout-à-fait perdus ; ils en sortent remplis de l'esprit de Dieu comme les disciples qui sortoient de leur Retraitte lorsque le saint Esprit y parut le jour de la Pentecoste, ils parlent un nouveau langage, ils ne respirent que Dieu, ils sont changez en des nouveaux hommes, ils sanctifient leurs familles, ils édifient toutes les compagnies où ils se trouvent, et ils avoüent eux-mêmes qu'ils n'ont commencé de vivre en Chrétiens que lors qu'ils ont commencé leur Retraitte.

L'exemple de cette sainte entreprise a animé le zele des femmes qui ont souhaitté un bonheur semblable à celuy des hommes; une Demoiselle de la ville, qui ne veut pas être nommée, fille de cinquante

ans, de la premiere qualité de ce païs, riche et fort vertueuse, étant sous la direction de nos Peres, comme elle l'est aujourd'huy, sous celle du fondateur de la Retraitte des Hommes, leur proposa le dessein qu'elle avoit de bâtir une maison d'exercices pour les femmes, ils n'en furent point d'avis craignans plusieurs inconveniens qu'il y avoit à craindre : mais le zele admirable de cette demoiselle a surmonté toutes les difficultez, feu Monseigneur de Rosmadet n'ayant pu avoir pour son Seminaire la maison qu'on nous donna, en fit bâtir une autre assez proche de notre College, il n'eut pas loisir de l'achever avant qu'il quittat ce Dioceze. Cette Demoiselle qui en fait bâtir une pour les Retraittes des femmes, a loüé celle-cy pour quelques années ; et l'a mise en état de servir à son dessein, il y a une Chapelle qui est servie pendant toute l'année par un Prêtre qu'elle gage, elle y a mis des Grilles, comme aux Monastères des Religieuses, et l'a si bien meublée, qu'on y peut loger commodement plus de deux cent femmes.

Monseigneur leur ayant donc donné son agrément, on a ajouté au placard qu'on publie pour les Retraites de notre Maison, que celle des femmes commencera et finira toujours en même temps que celle des hommes, on les nourrit toutes dans la maison, à deux prix differens, qu'on nomme la grande et la petite pension, cette sage Demoiselle se charge de

tout ce soin, elle a pour ce sujet des Servantes, et encore deux Demoiselles qui l'aident à faire les lectures, les explications des Tableaux, des Catechismes, et le reste, qu'elles enseignent selon les écrits qu'on leur donne et qu'elles recitent par cœur.

On observe dans cette maison le même ordre que dans la Retraite des hommes, on y fait les mêmes méditations, on y explique les mêmes peintures, on y lit et à la Sale et à Table les mêmes Livres, on y fait les mêmes prieres, et les mêmes conférences, mais pour les exhortations et les confessions, elles ont outre le Chapelain ordinaire, qui est fondé, un Pere Carme fort ancien, fort vertueux et fort expérimenté en la direction des ames qui prend le soin de ces Retraites. Monsieur de Querlivio, Vicaire General de Monseigneur de Vannes et le P. Hubi, quoyqu'ils n'en soient plus les Directeurs ordinaires, et nos autres Peres aussi, y vont souvent ou pour leur faire des exhortations, ou pour confesser celles qui les demandent.

Il vient en ces exercices, des femmes de toutes les qualitez, on en voit bien souvent qui arrivent de vingt ou de trente lieuës loin, d'autres qui se trouvent à la ville, venuës encore de plus loin pour quelques affaires, se servent de l'occasion, les maris qui viennent à la Retraite des hommes menent à celle-cy leurs femmes; les Peres, leurs filles; les

Freres, leurs sœurs; Tellement que le nombre des hommes qui viennent augmente celuy des femmes, comme bien souvent le nombre des femmes augmente celuy des hommes. On m'a asseuré que dans les deux années de cet établissement on y avoit reçu plus de deux mille femmes, dont la plus part profitent de ces saints exercices plus avantageusement, et pour un plus long-temps que la plus part des hommes, tant parce que leur sexe est plus susceptible de la devotion, que parce qu'après la Retraite elles ne sont pas si exposées aux tentations que les hommes le sont d'ordinaire.

Je vous diray ici, en passant, de cette vertueuse fondatrice que non seulement elle oblige par un zele Universel toute la Province; mais encore notre Compagnie par des bienfaits signalez : nôtre Pere Darand n'ayant de fond qu'un seul écu entreprit avec une confience en Dieu saintement hardie, de bâtir pour nôtre College de Vennes une grande et belle Eglise semblable à celle de nôtre Noviciat de Paris, comme celle-cy est semblable à celle de nôtre Noviciat d'Avignon, cette Demoiselle luy donna vingt-trois mille livres, et quelques autres bienfaiteurs ayant suivy son exemple, on l'a presentement achevée, pour exprimer la merveille de cette providence Divine, on a mis sur le Frontispice :

FUNDAVIT EAM ALTISSIMUS.

Depuis ce temps, la même bienfaitrice pour achever son entreprise en faveur des femmes a bâti et destiné à leur Retraite la plus belle maison de la Ville, capable de loger commodément trois cent femmes de toutes les qualitez.

Nôtre maison des Retraites de Vennes a servi d'exemple à celles qui ont été établies en toutes les autres villes de Bretagne où nous demeurons, à celle de Quimper, où l'on sépare les bandes; car elles sont composées, tantôt de seuls Ecclesiastiques, tantôt de seuls Laïques; à celle de Rennes, où l'on ne reçoit encore que des personnes qualifiées que le Pere Gigon Recteur de ce College dirige d'une manière tres excellente. A celle de Nantes, où la residence qui n'a que huit ou neuf des nôtres a déja pour loger plus de huitante Exercitans.

On a fondé l'entretien de quatre des nôtres pour la Retraitte de Vennes, et de deux pour celle de Quimper; les autres deux maisons de retraittes n'ont encore point de fondation, et sont dirigées par un seul Père.

Tout ce que je viens de vous dire de nos retraittes n'est point si surprenant, que ce qui se voit depuis peu dans la basse Bretagne où la foule des personnes qui s'y presentent étant trop grande pour être reçûë dans nos maisons, notre Pere Maunoir a trouvé le moyen de donner les exercices de Saint Ignace à

cinq cent personnes à la fois dans les Missions qu'il fait aux Bourgs et aux Villes de ce païs.

La vocation de ce Pere est aussi rare, qu'il est soigneux de s'en acquiter dignement. Quand il étoit jeune Regent à Quimper, il s'offroit aux Superieurs pour le Canada. Il tombat malade, et fut visité par Mr de Noblets, illustre Missionnaire du païs, Prêtre fort saint, dont on a imprimé la vie. Ce Missionnaire, qui n'avoit jamais connu ce jeune homme, l'assura que Dieu le destinoit à luy succeder aux Missions de la Basse-Bretagne, depuis ce temps, comme ce même jeune homme étudioit en Theologie à Bourges, il eut une cangraine au bras gauche qui s'étendoit depuis le coude jusques à l'épaule : Il fit vœu à Dieu que s'il guerissoit et que les superieurs l'agreassent il passeroit toute sa vie aux Missions de la Basse-Bretagne; il fut gueri miraculeusement, il apprit la langue du païs tres-difficile, et depuis quarante-cinq ans, il n'y a jamais discontinué le travail des Missions, il a presentement dans le païs plus de deux cents Prêtres à sa disposition, il les a formez à cet employ; quand il fait une Mission il en appelle à son aide un grand nombre, qui est quelques-fois de quarante ou cinquante, tant Predicateurs que Confesseurs, ils vont tous à luy à leurs frais, et plusieurs d'eux se nourrissent, et en nourrissent d'autres pendant la Mission, par l'aide

de ces Messieurs il donne en un mois de Mission les exercices à plus de mille cinq cent personnes.

Il en reçoit 500. à la fois, ce sont la pluspart de pauvres gens, qui viennent les uns du voisinage, les autres deux ou trois lieuës loin, ils portent en y allant du pain, du beurre et quelques autres provisions pour 8. jours. Ceux qui sont du voisinage se retirent tous les soirs chez eux, on loge les autres dans quelques granges, ou dans quelques autres lieux commodes, et l'on y separe les femmes des hommes.

Pour leur donner les exercices on les assemble tous des le grand matin, et on les tient jusques au soir dans l'Eglise à la reserve du temps de leur dîner. On leur fait des instructions de la meditation, et de la priere, on la fait tout haut devant eux-même, pendant la Messe et après; on leur lit des Livres Spirituels, on leur explique des peintures semblables à celle de Vennes, on les aide à preparer leur Confession generale, et pour les confesser on les distribuë à 50. Confesseurs destinez à les entendre et à les instruire; on donne à chacun de ces exercitans le temps et l'heure d'aller à Confesse, en telle sorte que le penitent est assuré d'être entendu en son rang sans qu'il soit obligé de perdre au prés d'un Confessionnal le temps qu'il doit mettre à oüir les exhortations et les instructions publiques.

Aprés quelques jours d'exercice chaque matinée on Communie tous ensemble ceux qui ont été confessez, et on fait en leur Communion plusieurs ceremonies fort touchantes.

Sur les onze heures on les envoit dîner au Cimetiere ou ailleurs, et sur le soir on les congedie pour aller au lieu où ils doivent coucher. C'est merveille de voir toute cette foule de monde garder le silence comme des Religieux, non seulement lors qu'ils mangent; mais lorsqu'ils s'en vont coucher chez eux, aprés qu'on a achevé de la sorte la premiere bande on fait le même à la seconde, à la troisiéme et aux autres durant toute une Mission. Le Pere Maunoir âgé aujourd'huy de soixante et quinze ans, donne l'ordre à tous ces travaux; mais avec tant de presence d'esprit et de conduite qu'il semble n'avoir pas à disposer de dix personnes, et avec autant de force et de vigueur, qu'il en avoit à l'âge de quarante ans, lorsqu'il préchoit dans les Campagnes.

L'exemple de ce Pere est imité aujourd'huy par nos autres Missionnaires qui dans les villes même où ils font leurs Missions, donnent les exercices à tous les habitans qui les veulent faire, les divisans en des bandes de deux ou trois cens à la fois, qu'ils tiennent durant tout le jour, separez dans quelque lieu propre à ce dessein, où ils les occupent saintement durant quelques jours, les faisant manger là même

tous ensemble, car chacun s'y fait porter de chez luy pour chaque repas sa nourriture, et les renvoyant chaque soir coucher chez eux pour en revenir le lendemain; quand la premiere bande a achevé sa retraite, et que chacun a fait sa Confession en commence une autre de ceux qui demandent d'en être; car pour y entrer il faut être admis par le Superieur de la Mission, qui choisit les personnes selon la qualité convenable à ceux de chaque bande, pour ne mêler pas les ignorans avec les gens d'esprit, ni les païsans avec les personnes qualifiées.

J'ay vû en ce païs quelques Missionnaires Ecclesiastiques qui font durant leurs Missions de semblables Retraites pour les hommes, et ils ont des Demoiselles vertueuses qui donnent en même temps les exercices de la même manière aux femmes, à l'exemple de celles de Vennes.

Si vous voulez donc sçavoir mon Reverend Pere, le nombre des personnes qui profitent aujourd'huy des exercices que Dieu a inspiré miraculeusement à nôtre Glorieux Patriarche saint Ignace, et qui se rependent en ce temps avec tant de fruit par toute la terre, je vous diray, qu'en cette seule ville de Vennes, où la maison des Retraites est établie depuis plus de vingt ans, on y a donné les exercices à plus de trente mille personnes. Que si nous joignons à cela le nombre que l'on conte en nos autres trois

maisons de cette seule Province de Bretagne, et le nombre de femmes qui font de semblables Retraittes et dans Vennes et dans Quimper, et aux autres villes du voisinage (car on en établit partout à Tréquier, à saint Malo, à saint Paul de Leon, à Nantes et ailleurs) vous pourrez conjecturer par là, quelle gloire donne encore à Dieu nôtre saint Patriarche, par le moyen de ces saints Exercices qu'il employa durant sa vie, et qu'il nous a laissé après sa mort pour la conversion et dans la sanctification du monde.

Quand à nos autres maisons de Retraittes qu'on a établies en Bretagne à l'exemple de celle de Vennes, j'ai remarqué quelques différences qui sont accommodées aux lieux, et qui peuvent servir d'instruction aux Provinces qui voudront entreprendre cette sainte œuvre.

A Quimper on divise les personnes selon leur condition, car on donne separément les exercices tantot à une bande de seuls Ecclesiastiques, tantôt à une autre de Gentils-hommes où des Bourgeois les plus honnêtes, tantôt à une bande de seuls Villageois a qui on ne parle que le langage du païs qui est le bas Breton. Les deux Peres qui conduisent cette maison ne sont point fondez comme ceux de Vennes, ils sont du college comme les autres et sous un même supérieur. Vers la fin des exercices, ils observent une ceremonie qui leur est particuliere :

en la meditation de l'Enfant prodigue, le Pere qui la donne, et qui a un admirable genie pour cet employ, revêtu du Surplis et de l'Etole dans la Chapelle, où sont à genoux tous les Exercitans prend du Tabernacle le saint Ciboire environné d'un Soleil doré, se tourne vers les assistans. et chacun d'eux instruit par ce Pere, vient devant le saint Sacrement comme l'Enfant prodigue devant son Pere, se reconcilier à Jésus-Christ et prendre sa Benediction, pendant que le Pere luy dit quelque parole fort touchante.

A Rennes on separe aussi les bandes des Ecclesiastiques et des Laïques, on n'y reçoit point ny de vilageois ny d'artisans, chacun y a sa chambre avec une cheminée ; on n'y fait point de ceremonies exterieures et extraordinaires, il n'y a qu'un seul Pere qui fait tout, leur donne à tous ensemble la Meditation, que chacun va faire à sa Chambre, il leur fait chaque jour une exhortation, et des conferences, matin et soir au sortir de Table, à la fin en les renvoyant il les embrasse.

Quant à la nourriture s'il y a de pauvres Prêtres qui n'ont pas de quoy payer leur pension, il la paye pour eux, et leur donne même la rétribution pour des Messes qu'il leur procure.

En la résidence de Nantes, on imite de fort près les pratiques de Vennes; ce qu'ils ont de particulier

'est que le soir aprés que les Exercitans sont arri-
ez, le Pere revêtu d'un Surplis les conduit tous
ans l'Eglise avec des Cierges, prend le saint Sacre-
nent dans un Ciboire, le porte à la Chapelle pen-
lant qu'ils chantent tous le *Pange lingua*, quand ils
ont arrivez il leur donne la Benediction, il ferme
lans le Tabernacle le saint Sacrement, et dés lors
nstruisant l'assemblée de tout ce qu'on a à faire, i
eur impose le silence pour toute la huitaine.

Voilà mon Reverend Pere ce que j'ay remarqué e
cette Province, et ce qui doit donner une saint
émulation à toutes les autres, puisque l'entrepri e
est si conforme à nôtre institut et si utile à la gloi e
de Dieu, et dont l'execution me paroit aujourd'h
beaucoup plus aisée que je ne l'avois crû. J'e
ployerois volontiers le reste de ma vie à de sembl
bles établissemens, comme je l'employeray en tout
les occasions au service de votre Reverence, puis
que je suis avec respect en nôtre Seigneur.

Mon Reverend Pere.

Son tres-humble et tres-obéissan t
serviteur.

Honoré CHAURAND.

——•◦•——

Le 18 novembre, en l'année 1697, mourut, au Noviciat d'Avignon, le P. Honoré Chaurand, du diocèse de Riez, en Provence, modèle accompli des ouvriers de la Compagnie. Il avait reçu du ciel un talent éminent pour annoncer la parole de Dieu, et toutes les autres qualités nécessaires pour réussir dans les missions qu'il fit, dans plus de quatre-vingt-dix diocèses, avec un succès prodigieux. Son zèle et son courage pour ce saint exercice ne se ralentirent jamais, tenant souvent lieu, lui seul, de plusieurs missionnaires.

Il passait tout le jour à prêcher, catéchiser et confesser, sans se donner aucun relâche. Tout occupé de ses fonctions apostoliques, il ne laissa pas d'entreprendre le grand ouvrage de bannir de nos villes la mendicité et de les délivrer d'une foule de fainéants et de vagabonds, en établissant pour cela des maisons de charité où, avec les secours de la vie, les véritables pauvres pussent recevoir une chrétienne éducation et trouver le moyen de s'occuper utilement.

Il forma lui-même ce grand dessein, et, sous l'autorité de Louis le Grand, roi de France, il eut la consolation de voir le succès aller bien au-delà de ses espérances. Cent vingt-six hôpitaux, qui subsistent encore, furent fondés par ses soins, et réglés par les sages lois qu'il leur prescrivit. Non-seulement les personnes de la première distinction, les gouverneurs et les intendants des pro-

vinces, les évêques et les princes même s'empressèrent pour l'avoir et se servir de son rare talent; mais le Souverain Pontife lui-même, Innocent XII, ayant conçu le dessein de renfermer les pauvres dans son palais de Latran, le fit venir à Rome pour lui confier le soin d'une œuvre si sainte, et il l'honora de plus de cinquante audiences, de son estime et de sa bienveillance. Enfin, chargé d'années et de mérites par plus de cinquante années de travaux continuels, ayant souhaité de se retirer au Noviciat pour se préparer à une sainte mort, il y passa les dernières années de sa vie, uniquement occupé des exercices de la prière et de la pénitence. Il faisait tous les ans une retraite d'un mois entier, portant presque continuellement le cilice et édifiant tous les novices par sa tendre piété qui lui faisait souvent répandre des larmes, et par son humilité à se conformer à la plupart des exercices des novices.

Ce fut dans la pratique d'un de ces exercices qu'il alla, à l'âge de quatre-vingt-un ans, recevoir dans le ciel les récompenses de tant de travaux et de tant de vertus.

A L'ILLUSTRISSIME SEIGNEUR

CALLOET KBRAT

PROCUREUR ET PROTECTEUR GÉNÉRAL DES AFFAIRES CONCERNANT LES PAUVRES DANS TOUTE LA FRANCE.

TRÈS-ILLUSTRE SEIGNEUR,

Votre piété envers Dieu et votre sollicitude envers les pauvres, deux vertus qui ont toujours brillé en vous du plus vif éclat, me font croire aisément que vous n'apprendrez pas sans plaisir les soins qu'on s'est donnés ici pour ouvrir aux pauvres un grand nombre d'asiles. La renommée a dû vous en porter déjà quelques nouvelles, mais incertaines encore et confuses.

J'entrerai d'autant plus volontiers dans ces détails, que j'ai tout lieu de croire que d'autres villes et d'autres provinces se laisseront entraîner à notre exemple, et entreprendront des œuvres semblables en faveur des malheureux. Je commencerai mon récit par l'homme sous les auspices duquel nous

avons travaillé, dont le zèle et les soins incessants ont donné le commencement à notre œuvre et l'ont conduite à une heureuse fin : je veux dire l'excellentissime seigneur François Nicolini, prolégat d'Avignon. Depuis qu'il est chargé, au nom du Saint-Siége, de l'administration de cette ville et du Comtat-Venaissin, ce digne prélat s'est occupé tout entier de nos mendiants et des moyens de remédier à leur indigence.

Je ne parle pas de ses autres services qui regardent tous l'honneur de la religion, la gloire de l'Église romaine, l'éclat de sa légation, le bien de nos cités et le bonheur de toute la province. Il a délivré notre Code de ces lois captieuses qui éternisaient les procès, écarté du barreau cette troupe de sangsues qui vivent aux dépens des plaideurs, et prémuni la justice contre la corruption ; il s'est donné partout et s'est constitué, sans rien craindre, le protecteur de la pauvreté délaissée et de la faiblesse contre la violence et l'injustice des puissants ; il a établi des académies qui ont leurs réunions à peu près toutes les semaines, et dans lesquelles les hommes les plus savants viennent cultiver les lettres ou résoudre les difficultés les plus abstruses de la science ecclésiastique ; lui-même assiste toujours à ces conférences et y préside. Il a réparé les voies publiques pour faciliter le commerce et le transport

des denrées ; il a fait faire l'enceinte extérieure de la ville d'Avignon, et l'a embellie de portes magnifiques et de belles promenades plantées d'arbres ; il a rebâti la façade du palais apostolique, et l'a enrichie d'une belle entrée et d'un escalier en pierre large et commode. Mais je passe sur tous ces travaux et sur beaucoup d'autres semblables. Quelque multipliés qu'ils fussent, ils ne purent jamais empêcher le Prolégat de s'occuper des pauvres, des malheureux et des délaissés ; à le voir prendre en main leurs intérêts, on eût dit qu'il n'avait aucune autre chose à faire et que toutes ses pensées se rapportaient à cet objet.

C'est le témoignage que rendent et tant de maisons fondées à Avignon pour accueillir et soigner les malheureux, maisons achetées sous son inspiration et son patronage, et pourvues en abondance de tous les secours nécessaires dans les maladies particulières aux gens de cette classe, et les scrofuleux que l'horreur de leur mal avait exclus de la société des autres hommes, et qui ont trouvé un asile sûr où se réfugier, et les pauvres insensés à qui ce charitable prélat a assigné une demeure, et qu'il a commis à la garde et aux soins de personnes dévouées. Avignon n'est pas seul dans ce concert de louanges ; les villes environnantes et toute la province y font entendre leur voix. Les nouveaux convertis arrachés

au calvinisme sont logés dans un hôpital à Avignon ; là, non-seulement on leur donne l'enseignement spirituel qui éclaire leur âme et dissipe les ténèbres amoncelées au contact de l'erreur, mais on pourvoit à toutes les nécessités de leur corps, et ils restent autant qu'il en est besoin.

Depuis bien longtemps on avait commencé à Avignon un asile pour les pauvres ; cet asile avait des revenus assurés, mais en petite quantité. Il contenait un bon nombre de pauvres ; mais il en restait beaucoup encore, et ses revenus ne lui permettaient ni de les recevoir, ni de les entretenir. Ces malheureux s'en allaient par la ville, mendiant de porte en porte, à la grande incommodité des habitants, et au détriment de la religion et de la piété ; car il est trop ordinaire que cette vie de vagabondage et d'oisiveté entraîne tous les vices après elle. Le Prolégat pensait donc aux moyens de venir au secours de ces indigents, et de les arracher au vice et au désœuvrement, quand il apprit l'arrivée à Avignon du P. Honoré Chaurand, de la Compagnie de Jésus. Ce Père venait de Normandie, et s'était beaucoup occupé des asiles pour les pauvres. Le Prolégat le fait venir immédiatement au palais apostolique, et mande avec lui les principaux citoyens de la ville qu'il savait être plus dévoués aux intérêts des pauvres. Sur l'ordre du prélat, le P. Chaurand explique

la manière dont il a établi en plusieurs villes du royaume des maisons pour les pauvres, maisons qui subsistent sans revenus annuels, grâce aux seuls secours de la charité volontaire. Il exposa de telle façon son système, qu'il parut à tous de l'exécution la plus simple et la plus facile.

On le pria de vouloir bien lui-même en faire un essai à Avignon, et de se charger du soin de cette affaire. Il répondit qu'il le ferait volontiers, si le temps ne lui faisait défaut, mais qu'il était rappelé en Normandie par le gouverneur de la province, M. de Montausier, à qui il avait promis d'être bientôt de retour.

On jugea donc opportun de remettre à une autre époque l'affaire de l'asile des pauvres d'Avignon. Mais ce délai inattendu ne ralentit en rien le zèle du Prolégat. Il s'adressa à la cour de Rome, fit des démarches auprès de Son Eminence le cardinal Cybo, légat d'Avignon, et ne se donna point de repos que, moyennant cette double médiation, il n'eût obtenu du général de la Compagnie de Jésus la permission de faire venir, l'année suivante, le P. Chaurand à Avignon, et de l'employer en tout ce qu'il voudrait et autant qu'il voudrait.

A peine cette disposition eut été transmise au P. Chaurand que, de l'agrément du Roi, il laissa les fondations de maisons de pauvres commencées en

Normandie, et partit immédiatement pour Avignon. Il y arriva le 23 mai 1683. Il se mit aussitôt à l'œuvre, et convoqua, le jour même, les principaux de la ville chez le Prolégat pour s'entendre avec eux. On discuta longtemps pour savoir par quelle ville il serait plus opportun de commencer : enfin on s'arrêta à celle de Valréas. De graves et nombreuses raisons déterminèrent ce choix : d'abord l'évêque de Valréas, Mgr François Suarez, paraissait devoir favoriser grandement l'entreprise ; en second lieu, la fondation étant accomplie en peu de temps, comme on avait lieu de l'espérer dans une ville qui n'avait jamais posé les fondements d'aucune institution semblable, qui n'avait aucun revenu fixe pour l'entretien des pauvres, et dont les habitants, peu fortunés pour la plupart, ne pouvaient pas apporter à l'œuvre de grands secours d'argent, les autres villes plus riches ne manqueraient pas d'être excitées par cet exemple à introduire chez elles quelque chose de semblable.

En effet, la maison de Valréas fut fondée, et un grand nombre d'autres après elle. La providence de Dieu éclata d'une manière merveilleuse dans ces fondations ; la charité et la libéralité des hommes pour les pauvres ne s'y montrèrent pas moins. Je veux ici faire l'histoire de chacune de ces fondations, après avoir exposé d'une manière générale le mode d'éta-

blissement de ces asiles véritablement inspirés d'en haut, et donné la signification de certains termes que les lecteurs moins familiarisés avec les langues grecque et latine auraient de la peine à comprendre (1).

Cette explication n'est point pour vous, illustrissime seigneur : vous pouvez l'omettre, et arriver d'abord au récit de ce que nous avons fait pour les pauvres, récit que vous avez si vivement désiré et demandé par tant de lettres et de prières. Souvenez-vous de moi dans vos saintes prières. Adieu.

(1) L'auteur consacre deux ou trois pages à cette explication. Les mots non latinisés dont il se sert, comme *Ptochotrophium*, *Nosocomium*, *Orphanotrophium*, etc., n'ayant pas cours dans notre langue, il est inutile de suivre l'auteur dans cette explication.

NARRATION BRÈVE ET EXACTE DES ASILES DE PAUVRES FONDÉS DANS LA VILLE D'AVIGNON ET DANS TOUT LE COMTAT-VENAISSIN PAR LES SOINS ET LE ZÈLE INFATIGABLE DU TRÈS-EXCELLENT SEIGNEUR ABBÉ NICCOLINI, PROLÉGAT D'AVIGNON.

But et forme de cette institution.

Le P. Honoré Chaurand, prêtre et prédicateur de la Compagnie de Jésus, avait été envoyé par le Roi très-chrétien dans les différentes provinces du royaume pour établir des asiles de pauvres partout où ces fondations pourraient se faire commodément. Appelé pour le même objet dans le Comtat-Venaissin par Mgr Niccolini, prolégat d'Avignon, il montra, par l'expérience et par les faits, que ces asiles pouvaient, même sans revenus assurés, se soutenir très-facilement, grâce aux seuls dons volontaires de la charité publique.

Le premier soin du P. Chaurand est de nommer les personnes qui doivent recueillir les aumônes. Ces aumônes sont ensuite remises à un questeur, puis distribuées aux pauvres selon les besoins de chacun. Douze hommes d'une piété reconnue sont choisis pour cet office : on les appelle directeurs. Ils

en portent la charge, de concert avec les autorités des villes, et chacun d'eux en prend une part égale.

Voici comment ils se remplacent. Après deux ans d'exercice, la moitié se retire, et les autres continuent leurs fonctions encore pendant une année. Six nouveaux membres prennent la place des anciens et viennent en aide aux restants, qui sont remplacés à leur tour comme les premiers, et ainsi de suite.

Ce mode d'élection et de remplacement une fois déterminé, le P. Chaurand s'occupe d'une œuvre plus difficile : trouver en peu de temps ou, pour mieux dire, faire sortir du néant une maison capable de recevoir immédiatement les pauvres, et la fournir en conséquence de toutes les choses nécessaires. C'est une affaire de deux ou trois jours : point de maison d'abord ; puis, tout à coup, vous en voyez une avec des cours spacieuses, salles à manger, cuisine, chambres, lits, tables, bancs, armoires, linge, et même une chapelle fort riche et fort élégante ; enfin rien n'y manque. Je ne sais, en vérité, si les siècles passés ont jamais vu de tels prodiges et de plus éclatants miracles de munificence envers les pauvres. Nous-mêmes qui en avons été les témoins et qui les avons vus de nos yeux, nous les avons trouvés si extraordinaires, que bon nombre d'entre nous se sont demandé s'ils n'étaient pas le jouet d'une illu-

sion, et que nous osons à peine nous en fier à notre propre vue.

L'administration générale de la maison est divisée en plusieurs administrations particulières, chacune desquelles a son directeur spécial, qui s'occupe des choses de son ressort. Il y a d'abord un secrétaire, dont l'office est de consigner dans un cahier les délibérations des administrateurs et les résolutions prises par eux en conseil, et de porter sur le catalogue général le nom des mendiants, le lieu de leur naissance, leur âge, leurs forces et leurs ressources, s'ils en ont. Puis vient un trésorier questeur, homme sûr et religieux, qui a la garde de tout l'argent recueilli ou à recueillir dans la ville pour les pauvres; c'est à lui qu'on remet tous les secours en espèces, et, tous les mois, il rend ses comptes. Après, vient un inspecteur chargé de veiller à la distribution de pain qui se fait chaque semaine aux indigents qu'il n'a pas été possible d'admettre à la maison commune. Cette distribution est réglée sur les besoins de chacun; le conseil des administrateurs, après une enquête préalable, en a lui-même fixé la quantité. Il y a encore d'autres fonctions : il y a un *directeur*, c'est le nom donné par le peuple, pour les mendiants qui viennent de loin ; il y en a un autre pour les malades qui ne sont pas à l'hôpital, un autre pour les pauvres honteux, un autre pour

les troncs des églises, un autre, admirable invention de la charité chrétienne, pour les enfants pauvres adoptés par des personnes riches. C'est ainsi que tous les membres ont un ministère spécial dans lequel ils peuvent exercer leur sollicitude et leur charité.

Le directeur des pauvres étrangers s'occupe de leur donner l'aumône et de les faire sortir aussitôt de la ville ; s'ils sont vagabonds ou s'ils ont commis quelque méfait, il doit les reprendre ou les punir suivant la gravité de leur faute.

Le directeur des malades pauvres qui ne sont pas à l'hôpital est chargé de les aider dans leur maladie et de soulager leur pauvreté. Celui qui s'occupe des pauvres honteux doit accueillir avec bienveillance et bonté de cœur toutes les confidences qui lui seront faites ; il doit ensuite, selon la grandeur des besoins et la qualité des personnes, distribuer secrètement ses aumônes. Ordinairement, ce sont des familles nobles qui sont réduites à ce triste état ; il doit les aider à soutenir leur vie et la dignité de leur rang. Celui qui est chargé des troncs s'occupe d'en faire mettre dans les églises ; aux époques déterminées, il va retirer l'argent que la charité des fidèles y a déposé, et le remet entre les mains du questeur pour être joint au trésor commun des pauvres.

La charge de beaucoup la plus importante pour l'entretien et la bonne éducation de ces malheureux

est celle qui consiste à leur trouver des parents adoptifs. Celui qui a cette charge doit s'adresser aux familles les plus opulentes, et, mettant en œuvre toutes les ressources de son zèle et de sa piété, leur faire adopter un pauvre qu'elles s'engageront à nourrir, comme si elles le recevaient de la main même de Dieu. Elles continueront de faire à l'œuvre commune les aumônes ordinaires, mais ce sera sans préjudice des secours particuliers qu'elles accorderont à celui dont elles se sont constituées les tuteurs, les patrons, ou plutôt les pères.

Toutes ces dispositions étant prises, on s'occupe d'organiser l'asile de la manière vraiment nouvelle et merveilleuse que j'ai racontée plus haut; et en peu de temps, grâce à quelques autres industries que je vais décrire à présent, tout se trouve achevé, à la stupéfaction générale.

On commence par louer une vaste maison, facile à disposer en très-peu de temps, moyennant l'argent de la Providence, selon les exigences d'un asile; puis, dans de fréquentes instructions au peuple, le P. Chaurand, aidé de quelques religieux de son ordre, parle de l'utilité que ce soin des pauvres doit apporter à toute la ville et à chaque famille en particulier : non-seulement ils seront enrichis des trésors célestes de la grâce que l'aumône ne manque jamais d'ouvrir, mais ils verront leurs villes et leurs

ıpagnes délivrées de mendiants importuns ou de
reurs vagabonds, et, de la sorte, non-seulement
diminueront le nombre des mendiants, mais, et
i est un autre avantage, ils les rendront meilleurs
plus religieux.

Le P. Chaurand et ses compagnons faisaient alors
peinture extrêmement vive des désordres de
t genre qui accompagnent le vagabondage et la
ndicité. En effet, les témoignages les plus certains
nontrent que, dans presque toutes les villes du
aume où règne cette plaie, tous les vices s'éta-
ssent avec elle : plus de religion, plus de vertu ;
sque dès l'enfance, plus de pudeur ni de retenue ;
ignorance profonde de toutes choses surnatu-
es, et la domination sans frein des vices que nous
ns même horreur d'envisager par la pensée ;
in, si on examine leurs mœurs, ces malheureux
nt de chrétien que le nom.

Ajoutez à cette vie de corruption le désœuvre-
nt, source assurée de tous les vices, auquel ne
nquent pas de se livrer les mendiants de pro-
sion, et d'où il est impossible de les faire sortir.
Après cette peinture des maux qu'entraîne à sa
te la mendicité, les prédicateurs n'avaient pas de
ne à persuader à leurs auditeurs combien il im-
tait à l'autorité de l'État, à l'honneur de la reli-
n, à la gloire de Dieu, de soustraire ces misé-

rables à leurs tristes habitudes et de les renfermer dans l'enceinte d'une demeure fixe, où ils trouveraient à la fois des occupations utiles selon leurs diverses aptitudes, des leçons publiques et privées de piété chrétienne, et tous les charmes de la vie domestique.

Après cela, les Pères venaient au détail des choses nécessaires à chaque maison, et tout d'abord ils annonçaient une quête publique, en rappelant d'une part la puissance de l'aumône pour nous rendre Dieu favorable; de l'autre sa nécessité, à cause de la grande détresse des pauvres, et l'obligation où sont tous les chrétiens de secourir les malheureux selon leurs ressources.

Ils désignaient ensuite, pour recueillir ces aumônes, quelques hommes choisis parmi les plus recommandables par leur position et leur vertu ; ces personnages, accompagnés des administrateurs, se mettaient aussitôt à parcourir la ville, frappaient à toutes les portes, même à celles des plus modestes artisans, et disaient avec douceur qu'ils venaient au nom de Jésus-Christ, et qu'ils recevraient de grand cœur l'argent qu'on voudrait bien leur donner pour le soulagement de ce divin Maître, souffrant dans la personne de ses pauvres.

Les Pères emploient aussi à cet exercice de charité des femmes prises parmi les plus pieuses et les

us respectables. Les femmes sont, en effet, portées us vivement à la compassion et à tous les minis-res de la charité : c'est, chez elles, comme une clination de la nature. Ajoutez à cela une force persuasion qui paraît innée en elles. Ces qualités, iimées encore par le souffle de l'Esprit-Saint et par feu de la charité, donnent droit d'attendre de leur le les plus beaux résultats.

Pendant qu'on fait ces quêtes d'argent, on ne dit is un mot des autres choses qu'il faudra bientôt emander ; les Missionnaires attendent que l'argent it ramassé pour faire un nouvel appel à la charité es habitants. C'est alors qu'on s'occupe de pour-oir à l'ameublement de la maison des pauvres ; our cela, d'après la pratique du P. Chaurand, les issionnaires ont quatre choses à faire : première-ent, avoir présente à la mémoire, et jusque dans s moindres détails, la liste de toutes les choses écessaires à l'ameublement d'une maison complé-ment vide : cuisine, réfectoire, chambres, lits, estiaire, lingerie, chapelle domestique ;

Secondement, s'informer avec soin de ce qu'il eut y avoir dans les maisons particulières de su-erflu ou de peu utile pour elles, mais de nature à re utilisé dans l'asile des pauvres ;

Troisièmement, donner avis, par un discours ap-roprié à la circonstance, de la quête qu'on se pré-

pare à faire; montrer que cette quête est absolument nécessaire, et que, du reste, elle n'a rien d'onéreux, puisqu'on ne demande que les choses superflues ou celles dont on peut se passer sans grande incommodité ;

Quatrièmement, dès qu'ils auront remarqué à la physionomie de leur auditoire qu'il ne verra point cette quête avec déplaisir, et qu'il sera même disposé à y contribuer du sien, dérouler la liste dont j'ai parlé plus haut; promener l'imagination de leurs auditeurs dans toutes les parties de leurs maisons, et, avec eux, jeter partout des regards scrutateurs, dans les cuisines, les chambres, les lits, les buffets, les armoires, les greniers, les coins les plus secrets, et ne rien laisser sans un examen attentif; demander, en voyant chaque objet, si cette chose est vraiment si nécessaire ou si utile qu'on ne puisse, sans une privation notable, la donner à Jésus-Christ indigent qui la demande par les prières et les larmes des pauvres, et si l'on aime mieux voir mille choses moisir inutilement dans les coins ou se perdre dans les armoires, rongées par les mites, ou pourrir dans le fumier au milieu de toute sorte de rebuts, que de les faire servir aux pauvres, d'en couvrir leurs membres et d'en enrichir leur cuisine, leurs dortoirs, leurs chambres, leurs lits et leur chapelle.

Pendant que les prédicateurs proposent ces ré-

tions au peuple avec toute l'éloquence dont ils nt capables, et allument dans toutes les âmes le u de la charité, on prépare des chariots de transort, et des hommes d'une probité à toute épreuve nt nommés pour recevoir les offrandes ; puis, sans ucun retard, on fait annoncer dans toutes les rues, son de trompe, que les chars vont bientôt paraître; par conséquent, chacun est prié d'apporter sur a rue ce qu'il veut donner. Tous ces objets sont ntassés sur les chars à mesure qu'ils passent, et ransportés sur-le-champ dans la maison des paures. La collecte est si fructueuse que cette maison, ide de toutes choses au lever du soleil, se trouve e soir abondamment pourvue de tout ce qui est écessaire.

A mesure que ces offrandes arrivent, des adminstrateurs les reçoivent et les font porter chacune n son lieu. Après cela, on s'occupe de faire faire les habits aux pauvres inscrits sur le catalogue; la oiffure et la veste sont bleues, le reste du vêtement st gris cendré.

Les habits terminés et la maison convenablement ournie du mobilier nécessaire, les pauvres sont conluits solennellement en procession à travers la ville, et conviés ensuite à un grand repas dressé dans un ieu découvert, en vue de tout le monde. Rien de plus touchant que ces processions. Ces pauvres gens

de tout âge, de tout sexe, marchent deux à deux, chacun à sa place, avec une modestie et une piété parfaites. On ne saurait croire l'effet produit sur ceux qui sont témoins de ce spectacle; des larmes de compassion coulent de tous les yeux, et bien des bourses se délient pour verser d'abondantes aumônes. Le repas vient alors : c'est une nouvelle scène où la piété chrétienne et la charité se déploient avec un éclat merveilleux. Les pauvres prennent place aux tables qu'on leur a préparées; les premiers citoyens de la ville servent les hommes, les dames servent les femmes. Tous rivalisent d'empressement à rendre leurs offices à Jésus-Christ, que leur foi découvre sous cette vile et misérable enveloppe de la pauvreté.

Cependant on entend les joyeuses fanfares des trompettes, les concerts des musiciens, les cris de joie de toute cette foule transportée. Le repas terminé, chacun reprend son rang, et la procession se met en marche vers la maison destinée à recevoir les pauvres. Une prédication les attend à leur arrivée. On leur rappelle en quelques mots qu'on ne les réunit pas seulement pour leur donner la vie du corps, ce serait s'en tenir au niveau de l'animal, mais pour les faire vivre d'une vie sainte, comme il convient à un chrétien. Ils trouveront dans cette maison tout ce qui est nécessaire à chacune de ces

...x vies ; ils en sont redevables à la charité des re-...ux habitants de cette cité, où le ciel leur a fait la ...ce de naître. Pour répondre à cette faveur d'en ...ut, à cette générosité de leurs concitoyens, ils doivent se montrer reconnaissants, donner l'exemple d'une vie chrétienne, observer avec une exactitude diligente la discipline de la maison, se porter avec joie et promptitude à toutes les choses qui seront demandées à leur obéissance.

Après le sermon, on chante un *Te Deum* solennel; puis on fait le recensement de tous ces pauvres d'après le catalogue du recteur, pour s'assurer si personne ne s'est glissé au milieu d'eux par fraude ou par ruse, à l'insu de ceux qui ont la charge des admissions.

Fondation de l'asile de Valréas.

Valréas parut la ville la plus propre à recevoir les premiers commencements de l'œuvre des asiles. Par ordre du vice-légat, le P. Chaurand s'y rendit, accompagné de deux prêtres de la Compagnie.

Aussitôt qu'ils furent arrivés, les Pères convoquèrent le conseil public de la ville, lui donnèrent lecture des lettres du vice-légat qui recommandaient vivement aux magistrats l'affaire dont ils étaient chargés, choisirent peu après douze recteurs,

et se mirent à la recherche d'une maison pour les pauvres. M. de Vinsobres offrit la sienne ; elle était grande et suffisamment appropriée à l'usage qu'on voulait en faire. On s'occupa alors du mobilier : il vint de tous côtés, avec une abondance extraordinaire. Pendant deux jours, plusieurs chariots ne firent autre chose que de le transporter. On en eut assez pour meubler immédiatement les chambres, préparer une salle à manger assez vaste pour contenir aisément quatre-vingts personnes, et orner une chapelle. Quant aux aumônes en blé et en vêtements, elles étaient si nombreuses que non-seulement elles fournirent aux besoins de l'heure présente, mais qu'on en fit de grosses réserves pour les nécessités à venir.

Les artisans rivalisèrent avec les riches dans cette œuvre de bienfaisance ; bon nombre d'entre eux vinrent offrir leurs services, et s'employèrent pendant plusieurs jours à toute sorte d'ouvrages sans exiger aucun salaire. Il faut dire toutefois que, dans ce commun élan de générosité, la première place appartient aux plus grandes dames de Valréas, qui, pour secourir la misère des pauvres, n'épargnèrent pas même ce qu'elles avaient de plus cher. Leur charité porta le ravage au milieu de leurs parures et de leurs trésors ; les unes livraient leurs chaînes d'argent, les autres leurs bracelets, leurs colliers ou leurs

anneaux : c'étaient les trophées que leur piété consacrait à Jésus-Christ, honoré dans les pauvres.

Mme d'Esparron était la plus illustre d'entre elles ; mais la noblesse de sa naissance le cédait à l'éclat de sa charité et de ses vertus. Avec plusieurs autres dames, elle se choisit un appartement dans la maison même des pauvres, et se chargea de tous les soins du ménage. Bientôt cet exemple fut suivi ; un grand nombre de femmes, dans la mesure des loisirs que leur laissaient leurs propres affaires, voulurent prendre leur part d'une si noble tâche. Elles se déterminèrent un certain temps pour venir chaque jour travailler auprès des pauvres, et apprendre aux jeunes filles et aux femmes plus âgées les divers ouvrages de leur sexe.

Un prêtre très-recommandable se renferma aussi dans cette maison, et se voua tout entier au bien spirituel de ses habitants. C'est ainsi que, dès les premiers jours, tout se trouva disposé dans un ordre parfait. Rien de plus réglé que cette nombreuse famille : partout le silence et la modestie, partout l'amour du travail, et une régularité si belle qu'elle fait l'admiration de tout le monde.

Fondation de l'asile de Bollène.

La fondation de cet asile fut traversée par je ne sais combien de causes, dont une seule paraissait suffisante pour l'empêcher à jamais. Sans parler des mendiants, dont le nombre était considérable, il y avait une multitude de pauvres dont la misère n'était pas moindre; chez plusieurs même, elle était plus profonde. Les riches et les nobles étaient en fort petit nombre, et si peu favorables au dessein d'ouvrir un asile, qu'ils le combattirent de toutes leurs forces. Du reste, à leurs yeux, c'était une entreprise non moins impossible que la découverte de la pierre philosophale. C'est dans ce sens qu'ils écrivirent au vice-légat. Après lui avoir fait un tableau de toutes les difficultés à surmonter, ils concluaient en disant que c'était un projet tout à fait inexécutable.

Un nouvel obstacle surgit bientôt. Le P. Chaurand tomba tout à coup malade ; c'était le créateur de ces œuvres et leur principal organisateur ; lui manquant, tout paraissait devoir languir et prêt à se dissiper. Mais le vice-légat écrivait lettres sur lettres aux magistrats de la cité. Ces exhortations multipliées portèrent leurs fruits ; elles remplirent d'une telle ardeur les habitants de Bollène, qu'à force de travail ils tournèrent ou franchirent toutes les difficultés qui

s'opposaient à leur marche, et, avec l'aide de Dieu, ils réussirent à fonder dans leur ville une maison des pauvres.

Dès la première quête, on recueillit trois cent cinquante écus. Pour le mobilier, on ramassa une si grande quantité d'objets de toute sorte, que toutes les espérances furent dépassées; car la ville n'est ni riche ni étendue. Les femmes se dépouillèrent de leurs bijoux d'or et d'argent pour les consacrer à de plus saints usages, et ces riches offrandes rendront témoignage dans l'avenir de leur générosité et de leur libéralité envers les pauvres.

Un prêtre d'une haute piété, M. Justamond, se chargea spontanément de tout le soin des choses spirituelles ; deux dames d'une condition honorable se dévouèrent pour toute leur vie, elles et leur fortune, au bien de la maison récemment fondée. Cette maison n'a point de revenus ; les aumônes des habitants, recueillies tous les jours, la font vivre abondamment.

Le P. Chaurand ne crut pas nécessaire de mettre lui-même la dernière main à cette œuvre ; mais, la laissant à un point où il était facile à ses compagnons de la terminer, il porta ailleurs son zèle et ses pensées : il voulait essayer la fondation d'un asile à Avignon.

C'était une entreprise difficile, nous l'avons vu.

Le P. Chaurand ne s'effraie point; il part pour cette ville, emmenant avec lui deux jeunes enfants de l'asile de Valréas, et deux autres de celui de Bollène. Son intention était de les conduire au sanctuaire de Notre-Dame des Doms pour consacrer dans leurs personnes à la Mère de Dieu l'œuvre nouvelle tout entière, et de les présenter ensuite au vice-légat, véritable père des pauvres.

Le bon prélat les reçut en effet avec toutes les marques de la joie et de l'affection la plus vive; il les embrassa et leur parla de la façon la plus cordiale. Sa charité ne se contenta pas encore de ces témoignages de paternelle tendresse, il voulut les faire asseoir à sa table, et, à l'exemple de Jésus-Christ, les servir de ses propres mains. Ce noble trait d'humilité toucha la comtesse d'Harcourt, de l'illustre famille des ducs de Lorraine, qui se trouvait alors à Avignon; elle fit aussi venir chez elle ces pauvres enfants, et les servit à table avec respect et dévotion.

Cependant les compagnons du P. Chaurand laissés à Bollène s'occupaient avec ardeur à terminer la fondation. Le succès couronna leurs efforts, et cette entreprise, qui avait eu des commencements si difficiles, se conclut de la manière la plus prompte et la plus satisfaisante. C'est pourquoi une procession générale de tous les ordres fut décidée pour

rendre grâce au ciel d'une ferveur si remarquable. Jamais à Bollène il ne s'en était fait pour une cause si extraordinaire, et qui fût plus en état d'exciter l'admiration des habitants de la cité. On résolut donc de déployer dans cette procession plus de pompe et d'éclat que jamais. Les plus fameuses du temps passé, dont on gardait encore le souvenir, s'éclipsèrent devant celle-ci, qui les surpassa toutes et pour les témoignages de la piété publique et pour la magnificence des décorations..

Le cortége sacré se rendit à un autel élevé au milieu de la ville sur un immense échafaud et orné avec la plus grande richesse. Les pauvres marchaient en tête, pleins de piété et radieux comme dans un triomphe. A leur suite, le dévouement au cœur, s'avançaient l'un et l'autre clergé, la magistrature, la noblesse, la bourgeoisie, le peuple, enfin la ville tout entière. La beauté de ce spectacle avait attiré non-seulement de la ville, bien que ce fût un jour ouvrier, mais encore des campagnes et des bourgades environnantes, une incroyable multitude, et il n'y eut personne qui, devant cette grande et solennelle manifestation de la piété et de l'allégresse de tout un peuple, n'entrât lui-même en communication de ces mêmes sentiments, et ne prît sa part de la joie commune.

Toutefois, au milieu de cet entraînement qui por-

tait les habitants de Bollène à multiplier tous les jours les ressources de leurs pauvres, il y eut une exception. Une femme, soit fausse idée de l'œuvre, soit plutôt amour désordonné de l'argent, ne suivit pas l'exemple de ses compatriotes. Elle ne demeura pas sans punition. Elle élevait des moutons qu'elle vendait ensuite; avec le profit qu'elle faisait, elle aurait pu certainement se montrer reconnaissante envers Dieu et donner quelque chose aux pauvres.

Une de ses amies, personne de grande piété, va la trouver : exhortations, vives instances, prières, elle met tout en œuvre pour la décider à venir en aide à la maison des pauvres, et joindre libéralement son offrande à celle des autres. Peine perdue : elle parlait à une sourde. Celle-ci, par préjugé ou par avarice, affirma qu'elle n'en ferait rien; elle pensait sans doute qu'argent donné aux pauvres est argent perdu.

Mais voici qu'un malheur inattendu, malheur considérable, envoyé par la main même d'un Dieu vengeur, fond sur elle tout à coup, et lui apprend à mieux penser de la cause des pauvres, de la charité chrétienne et de la laideur de l'avarice. Au moment où son amie la quittait, elle s'était écriée avec indignation qu'elle aimerait mieux voir périr tout ce qu'elle possédait que de donner une seule obole

pour la maison qui se fondait à Bollène. Après cette folle imprécation, l'âme encore tout émue et toute bouillante de colère, elle s'était mise en route, selon sa coutume, pour aller visiter son troupeau, quand elle rencontre dix-neuf moutons, foudroyés par un mal subit, étendus à terre et privés de vie.

A ce spectacle, elle est frappée d'épouvante et tombe à demi morte. Revenue à elle-même, elle reconnaît la main vengeresse de Dieu, et s'écrie qu'elle a bien mérité ce châtiment. Aussitôt elle demande pardon au ciel avec un vif sentiment de douleur, et supplie le Seigneur avec larmes de ne pas étendre plus loin les effets de sa colère, de se contenter des victimes sacrifiées et de faire grâce au reste du troupeau. Désormais elle sera plus juste envers les pauvres, et se montrera très-empressée, en toutes circonstances, à venir au secours de leur misère. Et aussitôt, persuadée qu'il est nécessaire, pour se rendre Dieu favorable, de joindre les actions aux larmes et aux prières, elle consacre aux pauvres l'agneau le plus gras et le plus grand de toute la bergerie, et, du même pas, elle le conduit à l'asile, racontant à tous ce qui venait de lui arriver, et répétant qu'on ne méprise pas impunément les pauvres.

Fondation de l'asile d'Avignon.

Depuis longtemps on avait jeté les premiers fondements de cette bonne œuvre, mais on ne l'avait jamais terminée. La maison avait même été achetée, des fonds réguliers et annuels avaient été alloués, et une commission de quatre membres avait été chargée d'en faire la répartition.

Ces généreuses tentatives nous font voir quels moyens nos pères jugeaient les plus efficaces pour renfermer les mendiants dans la ville et tout ensemble pour les empêcher de mendier. A leurs yeux, travailler à cette mission c'était bien mériter à la fois de Dieu, de leur pays et des pauvres ; aussi n'épargnèrent-ils ni sueurs ni fatigues pour le complet achèvement d'une entreprise qui leur tenait extrêmement à cœur.

Cependant, il faut le dire, ces efforts multipliés n'avaient abouti à rien ; ces peines, ces travaux n'avaient amené aucun résultat. Ils étaient découragés et désormais sans espoir de pouvoir réaliser leur dessein, tellement ces difficultés se dressaient insurmontables devant eux, et se succédaient les unes aux autres, toujours plus grandes et plus redoutables à franchir.

ce prodige était réservé à notre siècle ; cette gloire devait appartenir à Mgr Niccolini, le vice-légat d'Avignon, et, après lui, aux principaux habitants de la ville que le prélat se choisit pour associés à son entreprise. Et cette gloire est d'autant plus grande que l'établissement de l'asile des pauvres fut fait au milieu des difficultés les plus grandes et des circonstances les plus défavorables qui furent jamais.

En effet, pour ne rien dire de plusieurs monastères de religieux mendiants, d'un hôpital immense toujours encombré, de congrégations sans nombre, les petites orphelines, les jeunes filles adultes, d'autres encore, établies sous toutes les formes, autres œuvres qui attirent et épuisent pour ainsi dire les aumônes des fidèles ; sans parler de la diminution des fortunes, causée soit par la langueur du commerce, florissant autrefois et alors réduit presque à rien, soit par les malheurs passés, dont la ville ne s'était pas encore entièrement remise, il y avait à Avignon une telle multitude de mendiants, qu'il ne semblait pas possible de trouver un local assez vaste pour les contenir tous, ou des fonds assez abondants pour subvenir à leur entretien.

Un seul de ces obstacles aurait suffi pour arrêter l'œuvre dès son premier pas, si Avignon n'eût pos-

sédé alors le vice-légat. Ce caractère intrépide ne connaissait point de difficultés contre lesquelles une âme noble et décidée ne dût entrer en lutte, point de situation si compliquée qu'elle n'éclaircît, point de barrières si fortes qu'elle ne brisât et qu'à force de constance elle ne franchît.

Il possédait au plus haut point toutes les qualités qui conviennent à un gouverneur de province, à un prince de l'Eglise ; il était de grande naissance, avait un caractère d'une merveilleuse douceur et une maturité de jugement tout à fait extraordinaire.

Joignez à ces avantages une piété éminente, l'amour de la justice la plus intègre, la vigilance à surveiller l'observation des lois du gouvernement, le désintéressement le plus pur dans le maniement des fonds publics, la connaissance la plus étendue des lettres, de la politique et de la religion, science vraiment surprenante dans un homme sans cesse employé à tant d'affaires.

Il faut parler encore de son admirable douceur envers tout le monde : elle éclate partout, dans ses traits, dans le timbre de sa voix et dans tout son maintien ; il faut parler de son amour pour ses pauvres, de sa sollicitude toute paternelle à les secourir ; jamais, disent ceux-ci, ils n'en ont éprouvé de plus grande. C'est cette charité qui le porta à chercher

tous les moyens de venir en aide à leur indigence; c'est sous son inspiration qu'il appela le P. Chaurand et le fit venir du fond de la Normandie à Avignon; qu'il s'occupa, de concert avec lui, de rassembler tous les pauvres de la province dans des maisons communes, de leur procurer la nourriture, le vêtement, les enseignements de la religion, et tous les secours nécessaires pour bien vivre; qu'il l'envoya jeter à Valréas et à Bollène comme les préliminaires de ce qu'il se proposait de faire dans sa ville capitale, et mit enfin la main à la fondation de l'asile d'Avignon, œuvre commencée depuis longtemps, reprise bien des fois dans la suite, mais jamais terminée, et que le prélat eut la gloire de conduire à son couronnement.

L'heureux établissement des asiles de Valréas et de Bollène fit évanouir la plupart des difficultés qui avaient épouvanté jusqu'alors les Avignonais et les avaient même fait renoncer absolument à leur ancien projet.

Le P. Chaurand les y ramena, et, pendant trois semaines, il ne leur parla d'autre chose tous les jours. Ce fut une grande fatigue pour le prédicateur; mais elle porta ses fruits : les sentiments furent changés, et on se mit à regarder d'un autre œil l'œuvre proposée. Le Père commença par gagner la sympathie de ses auditeurs; bientôt il releva

leur courage et leur confiance, finit par leur persuader que l'affaire en question était non-seulement d'une exécution facile, mais d'une absolue nécessité. Ce fut un revirement complet : une flamme d'enthousiasme courut dans toute la ville; on ne pensa plus qu'à mettre la main à l'œuvre le plus tôt possible.

Les choses étant dans cet état, l'Assemblée générale de la ville fut convoquée pour sanctionner enfin par un décret public une résolution qu'on avait agitée bien des fois depuis cent ans, et qu'on avait toujours rejetée. Admis à prendre sa place dans l'assemblée, le P. Chaurand exposa son plan, et, dans un discours plein de véhémence, il exhorta vivement les personnes présentes à adopter sans hésitation une œuvre si digne de la piété chrétienne, et à décréter une mise à exécution prochaine. Quand il eut fini de parler, on alla aux voix. Chose admirable! dans une réunion d'hommes d'opinions si diverses, de jugements si contraires, et jusque-là si opposés entre eux, il n'y eut qu'une voix, qu'un sentiment : c'est qu'il ne fallait pas mesurer sur des raisons humaines la difficulté d'un projet tant de fois discuté, tant de fois abandonné; que c'était l'affaire de la Providence, à laquelle c'est sagesse de s'abandonner; qu'on a le droit de compter sur le secours d'en haut, quand c'est Dieu même qui a donné l'ins-

iration ; enfin qu'on jugeait bon à faire, facile à éaliser, tout ce que le P. Chaurand, ou plutôt Dieu ar la bouche de son ministre, jugerait opportun de ommander.

Sur-le-champ, de l'avis du Père, on choisit dans e clergé, dans la noblesse et dans le tiers état, douze ommes des plus recommandables par leur piété, eur sagesse et leur désintéressement. Ces hommes, vec les quatre consuls de la ville, furent chargés de aire exécuter les conclusions adoptées et de s'occuper, dans la suite, de tous les détails de l'œuvre. lusieurs autres points furent encore arrêtés ; le ouffle de l'Esprit-Saint inspirait véritablement ces embres de l'assemblée ; beaucoup le reconnurent, ntre autres les députés de la noblesse, dont plusieurs, en donnant leur suffrage, dirent qu'ils penaient avec le Saint-Esprit, parce qu'ils avaient cru entendre s'exprimer lui-même par la bouche du . Chaurand. En effet, jamais plan proposé ne fut couté avec plus de bienveillance, décrété avec plus e concorde et d'ensemble, mis en œuvre avec plus 'ardeur et terminé avec plus de promptitude.

Le lendemain, les douze administrateurs dont j'ai arlé se partagèrent les différentes fonctions de œuvre selon la forme indiquée plus haut.

Sur l'invitation des curés de la ville, les pauvres e toutes les paroisses qui demandaient une place à

la maison commune, ou des secours fixes ou déterminés, se présentèrent aux administrateurs. Ceux-ci écoutèrent leurs prières, accueillirent leurs demandes, inscrivirent indistinctement tous leurs noms, sans faire encore aucune recherche particulière, laissant ainsi à chacun l'espoir qu'on s'occuperait de lui lorsqu'on aurait constaté son indigence.

Ce dernier point est un de ceux auxquels il est plus essentiel de tenir : avant de recevoir les pauvres, il faut pendant plusieurs jours prendre des informations sur leur compte, afin de s'assurer qu'on ne donnera ces secours qu'à ceux qui les méritent.

Pour faire cette enquête, les recteurs des pauvres se partagèrent les différents quartiers de la ville, et se mirent à les parcourir, en prenant secrètement des informations sur ceux qui demandent des secours : quelles sont leurs ressources, quelle est leur profession, leur conduite : sont-ils en état, par leur travail et leur industrie, de se procurer de quoi vivre ; sont-ils de ces gens qui aiment mieux croupir dans la paresse et une insouciante oisiveté, et manger un pain mendié, que de vivre de leur travail en exerçant quelque métier ; ont-ils des forces suffisantes pour soutenir d'une manière constante les fatigues d'un travail manuel ; et s'ils ne jouissent pas de ces forces, faut-il les admettre tout à fait dans

'asile, ou suffira-t-il de leur donner chaque semaine une aumône déterminée ?

Toutes ces informations ayant été prises, et les décisions des recteurs déterminées par les lois de la charité et de l'équité, il se trouva une telle quantité de pauvres à recevoir dans l'asile ou à aider par des secours en argent, que le zèle des administrateurs, si vif peu de temps auparavant, commença à s'arrêter, puis à chanceler, et enfin parut tomber tout à fait.

Et véritablement, à ne consulter que les règles de la prudence humaine, il y avait les plus graves raisons non-seulement de douter et de craindre, mais même de perdre toute espérance. Quatre cents pauvres avaient été inscrits pour être reçus à l'asile et y être nourris ; cent soixante autres étaient placés chez des artisans pour y apprendre différents métiers, et c'était l'œuvre qui payait les frais de leur apprentissage. Le nombre des enfants trouvés croissait aussi chaque jour ; le soin de ces enfants regardait les administrateurs ; ils les confiaient à des nourrices auxquelles on donnait une rétribution convenable. Ajoutez à cela quatre cents familles réduites à la dernière misère, et qui avaient besoin de secours pour ne pas languir dans un dénûment absolu, ou même pour ne pas mourir de faim ; ajoutez des troupes de mendiants étrangers à qui on ne peut

pas refuser le passage par la ville. et qu'on ne peut pas laisser partir sans viatique ; ajoutez les anciens hospices à réparer, les nouveaux à fonder, les uns et les autres à fournir de mobilier. Chacun peut comprendre combien de travaux, combien de dépenses étaient nécessaires pour parer à la fois à tant d'infortunes.

Un nouveau motif vint bientôt prêter une force plus grande aux craintes de ceux qui auguraient mal de l'entreprise, en leur donnant une base raisonnable. On fit avec soin le calcul des dépenses qu'il faudrait faire chaque année pour répondre à tant de nécessités que j'ai énumérées tout à l'heure ; une seule d'entre elles absorbait quarante mille livres tournois, et les autres demandaient au moins une somme égale. En présence de ces chiffres, les administrateurs étaient déconcertés.

Où trouver cet argent dans une ville en partie désertée par ses habitants, épuisée par des désastres anciens, pauvre en numéraire et presque sans commerce ? Que faire ? à quoi se résoudre ? Trois mille livres d'or par an, c'était toute leur ressource. Plusieurs leur disaient, il est vrai, de se confier en la Providence, d'espérer en son secours ; mais combien d'autres taxaient leur entreprise de témérité et de folie, répétaient qu'ils n'en viendraient jamais à bout ; qu'il faudrait que le ciel fît pleuvoir du pain et de

l'or ! Ces appréciations contradictoires partageaient tous les esprits : les uns se gouvernant par les lois de la prudence humaine, et les autres se dirigeant par la foi. Ceux-ci furent les mieux inspirés. Le vice-légat adressa ses encouragements et ses exhortations aux administrateurs ; le P. Chaurand, sur l'ordre du prélat, s'entendit à son tour avec eux, et en peu de temps leur courage fut si parfaitement raffermi, leur confiance en le secours divin si fortement établie, que rien ne leur sembla plus insurmontable ou même difficile.

Le vice-légat se hâta de mettre à profit ces bonnes dispositions : il craignait que le temps ne refroidît cette ardeur allumée par la parole du Père. C'est pourquoi, sans aucun retard, il indiqua le lendemain pour jour de la quête, et, afin d'en mieux assurer le succès, il chargea du soin de la faire les hommes les plus recommandables des différents ordres, et les femmes les plus distinguées et les plus vertueuses de la ville.

Les quêteurs se partagèrent selon les différents ordres, et à chaque ordre on assigna son quartier. On devait parcourir toutes les familles aisées en demandant l'aumône pour les pauvres de Jésus-Christ, et recevoir ce qui serait donné. C'était certainement un ministère plein de difficultés ; tous s'y mirent de grand cœur, et le résultat surpassa leur

attente. Avignon tout entier est là pour attester leur zèle, la générosité des habitants et les avantages immenses qu'en recueillirent les pauvres.

Grands et petits, nobles et bourgeois, tout le monde ouvrit sa bourse ; il n'est pas un artisan, pas un homme du peuple, de si humble condition qu'il fût, qui ne tint à honneur de prélever un tribut sur ses épargnes pour contribuer à une œuvre si belle et si chrétienne.

Je ne veux rien dire ici des riches qui ont donné les uns cent, les autres deux cents écus, ou même davantage ; c'est une chose connue, et leur main se plaisait à s'ouvrir pour Jésus-Christ et pour ses pauvres. Je ne veux rien dire non plus de la générosité des classes moyennes.

Cette libéralité est digne d'éloges, et dépasse presque toute croyance ; mais, à mon jugement, elle est effacée par une autre, celle des artisans et des hommes de la plus basse classe qui, à force de soins et de patience, recueillirent une somme de près de cinq cents écus.

Mais le fait le plus merveilleux est encore celui d'une pauvre fille qui, voyant l'ardeur générale, et n'ayant rien à donner, alla trouver son maître, au service duquel elle se trouvait depuis un an ou deux, et le pria de lui compter, par avance, le prix de ses gages. Étonné de cette demande imprévue, le maître

répond qu'il n'est pas avantageux pour lui de la payer ainsi, que le jour du paiement n'est pas encore venu, qu'il ne comprend pas pourquoi elle veut devancer le temps. La servante insiste, supplie, conjure, si bien que le maître cède à l'importunité de ses prières, et lui donne son argent. Elle ne l'a pas plutôt reçu qu'elle court le porter aux pauvres, se félicitant mille fois de voir que Notre-Seigneur avait bien voulu accepter ce faible don de son indigne servante.

Un très-grand nombre de dames se dépouillèrent de leurs anneaux d'or et de leurs ceintures d'argent. Une pauvre vieille femme, couverte comme une mendiante de vêtements en lambeaux, s'approche d'un groupe nombreux d'hommes, au milieu desquels se trouvaient quelques recteurs des pauvres; elle prend à part l'un d'entre eux, afin de lui parler plus à son aise sans témoin : « Je suis une pauvre femme, lui dit-elle ; tout ce que j'ai d'argent, je l'apporte ici avec moi; aux pauvres tout mon avoir, toutes mes richesses. Plût au ciel que j'eusse davantage à leur donner ! » Disant cela, elle glissa un écu dans la main du recteur, et se retira sans dire un mot.

Ce ne furent pas seulement les femmes qui donnèrent ces beaux exemples : on vit des ouvriers, et même en grand nombre, jeter dans le tronc des

pauvres tout l'argent qu'ils avaient gagné par le travail de plusieurs mois.

Cette quête n'était qu'un prélude à une autre plus grande que méditait déjà le vice-légat sous l'inspiration du P. Chaurand, la quête du mobilier. On résolut de la faire un autre jour : c'était une entreprise ardue, laborieuse, difficile, et qui demandait pour réussir d'être conduite avec une grande dextérité. Il était à craindre, en effet, que la population qui venait de se montrer si généreuse et si prodigue ne se lassât et ne se rebutât en voyant qu'on la poursuivait de demandes nouvelles et de plus en plus considérables.

Le P. Chaurand se hâta de prévenir les plaintes. Dans toutes les églises de la ville, les Pères de notre Compagnie dirent en son nom, au peuple, qu'on ne demandait rien de trop pénible; qu'il suffisait à chacun de donner aux pauvres ce dont il pouvait se débarrasser sans trop d'inconvénients : comme lits, tables, commodes, chaises et autres meubles semblables nécessaires à constituer une maison dépourvue de tout ; que dans les familles il ne manque pas de meubles inutiles, usés par le temps ou rongés par les vers, meubles qu'on pourrait, avec grand avantage, placer dans la maison des pauvres. Ils invitaient donc leurs auditeurs à voir s'il n'y aurait pas chez eux quelque objet semblable, vieux, usé ou peu

nécessaire, et, dans le cas où ils en trouveraient et qu'il ne leur fût pas trop incommode de s'en priver, ils les invitaient à les destiner aux pauvres; ils leur donnaient ensuite un long catalogue de tout ce qu'il faudrait pour fournir convenablement la maison des pauvres. En terminant, ils les conjuraient de ne pas avoir honte de donner des choses de nulle valeur, des vases de terre, des escabeaux : que ces choses, qui paraissent inutiles, sont d'un grand prix chez les pauvres. « Allez donc, et, de retour dans vos demeures, portez partout un regard diligent, cherchez dans les moindres recoins; et si vous découvrez quelqu'une des richesses que nous venons de nommer, tenez-la prête demain pour être portée à l'asile. »

Le lendemain, dès le point du jour, les chars roulent dans les rues ; on entend le bruit des chevaux, le son des clochettes, la voix des enfants qui, debout sur les chars, l'air suppliant, sollicitent dans une formule qu'on leur a fait apprendre la charité des habitants. En avant de la voiture, marchent quelques pauvres ; derrière s'avancent, avec les recteurs, des membres de la noblesse, des prêtres et même quelques Pères de notre Compagnie.

On annonce l'arrivée des chars. Aussitôt, de chaque côté de la rue, des belles maisons et des échoppes d'artisan, on voit sortir une quantité incroyable d'objets de toute sorte ; tous s'animent mutuelle-

ment par l'exemple et par la parole. Pendant que les uns apportent les objets, d'autres les chargent sur les voitures. C'est un mouvement général, la circulation est interdite par la multitude de ceux qui vont et viennent avec leurs offrandes ; ceux qui les ont déposées rencontrent en chemin ceux qui arrivent chargés des leurs. C'est un tumulte, une confusion au milieu de laquelle s'allume une incroyable émulation. On donne tout à la fois objets de vil prix et objets précieux, et, quand les chars sont remplis, on bat des mains et on les accompagne en triomphe à la maison des pauvres.

L'élan fut si général, les largesses si abondantes, que les témoins de cette grande scène n'hésitent pas à dire que l'antiquité n'en vit jamais de semblable, et que l'avenir ne doit pas espérer de voir jamais rien de plus beau. A mesure que les chars passaient, on jetait par les fenêtres des étages supérieurs du linge, des vêtements, des chapeaux, des chemises, des couvertures : on aurait dit une pluie du ciel. Un jeune homme de bonne famille considérant à sa fenêtre cet étrange spectacle, l'exemple l'entraîne : il jette aux pauvres son chapeau, son col de chemise, ses gants, sa cravate, heureux de se dépouiller pour revêtir les pauvres.

Une femme pauvre fut encore plus généreuse : elle avait un lit auquel il ne manquait absolument

rien de ce qui est nécessaire ou convenable, elle le bouleverse en entier, donne aux pauvres le bois de lit lui-même, les rideaux, les couvertures, un matelas en laine, ne se réservant qu'une misérable paillasse.

A ces deux faits j'en ajouterai un troisième, qui paraîtra d'autant plus merveilleux qu'il est plus inattendu. Quelques jeunes gentilshommes se trouvaient à table dans un jardin, quand ils entendirent le roulement des chars et le bruit des sonnettes. Surpris de cette agitation inaccoutumée, ils envoient un serviteur en apprendre la cause. Celui-ci revient bientôt, leur dit que ce sont des chariots qu'on promène dans toute la ville pour recueillir les objets nécessaires à l'ameublement de la maison des pauvres : « Qu'à cela ne tienne, s'écria l'un de ces jeunes gens, je veux donner aussi ma part de mobilier, » et aussitôt, soit envie de se divertir, soit véritable compassion, il saisit des plats, des verres, et les porte au chariot. Ses compagnons l'imitent, et en peu d'instants toute la vaisselle eut disparu et pris place sur la voiture des pauvres.

Je serais infini si je voulais raconter en détail tous les traits de générosité qui eurent lieu en cette occasion ; je laisse de côté les moins remarquables ; je ne puis pas omettre cependant la belle conduite des écoliers : à peine s'en trouva-t-il un seul qui

n'obtînt de ses parents quelque don à faire aux pauvres. Entre autres choses dont ils furent prodigues, il y eut une telle quantité de linge et de vêtements, qu'ils en remplirent un chariot entier ; puis, accompagnés du P. préfet des études, ils conduisirent eux-mêmes leur offrande à la maison des pauvres.

Mais cette libéralité des Avignonais n'a plus rien qui me surprenne : n'avaient-ils pas sous les yeux l'exemple de leur premier pasteur qui, élevé au-dessus de tous par sa dignité, est encore plus jaloux d'offrir le modèle de la charité et du devoir accompli ? C'est lui qui se chargea de pourvoir de ses deniers au vestiaire de la maison, et il n'épargna aucune dépense pour que tout s'y trouvât abondamment et dans de bonnes conditions.

La cité se montra digne de son évêque ; elle donna tout avec une sorte de profusion, et c'est à peine si dix chariots continuellement employés pendant deux jours suffirent à transporter à la maison des pauvres toutes ces largesses de la charité.

L'argent et le mobilier étaient donc trouvés ; il ne restait plus qu'une chose à faire : réunir les pauvres dans la maison qui leur était destinée. C'est de ce côté que le vice-légat tourna sa plus vive sollicitude. Impatient de tout retard, il ne laissa que le temps strictement nécessaire pour faire les habits, et fixa au troisième jour l'entrée solennelle dans l'asile.

Le jour venu, des hérauts publièrent dans toute la ville, au nom du vice-légat, que tous les mendiants, nécessiteux et pauvres quelconques dont les noms avaient été inscrits sur le catalogue des recteurs eussent à se réunir en un même lieu. Cette réunion eut lieu à deux heures de l'après-midi ; on sépara les hommes et les femmes, et on commença une longue procession qui se fit dans l'ordre suivant :

En tête s'avançaient les enfants vêtus de leurs habits de couleur ; les hommes venaient ensuite, marchant deux à deux, puis les petites filles, et enfin les femmes en récitant leur chapelet. Derrière elles, des chars traînaient ceux qui étaient trop âgés ou infirmes ; puis on voyait une longue file de douze cents pauvres des deux sexes : c'étaient ceux qui, n'étant pas recueillis à la maison commune, devaient recevoir chaque semaine une allocation. Le clergé fermait la marche avec les recteurs des pauvres et une multitude extraordinaire de peuple à qui ce spectacle faisait verser des larmes d'attendrissement.

A la fin de la procession, on distribua du pain à ces douze cents pauvres dont je viens de parler ; les autres furent conduits dans la cour du collége de la Compagnie, pour prendre part à un grand festin que leur avait préparé la pieuse libéralité des habitants.

Le vice-légat voulut honorer ce repas de sa présence ; bien plus, il voulut servir les pauvres de ses propres mains. L'affluence du peuple était considérable, la noblesse surtout était accourue en foule ; c'est au point que la cour du collége, toute vaste qu'elle est, ne pouvait contenir la multitude des curieux. Il fallut donc permettre à un certain nombre d'entre eux d'entrer dans les appartements intérieurs et de se placer aux endroits d'où l'on pouvait apercevoir la table du festin. Et véritablement c'était un spectacle bien digne d'attirer les regards que ces pauvres assis à ces tables dressées dans toute la longueur de la cour, et, debout auprès d'eux, empressés à les servir, ces hauts dignitaires, ces membres illustres de la noblesse, et ces grandes dames également recommandables par leur naissance et par leurs vertus.

Cependant on entendait le bruit des instruments de fête, l'éclat bruyant des trompettes et les accords plus doux de la flûte et du violon. Après le repas, les pauvres sont conduits en triomphe à leur demeure. A partir de ce jour, on défendit à qui que ce fût de mendier dans la ville.

Sans doute il eût été difficile de maintenir la discipline d'une manière durable dans une maison aussi vaste, et qui comprenait tant de classes différentes : des petits enfants, des orphelins, des malades et des



vieillards. Il fallait pour cela mettre à sa tête des hommes de volonté et de devoir. La Providence, comme je le pense, en offrit de semblables, et qui sont des modèles achevés de toutes les vertus.

Fondation de l'asile de Caromb.

Cette petite ville est située sur le penchant d'une colline ; elle est dominée par un château fort de construction antique, environné d'épaisses murailles. La nature a doté ce lieu de tous les avantages : les campagnes sont fertiles, les prairies riches en pâturages ; de nombreuses sources font jaillir de tous côtés des eaux qui répandent la salubrité et guérissent une foule de maladies. Cependant les Pères envoyés pour y établir un asile trouvèrent, au premier abord, les esprits entièrement opposés à leur projet : rien n'annonçait un dénouement heureux.

Jamais aucune maison de pauvres n'eut des commencements plus laborieux, une issue plus heureuse. On dirait que tous les habitants s'étaient entendus ensemble et ligués pour rejeter à tout prix la nouvelle œuvre. On répétait partout que non-seulement c'était une œuvre difficile, mais que ce serait un fardeau, un dommage pour la ville ; d'autres ajoutaient qu'on n'en avait pas besoin, ou même que ce serait une chose pernicieuse.

On ne saurait croire combien de telles appréciations, colportées partout, aliénèrent les esprits. Les Pères ne laissaient pas de prêcher tous les jours, mais personne pour ainsi dire n'assistait à leurs sermons. Si quelqu'un se hasardait à parler publiquement des avantages de la fondation proposée, il ne recueillait que des sifflets. L'obstination des habitants en vint à ce point que, le jour de l'assemblée générale des comices étant venu, jour auquel on devait mettre toute l'affaire en délibération, il fut nécessaire de fermer dès le matin les portes de la ville, dans la crainte qu'aucun de ceux qui devaient prendre part à l'assemblée ne s'échappât secrètement, et n'allât dans les villages environnants répandre le bruit de la sédition excitée à Caromb.

La délibération fut longue, et la discussion animée ; mais on ne pouvait rien conclure, parce qu'on avait admis au conseil environ trois cents membres du tiers état, lesquels se partageaient en une multitude d'avis différents. Il ne manqua pas de voix pour affirmer que le projet en question était nuisible au bien commun, et qu'il devait être rejeté ; d'autres, en très-petit nombre, prirent sa défense. La victoire couronna leurs efforts. La résistance acharnée des autres dut céder devant l'autorité du vice-légat. Le vice-légat avait donné des ordres : ils n'osèrent pas les enfreindre ni leur résister ; ils se rendirent donc,

non par conviction, mais pour ne pas désobéir à celui qui avait droit de leur commander.

Leur mauvais vouloir parut bien dans la quête qu'on fit, peu de temps après, pour ramasser quelque argent. Un certain nombre d'hommes honorables avaient bien voulu se charger de la tâche difficile de faire eux-mêmes cette quête; ils y employèrent bien de la peine, mais ne recueillirent à peu près aucun fruit. Les riches étaient absents ou feignaient de l'être; d'autres fermaient brusquement leur porte aux quêteurs, et se tenaient cachés au fond de leur maison; les moins aisés s'excusaient sur leur pauvreté et leur indigence; en sorte que la somme recueillie fut nulle, ou à peu près nulle.

On fit ensuite la quête du mobilier : le résultat ne fut pas plus satisfaisant; les chariots parcoururent toute la journée les rues de la ville : ils rentrèrent vides, comme ils étaient partis.

Les Pères ne voyaient aucun espoir de mener à bien une entreprise qui avait si tristement débuté. Ils déclarèrent donc publiquement dans un sermon que, n'ayant rien négligé, pour leur part, de ce qu'ils avaient cru utile à la fondation d'un asile, leur dessein était de les quitter au plus tôt, sans avoir mis la dernière main à l'œuvre, si les habitants ne voulaient pas les seconder de leur argent et de leurs aumônes.

Le lendemain, M. Camaret, personnage très

considéré à Caromb, apporta une forte somme d'argent. Cet exemple eut une influence prodigieuse. Les cœurs furent subitement changés ; l'indifférence de tout à l'heure fit place à une sorte de passion: chacun voulait aller quêter pour les pauvres ; on faisait porter à l'asile ou on portait soi-même tout ce qui se présentait sous la main, dans les maisons ; des portes, des fenêtres on jetait mille objets dans les chars ; il n'y eut personne qui ne s'empressât d'y déposer quelque chose.

Mais au milieu de cet élan extraordinaire, rien ne parut plus digne d'admiration que l'exemple de générosité offert par un homme de la plus basse condition : la postérité doit en conserver le souvenir. La veille de ce jour, et quelque temps auparavant, lors de la tenue des États, cet homme s'était emporté plus violemment que personne contre la fondation de l'asile ; mais à présent, ramené à de meilleures pensées et considérant d'un autre œil les avantages d'une œuvre si belle, il résolut de faire en sa faveur le sacrifice de tout ce qu'il avait de plus précieux. On le vit donc consacrer aux pauvres un tonneau d'un vin excellent qu'il avait respecté jusqu'alors comme une chose sainte, et le leur faire porter sans aucun retard. Ce n'est pas tout : il commanda aussi des habits pour ces pauvres, et les paya en vendant l'anneau de sa femme.

Cet anneau était d'or, et sa femme y tenait beaucoup, mais les pauvres eurent la préférence. A force de prières, il obtint l'anneau ; mais l'offrande de ce gage d'un mutuel amour ne fit qu'unir plus étroitement à Jésus-Christ les deux époux.

Après qu'on eut tout disposé dans la maison des pauvres, la procession ordinaire fut annoncée; elle devait se faire dans la principale église de la ville. Il se passa alors un fait assez étonnant que je ne dois pas omettre.

Avant la procession, la pluie tombait à flots; elle reprit avec plus d'abondance encore après la procession. Or, pendant la cérémonie, pendant que les pauvres et toutes les classes de la cité développaient leurs longues files, il n'y eut pas une goutte d'eau, bien que le ciel fût chargé de nuages : tout le monde vit dans ce fait une sorte de prodige.

Je ne dois pas omettre encore que, sur le conseil des Pères, un certain nombre de femmes aussi distinguées par leur piété que par leur noblesse se consacrèrent, elles et leur fortune, au service de Dieu. Un autre bien fut encore réalisé par cette mission des Pères, bien qui ne se fit pas seulement sentir aux pauvres, mais étendit son influence à toute la religion. Sous l'impulsion des missionnaires, les prêtres chargés de l'administration spirituelle de l'asile convinrent entre eux de se réunir

non-seulement pour s'occuper des intérêts des pauvres, mais pour conférer entre eux des obligations du ministère ecclésiastique, agiter les moyens de promouvoir la piété des fidèles, d'exhorter à bien faire les cérémonies de l'Eglise, et résoudre des cas de conscience.

La nouvelle de ces succès remplit le vice-légat d'une joie qu'il pouvait à peine contenir ; car il voyait sa sollicitude et ses dépenses récompensées par un double fruit : le soulagement de la misère des pauvres et l'agrandissement de la religion.

Fondation de l'asile de Malaucène.

Malaucène est une ville du Comtat-Venaissin ; la limpidité de ses eaux et le charme de sa situation en font un séjour délicieux. Dans sa sollicitude pour tous les intérêts de sa province et surtout pour les pauvres, le vice-légat résolut d'y fonder un asile. Il écrivit donc aux consuls de la ville qu'il allait leur envoyer, au premier jour, des Pères de la Compagnie de Jésus, et que ces Pères s'occuperaient d'ouvrir à Malaucène une maison des pauvres. Cette nouvelle remplit de joie les consuls ; ils partirent immédiatement pour Avignon afin de témoigner leur reconnaissance au prélat pour une si grande faveur.



Cependant le bruit se répand à Malaucène que des ›res de la Compagnie de Jésus vont bientôt arriver mettre la main à l'œuvre. Toute la ville se partage ι sentiments contraires ; les uns blâment ouverte-ent l'entreprise, d'autres plus modérés se con-ntent de dire qu'elle est impossible à réaliser. Les ›nsuls, à leur retour, voyant les esprits si défavora-ement disposés, écrivent aux Pères de ne pas venir. ı du moins de remettre à des temps meilleurs l'exé-ıtion de leur dessein ; mais ceux-ci ne tiennent ıcun compte de cet avis. Instruits par une longue ‹périence, encouragés d'ailleurs par le vice-légat, ›utenus de son autorité, ils se mettent en route leins d'espérance et arrivent à Malaucène. Ils se ıettent aussitôt à prêcher, exposent le but et le plan e l'œuvre, montrent combien cette œuvre doit être lorieuse à Dieu, utile à tout le pays, et efficace pour aloir à la cité la bienveillance toujours plus grande u vice-légat. Les missionnaires ne se trompèrent as ; leurs raisons convainquirent tous les esprits, t, dans la réunion générale convoquée par eux au om du vice-légat, il n'y eut qu'un avis en faveur e l'œuvre. Après de longues délibérations, on dé-ida que, malgré les difficultés de l'entreprise, il fal-iit sans retard se conformer aux intentions du vice-ìgat et en presser l'exécution de toutes ses forces. ans désemparer, les Pères font nommer douze rec-

teurs des pauvres; mais, le lendemain, je ne sais quel accident imprévu faillit réduire à néant ces brillantes espérances.

Un bruit confus circule dans la foule : à Carpentras, ville bien plus grande et bien plus riche que Malaucène, il a été absolument impossible de recueillir une somme d'argent suffisante pour ouvrir une maison des pauvres. Cette nouvelle fait perdre cœur à tout le monde, et on allait renoncer à faire la moindre chose pour le projet si chaudement accueilli tout à l'heure, lorsque des pauvres appelés de l'asile de Carpentras vinrent, par leur présence, donner un démenti à toutes ces fausses rumeurs répandues par des malintentionnés.

Le calme s'étant rétabli, on s'occupa du mobilier, et on fixa au lendemain la quête ordinaire. Le jour avait à peine paru, que déjà on pouvait voir dans les rues une multitude de gens qui portaient toute sorte d'objets sur des chars, sur des mulets, ou même sur leurs épaules. La quantité de linge et de vêtements ainsi ramassée fut énorme; outre cela, on recueillit un nombre considérable d'anneaux d'or, de chaînettes d'argent; il y en eut assez pour remplir deux boîtes, dont l'une était assez grande. Une femme pauvre, n'ayant point d'argent à donner, se défit de sa ceinture d'argent; elle l'enveloppa dans une mauvaise étoffe, et la remit à un des recteurs.

Celui-ci, croyant que c'était une chose de peu de valeur, la jeta dans la poussière au milieu des menus objets. Un peu plus tard, comme il furetait au milieu de ce tas inutile, il ne fut pas médiocrement surpris de mettre la main sur une ceinture d'argent. Recueillant alors ses souvenirs et repassant les temps et les personnes, il se rappela la pauvre femme dont nous avons parlé, et dont le pieux artifice avait dissimulé la générosité.

Mais voici de nouveaux obstacles : on ne trouve aucune maison à acheter ou à louer ; il faut donc, de toute nécessité, renoncer à l'entreprise, ou du moins la remettre jusqu'à ce qu'on ait bâti un asile pour les pauvres. Heureusement, le ciel envoya une bonne inspiration aux Pères, celle de prendre pour leur œuvre la moitié de l'hôpital en laissant l'autre moitié aux malades. L'hôpital était assez grand pour cela. Mais comme il est défendu d'introduire aucune modification dans les hôpitaux sans le consentement de l'évêque du diocèse desquels ils font partie, on envoya une députation à l'évêque de Vaison. Celui-ci, informé de l'affaire, non-seulement permit aux pauvres de partager l'hôpital avec les malades, mais il voulut encore que les revenus de la maison fussent affectés indifféremment, désormais, à soutenir à la fois les deux œuvres. Il y avait beaucoup à faire pour approprier la partie concédée aux usages

des pauvres. L'évêque donna toutes les autorisations nécessaires, et permit même aux ouvriers de travailler les jours de fête, s'il en était besoin. Cette bienveillance du prélat servit admirablement les Pères : une foule d'ouvriers vinrent leur offrir gratuitement leurs bras ; en peu de jours, le local fut préparé ; on eût dit qu'il avait été bâti à neuf, et non pas seulement approprié à une nouvelle destination.

On se disposait à y faire entrer incessamment les pauvres, quand des difficultés imprévues surgirent tout à coup et, de nouveau, remirent tout en question. Les aumônes en argent étaient épuisées; l'achat des vêtements nécessaires, chaussures, coiffures, avait tout emporté : il ne restait pas une obole pour acheter du pain. Cette détresse jeta le découragement dans l'âme des habitants et des recteurs des pauvres eux-mêmes ; on fut sur le point de renoncer tout à fait à l'œuvre commencée, parce que la difficulté présente paraissait être de celles qu'il est impossible de surmonter. L'activité des Pères en triompha cependant. Ils se mirent à mendier de porte en porte, et en peu de jours ils recueillirent plus de cent écus. Dès lors, tout suivit la marche la plus heureuse. Je me tais sur les détails, pour ne pas répéter cent fois la même chose : je ne dis rien ni de la procession à travers toute la



ville, ni du splendide festin offert aux pauvres par la munificence du vice-légat. Je me contente de remarquer, en terminant, que ce fut un trait de la providence de Dieu envers l'asile de Malaucène d'avoir inspiré à M. Thomas, prêtre rempli de sagesse, de modestie et de piété, la généreuse ambition de se dévouer au soin spirituel des pauvres. C'est à ses soins, à sa vigilance qu'il faut rapporter le bon ordre et le bon gouvernement de la maison.

Fondation de l'asile de Carpentras.

Au pied du mont Ventoux, ainsi appelé par les habitants, se trouve Carpentras, la première ville de la province après Avignon. Carpentras a un évêque, une magistrature nombreuse, un collége de Jésuites, et est le siége ordinaire des Etats du Comtat.

Depuis de longues années déjà, on y avait ouvert une foule d'asiles à l'isolement et à la pauvreté : les malades avaient un hôpital ; les débiteurs insolvables, un mont-de-piété ; les pestiférés et les autres malheureux que des mesures de prudence éloignaient des hôpitaux, une association appelée l'association de la Miséricorde. En outre, des dames nobles avaient fondé des œuvres pour venir en aide à tous les genres de misère : les Pénitents-Noirs fai-

saient des aumônes aux prisonniers, et un bon nombre d'hommes d'une vertu éminente n'avaient d'autre souci que de rechercher les pauvres honteux et de leur porter les secours nécessaires.

Malgré tant d'institutions charitables, la mendicité n'avait pas disparu de Carpentras. En 1669, un homme riche, du nom de Bernard, avait légué par testament tous ses biens aux pauvres, et avait chargé les autorités de la ville de préparer une maison qui leur servît de refuge. L'œuvre fut entreprise quelques années plus tard, et reçut un grand développement par les secours de Mme de Banvois, épouse de M. Emeric, un des hommes les plus considérés de Carpentras; déjà même on nourrissait un certain nombre de pauvres, mais ce nombre était limité par la modicité des ressources de la maison et par la difficulté des temps, et l'on pouvait dire comme les apôtres : « *Quid hæc inter tantos?* » Les mendiants erraient par troupes dans la ville; à peine quelques-uns parmi eux avaient-ils trouvé place dans la maison ouverte récemment.

La gloire de mettre un terme à ce triste état de choses était réservée à Mgr Niccolini, le vice-légat qui semble né pour le bonheur de cette province. Encouragé par les succès déjà obtenus dans d'autres villes, à Valréas et Bollène, animé par le tour heureux que semblait prendre, à l'heure même, une



entreprise semblable à Avignon, et désireux de donner à l'œuvre projetée la forme la plus avantageuse pour aider les pauvres et tout ensemble exciter la vertu des fidèles, il envoya le P. Chaurand, son fidèle compagnon, à Carpentras avec des lettres de recommandation pour l'évêque, le gouverneur de la ville, les magistrats et les directeurs des hospices. Partout le P. Chaurand rencontra le plus bienveillant accueil; tous lui promirent de seconder les projets du vice-légat de tous leurs moyens et de toute leur autorité; mais, à cause de l'importance de l'affaire, ils jugèrent utile de réunir le conseil général de la ville. La réunion eut lieu quelques jours après, et le P. Vitte, compagnon du P. Chaurand, y prit la parole. Il fit connaître le caractère particulier de l'œuvre, énuméra ses avantages, les services qu'elle était appelée à rendre, les moyens les plus propres à en assurer l'exécution, et conclut en disant que si l'on adoptait un moyen si utile de secourir les pauvres, il fallait, aux six administrateurs anciens, en ajouter six autres, et que cela paraissait absolument nécessaire.

Lorsqu'il eut fini de parler, le P. Vitte se retira, afin de laisser à l'assemblée toute sa liberté : on va au vote. Le projet du vice-légat est approuvé; sur-le-champ, six hommes d'une vertu reconnue, d'une prudence parfaite, sont élus et ajoutés aux six admi-

nistrateurs déjà existants. Dès le lendemain tous se réunissent à la maison des pauvres; ils y trouvent le P. Vitte qui leur adresse la parole. Animés par ses exhortations, ils se partagent les différents offices à remplir. Celui-ci se charge de tenir les livres, celui-là de rechercher les pauvres, un troisième de veiller au bon état matériel de la maison, un quatrième de s'occuper des pauvres qui passeront par la ville, et de leur faire quelque aumône, un cinquième de prendre soin des malades.

On nomme ensuite un trésorier : c'est à lui qu'il appartient de placer les troncs aux endroits convenables, de distribuer du pain aux pauvres que l'exiguïté du local et la modicité des ressources ne permettent pas de recevoir dans l'asile. Les pauvres honteux ne sont pas oubliés non plus ; les autres administrateurs se chargent du soin de les découvrir et de leur faire parvenir des secours qui soulagent leur indigence sans offenser leur amour-propre. Avant de se séparer, les administrateurs décident ensemble qu'on invitera par la voix du crieur public tous les pauvres de la ville à se réunir dans l'après-midi à la maison des pauvres, et qu'on leur fera une distribution d'aumônes. L'intention du conseil était de profiter de cette occasion pour prendre les noms de tous les nécessiteux : on verrait ensuite ceux qu'on pourrait admettre à l'asile et ceux qu'il faudrait

rejeter. Tous ces préliminaires ne prirent que deux jours, je le signale ici à la gloire de Carpentras; car partout ailleurs ils demandèrent bien du temps et bien des discours.

Le P. Vitte, plein de joie à la vue d'un tel succès, se hâta d'en porter lui-même la nouvelle à Avignon. Le vice-légat le reçut avec tous les témoignages du contentement le plus vif et de l'affection la plus tendre. Persuadé qu'il faut mettre à profit cette bonne volonté des habitants de Carpentras, et ne pas laisser passer une occasion si favorable qu'on ne retrouverait peut-être plus, il envoie le P. Chaurand continuer l'œuvre si bien commencée. Le P. Chaurand arrive et se met à parler au peuple tous les jours de la semaine, deux fois par jour; il prêchait même plus souvent quand il n'y avait pas de marché. Sa merveilleuse éloquence, son talent extraordinaire de manier les esprits, ébranlèrent en peu de temps toute la ville, et on résolut de mettre sans tarder la main à l'œuvre.

La première chose dont on s'occupa fut de recueillir les aumônes en argent; deux jours suffirent pour ramasser une somme assez considérable. La charité fut prodigue, et l'avarice elle-même ouvrit ses mains; surprise dans les piéges innocents qu'on lui tendit, elle donna par respect humain ce qu'elle aurait refusé par compassion, et se montra bien-

veillante pour les autres en restant dure pour elle-même.

Mais le plus beau triomphe de la charité, ce fut la quête du mobilier. On peut dire qu'elle parcourait elle-même les rues de la ville, arrachant les dépouilles et exerçant partout une douce violence. Les chars marchaient à la suite, au milieu des cris de joie de tous les habitants. Derrière ces chars, une multitude d'hommes de la noblesse et du peuple se disputaient le glorieux honneur de recevoir les innombrables offrandes qu'on leur apportait de toutes parts et de les mettre sur ces voitures. Mais ils ne pouvaient suffire au travail : les dons de toute sorte encombraient les rues, les chariots étaient surchargés ; dans cet embarras, la foule prend un parti décisif : tous, prêtres ou hommes du peuple, chargent sur leurs épaules ce qui n'a pu trouver place dans les chariots, et le transportent ainsi à la maison des pauvres. Au milieu de cet élan universel, la charité de plusieurs trouva encore moyen de se signaler. Un habitant avait vu un char vide s'arrêter devant sa maison ; il se met aussitôt à l'œuvre, enlève matelas, lits, tables, chaises, plats, assiettes, et ne s'arrête point que le char ne soit entièrement rempli ; enfin, quand il eut mis un terme à ce pillage domestique, les chevaux emmenèrent leur butin, mais ce ne fut pas sans peine, malgré leur vigueur.



La valeur totale de ce don dépassa la somme de cinquante écus.

La pauvreté elle-même donna son obole, et on la vit se dépouiller, en faveur des indigents, des choses les plus nécessaires dont il faudrait bientôt la gratifier elle-même. Mais le spectacle le plus doux et le plus touchant, ce fut de voir de tout petits enfants, garçons et filles, trop jeunes encore pour bien comprendre ce que c'est que misère et pauvreté, plaider assidûment la cause des pauvres auprès de leur père et de leur mère, presser, importuner, mettre en œuvre les prières et les caresses, et ne point se lasser qu'ils n'aient obtenu l'objet de leurs demandes, puis se charger eux-mêmes de ce glorieux trophée plutôt que de le mettre sur les chariots, et le porter d'un air triomphant à la maison des pauvres. Le clergé prit la part qui lui revenait dans cette grande manifestation publique de la charité; les membres de ce corps les plus recommandables par leur rang et leur piété donnèrent à tous, par leur exemple et leurs exhortations, les leçons du dévouement et de la générosité. Ils assistèrent à l'une et l'autre quête; les uns accompagnaient les dames quêteuses et les recteurs des pauvres, les autres suivaient les chariots, aidaient les conducteurs à faire les chargements, et revenaient avec eux à la maison des pauvres.

La quête terminée et tous les objets recueillis disposés en bon ordre, il fallut penser aux réparations indispensables. Beaucoup de ces objets étaient usés ou incomplets ; il fallait les remettre en bon état, et de plus les approprier aux usages des pauvres. La charité voulut y pourvoir elle-même.

Des dames nobles se chargèrent du vestiaire ; un bon nombre d'autres femmes demandèrent leur part dans cette bonne œuvre, mais elles furent refusées, et durent se contenter du mérite de leur bonne volonté. Les autres, plus heureuses, renoncèrent donc pour un temps au soin de leurs propres affaires, et, d'un commun accord, elles décidèrent qu'un certain nombre d'entre elles se rendraient tous les jours à l'asile. Elles y allèrent en effet, et pendant quinze jours elles s'employèrent avec une activité sans pareille à préparer le linge nécessaire pour la table et pour les lits, raccommodant celui qui provenait de la quête, ou en confectionnant d'autre avec de la toile neuve. Ce fut pour éviter la confusion que les administrateurs n'acceptèrent pas les offres de service des femmes du peuple ; ils crurent plus utile de les appliquer à d'autres emplois, et de n'admettre aux travaux de l'asile que les dames nobles. Du reste, la piété de ces dames et leurs qualités paraissaient des titres tout particuliers à cette préférence.



Deux d'entre elles, d'une naissance plus illustre, d'une charité plus empressée, voyant la maison des pauvres suffisamment pourvue de linge et bien meublée, conçurent le dessein de la fournir de vêtements en allant mendier de porte en porte. Là-dessus, elles s'en vont trouver secrètement le P. Chaurand, lui font part de leur dessein, et le prient de rappeler à son auditoire, dans un de ses sermons, combien c'est une chose méritoire aux yeux de Jésus-Christ de vêtir ceux qui sont nus, et de les défendre contre le froid et les intempéries des saisons. Le succès répondit à leur attente : elles se mirent à parcourir les rues de la cité, recueillant tout ce que la charité des fidèles voulait bien leur offrir ; malgré les quêtes précédentes, elles firent une abondante collecte, et s'en revinrent les mains chargées de toute sorte de vêtements et de haillons. Des hommes de service apportèrent le reste sur leurs épaules.

Je ne dois pas omettre de faire connaître ici un expédient tout à fait ingénieux, et qu'on n'avait pas encore mis en usage, de pourvoir au vestiaire des pauvres et d'en assurer le bon état dans l'avenir. Un des administrateurs fit remarquer à ses collègues qu'il y avait dans le pays un grand nombre de troupeaux de moutons, qu'il serait facile de prélever sur la laine de ces animaux un léger tribut en faveur des pauvres : il suffisait, pour cela, que les propriétaires

riches fissent à l'œuvre l'abandon d'une brebis par troupeau. Cette brebis serait conduite avec les autres aux pâturages de propriété publique ou privée, mais la laine qu'on en retirerait, les petits qui naîtraient d'elle, seraient dévolus aux pauvres. Cette idée plut vivement, et fut immédiatement approuvée de tous les administrateurs.

Au dehors, elle ne rencontra pas une moindre sympathie ; et désormais, dans les campagnes qui environnaient Carpentras, il n'y eut plus de troupeau où on ne trouvât une brebis au moins marquée d'un signe spécial et consacrée, elle et sa progéniture, aux pauvres de Jésus-Christ.

Tout paraissait enfin terminé : l'asile était prêt et fourni de tout son mobilier, quand un incident imprévu vint arrêter le progrès de l'œuvre et la mettre en péril d'une ruine complète. Déjà, dans un sermon, le P. Chaurand avait indiqué le jour de la clôture définitive ; il avait annoncé la procession accoutumée qui précède l'installation des pauvres dans leur asile. Mais quelques habitants jugèrent utile de différer encore quelque temps : ils voulaient qu'avant de conclure, on fît un rapport des dépenses occasionnées par les réparations de la maison, qu'on donnât connaissance à tous de ce rapport, et que la ville se réunît dans des comices généraux pour aviser aux moyens de conduire à bon terme l'entreprise com-



mencée, et d'en assurer pour l'avenir la durée et la prospérité.

Les comices furent donc rassemblés ; comme on devait s'y attendre, les avis furent partagés. Les uns disaient que l'entreprise n'était pas encore mûre, qu'il ne fallait rien précipiter, qu'avant de faire entrer les pauvres il était opportun que les administrateurs eussent sous la main les ressources nécessaires pour les entretenir dans la suite.

Heureusement cet avis fut combattu par un autre plus décisif et plus chrétien. Tout ce qu'on avait fait jusque-là périrait indubitablement et tomberait en ruines, si le P. Chaurand partait de Carpentras avant qu'on eût mis le dernier couronnement à l'œuvre, et que les pauvres eussent pris possession de leur demeure avec les cérémonies d'usage ; c'était une œuvre de Dieu ; il ne fallait pas la juger par les règles de la prudence humaine, mais par celles de la foi, par les principes de l'Evangile ; c'est une inspiration du ciel qui en avait donné l'idée, et les heureux résultats obtenus jusqu'à ce jour ne devaient évidemment se rapporter qu'à une intervention supérieure ; les moyens humains n'y avaient aucune part ; il était donc juste d'espérer que ce même secours divin ne ferait pas défaut quand il s'agirait de consommer l'œuvre, et qu'il saurait en garantir la stabilité. Assurément la sagesse divine

ne manquait pas de moyens pour soutenir une entreprise qu'elle avait elle-même inspirée, et la transmettre à la postérité la plus reculée comme un monument de la charité chrétienne. La plus grande partie des membres de l'assemblée se rangea à cet avis, et la résolution de faire entrer les pauvres à l'asile fut prise sur-le-champ. Le jour de la procession d'usage fut aussi désigné. On peut dire que les vœux unanimes de toute la ville appelaient cette cérémonie. Le cortége partit de la principale église, se déploya dans les rues au milieu des transports de la joie universelle, et vint s'arrêter à la maison des pauvres.

La croix s'avançait en tête de la procession ; derrière elle, venaient les hommes suivis des petits garçons, tous en habits d'étoffe bleue ; puis les femmes et les jeunes filles, vêtues de robes grises. Chacun de ces pauvres était accompagné, par honneur, d'une personne appartenant aux meilleures familles de la ville. Trois confréries de Pénitents marchaient ensuite : les Pénitents blancs, les Pénitents noirs et les Pénitents gris ; puis les membres de plusieurs ordres religieux, et enfin tout le chapitre de l'église cathédrale. Jamais plus grandiose procession ne s'était vue à Carpentras.

Un repas somptueux attendait les pauvres à l'asile : les plus grandes dames les servirent de leurs propres



mains, sous les yeux d'une immense multitude de peuple accourue de la ville et des campagnes environnantes pour jouir d'un spectacle si nouveau; en même temps, l'air retentissait du bruit des trompettes et des autres instruments.

A la fin du repas, les tables étant déjà desservies, les dames, voulant que rien ne manquât à la fête, apportèrent dans la grande cour où venait d'avoir lieu le festin des boîtes pleines de dragées et d'autres douceurs semblables. La première part fut pour les pauvres; quand ils furent rassasiés, on jeta le reste à la foule qui se pressait autour des tables. Le ciel parut témoigner qu'il prenait plaisir à ces manifestations de la charité. Depuis longtemps, une sécheresse obstinée désolait les vignes; tout le monde demandait de la pluie. Elle ne se fit pas attendre : elle tomba d'abord par petites gouttelettes, plutôt pour rafraîchir la température que pour troubler le festin; puis, la fête étant terminée, de gros nuages couvrirent le ciel et versèrent sur la ville et les champs d'alentour des eaux abondantes qui furent saluées de tous comme une bénédiction d'en haut et une récompense accordée aux prières des pauvres et à la charité des habitants.

La présence du P. Chaurand n'était plus nécessaire à Carpentras, il avait achevé son œuvre; les pauvres étaient installés; il leur avait tracé un

règlement de vie ; il fut donc appelé à l'Isle, afin d'échauffer par ses discours le zèle des habitants de cette ville à fonder au milieu d'eux un établissement semblable. Il partit, laissant à sa place, pour donner le dernier perfectionnement à l'œuvre, le P. Vitte, homme plein de zèle et de piété. Le P. Vitte s'occupa de la discipline intérieure de la maison ; il donna par écrit aux recteurs des pauvres un grand nombre d'industries pour les aider à maintenir et à perfectionner l'œuvre établie, et pensa avant tout à ériger une association de dames dont il attendait les meilleurs résultats. Ces dames devaient se partager les différents jours du mois, de manière qu'il y en eût toujours un certain nombre à l'asile ; se charger des dépenses de la table pour le jour qui leur serait échu, et servir elles-mêmes les pauvres. Le vice-légat donna le premier l'exemple en envoyant un repas abondant. L'association fut aussitôt formée ; une foule de dames nobles donnèrent leurs noms et excitèrent la jalousie des femmes de moindre condition qu'on n'admettait pas à partager l'honneur de ce pieux ministère.

Enfin l'ordre établi fut si parfait, qu'on accourait de tous côtés pour en être témoin ; on en parlait avec admiration, et on ne se lassait pas de voir dans un état si prospère une œuvre qui paraissait surpasser les forces de l'homme ; à peine en pouvait-on

croire ses yeux. La gloire doit en revenir à deux ecclésiastiques, MM. Mistarlet et Ferre, qui s'étaient chargés, le premier des intérêts spirituels, et le second des intérêts temporels de la maison. On ne peut rien ajouter au zèle de ces dignes prêtres; jour et nuit ils étaient à l'asile, veillant à ce qu'il fût pourvu à toutes les nécessités des pauvres, attentifs à ce que chacun des administrateurs s'acquittât avec soin de l'office qui lui a été confié. Soutenus par de tels auxiliaires, ceux-ci continuèrent à prêter leur concours à cette belle œuvre si vaillamment commencée par eux.

Quelque temps après les événements que nous venons de raconter, il y eut un jubilé. Les pauvres de l'asile se rendirent processionnellement, et croix en tête, aux différentes églises désignées par l'Ordinaire pour servir de stations, et terminèrent leur jubilé par une communion générale dans une de ces églises, choisie par les administrateurs. Ils firent paraître en ces deux circonstances tant de modestie, tant de piété, que tous les habitants en furent profondément touchés et se sentirent de plus en plus disposés à favoriser une institution si pieuse et à la soutenir de leurs aumônes.

Fondation de l'asile de l'Isle.

Je ne sais s'il y a dans tout le Comtat-Venaissin une seule ville qu'on puisse comparer à celle-ci pour la beauté du paysage, l'abondance des eaux, la fertilité du sol et la salubrité du climat. Depuis longtemps déjà, la générosité d'un homme de bien, M. Favier, avait ouvert à l'Isle une maison pour recevoir les enfants pauvres, et, présentement encore, il ne manquait point d'hommes qui, à son exemple, consacraient aux nécessiteux de larges aumônes ; mais toutefois ces secours étaient loin de répondre à tous les besoins.

Il était réservé à la piété du vice-légat, à sa tendresse sans bornes pour les pauvres, de créer dans toute son étendue l'œuvre nécessaire. Les habitants de l'Isle le secondèrent de tout leur pouvoir ; ils bâtirent un nouvel asile à leurs frais, et voulurent qu'il surpassât toutes les maisons de la cité par sa magnificence et la disposition commode de toutes ses parties ; de son côté, le vice-légat suivait ces travaux avec une sollicitude extraordinaire. Non content d'avoir fait les recommandations les plus vives aux autorités de la ville, il se faisait rendre compte fréquemment du point où en étaient les constructions, et, sans empressement pour tout le reste,

il semblait ici avoir peine à se contenir. Ce ne fut pas assez pour lui de surveiller de loin son œuvre de prédilection : il voulut la voir de ses yeux, et plus d'une fois il vint à l'Isle examiner et activer les travaux.

Sa présence communiquait aux ouvriers une ardeur sans pareille : les murailles s'élevaient à vue d'œil. Mais les dépenses menaçaient d'aller bien au-delà des fonds attribués aux pauvres. Cette considération n'arrêta pas le prélat ; il suppléa de ses deniers tout ce qui était nécessaire pour continuer le plan commencé et donner au nouvel asile toute la perfection qu'il semblait promettre.

Aujourd'hui cette maison est à peu près terminée ; en attendant on en loua une autre, et on la pourvut de toutes les choses nécessaires à l'entretien d'un petit nombre de pauvres. Le P. Chaurand fut appelé de Carpentras ; il vint à l'Isle avec un compagnon. Avant de mettre la main à l'œuvre, il voulut exposer au peuple le but, l'importance et les difficultés de l'institution qu'on leur proposait ; il le fit avec son éloquence accoutumée. Il ne prêchait pas moins de deux et trois fois par jour. Dès les premiers temps, il y eut foule autour de sa chaire et autour de celle de son compagnon. C'était l'époque des vendanges, et les habitants se trouvaient dispersés çà et là au milieu de leurs vignes ; mais ils s'arrangeaient entre

eux de manière qu'il y en eût toujours un grand nombre à assister aux instructions. A voir cet empressement, il était facile de deviner que le succès allait couronner le zèle des missionnaires et que la suite répondrait à de si beaux débuts. En effet, loin de diminuer ou de s'éteindre, l'ardeur des habitants de l'Isle ne fit que s'accroître et s'enflammer chaque jour davantage, et, quelques-uns d'entre eux ayant été désignés pour aller de porte en porte demander l'aumône au nom de Jésus-Christ, ils recueillirent une somme bien supérieure à celle qu'on devait attendre d'une ville qui n'est ni riche ni grande. Qu'on juge de la générosité de tous par celle d'un homme qui donna plus de cent écus d'or. Faut-il s'en étonner? Tous voulaient suivre les exemples de leur prélat, lequel, comme nous l'avons vu, n'avait épargné ni fatigues ni argent.

Je ne parle point de la quête du mobilier; c'est une description qui a été faite bien des fois. Pour en donner une idée, il suffira de dire qu'au témoignage de ceux qui en furent les témoins, il n'y en eut nulle part ailleurs de plus fructueuse. Les chars qu'on promenait en assez grand nombre dans les rues ne suffisaient pas à porter les offrandes : on aurait dit que la ville venait d'être envahie, que les maisons étaient livrées au pillage.

On ne s'attaquait pas seulement aux choses inu-

tiles et de peu de valeur : les objets de prix eux-mêmes étaient dilapidés et sacrifiés aux pauvres.

Pendant que des mains empressées mettaient ces dépouilles en ordre dans la maison des pauvres, d'autres mains s'occupaient de faire les vêtements ; car la procession devait avoir lieu le lendemain, fête de saint Michel.

Le vice-légat vint tout exprès d'Avignon pour assister à cette cérémonie et pour en rehausser l'éclat par sa présence.

On observa l'ordre suivant : en tête marchaient les petits garçons, les jeunes gens, les vieillards, vêtus d'habits de laine bleue ; puis les petites filles, les jeunes filles et les femmes plus âgées, en robe de couleur gris cendré. A une petite distance derrière elles s'avançaient les religieux des différents ordres ; le clergé venait ensuite. La marche était fermée par une multitude de peuple accouru pour jouir de ce spectacle, non-seulement de la ville, mais de toutes les campagnes environnantes. La procession étant revenue à son point de départ, un des Pères adressa aux pauvres une vive et courte exhortation, puis le clergé et les religieux se retirèrent.

On n'avait point trouvé dans la ville d'emplacement assez vaste pour le repas auquel, suivant l'usage, on se proposait de convier les pauvres ; il fallut donc les conduire hors de la ville, dans une

plaine où l'on avait dressé les tables, et où les attendait un festin véritablement somptueux servi aux frais du vice-légat.

Pendant qu'ils faisaient honneur à la charité du prélat, le peuple les entourait en poussant des cris de joie, les instruments de musique faisaient entendre leurs plus doux accords, et les grandes dames de la ville s'empressaient autour d'eux pour les servir. Le repas terminé, ils dirent les grâces, et reprirent le chemin de la ville dans le même ordre qu'auparavant. De la ville ils furent conduits à leur maison, et le règlement commença immédiatement d'être mis en vigueur. Le silence fut imposé dans toute la maison. M. Moret, prêtre d'une grande sagesse, se chargea du soin des choses spirituelles; il serait difficile de trouver un homme plus zélé pour l'instruction des enfants et des ignorants.

Quant aux moyens mis en usage pour nourrir et entretenir une si grande multitude de pauvres, ils sont les mêmes que partout ailleurs; j'en supprime le détail, pour ne pas me répéter. Je ne veux mentionner qu'un seul trait, parce qu'il est rare et digne de tous éloges. Mme Claire de Maurel se consacra tout entière, elle et ses biens, au service des pauvres. C'est une femme d'une prudence peu commune; aussi toute l'administration ne tarda-t-elle pas à lui être confiée. Elle s'acquitta de cette charge à la

satisfaction générale. Un usage particulier de la maison de l'Isle, c'est que les pauvres assistent à l'enterrement des personnes qui viennent à décéder dans la ville ; il en résulte que les héritiers leur font de temps à autre quelques aumônes en retour de leurs prières.

Essai d'une fondation au village de Sarrians.

Les fondations précédentes avaient banni la mendicité des villes, mais il était à craindre qu'elle ne se réfugiât dans les bourgades et les campagnes. C'est pour obvier à cet inconvénient que le vice-légat confia à nos Pères la mission de parcourir le pays et de mettre tout en œuvre pour faire disparaître la mendicité oisive et le vagabondage.

Les missionnaires commencèrent par Sarrians ; mais comme il y avait peu de pauvres dans ce village, ils ne jugèrent pas nécessaire d'établir un asile. Ils nommèrent cependant douze administrateurs et leur donnèrent à chacun leur fonction. Celui-ci devait, à la première nouvelle qu'un pauvre était malade, le faire porter à l'hôpital si la chose pouvait se faire sans trop de danger, ou du moins l'entourer de tous les soins possibles et prendre bien garde que le manque de remèdes ne fît traîner la maladie en longueur.

Que si quelqu'un venait à tomber en danger, il devait, dès les commencements et avant toute autre chose, faire en sorte qu'il reçût les sacrements de l'Eglise, dans la crainte que, la maladie venant à empirer, il ne fût emporté sans s'être réconcilié avec Dieu.

Un autre administrateur était chargé des pauvres bien portants. Son devoir était de les réunir tous les huit jours, de leur expliquer quelques points de la doctrine chrétienne et de leur distribuer quelques pains, dont le nombre a été calculé par les administrateurs sur la nature des besoins de chacun. Ce nombre est marqué, sur le catalogue, à côté du nom de chaque pauvre.

Voici comment se fait cette distribution. Quelqu'un lit à haute voix les noms des pauvres; au fur et à mesure qu'ils s'entendent nommer, ceux-ci approchent, reçoivent leurs pains de la main de l'administrateur et se retirent.

Pour fournir aux frais de cette distribution, les administrateurs font une quête tous les mois; de plus, trois ou quatre fois par mois, ou même plus souvent si c'est nécessaire, ils vont mendier du pain. D'autres fonctions furent dévolues aux autres administrateurs.

Tout cela fut accompli dans l'espace de six ou sept jours. Le succès dépassa toute attente. Un bon

ombre des principaux habitants s'offrirent d'eux-mêmes pour avoir soin des malades, et, si les fonds e l'œuvre ne suffisaient pas aux exigences du trai-ement, ils s'engagèrent à compléter par eux-mêmes e qui pourrait manquer.

Cet exemple fut salutaire : dès la première quête, on recueillit assez d'argent pour fournir aux dépenses d'un mois. Ces résultats permettent d'espérer que l'œuvre des pauvres sera favorablement accueillie sous cette nouvelle forme, moins dispendieuse que la première, et s'étendra rapidement dans toutes les bourgades de la province. C'est du moins le but que poursuivront de tous leurs efforts et les administrateurs et les femmes de qualité qui ont voulu avoir leur part dans cette belle entreprise Entre ces dernières on remarquait Mme de Lyra, choisie pour être présidente et pour indiquer à chacune de ses compagnes l'office qu'elle aurait à remplir.

Voici quels étaient ces offices : visiter fréquemment les malades, les consoler par de pieux discours, soulager leur indigence par des aumônes, leur procurer les remèdes convenables, en un mot se consacrer sans réserve à la double guérison de leur âme et de leur corps ; de plus, mendier du pain et de l'argent, et remettre l'un et l'autre aux administrateurs qui en feront eux-mêmes la distribution.

Pour agir avec plus d'ensemble, elles devaient se réunir tous les quinze jours chez leur présidente, et conférer avec elle des moyens à mettre en œuvre pour venir plus efficacement au secours de la misère des pauvres. Enfin, elles devaient se confesser tous les mois et s'approcher toutes ensemble de la sainte table. Ce règlement commence déjà à s'observer, et fait l'objet de l'admiration générale.

Œuvre des pauvres établie dans la petite ville de Bédarrides.

Si l'œuvre des pauvres avait paru utile ailleurs, ici elle était absolument nécessaire. Sans parler des misères, suites communes de la pauvreté, Bédarrides se trouvait exposé aux insultes incessantes de véritables brigands qui mettaient le pays à contribution, en sorte que cette malheureuse petite ville avait à souffrir toutes les privations du dénûment.

Un habitant d'Avignon, M. de Monréal, qui avait l'habitude de passer une partie de l'année à Bédarrides, loin du bruit et du tumulte des hommes, résolut de porter un remède à un état si déplorable. Sans doute il ne pouvait pas songer à établir un asile complet : c'eût été une entreprise trop considérable; mais il voulut au moins se rapprocher autant que

ossible de ce qu'on avait fait ailleurs. Il appela donc
P. Chaurand; par malheur, celui-ci était sur le
oint de se mettre en route pour la Normandie. Il
e put donner qu'un jour à M. de Montréal : mais ce
it assez pour parler deux fois au peuple de la grande
tilité de l'œuvre qu'on leur proposait et pour
rendre les noms des pauvres. Il partit laissant au
. Etienne Vitte le soin d'achever.

Sur ces entrefaites, un jubilé fut accordé à toute
Eglise : c'est le temps où les fidèles ont coutume
le vaquer avec plus d'ardeur aux œuvres de la piété.
Bédarrides se fit remarquer entre tous les villages
l'alentour. Nulle part, l'affluence ne fut plus consi-
lérable autour de la chaire de vérité, même pen-
lant les jours de la semaine; jamais les aumônes ne
urent plus abondantes. C'était une occasion favo-
able. On ne la laissa pas échapper. Douze adminis-
rateurs furent aussitôt choisis parmi les person-
iages les plus recommandables par leur sagesse et
eur probité; une partie de la ville fut assignée à
hacun d'eux comme théâtre de leur industrie et de
eur charité; ils devaient se charger de recueillir des
umônes, et avec ces aumônes de nourrir les
auvres de leur quartier. Les habitants se mon-
rèrent généreux; ils n'épargnèrent ni leur bourse
ni leur mobilier. Il est vrai de dire cependant que
es secours étaient précaires; pour suppléer à cette

absence de revenus assurés, on adjoignit aux administrateurs un certain nombre de femmes qui devaient, à tour de rôle, faire la quête à l'église. M[me] de Monréal se réserva l'honneur de commencer. Beaucoup la suivirent; bientôt, leur ambition grandissant, elles ne se contentèrent plus de cette première quête et se mirent à mendier de tous côtés du linge et des vêtements pour tous les pauvres sains ou infirmes. Il fut convenu en outre que tous les dimanches, dans la matinée, on irait quêter du pain, et qu'on en ferait la distribution à une heure après midi, selon les besoins reconnus de chacun.

Une industrie déjà pratiquée ailleurs fut introduite à Bédarrides au grand avantage des pauvres. D'immenses troupeaux de moutons paissent dans les plaines environnantes; chaque propriétaire fit don d'une, de deux, de trois brebis ou même d'un plus grand nombre, en sorte qu'on ne tarda pas à avoir un véritable troupeau. Une difficulté surgit alors: il fallait un berger; mais pour avoir un berger il fallait le payer. Le plus simple parut donc de prier les donateurs de reprendre leur brebis après l'avoir marquée d'un signe particulier, et de la laisser brouter avec les autres : ce qu'ils accordèrent sans peine.

C'est ainsi qu'à peu de frais on eut de quoi habiller les pauvres.

Tout ce que nous venons de dire regarde les secours matériels donnés aux nécessiteux. Les besoins d'un ordre supérieur ne furent pas oubliés : ce n'était pas assez de soutenir la vie du corps, il fallait offrir à l'âme la nourriture qui lui est nécessaire. Les Pères de la doctrine chrétienne se chargèrent de cette mission, digne à la fois de leur piété envers Dieu et de leur charité pour les pauvres, et aujourd'hui encore ils exercent ce ministère au grand profit de la petite ville de Bédarrides et au grand accroissement de la religion.

Fondation inachevée d'un asile à Pernes.

De toutes les villes qui ont eu des asiles, il n'en est pas une peut-être qui l'ait désiré avec plus d'ardeur que Pernes.

Les habitants députèrent un des leurs au vice-légat, et le prièrent de leur envoyer un Père de la Compagnie pour le temps du jubilé qui était proche. Ils espéraient que la ferveur extraordinaire qui animerait alors les fidèles ferait réussir plus sûrement leur dessein. Le prélat accueillit avec empressement une demande si juste et qui répondait si bien à ses propres désirs, et il fit prévenir quelques-uns de nos Pères de se rendre à Pernes tel jour qu'il leur

désigna. Au jour fixé, les missionnaires se mettent en route; à peine arrivés, leur premier soin est de convoquer le conseil de la ville et de nommer douze administrateurs, dont le concours doit les aider à terminer plus promptement l'affaire. Ces administrateurs appartenaient à toutes les classes de la société; on remarquait en eux à un égal degré la sagesse, le savoir-faire et la piété.

Ils ne furent pas tous du même avis; quelques-uns ne jugèrent pas utile d'enfermer les pauvres dans une maison commune. En effet, le nombre des indigents est peu considérable à Pernes, et l'on dépenserait plus d'argent à leur préparer une maison, à l'agrandir et à la meubler qu'il n'en faudrait pour les nourrir pendant un grand nombre d'années. Ces raisons parurent convaincantes; toutefois l'idée d'un asile ne fut pas entièrement abandonnée; il fut décidé d'un commun accord qu'on profiterait de la première occasion favorable. En attendant, les missionnaires se mirent à prêcher sur le mérite de l'aumône et de la charité chrétienne, et invitèrent les pauvres à se rassembler tel jour en tel lieu désigné. Ils furent fidèles au rendez-vous. On inscrivit sur un catalogue leurs noms, leur âge, leur état de santé, leur manière de vivre, leurs ressources; aucun ne fut omis. Mais on procéda ensuite à la discussion des listes; ceux qui avaient de la santé, des forces,

profession quelconque pour vivre, furent immé-
ment rayés ; les autres, ou trop âgés ou trop
es pour se procurer par eux-mêmes des res-
ces suffisantes, furent gratifiés d'une aumône
ipport avec leurs besoins. Après cela, on fit une
le quête destinée à recueillir du pain et de l'ar-
; il fut convenu qu'à l'avenir les administra-
renouvelleraient cette quête tous les huit
.

acun devait à son tour prélever sur la charité
que le tribut nécessaire pour donner aux
res, chaque dimanche, l'aumône en pain ou en
it qu'ils venaient chercher après l'exhortation
ge.

s premiers essais furent plus heureux qu'on
it osé l'espérer, et n'entraînèrent point les
ses redoutées. Cela parut d'un bon augure à
ues administrateurs et leur inspira l'idée d'a-
r leurs collègues à seconder leur premier dessein
éparer une maison pour les pauvres. Déjà la
n était toute trouvée ; il ne fallait plus que
ndir et la disposer suivant les nouvelles exi-
s. Ils s'ouvrirent aux Pères de leur projet ;
ci, pleins de joie, convoquent immédiatement
e conseil des administrateurs, leur exposent
ute sincérité la situation, les encouragent à
nner leur œuvre : c'est facile, pourvu qu'ils s'y

mettent avec résolution. Les administrateurs se laissent persuader et se retirent.

Dès le lendemain eut lieu la quête du mobilier : la collecte fut abondante ; les objets furent transportés dans une maison particulière en attendant que celle des pauvres fût réparée.

Les Pères avaient achevé leur mission ; ils se retirèrent, en promettant de revenir pour la cérémonie de l'installation des pauvres.

Les choses en étaient à ce point lorsque le bruit se répandit qu'un asile pouvant contenir quarante pauvres, et en tout semblable aux autres asiles pour le règlement et l'administration, venait d'être fondé à Bonnieux par les soins et le zèle infatigable du P. Vitte, connu déjà par plusieurs institutions de ce genre. Le bruit était conforme à la vérité. Mais ce n'est pas à Bonnieux seulement que parut l'immense charité du P. Vitte pour les pauvres : elle éclata bientôt sur un plus vaste théâtre. L'évêque de Vaison le manda dans sa ville épiscopale pour présider à la fondation d'un nouvel asile. Le missionnaire n'avait pas d'autre désir : il avait voué à ce ministère toutes ses affections et toute sa vie.

C'est ainsi que la sollicitude du vice-légat trouvait de tous côtés de fidèles échos ; il est permis de croire que peu à peu toutes les villes et bourgades du Comtat-Venaissin accueilleront ces pieuses institutions,

it que si la mendicité ne disparaît pas tout à fait, elle sera du moins grandement soulagée.

La divine Providence avait réservé cette œuvre pour notre temps, afin de la confier à la sagesse et à l'inébranlable constance du vice-légat. Ce grand homme est né pour gouverner. Point d'entreprise, pour ardue qu'elle soit, qu'il n'ait menée à bon terme. Il ne faut pas s'étonner si, célèbre par tant de grandes actions, protégé par la Providence, par les prières des pauvres, soutenu des vœux de tout son peuple, il se soit élevé à une gloire que beaucoup ont ambitionnée, mais qu'un bien petit nombre avant lui ont pu acquérir.





APPENDICE.

—

Selon notre promesse, nous donnerons ici quelques pièces justificatives ou curiosités historiques.

1° Nous avons déjà dit que le roi Louis XIII, à l'exemple de son père Henri IV, nous avait légué son cœur. Nous rééditons la *translation du cœur* de Henri le Grand à son collége de la Flèche, en Anjou.

Cet exemple de reconnaissance royale fut imité par le roi son fils.

Le grand Condé nous montra la même bienveillance, et Louis XIV, qui avait si souvent ouvert son cœur aux Jésuites, durant sa vie, leur en laissa la garde après sa mort. Si Louis XV n'imita pas la générosité de ses

ancêtres, c'est que son cœur, s'il en avait un, n'aurait plus trouvé de gardiens; sa lâcheté les avait laissé chasser de leur église Saint-Louis et bannir du royaume *très-chrétien*.

A la vérité, vers cette déplorable époque, le sceptre de saint Louis était dans les mains de la Pompadour. Son royal sujet laissait proscrire ses serviteurs les plus dévoués, et périr notre plus belle colonie : la *nouvelle France* passait aux Anglais.

2° Après la translation du cœur de Henri IV viendra la lettre du P. Nicolas Caussin au cardinal de Richelieu. Cette lettre, un peu rude de fond et de forme, est toutefois un monument de fermeté sacerdotale.

TRANSLATION

DU CŒUR DE HENRI LE GRAND

A SON COLLEGE DE LA FLECHE, EN ANJOU.

Nous avons dit cy-dessus que le lendemain du meurtre du Roy, son corps fut veu sur son lict, jusques à six heures du soir, puis on l'embausma. De son vivant il avoit aymé la Fleche petite ville en Anjou, pour ce que l'on luy avoit dit qu'il y avoit été conçeu (bien qu'aucuns ayent escrit que ce fut en Picardie) : Le sieur de la Varenne, qui est de ceste ville là, pour le profit de sa patrie y procura l'establissement d'un College de Jesuistes, (ce fut és annees 1603 et 1604). Par la fondation de ce College le Roy y donna son cœur apres sa mort : Ce fut pourquoi ledit sieur de la Varenne ramentent à la Royne ceste promesse, laquelle luy accorda qu'elle fust executee de poinct en poinct : De quoy il advertit incontinent le Pere Coton et les Jesuistes qui estoient en la maison sainct Louys ruë sainct Anthoine, et leur envoya des carrosses pour se transporter au Louvre, et venir querir ce cœur que les François ont aymé d'un amour outre l'ordinaire.

Estans arrivez au Louvre et salué le Roy et la Royne, ils se transporterent en la chambre où l'on embausmoit le corps du deffunct, et où Monsieur le Prince de Conty apres s'estre mis à genoux devant le cœur royal, et fait une priere pour l'ame du deffunct, le prit sur un cous-

[illegible] ..... P. Jacquinot [illegible] ..... [illegible]

..... [illegible] ..... P. Jacquinot [illegible] .....

[illegible] ..... la Vierge [illegible] ..... baiser de cœur, et jetter de l'eau benite.

Ayant [illegible] dans la chapelle [illegible] de l'Assomption on l'exposa à la [illegible] ..... la Pucelle [illegible] ..... Messe [illegible] quelques uns [illegible]

[illegible] les Jesuites de Franc[illegible] ..... Nevers [illegible] incontinent [illegible] de la Varenne [illegible] la Pente [illegible] pour porter [illegible] la Fleche. Les Jesuistes destinerent [illegible] pour l'accompagner, lesquels ayants [illegible] la Messe [illegible] grand matin, sur les quatre heures entrerent dans les carrosses qui les attendoient à la porte de leur Eglise [illegible] le P. Armand en surplis et estole, tenant [illegible] sur un carreau de velours

oir couvert d'un crespe, se mit au fond du carrosse du
oy, avec cinq autres Jesuistes. Le Duc de Montbazon et
dit sieur de la Varenne qui avoient la charge de ceste
nduite monterent quand et quand à cheval : Comme
ssi plusieurs Princes et Seigneurs advertis de l'heure
ce depart se rendirent en l'Eglise des Jesuistes; entre
tres Monsieur le Comte de Soissons, le Duc d'Espernon,
le Grand-Escuyer de Bellegarde : Il se trouva bien du
mmencement pour ceste conduite cinq ou six cents
evaux : mais on partit si matin que peu les veirent, au
gret de plus de cent mille personnes; bien que les la-
ais des Seigneurs allassent raclant de porte en porte,
ur advertir un chacun de ce despart. Plusieurs encor
puis se joignirent à la troupe, et firent un gros de mille
douze cents chevaux qui furent jusques au Bourg la
yne conduire ce Cœur royal, puis prirent congé de
ux qui avoient la charge de la conduite, apres que les
us Grands eurent rendu le dernier office au Cœur de
ur bon Roy par un baiser.

Quand le bruit fut espandu par la ville de ce despart,
usieurs ayans loüé des chambres et boutiques pour
voir ce bonheur que de le voir passer, et luy dire le der-
er Adieu, en furent merveilleusement tristes : et s'en-
e-disoit-on les uns aux autres, *ils l'ont emporté de bon
atin*, et plusieurs autres paroles qui ressentoient des
xtremes regrets.

Tous les habitans de bourgades et villages sur le grand
hemin, et à l'entour, par où ce cœur passoit, alloient au
evant avec les Prestres et la Croix, et le conduisoient
usques à ce que d'autres fussent venus au devant : on
'entendoit que pleurs et gemissements des villageois de
ous sexes et aages.

Le sieur de la Frete Gouverneur de Chartres, et plu-
eurs Seigneurs et citoyens allerent deux lieuës au de-

vant ; le Clergé avec le corps de ville le receurent hors la porte, et le conduirent jusques dans l'Eglise Nostre Dame, où il fut posé, et veillé par le Doyen et Chanoines.

Le Comte de Negrepelisse Gouverneur du Mans, plusieurs Seigneurs, le Lieutenant General et les Officiers de la Justice, suivis d'une grande multitude de peuple allerent sur le grand chemin par où il devoit passer, qui estoit à une grande lieuë du Mans, où beaucoup s'estimerent heureux de baiser ou toucher le carreau où reposoit ce precieux depost : on voyoit leurs faces toutes bagnees de larmes.

Finalement arrivez à la Fleche, pour estre une petite ville, ils luy firent une belle reception. Premierement allerent au devant, le Prevost avec ses Archers, douze cents escoliers, les Peres Recollects, dix-neuf Parroisses venuës de dehors, suivies de celle de la ville : Les Peres Jesuistes du College Royal revestus de surplis chacun un cierge en la main : Puis le sieur de la Varenne (qui avoit pris le devant des Chartres pour donner l'ordre requis à ceste reception), le Baron de S. Suzanne son fils, vingt-quatre Seigneurs escoliers; les Officiers de la Justice, et les Bourgeois portans tous des torches blanches allumees. Toute ceste Procession alla jusques en un grand pré hors la ville, et flechissans le genouil en terre, passoient devant la table couverte de noir, où le P. Armand avoit posé le cœur Royal : proche de laquelle estoient le Duc de Montbazon, et ceux qui l'avoient acconduit.

En r'entrant dans la ville les Jesuistes de Paris se joignirent avec ceux de la Fleche : Le P. Armand reprend le cœur, un Heraut d'armes le precede, deux Exempts et douze Archers des Gardes luy font escorte avec le pistolet en la main, et deux luy soutiennent les bras. Le Duc de Montbazon, le sieur de la Varenne, et tous les seculiers suivent apres. La porte de la ville estoit revestuë de



deuil, et d'escussons : l'Eglise Sainct Thomas de la Fleche estoit tenduë de noir, où arrivez, et le service parachevé, le P. Coton fit l'Oraison funebre entre-coupee de souspirs et larmes, en laquelle il fit entendre à tous la particuliere obligation que les Jesuistes avoient à la memoire du deffunct Roy, pour les bien-faicts qu'ils avoient receus de luy. Finie, on commença à sortir : Le Duc de Montbazon ayant pris le cœur de la main du P. Armand le porta jusques au College des Jesuistes, lequel estoit tout tendu de noir, et au milieu de la grand'court on avoit faict un arc de 27. pieds en hauteur, et 26. en largeur, son ouverture large de dix, et haute de dix-huict, par dessous lequel on passoit pour aller à la grand'sale tenduë de velours, qui sert maintenant de Chappelle. On ne voyoit en tout ce College qu'armes de France et de Navarre, et des testes de mort, des larmes, et des Fleurs de lys d'argent, avec emblêmes et tableaux où estoient plusieurs devises et distiques qui les expliquoient.

Aux deux coings de l'Autel estoient dressees deux colomnes couvertes d'or bruny, et un arc qui estoit arraché des chapiteaux desdites colomnes, et arrivoit jusques au haut de la sale ; le vuide entre l'arc et les colomnes estoit aussi remply d'armoiries. A la naissance de l'arc traversoit une corniche, du milieu de laquelle sortoit un fleuron doré avec ses branches, pour poser ce cœur Royal.

Le Heraut estant dressé sur l'eschaffaut, le reçeut des mains du Duc de Montbazon, et ayant prononcé à haute voix, icy gist le cœur de Henry IIII, Tres-haut, Tres-puissant, et Tres-Chrestien Roy de France et de Navarre ; et repetez par trois fois, le Roy est mort, priez pour son ame, il le logea au lieu de son repos, attendant que les urnes plus richement elabourées soient parfaictes, lesquelles seront mises devant le maistre Autel de l'Eglise.

Et pour memoire perpetuelle, il fut aussi arresté en la maison de ville de la Fleche, qu'à l'advenir le quatriesme Juin, il se feroit une Procession solemnelle depuis l'Eglise S. Thomas jusques aux Jesuistes, en laquelle assisteroient tous les Ecclesiastiques et habitans : et au retour se feroit un service solemnel pour l'ame dudit feu Roy : en laquelle journée toutes jurisdictions et œuvres mecaniques cesseroient la matinée.



COPIE D'UNE LETTRE

DU PÈRE CAUSSIN, JÉSUITE

CONFESSEUR DE LOUIS XIII

A MONSEIGNEUR LE CARDINAL DE RICHELIEU.

Si vos oreilles étoient aussi accessibles aux vérités divines, qu'elles sont ouvertes aux louanges humaines ; et si les Régimens de Ruel donnoient aux bannis l'entrée qu'ils refusent quelquefois aux adorateurs ; je me sentirois avoir assez de résolution pour dire à votre Eminence, de bouche, ce que la nécessité m'oblige de lui envoyer par écrit. Il est véritable qu'ayant remontré au Roi plusieurs choses qui concernoient le salut de son ame, et le bien de son État, il en fut grandement touché, et me demanda si je serois content de les proposer en votre présence, pour le désir qu'il avoit d'y pourvoir efficacement. A quoi je répondis que je n'ignorois pas qu'il y avoit un danger évident pour moi, si je venois à choquer vos sentimens que je savois être très-délicats ; néanmoins que je le ferois courageusement, n'estimant pas qu'il fût loisible à un Religieux de rougir pour la vertu ; ni à un Confesseur et Prédicateur du Roi d'obscurcir par le silence des vérités qui mériteroient d'être écrites avec le rayon du soleil. Je m'en allai de ce pas à

Ruel, où le Roi promit de se rendre, sans toutefois vouloir faire paroître qu'il y vînt à dessein ; mais plutôt par ren- contre. J'eûs l'honneur d'entretenir votre Eminence qui se mit incontinent à parler sur l'esprit et sur l'artifice des femmes ; comme voulant blâmer ces généreuses qui n'avoient point voulu s'assujettir aux loix de son Empire ; et quoique je sois peu façonné aux dissimulations de la Cour, je m'apperçus bien que les nuages s'assembloient en votre cœur pour faire de l'orage contre moi. Sur ce point le Roi survint, et vous me dites qu'il n'étoit pas à propos qu'il nous vît ensemble ; mais que je ferois bien d'enfiler une montée secrette pour m'en retourner. A quoi je ne fis aucune réponse, n'ayant point envie d'obéir, et ne voulant pas aussi m'avouer être venu de la part du Roi, d'autant que ce n'étoit pas son intention. Je me reti- rai en la chambre prochaine, puisque je ne pouvois de- meurer en la vôtre contre le commandement de votre Eminence. Je signifiai à M. Desnoyers que peut-être on pourroit avoir affaire de moi, et que je demeurerois là pour comparoître quand je serois appellé. Je tins ferme jusqu'à la nuit, et le Roi ne manqua pas de demander si je n'étois point venu à Ruel ; mais on lui répondit que j'en étois parti, pour empêcher cette entrevue, à laquelle j'étois très-disposé. Dieu sçait avec quelle sincérité et quel courage je me préparois de plaider la cause de Dieu et du public en vos présences, sans être ébloui des rayons de deux pourpres si confusément unies ; mais votre Eminence rompit le coup, et ne s'estima pas assez forte avec tous les Régimens de France, pour soutenir la vérité qui venoit à Elle toute nue, et portée sur les lèvres d'un seul homme. Vous me fites réponse incontinent par les argumens les plus familiers à vos pouvoirs, et les moins glorieux à votre réputation, qui sont les bannissemens et les proscriptions : ensuite je fus livré aux ministres de

votre justice, et mené par la France comme un prisonnier d'Etat jusqu'au lieu de mon exil. Dès lors je m'estimai consacré, me voyant persécuté pour la justice : et n'ayant rien à plaindre en moi, je plaignois tout pour votre Eminence qui s'opposoit à son salut. Je pleurois sur ce cher Prince qui fermoit la porte que j'avois ouverte à son bonheur ; et pour décharger entièrement mon cœur, j'écrivis sur le chemin une lettre à M. Desnoyers par laquelle je protestois que j'avois vécu à la Cour en homme de bien, et je puis dire en homme de Dieu, avec un esprit épuré de toutes factions, ce que la visite de mes papiers avoit assez manifesté : mais qu'ayant mûrement considéré le devoir de ma charge, et imploré le secours du Ciel, j'avois dit au Roi les choses que je ne pouvois taire sans me damner ; et que pour cela j'étois traité comme un prisonnier d'Etat, banni d'un exil de déportation, et relégué aux extrémités de la France ; que je bénissois Dieu de tout, et que je demandois seulement, qu'ayant vécu toujours en bon Religieux, on me laissât sous les ordres de notre Révérendissime Pere Général. M. Desnoyers qui vous rend une obéissance si aveugle, ne manqua pas de vous porter ma lettre comme j'avois prévu, et votre Eminence se piqua d'une ardente colère sur ce mot de *damner*, et s'étonna comme dans la servitude du temps qui lie les langues et accable les puissances, j'avois la hardiesse de damner les Ministres d'Etat. Mais je ne suis pas si téméraire que de condamner personne aux enfers, sçachant bien que la miséricorde de Dieu a toujours les bras ouverts à la pénitence : j'ai seulement voulu dire que si votre Eminence ne remédioit aux désordres et aux calamités de la Chrétienté qu'Elle avoit causé ; et que de ma part je fusse assez lâche que de céler au Roi les obligations de sa dignité, nous étions tous deux en hazard de perdre le salut éternel. Qu'y a-t-il de plus juste que

cette parole ? Et néanmoins elle me fait ressentir les effets de votre fureur, me voyant relégué dans ce bout du monde, et frappé des foudres de Ruel, que plusieurs craignent plus que ceux du Vatican. Tout navré que je suis, je cours d'esprit et de souhaits pour panser les plaies de votre ame, dont le salut, nonobstant vos rigueurs, m'est très-cher ; et je m'assure que si vous laissez agir votre générosité, vous sçaurez bon gré au plus fidèle de vos serviteurs qui vous sert dans la disgrace, et vous aime jusque dans vos colères. Il y a une infinité de gens qui parlent tous les jours à votre fortune : permettez-moi de parler une fois à votre conscience ; ce sera pour vous approcher du salut, sans m'éloigner du respect que je dois à votre éminente dignité : je dirai sincèrement deux choses, dont la première sera l'obligation que j'ai eue de parler au Roi ; et la seconde vous fera voir la substance des choses que je lui ai remontrées.

Je réponds donc 1° à ceux qui disent que votre Eminence m'a pris pour donner l'absolution à sa Majesté, et non pas pour me mêler des affaires de son Etat. Je leur demanderois volontiers ce qu'ils pensent que ce soit une absolution, et si elle se donne comme le manteau et le chapeau du Roi sans y apporter autre considération. Votre Eminence sçait trop bien que l'absolution est une action de Juridiction spirituelle, par laquelle les péchés sont remis par le ministere du Prêtre propre pour cet effet, et qu'elle doit être précédée par une déclaration secrette que le pénitent fait de ses péchés à celui qui représente la Personne de Dieu dans ce tribunal de la conscience ; car vouloir absoudre et délier sans connoissance de ce qui est lié, ce seroit peindre sur l'air, et écrire sur l'eau. Or je demande quelle connoissance peut avoir un confesseur des défauts de son pénitent, s'il n'entre dans celle de ses devoirs et de ses obligations ? Et y a-t-il

chose au monde qui oblige davantage un Roi que le bon Gouvernement de ses Peuples et les affaires de sa charge? Si ce n'est que nous pensions ou que les Rois soient impeccables, ou que les péchés qu'ils commettent en leur Office, soient de petite considération, et qu'il leur suffise de se confesser comme hommes, mais non pas comme Princes.

Je ne pense pas que cette pensée puisse tomber en l'esprit d'un homme qui a tant soit peu de lumière et de raison, puisque l'Evangile nous apprend que chacun est responsable à Dieu de son emploi, et que ceux qui président aux autres, s'obligent de rendre compte de leur conduite, le Sage nous avertissant hautement que les plus rigoureux jugements de Dieu tomberont sur les têtes couronnées de ceux qui gouvernent les Peuples. Tellement que le roi ne peut faire une parfaite confession sans toucher les fonctions de sa charge, ni le confesseur donner une absolution bien fondée à son pénitent sans connoître les manquemens qui lui peuvent survenir en l'acquit de ses devoirs; autrement ce seroit condamner l'un de stupidité, et l'autre de trahison.

Je supplie votre sagesse de considérer qu'il y a deux sortes d'affaires d'Etat de nature bien différente; les unes sont purement séculières, comme de faire des Edits, sous l'autorité du Prince, d'ériger des Chambres de Justice, de donner des Commissaires pour instruire un procès, de commander des levées d'argent, des subsistances, et des contributions, de traiter avec les Etrangers, de faire et défaire les alliances, de songer à la Marine, d'équiper des Vaisseaux, de fortifier des places, de mettre des Armées sur pied, d'assiéger des Villes, et de donner des batailles. Les autres sont pieuses et Spirituelles, comme d'exhorter les Princes à conserver leur religion, à se faire protecteurs de la Sainte Eglise, à rendre la justice à leurs

Peuples, à tenir leur Royaume en paix, à chasser les vices, à récompenser les vertus.

Quand aux premières il est vrai que si nous regardons l'Eglise dans la pureté de l'esprit Apostolique, les actions et les négociations politiques étoient totalement interdites aux Ecclésiastiques, et si quelqu'un du Clergé les eut entreprises, cela eut passé pour un prodige. S. Paul dit expressément que celui qui suit la milice de Jesus-Christ, ne s'embarrasse point dans les affaires du siécle, et le Concile d'Antioche condamne hautement les Prêtres qui s'ingérent de traiter les affaires de l'Etat, comme étant éloignées de leur profession. Je sçais bien qu'il y a des temps et des rencontres, auxquelles le Saint Père peut dispenser pour des sujets très-importans à la Chrétienté ; mais quoique les dispenses en soient légitimes, elles sont toujours aussi pénibles aux bonnes ames, qu'elles sont savoureuses à l'ambition de ceux qui les recherchent.

Or quand à ce qui touche les affaires du Gouvernement qui regardent la vraie piété, non-seulement elles sont permises, mais louables aux Ecclésiastiques qui approchent la personne des Rois, et qui prennent la direction de leur conscience. Je dis même qu'elles sont nécessaires et qu'elles obligent sur peine de griefs péchés ceux qui sont chargés de la conduite Spirituelle d'un Prince. Telles sont les glorieuses négociations que S. Ambroise traita auprès de Théodose ; S. Martin auprès de Maxime ; S. Remi au Palais de Clovis, et S. Arnould en celui de Dagobert.

J'avoue franchement à votre Eminence que j'ai toujours eu une grande aversion des affaires civiles, et qu'il n'étoit non plus besoin de me les défendre à la Cour, que de me donner des ordres pour m'empêcher de voler par l'air, ou de marcher sur les eaux. Mais quand aux autres, j'ai tâché à les procurer par pure obligation de conscience,

mesurant en cela plus mes devoirs que mes pouvoirs, et n'ignorant pas qu'il y a des temps où nous n'avons point d'autre gloire que de nous perdre pour ne point perdre Dieu.

Que pouvois-je dire, mais que pouvois-je taire à un Prince qui me conjuroit de la part de Dieu de ne le point épargner, mais de l'avertir de tout ce qui étoit nécessaire à son salut, si je ne touchois les points de la conscience ? Et comment les pouvois-je toucher sans parler des obligations de sa charge ? Et y a-t-il choses qui obligent plus étroitement les Princes, que celles dont ils doivent rendre compte devant le Trône du Dieu vivant ? Mais sur quoi penserons-nous qu'ils seront interrogés à ce jour redoutable qui séparera leurs ames d'avec leurs corps ? Le Souverain Juge se contentera-t-il de rechercher s'ils ont récité leurs prières, s'ils ont assisté au Service Divin ; s'ils ont eu soin de recevoir l'eau-bénite avec révérence, et de veiller sur le réglement des collets et des barbes de leurs Aumoniers ?

Je ne dis pas que tout ce qui concerne le Service divin, ne soit grandement louable ; mais il y a bien des comptes plus importans que ceux-là. Quand Dieu dira donc d'une voix tonnante à chacun en particulier : je t'ai fait mon Vicaire sur terre, je t'ai déclaré l'arbitre des hommes, le Dieu visible des peuples ; qu'as-tu dit, qu'as-tu fait pour les gouverner, pour cimenter les Etats par la Religion, par la justice, et pour les conduire à la paix et à la vraie félicité ? Tant de millions d'épées ont été tirées du fourreau par ton commandement, tant de villes saccagées ; a-ce été avec raison ? Tant de pays désolés, a-ce été avec équité ? Tant d'Eglises pillées et prophanées, a-ce été avec piété ? Que veulent dire tant de larmes des veuves et des orphelins, qui ne cessent de monter jusqu'à moi ? Tant d'oppressions sans pitié ? Tant de crimes sans

punition ? Tant de levées d'argent sans nécessité ? Tant de profusions sans mesure ? Tant de calamités sans remède ?

A Dieu ne plaise que j'accuse mon Prince et mon très-honoré Maître de tout ceci, sçachant bien qu'il n'a rien fait que par les avis de ceux qui avoient toutes les apparences de raison, sans en avoir la vérité : il a suivi ceux qui se vantoient d'avoir la Loi et les Prophètes. Les bonnes volontés sont à lui, et les fautes à ceux qui les ont conseillées. Toutefois, comme il ne manque point de bon sens, son esprit étoit souvent agité, et son cœur blessé sur tous les désordres qui se passoient, dont il vouloit être éclairé, avec un bon propos d'y remédier quand Dieu lui en donneroit le pouvoir.

Je vous supplie donc, Monseigneur, avec toute humilité, de juger si dans la connoissance que j'avois des devoirs des Princes, et dans le soin que mon Maître avoit de tenir sa conscience en bonne assiette, je me devois contenter de lui parler de petites chosettes, et lui dissimuler les principales obligations de sa dignité ; ou bien le flatter ; et dans le danger évident de son salut, à raison des connoissances qui se fortifioient tous les jours en son esprit, qui l'obligeoient d'y entendre, l'amuser de menues dévotions. Devois-je être auprès de lui comme un tronc pourri, sans voix et sans haleine ? Devois-je essayer de guérir ses passions et les maladies de l'ame avec des violettes et des parfums ?

J'atteste le Dieu vivant que je vous ai honoré jusques aux Autels, et qu'il n'y a que la conscience qui m'ait fait perdre l'honneur de vos bonnes graces ; ne contrevenant à vos volontés que par la nécessité d'obéir à celles de Dieu. On répond à cela que le Roi a son Conseil de conscience pour les affaires de son Etat, et que je ne m'en devois pas mettre en peine : mais n'est-ce pas une dure condition de charger un Confesseur de tous les péchés

du Roi et de la France, sans lui permettre seulement de regarder le fardeau qu'on lui met sur les épaules ? Les moindres Juges de village ne jugent point par commandement; mais prennent connoissance des causes dont ils doivent porter sentence. N'y a-t-il que le sacré tribunal de la conscience où il faille juger à l'aveugle, à la discrétion des hommes, et approuver des choses qui sont manifestement contre la Loi de Dieu ? Mais où étoit ce Conseil de conscience ? A-t-il jamais paru visible qu'en une seule personne qui étoit trop intéressée pour être crue ? Que s'il étoit en être, qui est-ce qui y devoit avoir plus de part que le Confesseur, qui en est le plus responsable devant Dieu ? S'il me falloit conformer à la pluralité des avis, ils me devoient pour le moins être signifiés. On m'a bien dit qu'il y avoit des papiers sur une consulte faite autrefois sur les alliances ; mais on les a toujours tenu comme l'épée dans le fourreau ; ou parce qu'ils ne disoient pas ce qu'on vouloit, ou parce qu'on ne faisoit pas ce qu'ils disoient.

Je sçavois que ceux-là sont maudits dans le Prophète Isaïe, qui disent que les lumières sont ténèbres, et que l'amer est doux. Je sçavois que le Saint Pape Hormidas menace les Directeurs des ames, s'ils prétendent de guérir des playes envenimées avec des eaux de senteur ; se servant de flatteries où il faut user de liberté. La crainte de Dieu m'a fait vaincre celle de l'homme, et dire avec liberté ce que je ne pouvois taire sans crime, ni dissimuler sans lâcheté.

Après avoir exposé à votre Eminence les raisons que j'avois de parler, je me suis obligé de lui déclarer ensuite les choses que j'ai dites ; ce que je ferai avec toute sincérité.

On m'a objecté que j'ai parlé de la paix, et que cela ne lui avoit pas agréé : mais est-ce un crime qui soit digne

du bannissement, des anathèmes et de la prison ? Tel qu'il puisse être en votre estime, j'avoue que je l'ai commis, et j'ai fait en cela le devoir de ma charge, l'office d'un homme de bien, d'un vrai Religieux, et d'un parfait citoyen. J'entends le Prophète Isaïe qui béatifie jusques aux pas de ceux qui annoncent la paix ; devois-je prêcher la guerre et les massacres ? J'entends la vérité éternelle qui dit que les pacifiques sont les enfans du Père Céleste ; devois-je renoncer à l'adoption des fils de Dieu, pour porter sur terre le titre d'un Confesseur du Roi ?

Je ne suis pas de l'opinion de Tertullien, au livre de la Couronne du soldat, et de quelques autres anciens Pères, qui tenoient que la guerre étoit absolument défendue aux Chrétiens. J'avoue avec S. Thomas qu'elle se peut faire avec l'autorité requise, une cause juste et une bonne intention : mais les Théologiens Scholastiques, qui examinent ceci fort sérieusement comme une chose très-importante à la Chrétienté, disent qu'un Prince ne se doit flatter légèrement de l'équité de sa cause ; mais qu'il ne peut en conscience entreprendre une guerre sans en avoir délibéré, et l'avoir résolue en un plein Conseil, et par l'avis de plusieurs Conseillers des plus sages et des plus hommes de bien de son Royaume. Je n'entrois point en considération des causes de cette grande levée d'armes, parce que cela passoit ma profession ; je ne voulois point pénétrer dans vos intentions qui sont si secrettes : je regardois seulement ce qui paroissoit à la vue de tout le monde. Je considérois une guerre venimeuse allumée dans le cœur et dans les veines de la Chrétienté, qui divisoit les frères, qui faisoit couler le fer dans les entrailles de l'Eglise de Dieu, qui saccageoit horriblement les villes et les provinces, sans épargner les autels, qui enrichissoit les Infidèles de nos dépouilles, qui épuisoit l'argent et le sang du Peuple de Dieu, et qui étoit pour le donner



en proie aux Sarrazins. Que pouvois-je faire, sinon de rechercher les assurances de la conscience du Roi sans la permission de tant d'hostilités ? C'étoit la voix publique de toute la France, qu'une si grande et si haute affaire étoit allée un peu bien vite, et que la rupture d'un Traité qui avoit été arrêté avec l'avis de tant de sages têtes pour le bien universel de la Chrétienté, se faisoit avec beaucoup de chaleur et de précipitation. Louis XI, dans les instructions qu'il donne à Charles VIII son fils pour bien gouverner, disoit que quand un roi vient régner, s'il trouve le Royaume paisible, il en doit être grandement satisfait, et le conserver en même état, parce que la guerre est pleine de peines et de dangers, de destruction de peuple et de biens. Que si elle se trouve nécessaire, en ce cas là il y doit travailler par le commun consentement du Royaume ; n'y ayant rien qui favorise tant une victoire que l'union des volontés au dessein de la gagner. Tant plus les astres sont plus hauts, d'autant plus vont-ils lentement en leurs courses : les grandes Puissances doivent être fort modérées : et justement Sénèque a dit que s'il falloit lancer les foudres pour écraser seulement un homme, tous les Dieux étoient appellés au Conseil. Il étoit ici question de la conservation de l'Eglise, du bonheur de l'Etat, du bien et de la vie de tant de millions d'hommes, et tout ce dessein rouloit en une seule tête, que je sçavois ne pas être celle d'un Dieu. Que pouvois-je faire, et que pouvois-je dire à mon Maître, qui gémissoit quelquefois sur les désastres de la Chrétienté, sinon qu'il avisât à y apporter les remèdes convenables, sans toutefois lui prescrire jamais rien en particulier des moyens et des conditions nécessaires à cet effet ? En outre je ne pouvois pas ignorer la sage résolution de S. Augustin contre Fauste, par laquelle il maintient que la guerre peut être permise aux Chrétiens pour de bons sujets :

mais il ajoute que depuis que l'ambition de dominer, le désir de se vanger, et la cruauté s'y mêlent, elle ne peut avoir d'approbation dans l'estime des gens de bien. Qu'on examine maintenant de part et d'autre les actions qui se passent dans ces troubles; on les trouvera si sanglantes et si horribles, qu'elles ne peuvent compatir avec un cœur Chrétien, ni même avec la lumière de la nature.

Ne falloit-il donc pas être traître à ma profession et infidèle à mon Maître, pour lui céler que les désordres, qui se passoient, ne pouvoient subsister avec le désir qu'il avoit de conserver sa conscience pure devant Dieu et devant les hommes? Davantage quand tout se fut pratiqué avec la justice et la modération requise, comme c'est le devoir du Confesseur d'avancer le spirituel de l'Etat tant que les bonnes occasions le peuvent permettre. Je considérois que lorsque je commençois à parler de la conversion des hérétiques, de la punition des blasphémateurs, des Edits faits contre les Duels, de l'extirpation du libertinage, du soulagement des peuples, de la réformation de la Justice, et de tant d'autres œuvres pieuses, on me renvoyoit toujours à la paix, ce qui me faisoit croire que j'avois droit de souhaiter et presser un bien qui devoit être la source de tous les biens, et le premier pas de nos félicités.

Mais enfin quel péché est-ce d'avoir parlé de la paix, que la voix de toute la Chrétienté appelloit par tant de vœux, que les Autels demandoient incessamment, que les peuples imploroient à toute heure, que les jubilés s'efforçoient d'arracher du Ciel? J'atteste vos paroles et vos souvenances; c'est vous-même qui m'avez témoigné la souhaiter ardemment, et m'avez fait l'honneur de me communiquer les dispositions que vous prépariez pour faire réussir une si bonne affaire. J'en pleurai de joie en votre cabinet, et pensai depuis que c'étoit vous faire un



agréable service, que d'appuyer auprès du Roi vos bonnes intentions.

Excusez, Monseigneur, ma simplicité, si j'ai cru que les paroles étoient faites pour manifester les pensées, et non pas pour les couvrir ; c'est une faute de laquelle je ne puis me repentir : je suis fait comme le rayon du soleil qui, passant par des figures tortues et difformes, ne laisse pas de garder la rondeur qu'il a de son astre ; aussi dans les entortillemens de la Cour j'ai toujours conservé une franchise toute religieuse, qui est le caractère de Dieu et l'esprit de ma profession. Si j'ai parlé de la paix, ç'a été dans les limites de mon devoir ; je me suis bien donné de garde de faire l'arbitre des Couronnes, ni de songer seulement à ce qu'il falloit rendre ou retenir pour terminer les différends, me contentant seulement de parler comme un homme de Dieu, et laissant les traités à votre Eminence.

Je ne vous sçaurois assez exprimer les tendresses que j'ai pour le Roi, avec quelle ardeur je souhaite les prospérités de son royaume ; ce qui me fait d'autant plus aimer la paix que je sçais de science certaine que c'est le bien de sa Personne et de son État.

N'attendrirez-vous jamais votre cœur sur les calamités du genre humain ? Si vous pensez être homme, ayez pitié de leur condition, et craignez le reflux des affaires du monde. Si vous croyez être dieu, songez à faire du bien aux mortels, puisqu'au dire d'un ancien, les titres de tous les dieux sont fondés sur les obligations des hommes ; donnez-nous la paix, qui est le meilleur présent que vous sçauriez faire au monde, le plus avantageux à votre repos, et le plus glorieux à votre mémoire.

On dit que l'astre du belliqueux Scorpion a regardé votre naissance ; mais regardez l'Agneau de Dieu à qui vous avez consacré votre vie. Les cendres de Nembrot,

qui a tout le premier inventé la guerre contre les hommes, furent entendus plusieurs siècles pour signifier à la postérité l'inquiétude de son malheureux esprit, qui étoit incroyablement tourmenté en l'autre vie, après avoir tempêté en celle-ci. (*Ennom. lib. 13, nar. histor.*) Il en arrivera de même à tous ceux qui auront inquiété la terre; ils sentiront en l'autre monde dans l'éternité de leurs peines ce qu'ils ont fait dans le nôtre parmi la fragilité de leur nature.

C'est à tort que l'on flatte votre Eminence des lauriers des conquérans, que Dieu n'a pas planté pour elle. Celui qui est fait pour consacrer le Sang de Jesus-Christ, ne doit point répandre le sang de ses freres. La pourpre, que vous portez sur les épaules, a été inventée et donnée aux Cardinaux pour rendre un témoignage public du desir qu'ils doivent avoir de souffrir le martyre pour la défense de la Foi, et non pas pour martyriser ceux qui en font profession.

L'Histoire Ecclésiastique fait mention que S. Cyrile Alexandrin s'est trouvé une fois en armes : mais c'étoit dans une grande nécessité de ses Diocésains contre les séditions et les troubles suscités par les Juifs. Marcelle Evêque d'Apamée, arma les Moines, mais ce fut pour ruiner un Temple d'Idoles. Eunome Evêque de Théodosie, défendit sa Ville par une juste guerre, mais ce fut contre les Persans Infidèles. Le Cardinal Albornos marcha contre les petits tyrans de l'Eglise, et le Cardinal Ximenès contre les Maures ennemis jurés de la Chrétienté, qu'il détruisoit à ses frais. Il ne s'en trouve aucun de ceux-là qui ait suscité la guerre contre les peuples fidèles pour l'intérêt de sa grandeur.

Je ne dis pas ceci par forme d'invective, mais par une très-humble remontrance que je fais à votre Eminence, touché d'un extrême désir de son salut. On lui veut per-



sunder que c'est la guerre qui la maintient ; que c'est elle qui vous rend nécessaire ; qu'elle vous fait disposer des finances, des soldats, des places et de toutes les forces du Royaume : mais outre que nous ne devons pas désirer une gloire qui soit conjointe avec le désastre de la Chrétienté, je crains que si vous portez les affaires à l'extrémité, vous n'attiriez les colères du Ciel, et quelques funestes événemens sur vous et sur l'Etat, puisque nous sçavons que Dieu se sert souvent, pour la ruine des Grands, des moyens même qu'ils ont choisi pour leur conservation.

J'ai parlé ensuite des alliances avec les Infidèles, et en tout cela je n'ai rien dit que la Théologie et la politique Chrétienne ne professent d'une voix commune et publique. Les grandes occupations qué votre Eminence se donne aux affaires de la guerre, ne lui permettent pas de sonder bien avant ces questions. Elle s'en est fiée à M. Ferrier qui tenoit encore du levain des Ministres, dont il étoit fraichement sorti. Il a écrit un Traité assez gros en masse et petit de sens, où il fait un ramas des exemples pour justifier les alliances de notre Roi très-Chrétien avec les Hérétiques. Quand on a bien examiné son livre, on trouve qu'il se réduit à deux ou trois sortes d'inductions mal fondées : il appelle l'alliance un commerce de bois et de pierre que Salomon noua avec Hiram pour bâtir le Temple de Dieu ; ou un achat de terre que fit Abraham des fils de Heth pour enterrer sa femme ; ou un trafic de poivre que les Portugais entretenoient avec le Roi de Calicut. Tout homme de jugement voit bien que cela fait peu à son dessein ; car personne n'a jamais nié qu'il ne fût permis aux Fidèles d'acheter des Infidèles les choses nécessaires à la vie, et de converser même avec eux dans les fonctions civiles ; autrement, dit S. Paul, les premiers Chrétiens eussent été obligés de sortir du

monde et de la vie, s'ils eussent rejetté toute conversation avec les Payens. Néanmoins il se rend ennuyeux sur ce genre d'exemples, et semble qu'il ne lui restoit plus que d'alléguer Caïn et Abel qui parlèrent ensemble, lorsqu'il n'y avoit que quatre personnes dans l'Univers.

En second lieu, il fait passer pour alliés des Barbares tant de pauvres peuples qui, pour sauver le bien, la vie et l'honneur des femmes, ont payé tribut par nécessité à des tyrans qui les avoient subjugués ; ce qui est hors de propos, et n'est nullement pardonnable à un Auteur qui fait profession d'écrire avec un peu de sens commun. Mais ce qui est de plus ridicule, est qu'il compte S. Paul en ordre, et dit qu'il avoit soixante et dix Cavaliers Payens, avec 200 Archers quand il fut conduit prisonnier de Jérusalem à Césarée. Par même moyen il dira que tous les Martyrs ont fait alliance avec leurs concierges et leurs bourreaux, comme s'il eût été permis à un homme captif et enchaîné de choisir des gardes et des soldats à sa discrétion.

En troisième lieu il produit des exemples blâmés par l'Ecriture même qu'il allègue, comme le mariage de Salomon avec des Payennes qui furent fatales à sa ruine. Il dit qu'Alphonse a été chassé par son fils, et privé du sceptre par l'aide des Maures que ce dénaturé avoit appellé à son secours ; comme si l'exemple d'un fils parricide devoit faire les mœurs d'un Roi très-Chrétien ; c'est une malheureuse innocence qui ne subsiste que par l'imitation des fautes d'autrui.

En quatrième chef, il avance ceux qui ont employé les armes des Gentils contre les Gentils même ; ce qui est assez notoire, et que personne ne dispute aujourd'hui. Il se sert du procédé d'un seul Isaac qui se voyant opprimé dans l'Empire de la Grèce par ses proches, eut recours aux Arabes pour défendre son salut et sa dignité ; ce qui

sembloit fort excusable, vû la sincérité de ses intentions, et la nécessité de son Etat ; et néanmoins il fut si peu heureux en cette entreprise, qu'il perdit les yeux, la Couronne et la vie.

Et pour dire sainement en ceci ce que nous apprend l'Ecriture et la plus pure Théologie (1), il est vrai que la Loi commandoit aux Juifs de ne faire aucune alliance avec les nations infidèles, comme il est porté dans le Deutéronome (*ch. 7. c. 23.)*, et le Livre de Josué. Et en effet Asa Roi de Jérusalem est repris de la part de Dieu d'avoir mandié le secours du Roi de Syrie, quoique ce fût même contre les Idolâtres. Josaphat est menacé de la colère du Souverain Monarque, pour s'être allié avec Achab, quoique ce fût pour exterminer des mécréans et des blasphémateurs. Et Ferrier ne prouve point ce qu'il allégue, disant que cette défense n'étoit que pour la maison d'Achab ; vû qu'il est manifeste que l'Ecriture étend ceci en la présence de tous ceux qui étoient de contraire Religion.

C'est pourquoi les plus anciens Pères qui ont examiné de plus près l'alliance des Machabées avec les Romains, comme fait Rupert, tiennent que ce fut la source de tous les malheurs qui les suivirent. Toutefois je trouve cette opinion un peu rude, vû que Judas ne prétendoit autre chose par ce Traité, que de demander justice aux Romains contre les tyrans qui étoient leurs vassaux, sans qu'il fit jamais combattre un seul soldat Romain sous ses drapeaux. Il ne se trouve aucun des Hébreux l'espace de quatorze cent ans, qui ait osé se servir des armes des Infidèles contre le Peuple de Dieu, si ce n'est Alcimus, un

(1) Le Pere Caussin tient une thèse au moins douteuse sur la question des Traités politiques avec les Infidèles ; mais c'est un point qui ne nuit à aucune de ses autres observations.

faux Prophète du temps des Machabées, qui demanda au Roi Démétrius des troupes payennes pour saccager ses propres frères; ce qui fut pris pour un attentat exécrable, et puni visiblement de la main de Dieu par l'horrible maladie et la mort de son auteur (1. *Machab.* 7.) Quand David se retira chez les Philistins, il fourageoit le pays des ennemis du peuple Juif, mais il ne marcha en bataille contre Saül, quoique ce fût son capital ennemi, d'autant que les Grands du Royaume le firent retirer, s'étant apperçus qu'il feignoit, et qu'il n'étoit pas résolu de combattre avec les Idolâtres contre sa Nation.

Mais sans aller plus loin dans ce discours, disons en un mot ce que disent les Scholastiques, et prenons cette opinion dans la plus grande et la plus favorable étendue qu'on lui peut donner : avouons qu'on se peut servir en une guerre juste du service des Infidèles, comme on se sert des chevaux et des éléphans ; moyennant qu'on garde étroitement deux conditions, dont la première est qu'il n'y ait aucun scandale dont les personnes sages et de bonne conscience se puissent offenser; et la seconde, que l'Eglise n'y reçoive aucun désavantage tant au Spirituel, qu'au Temporel ; ce qui se fait quand les soldats appellés sont tenus en bride par ceux-là mêmes qui les appellent, et n'usent pas de leurs armes à leur discrétion. Voilà tout ce que les Théologiens ont pu dire en leur consulte ; voilà les voies dont on s'est servi pour assurer la conscience du Roi, qui a toujours recommandé très-soigneusement en semblables Traités, que la Religion fût conservée en son entier.

Maintenant que nous sçavons que cela n'est nullement gardé par l'infidélité de nos Alliés ; mais que les Autels ont été renversés, les Eglises saccagées, la liberté de conscience opprimée, et la Religion éteinte par voies de fait dans les villes asservies, pouvois-je trahir la Foi et les

Sacremens, fouler aux pieds la piété, et dissimuler à mon Maître tout ce qui est capable de perdre son salut et son Etat ?

Il est arrivé encore sur ce point un autre incident qui me donne de l'horreur en y pensant, et qui mérite l'exécration de tout ce qu'il y a encore de pur en notre Christianisme. Le Pere Joseph tramoit de longue main un funeste dessein, qui étoit de faire fondre le Turc sur la Chrétienté avec tous les ravages et tous les sacriléges qu'on peut attendre de plus cruel, et du plus insolent de tous les ennemis de la Croix. On avoit déjà tâché de disposer le Roi, à qui on faisoit entendre qu'il étoit permis de faire un mal pour procurer un bien, et que c'étoit le moyen de faire la paix, si on portoit la guerre des Sarrazins dans le cœur de l'Empire Chrétien.

J'appelle ici votre caractère de Prêtre, votre dignité de Cardinal, votre ame, s'il y a quelque partie qui ne soit point encore éclipsée par les ténèbres de l'abyme, et par l'orage des passions de la Cour. Se peut-il faire qu'une telle pensée soit tombée dans un cœur Chrétien ; qu'elle ait été couvée sous l'habit d'un Religieux, sous le manteau de la plus rude austérité, et qu'elle ait germé sous une poitrine arrosée tous les jours du Sang du Fils de Dieu ? Appeller au saccagement des Chrétiens l'ennemi juré de la Chrétienté, l'adversaire éternel et le blasphémateur de Jésus, enivré tant de fois de notre sang, et tant de fois couvert de nos dépouilles !

O Louis, le saint et l'incomparable de nos Rois, je conjure vos cendres, et implore votre grande ame de ce pourpris de la gloire qui la possède ; est-ce donc pour cela que vous avez quitté les délices d'un grand et florissant Royaume ; tout ce que la nature avoit de doux, tout ce que votre dignité vous montroit de grand et de pompeux ; tout ce que le Ciel promettoit de riant à vos yeux

pour voguer sur les mers effroyables, parmi les rochers et les monstres, parmi un million d'images de morts? Est-ce pour cela que vous avez livré votre valeureuse personne à tant de combats et de dangers que la mer irritée écumoit sous vos pieds, et que les portes du Ciel les versoient sur votre tête ? Est-ce pour cela que détournant les yeux de toutes les beautés de la France, vous avez couru aux peines, aux fatigues, à la faim, à la peste, à la mort, aux faces infernales des Sarrazins, et que vous avez expiré les restes de votre vie en une terre étrangère, dans une constance contre qui la mauvaise fortune n'avoit point assez de traits, et pour qui tout le monde avoit de l'admiration ? Que deviendront vos sentimens, vos travaux, vos trophées et vos gloires ? Sera-t-il dit que vous aurez laissé sur votre Trône un héritier de votre Religion, de votre Sang et de votre Sceptre, qui appelle au sac des Chrétiens ceux que vous avez poursuivi et combattu jusqu'aux portes d'enfer ? Ame sainte, fermez les oreilles de votre cher Louis, pour ne point écouter ces pernicieux conseils ; fermez son cœur, de crainte que des pensées si criminelles n'y abordent. Il est trop sage pour les écouter, il est trop bon pour les penser ; je l'ai toujours reconnu porté à l'imitation de vos vertus ; il est impossible qu'il les démente en une occasion si pressante, et un fait si important à l'Eglise.

Pardonnez-moi, Monseigneur ; je ne sçais plus à qui je parle, et je ne crois point parler à vous, parce que je ne sçaurois me persuader que cela vienne de vos intentions : c'est un effet des conseils de celui qui ne tient rien de ce S. Ordre dont il tient l'habit, et qui est désavoué de tous ses freres, d'un million de bons Religieux qui le tiennent pour un prodige. On tolère en plusieurs lieux les Hérétiques, parce qu'ils sont baptisés comme nous, et confessent un Jésus-Christ dont ils reconnoissent les pouvoirs

et adorent le nom : mais s'allier à l'ennemi de notre Chrême et de notre Baptême, non pour un commerce de marchandise, une permission d'aller et venir sur ses terres ; mais par une jonction d'armes, de desseins, d'intérêts, parmi les larmes et le sang de l'Eglise, c'est ce qui a toujours été condamné et détesté par toutes les ames qui ont quelque reste de piété.

Votre Eminence est versée en l'Histoire Ecclésiastique, et sa mémoire lui pourra suggérer, comme l'an 881 un certain Athanase, qui tenoit pour lors la souveraineté du Royaume de Naples, fut condamné et frappé des foudres de l'Eglise en un Concile tenu à Rome sous le Pape Jean VIII, pour avoir appellé le Turc à son secours, et maintenu que cela se pouvoit faire licitement.

Elle ne peut pas ignorer combien le nom de Cantacuzène est détesté dans l'Histoire de Constantinople, qui étant déclaré tuteur des enfans de l'Empereur son maître, usurpa la Monarchie sur ses pupilles, et fortifia sa tyrannie par les armes et les alliances des Othomans. Elle peut avoir remarqué ce qu'a écrit M. Soissel, M[e] des Requêtes de Louis XII, et depuis Archevêque de Turin, qui raconte comme le Grand-Seigneur, ravi des vertus de son Maître, rechercha par tous moyens son amitié, avec de grandes offres et de grandes promesses : à quoi ce sage Prince ne voulut jamais entendre, parce qu'il lui sembloit que c'étoit une chose très-indigne d'un Roi très-Chrétien d'accepter l'alliance de l'ennemi de sa foi. C'est pour vous dire en un mot les sentimens de l'Eglise Romaine, Grecque, et Gallicane sur ce point, et vous demander si étant chargé de répondre devant Dieu de l'ame du Roi, qui m'est plus chère que la prunelle de mes yeux, je n'étois pas obligé de lui remontrer avec toute humilité le devoir de sa charge, et ne permettre nullement que la conscience d'un si bon Prince fût tachée d'une erreur si dangereuse. Nous sçavons

par les histoires comme ce dessein réussit sous François Premier, lorsque le Turc appellé à Nice, ne fit autre chose que de nous mépriser et de nous saccager ; et on tient raisonnablement que de-là sont venues tant d'horribles calamités qui regorgent ensuite sur la France.

Si vous jugez que j'aie mérité le bannissement et la mort pour avoir combattu ces damnables maximes, je suis encore tout prêt de signer de mon sang les propositions contraires à celles-ci, pour ne point démentir la doctrine de l'Eglise, l'approbation de gens de bien, et le sentiment de tant d'illustres ames qui vivent éternellement entre les bras de Dieu.

Je viens au troisième chef de mes crimes, où mon aveu a plus de gloire, que mon apologie de nécessité. C'est pour avoir parlé pour la douceur du Gouvernement et le soulagement des peuples ; ce que je confesse avoir fait avec d'autant plus de zèle, que je sçavois la conscience du Roi être intéressée en cet article au dernier point. Le divin Platon disoit que le Royaume étoit un art inventé de Dieu contre les désordres de la nature corrompue, qui n'avoit autre but que de rendre les peuples heureux par une amiable conduite, qui devoit tenir plus du Pasteur, que du Monarque. La nature n'a pas fait des Rois, parce qu'elle rend tous les hommes semblables; mais les premiers ont été créés par le consentement des peuples, qui ont abandonné leurs volontés et leurs pouvoirs à une seule personne, non pas pour les perdre, mais pour les perfectionner. Les grandes mers se font par l'union des plus petites rivières : elles se donnent à l'Océan, non pour être gênées et anéanties dans son sein, mais pour y subsister avec plus de gloire et d'utilité. Ce père commun les reçoit entre ses bras sans leur interdire leurs fonctions, les laissant même couler hors de lui à dessein de retourner à lui. Les nobles et grandes es-

sences sont toujours bienfaisantes, elles ne s'attribuent point les petites pour les dévorer, mais pour les enrichir. Nous sçavons même par la Théologie que la nature humaine subsiste en la personne divine du Verbe Incarné sans perte ni confusion de son être, mais non sans augmentation de richesses et de beautés qui lui sont communiquées par l'union hypostatique. Les Monarques Chrétiens doivent imiter en quelque façon ce commerce de Dieu avec l'homme, et ne tenir le bien des peuples que pour le rendre meilleur. La première loi d'une Monarchie est le salut des sujets ; et quiconque s'en éloigne pour rechercher ses commodités, ne trouvera enfin que des désastres. C'est faire un Prince non Prince, que de le rendre trop absolu ; c'est le tenir hors de la Royauté, que de vouloir faire passer pour loi tout ce qu'il veut ; c'est le rendre petit et chétif, que de le faire régner aux dépens et par la misère de ses peuples. On dit que votre Eminence a fait jusqu'ici de la France ce qu'Appelles fit de sa Vénus, qui ne songea qu'à la tête : Elle a tant relevé l'autorité royale dans qui elle trouvoit ses intérêts ; qu'en voulant faire un Chef, elle ne s'est pas souvenue de lui donner des membres. Je dis trop peu ; car vous avez continuellement porté vos pensées à détruire ceux qui étoient faits par des tourmens qui n'ont point de fin, et par la privation de toutes les choses nécessaires à la vie. Pardonnez-moi, Monseigneur, si je vous parle avec cette liberté ; c'est que mon cœur est blessé pour les membres de Jesus-Christ, et pour le salut de votre ame, que je ne puis oublier même dans les déplaisirs que vous donnez à l'innocence de ma vie.

Il appert bien que ceux qui vous ont porté à des conseils si violens, vous ont été ou amis infidèles, ou lâches serviteurs. La loi de Dieu y répugne, l'ordre du monde les contrarie, la politique la plus saine les dément. Vous

qui êtes Ecclésiastique, pouvez-vous ignorer que toutes les bouches des Prophètes sont tonnantes sur les têtes de ceux qui dévorent la substance des pauvres et oppriment les peuples ? Pouvez-vous nier que la face du Dieu vivant dans toutes les Écritures ne rougisse d'éclairer sur leurs déportemens, et ne sçavez-vous pas qu'il y a des excommunications expresses portées par les Bulles les plus authentiques des Papes contre ceux qui inventent et imposent tant de nouveaux subsides à la ruine des Peuples et au déshonneur du caractère Chrétien ? Si vous méprisez la Religion et la conscience, pour le moins étant si grand Conseiller d'Etat, vous avez couru le monde, vous avez étudié les Royaumes et les Républiques, et où n'avez-vous vu dans l'histoire de tous les Empires que les charges excessives des misérables Sujets ont attiré le couroux de Dieu sur les Princes, excité d'horribles séditions et d'étranges révoltes, qui ont changé l'Etat et transporté les Couronnes à d'autres maîtres ?

C'est pour cela que Roboam, petit fils de David, perdit pour une matinée dix parts de son Royaume de douze que Dieu lui avoit données, le Souverain Juge aimant mieux les mettre en la main d'un Idolâtre, que de les conserver en celle d'un Prince impitoyable. C'est pour cela que le corps d'Aristobule, Roi des Juifs, fut abandonné par sa propre femme et ses enfants aux peuples mêmes qu'il avoit tourmenté sans pitié. C'est pour cela que nos Pères, et ensuite toutes les autres Nations secouèrent le joug des Empereurs Romains. C'est pour cela qu'au rapport des plus sensés Historiens les guerres des Anglois et tant de malheurs non imaginables inondèrent la France, lorsque Philippe-le-Bel et ses enfans commencèrent à charger leurs sujets d'impôts extraordinaires, à changer et altérer les monnoies, exiger des Ecclésiastiques de grosses sommes d'argent pour entretenir des guerres prophanes.

Dieu pardonne au Roi qui gémit bien souvent sur tout ce qui se passe, et n'approuve rien de ce que vous faites que par la nécessité du tems et des affaires : Dieu pardonne à vous-même, si vous avez encore quelque sentiment d'humanité. Mais qui voudroit votre ruine, vous pourroit-il suggérer des conseils plus pernicieux pour vous perdre, que ceux que vous prenez pour vous établir ? Ignorez-vous que les Royaumes se maintiennent par l'esprit même qui leur a donné commencement ? Et qui est l'esprit qui a jetté les premiers fondemens de cette Monarchie, sinon un esprit de douceur et de débonnaireté des Rois envers leurs sujets ? Ce que Agathias, auteur Grec, a sçu fort bien remarquer, quand il a dit qu'il n'y avoit point de Princes en tout le reste du monde qui gouvernassent avec plus de modération, et qui fussent obéis avec plus de cordialité, que les Rois de France. Vous éteignez tous les jours ce même esprit par la rigueur de votre gouvernement, et tarrissez l'humeur vitale de ce grand corps du Royaume, qui n'est plus qu'un squelette. Que peut-on attendre de tout cela, sinon un ravage universel des vies mourantes, et des morts vivantes, des exécrations, du désespoir et des rages ? L'amour qui seul appuie de ses divines mains le trône des Rois, est perdu, l'obéissance forcée, tous les exercices de la vie civile troublés ; la désolation est dans les campagnes, et la faim et l'oisiveté dans les villes, et la pauvreté dans tous les corps.

Après tout on n'ose parler ; on bannit les Evêques ; on ferme la bouche aux Parlemens ; on gourmande la Noblesse ; on étouffe les gémissemens des affligés ; on arrête les larmes, non par consolation, mais par menaces. On dit que c'est une nécessité que la guerre, et nos maux nous apprennent que c'est une nécessité que la paix.

Quelle nécessité avez-vous d'allumer un brasier que

vous ne pouvez ni ne voulez éteindre ? Personne ne vous querelloit, personne vous pressoit. On dit que toute cette guerre est la méditation d'un moine, l'effet d'une vanité qui est aussi grosse de sang que de fumée. On nous flatte cependant des lauriers de conquérans, comme si une feuille morte étoit capable de réjouir un corps qui a donné du nez en terre, et qui est au désespoir de la vie. On allégue qu'il vaut mieux voir un pays ruiné que perdu, comme si c'étoit une grande finesse de brûler sa maison pour empêcher les larrons de la voler. Nos maux sont toujours réels, et les nécessités, qu'on suppose, ne sont qu'imaginaires, au moins elles ne sont point fatales, mais volontaires et faites à la main ; on les a recherchées, on les a appellées, on en tient encore les remèdes suspects et la santé dommageable. Je ne dis point ceci pour rendre le gouvernement odieux, n'ayant pas résolu de publier cet écrit, mais de le présenter à vous seul, pour voir si quelque rayon du Ciel touchera votre cœur à sa lecture ; encore m'en tairois-je volontiers, n'étoit que les impôts et les subsides sont venus à telle extrémité qu'il est impossible d'y trouver le repos de la conscience du Roi, le salut de son ame, ni même la fermeté de son Etat. Cela fait croire à plusieurs que vous n'avez pàs la capacité de gouverner qu'on s'imagine, puisque vous avez porté les affaires à un tel point, que les peuples n'attendent presque plus de salut que de leur désespoir. Quelques écrivains flatteurs et mercenaires, qui se sont vendus à vous pour le pain, prennent plaisir à supputer ce que les Rois d'Espagne ont tiré des Indes depuis quelques années, et comptent jusqu'à quinze cent trente-six millions d'or. Après tout ils disent qu'il ne faut qu'un trait de plume à notre Roi pour en faire venir autant dans leurs coffres. Ne sont-ils pas abominables de se jouer ainsi du sang des peuples, et donner au Prince une

funeste gloire du plus capital des vices ? Ne sont-ils pas traîtres au genre humain de penser que les Rois ne soient faits que pour dépouiller leurs sujets à discrétion, et montrer leurs pouvoirs dans l'impuissance de tout le monde ? Néanmoins on les écoute, et on ne fait point de fin aux oppressions, lors même que l'extrémité des misères trouve le bout de la vie.

Il y a douze ou treize ans que votre Eminence fit une harangue à l'ouverture de l'assemblée des Notables, et dit qu'il falloit augmenter les recettes du Royaume, non par nouvelles impositions que le peuple ne pouvoit plus supporter, mais des voies innocentes pour donner moyen au Roi de décharger ses sujets par la diminution des Tailles. Qui croira maintenant que vos paroles soient faites pour signifier les mouvemens de votre cœur, puisque toutes les années suivantes, qui ont été si longues et si douloureuses, vous n'avez cessé d'être contraire à vous-même, et de démentir une si douce harangue par de très-rudes effets ? Les charges et les subsides montent à présent à un tel point, que la postérité aura plus de passion pour les maudire, que de facilité à les croire. On tient que ce siècle seul a plus exigé que soixante-deux Rois mis ensemble, que douze cents ans de Monarchie ; et que votre Maison, la Marine et l'Artillerie sont des gouffres d'argent, où on ne trouve jamais de fond. Après tout cela comment voulez-vous qu'un Confesseur, s'il n'est méchant ou stupide au dernier point, accorde avec la conscience du Roi des oppressions dont les Sarrazins et les Maures auroient horreur ?

La condition des Royaumes Chrétiens et Catholiques doit être la plus douce et la plus raisonnable, pour participer aux qualités du Royaume de Jésus ; et on l'a rendue aujourd'hui la plus amère au mépris de notre loi et au scandale du Christianisme. Plût à Dieu qu'il vous fut

loisible de voir d'un clin d'œil les effroyables calamités de la France ! Peut-être que votre esprit en auroit de la frayeur, ou votre cœur de la compassion. On voit partout des gens autrefois bien fortunés, qui sont réduits à la mendicité ; des familles désolées et vagabondes, des villages déserts, des corps couverts d'un peu de peau qui marchent comme des ombres sorties de l'abyme, et qui se font peur les uns aux autres.

Plusieurs ont désapris l'usage des lits et du pain, et les autres prennent pour vivre tout ce que les délicats voudroient prendre pour mourir. Leurs maisons leur sont comme des enfers, et les sergens sont leurs démons. Ils sont prêts d'abandonner tout leur bien pour se délivrer de leurs importunités, n'étoit qu'on veut encore tirer des tributs de leur sueur et de leur sang. J'ai passé par des lieux où les pauvres pères se sont noyés par le désespoir qu'ils avoient de ne pouvoir plus fournir de pain à leurs enfans, et quelques mères les ont étouffés pensant que leurs mains seroient plus miséricordieuses de les faire mourir une fois, que de leur arracher tous les jours la vie. Après cela ne faut-il pas qu'un Confesseur soit exécrable à Dieu et aux hommes de dissimuler tout au Roi, et demeurer muet et stupide à son oreille pour ne point perdre sa place, lorsque tout se perd ? L'Histoire Grecque dit que le peintre Parrhalius fit mourir un pauvre vieillard son esclave parmi le feu et les fers pour faire le tableau de Prométhée mourant dans de grandes agonies. Cette peinture fut mise dans la Ville d'Athènes, et personne ne la pouvoit regarder sans pleurer, tant elle donnoit d'horreur et de pitié. Ceux-ci pleuroient sur une feinte, et nous pleurons sur une vérité. La France est si navrée et si déchirée de tous côtés, que les yeux même de glace en fondent de compassion.

Depuis le pied jusqu'à la tête il n'y a plus rien d'entier.



Le Clergé est extrêmement foulé jusques à avoir des Evêques mandians, et des Chanoines qui courent les villages pour gagner une misérable vie; plusieurs paroisses sont abandonnées au spirituel après avoir perdu le temporel; tant il est vrai que la ruine des revenus traîne facilement celle des ames. La Noblesse y a foncé de son argent et de son sang, et pour récompense elle est contrainte de laisser des enfans qui seront plutôt héritiers de leur misère que de leur bien. Les Officiers sont démésurément tourmentés, et si la bonne conscience les retient, le temps les invite assez à vendre la Justice, qui leur coûte si cher. Le bourgeois est pauvre; l'artisan famélique; le païsan rongé jusques aux os; tous les yeux pleurent, et tous les cœurs saignent sans soulagement; la pauvreté est partout, et la France ne sera désormais qu'un hôpital. Que si les enfants sont traités en la façon, que sera-ce des étrangers, des Allemands, des Flamans et des Lorrains, où l'on exerce des exemples de cruauté, qui ne cédent en rien à la désolation de Jérusalem?

Je vous conjure au nom du Dieu vivant d'attendrir votre cœur sur des calamités si déplorables, et pendant qu'il vous reste un filet de vie, de ne porter point les affaires à des confusions irrémédiables. Si vous nous dites que votre honneur y est engagé, sçachez qu'il ne se dégagera jamais que par les voies contraires à celles que vous prenez. Si vous estimez vous conserver en faisant vivre le monde dans des rages continuelles, c'est un moyen qui ne peut avoir de bénédictions du Ciel, ni de succès honorable parmi les hommes.

Ne vous vient-il point quelquefois en pensée, quand vous contemplez vos Palais qui égalent ceux des Monarques: je me promène par les délicieuses fraîcheurs de Ruel, et le pauvre Peuple est brulé à petit feu; ma famille est riche des dépouilles de la France, et la France est ap-

pauvrie par mes richesses ; j'ai toujours dix tables qui régorgent de bien, et tant de gens autrefois bien conditionnés enragent de faim ; la pourpre couvre mes épaules, et ceux qui étoient nés aussi Gentilhomme que moi sont couverts de haillons ; je bâtis mes maisons toutes d'or, pour faire que le reste du Royaume ne soit plus que d'argile ; mes palais sont des villes, et les villes sous moi deviennent mes déserts ; je tiens la mer et la terre, et tant d'autres n'ont pas presque l'air libre pour respirer ; j'ai des plaisirs et des délices sans fin, lorsque les misères du monde qui sont extrêmes, ne trouvent point l'extrémité de leur durée ?

Monseigneur, croyez-moi, c'est assez ; c'est tantôt assez pour un homme qui doit mourir et pourrir : ne lassez point votre félicité, elle est de verre aussi bien que celle des autres hommes, et se peut briser au plus beau de son éclat. Voyez les Princes et les Princesses bannis aux terres étrangères ; voyez les Maréchaux de France, les uns sur les échafauts sanglans, et les autres dans des prisons si longues et si amères : ce sont les ouvrages que vous avez faits, pour vous apprendre ce que Dieu peut faire de vous.

Mais regardez surtout où est réduite celle qui étoit autrefois l'une des plus hautes puissances de l'Europe, dont vous tenez le bien, et déshonorez la mémoire ; c'est elle qui a fait le quatrième chef de ma remontrance. Je n'ai pu supporter une dévotion pharisienne, de laquelle on amusoit le Roi pendant le bannissement de la Reine sa mère, voyant qu'on le portoit à dresser un bel Autel à Notre-Dame, et tenoit-on que c'étoit là le haut point de sa sainteté. On ne cessoit de flatter ce bon Prince par certaines ombres de piété qui avoient bien quelque chose de louable, mais qui n'étoient pas au point de la vraie charité. Je n'ignore pas que le zèle qu'il a pour la très-sainte

Vierge est fort recommandable, comme étant la source des grands biens que Dieu lui a communiqués ; mais je sçais d'autre part que celle qui a mis si haut le titre de mère, et qui en cette qualité a été honorée par un Fils de Dieu, ne prenoit point de plaisir qu'on revêtit des Autels en dépouillant une mère. Jésus reprocha la même chose aux Pharisiens lorsqu'il les reprit aigrement de ce qu'ils recevoient des offrandes au Temple par la main des enfans, qui frustroient leurs pères et mères des devoirs de la nature. L'honneur, qui est dû à ceux que Dieu a voulu être auteurs de notre naissance, est un rayon de la principale lumière, une voix de la conscience, une doctrine de toutes les écoles, et un consentement de tous les peuples : c'est le premier commandement de Dieu qui porte avec soi sa récompense ; et toutefois nous l'avons vu si avili, que plusieurs des Prédicateurs qui étoient du nombre de vos bons esclaves, ne le nommoient jamais dans les Chaires ; et ceux qui écrivoient de gros volumes pour donner les ordres de bien vivre à tout le monde, quand par nécessité leur discours les portoit sur cet article, ils sautoient par dessus, sans en rien dire, aimant mieux rayer la parole de Dieu, que d'offenser la vôtre. Que diront ici les voix de la nature ? Que diront les Infidèles ? Cléobies et Biton prirent la condition de chevaux pour traîner le carrosse de leur mère, et la postérité en a fait des Dieux. Plusieurs Barbares qui n'avoient point la connoissance du vrai Dieu, respectoient leurs père et mère comme des Divinités : les uns enchâssoient leurs cendres après la mort dans l'or et dans l'argent, et dans tout ce qu'ils avoient de plus riche ; les autres, dans tous les repas qu'ils faisoient, leur en offroient les prémices. Les plus grands Rois et les plus grands Saints ont honoré leurs mères par dessus tout ce qui se peut dire après Dieu. Alexandre l'a fait par la loi de nature, et S. Louis

par celle de Grace. N'est-ce pas une lâcheté à un Confesseur digne de l'horreur du cœur de Dieu, de n'oser seulement dire le nom d'une mère à l'oreille d'un fils, même dans le secret de la confession, et croire que c'est un bon moyen de se conserver à la Cour, comme s'il falloit fouler aux pieds les loix du Ciel et de la terre pour la conservation d'un homme chétif dans tout ce qui perd le salut de l'ame ?

Je vous avoue, Monseigneur, que je n'ai pu succomber à cette infame servitude. J'ai parlé hautement au Roi de la Reine sa mère ; j'ai parlé du respect et de la charité qui lui est due, non pour monopoler contre l'Etat, mais pour rendre à Dieu ce qui lui appartient. Jamais je n'ai eu l'honneur d'être connu particulièrement d'elle, ni d'être obligé par ses bienfaits, et je ne l'ai pu regarder en tout ceci autrement que dans les idées de Dieu, et la loi de la charité.

Il ne faut pas estimer, Monseigneur, que vous soyez tout l'Etat, toute la parenté du Roi, et tout Dieu, pour rapporter tout à vous-même. Si ce n'est le bien de l'état de votre maison qu'elle recueille les honneurs que la loi de Dieu lui ordonne, c'est le bien de toute la France, et même celui de toute la Chrétienté.

Qu'a-t-elle dit, qu'a-t-elle fait, pour mériter les prisons et les bannissemens, pour vivre en une terre étrangere, pour expérimenter de si grandes et de si longues rigueurs ?

Dans le manifeste du Roi où vous avez couché vos justifications avec tous les avantages, ce qui vous est assez ordinaire, vous n'avez pu alléguer autre cause d'un si rude traitement, sinon qu'elle ne vouloit pas s'accorder avec votre Eminence.

La sage Reine a beaucoup plus vu que nous ne pensions ; elle a prévu d'un esprit avancé sur l'avenir les dé-

sastres qui devoient arriver de votre Gouvernement, et elle n'y a point voulu prendre aucune part. Est-ce un si grand crime de n'être pas dans vos sentimens, qu'il en faille procurer l'expiation sur une tête couronnée par un supplice si extraordinaire ? Vous dites que c'est elle-même qui s'est bannie ; mais que peut faire une pauvre abeille qu'on veut brûler dans sa ruche, sinon de s'envoler? Elle étoit environnée d'espions, de gardes, chargée d'ennuis, tourmentée de frayeurs : elle n'avoit rien à espérer de votre dureté, et tout à craindre de vos artifices. Elle a tâché d'assurer sa liberté pour assurer sa vie. Elle a fait ce que vous blâmez en apparence, et ce que vous avez souhaité et tramé en effet. Maintenant celle qui a porté le Roi et toute la fortune de la France dans ses entrailles, vit bannie d'un Royaume qu'elle a si paisiblement gouverné. La mère des trois premiers Rois de la Chrétienté, la mère des lumières et des gloires, est obscurcie de ténèbres ; elle vit chez autrui, elle demande le couvert, elle mandie son pain en sa vieillesse, en ses infirmités, après les Sceptres, après l'éclat de deux Couronnes. Elle est toujours parmi les armes et les dangers ; elle regarde tantôt la Hollande, et tantôt l'Angleterre, nonobstant la diversité des Religions, pour trouver un petit coin dans le monde où elle puisse vivre à couvert de votre persécution. Les animaux ne peuvent être séparés un seul jour de leur chère portée sans qu'ils endurent beaucoup, et ne pensez-vous pas que ce lui est un martyre bien douloureux d'être arrachée si longtemps de celui qui lui a donné tout le premier la qualité de mère ? Des pénitences, qui se donnoient jadis en l'Eglise pour des crimes énormes, ne passoient pas sept ans, et elle entre au huitième de son bannissement, sans avoir autre péché que de vous avoir obligé par dessus tous les hommes. Elle a tantôt perdu les yeux à force de pleurs ; donnez-lui pour le moins une

guide qui la mène au tombeau de son cher Henri, pour expirer les restes de sa vie.

Hélas ! Pauvre Princesse, tu tires les larmes de tout le monde, et même des yeux des Protestans, sans pouvoir encore toucher le cœur de ton infidèle, qui t'est redevable de tout ce qu'il a, et de tout ce qu'il est. Pardonne à ton cher fils s'il ne t'honore pas aussi des siennes en public ; la nature n'est pas étouffée, mais elle est captive : il te garde un cœur de fils, mais il n'a pas la liberté d'un Roi ; et celui à qui Dieu a donné tous les pouvoirs, n'est pas seulement en puissance de pleurer ton malheur.

Véritablement, Monseigneur, il n'y a esprit qui ne sente du transport dans la considération d'une si haute personne traitée avec tant d'indignité. Souvenez-vous de cette belle lettre que vous lui adressâtes au commencement de ce divorce que vous avez fait depuis insérer dans les pièces du temps pour servir de témoignage perpétuel de la contradiction de vos paroles et de vos œuvres.

Vous dites là-dedans que ce sont les ennemis de l'Etat qui ont publié que vous n'approchez le Roi que pour l'éloigner de la Reine sa mère ; séparer ce que Dieu et la nature avoient joint, mais que vos déportemens vous justifieront bientôt. Néanmoins, pour ne vous point celer ce qui se dit par toute la France, et que j'entends à mon grand regret, tant ce qui a suivi depuis a vérifié les paroles qui se disoient de vous, et condamné vos actions à la face de l'univers ; ce qui rend vos apologies aussi foibles, que vos procédures sont violentes. Vous protestez que vous tenez d'elle toutes les grandeurs de la terre, et que vous les abaissez à ses pieds, et cependant il y a sept ans que vous lui tenez le pied sur la gorge, et que vous foulez aux pieds le diadème qui est la source de vos lumieres.

Vous assurez qu'il n'y a point d'apparence que le plus

obligé des hommes soit le plus ingrat et traître à la meilleure et à la plus grande des Reines : toute votre conduite a fait paroître depuis que vous êtes en effet ce que vous niez en paroles, et que vous ne haïssez rien tant que ceux qui vous ont le plus obligé, comme s'ils étoient coupables pour n'avoir plus rien à vous donner, aprés vous avoir donné tout.

Vous vous vantez que votre humeur a fait assez paroître que vous recherchez la gloire dans la fidélité et la sûreté dans l'innocence ; c'est pour justifier cette proposition que vous avez chassé votre unique Maîtresse ; que vous êtes inhumain contre une femme, hautain contre une Reine, et infidèle à une si haute bienfaitrice.

Pardonnez-moi, Monseigneur, si je parle de cette façon : ce n'est pas moi qui ai inventé ces paroles, c'est la voix publique des Nations qui vous fait ces reproches, et vous ne devez pas trouver étrange si on fait une juste plainte de ce que vous faites une fausse gloire.

C'est pour rechercher la sûreté dans l'innocence, que vous avez des Régimens à la façon des Rois ; que vous ne faites pas un pas dans vos allées sans un corps de gardes, et que vous vous faites prêcher dans un ballustre bordé de mousquetons, tant il faut d'attirail pour garder un innocent de votre qualité. Enfin la seule pensée de vous fortifier dans l'esprit du fils contre la mère est jugée par vous criminelle. La vie vous est odieuse étant privé de l'honneur de ses bonnes graces ; vous souscrivez à votre malheur, et sans la permission de ne la plus voir, il ne vous reste plus que celle de mourir. Elle ne vous l'a jamais refusée ; mais pour le zèle du salut de votre ame, elle a toujours jugé qu'il vous eût été plus expédient de mourir, que de continuer une vie si désagréable à Dieu, et si préjudiciable au repos des gens de bien.

Après toutes ces protestations et ces effets, qui pourroit

plus croire une seule de vos paroles, et qui ne jugera que si vos actions sont de feu, vos promesses sont de fumée ?

Que pouvoit faire un Confesseur, qui n'étoit ni bête, ni malicieux, pour ignorer ou pour dissimuler tout ceci, sinon d'avertir le Roi qu'il avisât à mettre ordre à sa conscience sur ce point qui étoit si important à son salut ? Aussi, l'avois-je totalement disposé à rappeller la Reine sa mère, si vous ne l'eussiez empèché par de fausses considérations d'Etat, et de vraies recherches de vos intérêts. Vos procédures m'ont obligé de parler ensuite de la Reine régnante, voyant que vous n'étiez pas encore satisfait d'ôter la présence du corps à la mère, sans ravir à la femme le cœur de son mari. Je voyois l'esprit du Roi continuellement agité par vous, d'ombrages, de soupçons, de faux rapports et d'illusions qui étoient les petits tyrans de sa vie, et qui empèchoient la bénédiction de son mariage. Que devois-je faire, sinon allumer leurs chastes affections du feu qui brûle au Sanctuaire, et les faire jouir des fruits de la fécondité ? Il est bien vrai que votre Eminence désiroit aucunement l'union des corps, et la naissance d'un Dauphin pour avoir de quoi appuyer votre Etat, et étendre votre domination ; mais vous ne vouliez nullement celle des cœurs, craignant qu'elle n'apportât quelque diminution à cette violente domination que vous avez usurpée, laquelle ne pouvoit pas seulement souffrir une épouse légitime, et une Reine pour rivale. Mais moi, je jugeois que l'union des corps, sans celle des ames, est une fonction de nature qui tenoit plutôt de la bête, que de l'homme ; du Turc, que du Chrétien. C'est pourquoi je dissipois tant que je pouvois ces nuages que votre Eminence formoit sans cesse dans l'esprit du Roi contre l'innocence de cette très-haute et très-bonne Princesse. Je liois les esprits par le nœud d'une vraie cha-

rité, et y ai si bien réussi, que j'en ai enfin tiré le fruit que toute la France souhaitoit.

Qu'y a-t-il à mépriser en elle? N'est-elle pas d'assez bonne Maison, quoiqu'elle ne se mette pas non plus en peine d'éclaircir sa généalogie, que d'illuminer le Soleil? N'est-elle pas assortie de toutes les qualités nécessaires à sa condition? Y a-t-il Princesse sous le Ciel qui soit plus accomplie en toutes les parties qui peuvent composer une grande Reine? Son esprit est rempli de graces, son corps doué d'une agréable majesté, sa parole douce et discrette, et sa conversation très-exemplaire. L'amour qu'elle porte au Roi est patient et invincible; sa conduite est extrêmement sage, ses déportemens irréprochables, et les démons mêmes ont été contraints de rendre les témoignages dûs à sa pudicité : son cœur est dévot envers Dieu, et charitable envers le prochain; elle prie, elle souffre; toutes les misères ne cessent de navrer son esprit par une tendre réflexion, et jamais elle ne trouve de repos que dans le contentement de tout le monde. Il y a vingt ans qu'elle est mère de toute la France par son amour, devant que d'être mère d'un Dauphin par sa fécondité. Excusez-moi, Monseigneur, si je le dis : elle est beaucoup plus Françoise que vous, puisque c'est la créance du public que vous n'avez jamais aimé la France que pour la dépouiller; et elle l'a aimé jusqu'à se vouloir sacrifier pour elle. Elle a demandé à Dieu hautement de mourir même dans les premières couches, moyennant qu'elle enfantât un fils qui fût cause de la paix et du bonheur du Royaume; et jamais elle n'a cessé en public et en particulier de procurer le soulagement du pauvre peuple, et la satisfaction des gens de bien par tous les moyens qui ont été dans ses pouvoirs que vous avez toujours contrarié. Il vous est bien aisé d'aimer la France, tant qu'elle vous fournit des mines d'or et d'argent pour enrichir votre maison. Qui

doute que vous n'aimassiez le Pérou et le Brésil pour les mêmes raisons ? Mais aimer dans les disgraces et dans les afflictions que la Reine expérimente continuellement par vos artifices, c'est la preuve d'un amour sincère et inviolable. Aussi l'estime que tout le Royaume a de son affection est si haute, que son nom ne semble pas aujourd'hui le nom d'une femme et d'une Reine, mais celui de la bonté même. Et cependant que n'a-t-elle enduré, et que n'endure-t-elle encore tous les jours par vos rigueurs? Elle est persécutée dans sa Maison qu'on veut extirper, en ses proches qu'on traite avec toutes les hostilités possibles; en tout ce qu'elle aime qu'on lui arrache avec violence ou bien qu'on lui refuse pour ses nécessités ; en sa liberté qu'on gêne par tant de captivités ; au corps par la séparation de la moitié de soi-même ; en la renommée par tant de calomnies ; en l'esprit par tant de troubles et tant d'inquiétudes. Qui n'auroit horreur que pour un compliment qu'elle avoit fait avec le Cardinal-Infant son frère, elle ait été traitée par vos intentions ainsi qu'une criminelle d'Etat, et comme mise sur la sellette pressée de répondre à vos interrogatoires, lorsque vous sembliez lui tenir le poignard sur la gorge pour lui faire avouer de vieilles fables contre sa réputation ? Qui ne détestera la violence de la passion qui vous porta à faire assiéger un Monastère de filles avec les puissances spirituelles et temporelles; y employant un Archevêque avec le Chancelier de France pour arracher une très-bonne Religieuse, Supérieure de la maison, de son Couvent et de ses autels, pour la mettre entre les mains des gens d'armes, et la faire mener en exil, sans qu'elle eût aucun crime, que d'avoir été honorée de la bienveillance (1) de sa Reine? Que trouvera-t-on

(1) Ce fait paroît concerner la Mere Abbesse, Réformatrice du Val-de-Grace à Paris.

dans cette Religion, sinon des Bréviaires, des Méditations et des disciplines ? Et néanmoins, à voir ce qui se passoit, vous laissiez à conjecturer qu'il y avoit des armes et des munitions de guerre, et de grandes conspirations contre l'Etat ; tant il vous est ordinaire de feindre des bosses et des plaies pour y appliquer des remèdes pires que le mal. Si cela se faisoit pour le bien de l'Etat, pourquoi le faisiez-vous au déshonneur du Prince que vous portiez à ces conseils ; ou à perdre une innocente, ou à retenir une criminelle ? Si cela se traitoit pour montrer vos pouvoirs, vous n'y avez témoigné que vos foiblesses, attaquant une Reine dont le diadème semblable aux Couronnes des Rois d'Egypte, peut porter des aspics avec des perles ; les uns pour la punition des coupables, et les autres pour la lumière des peuples. Si vous l'avez pour lors estimée incapable de lignée, vous avez offensé les espérances de la France ; et si vous l'en avez jugé capable, vous avez outragé ce qui devoit naître d'elle. S'il y avoit de la faute en une si haute personne, il la falloit couvrir de votre pourpre ; et si, comme il est manifeste, il n'y en avoit point, il ne la falloit pas noircir de votre langue.

Mais vous n'avez respecté personne, n'estimant pas qu'il y eût dans l'univers une seule puissance comparable à la vôtre. Quand la mauvaise humeur s'est emparée de votre raison, vous avez fait gloire de fâcher le Pape, e avez parlé de lui et des Cardinaux ses neveux avec des paroles indignes du rang que vous tenez, mais bien dignes de la passion qui vous tient. Les Princes, qui ne veulent pas être vos valets, sont vos victimes ; vous détruisez par avance ce qui devroit naître d'eux, et vous n'aimez la virginité des Princesses que pour l'immoler à votre fortune. Les Evêques vous servent de passe-temps, les Parlemens de jouet, tout ce qu'il y a de saint et de généreux parmi eux est l'objet de votre mépris ou l'exercice de

votre persécution. Les Gentilshommes des plus anciennes noblesses sont traités aux portes de Ruel comme des hommes de néant, et semble qu'il n'y ait plus d'honneur au monde, s'il n'est de la nouvelle édition.

Pardonnez, Monseigneur, à ma franchise, qui dit ceci entre nous deux, non pour vous diffamer, mais pour vous remontrer avec toute humilité votre devoir, puisque vous m'avez fait l'honneur de me dire que vous ne vouliez plus d'autres maximes que les miennes. Je vous parle devant Dieu, et vous supplie de ne prendre point de la main gauche ce que je vous présente de la droite.

Je ne nierai point que je n'aie recommandé au Roi, dans les occasions qui se sont présentées, le respect que les Rois ses Prédécesseurs ont porté aux Saints Pères; l'affection qu'il doit selon Dieu à Monsieur son frère unique, aux autres Princes de son sang et à toute la maison Royale. Je ne désavouerai point que je me sois efforcé de relever en son esprit l'estime de la Noblesse, des Cours souveraines et de tous les bons Officiers de la Couronne, jugeant qu'un Prince qui est tout à un, n'est à personne; et qu'il n'étoit pas loisible, selon Dieu et selon l'utilité de son Etat, de faire tourner une grande Monarchie dans la tête d'un seul homme. C'est ce qui vous a le plus effaré contre moi, et ne trouvant rien à mordre sur ma vie, qui étoit de bonne odeur à mon Maître et à toute la Cour, vous lui avez fait suggérer que je prétendois à l'Eminence.

Mais tout le monde sçait que jamais je n'ai eu la moindre tentation de cette vanité: puisque connoissant de pleine science que vous êtes le père des lumières et l'arbitre de l'honneur, sans la volonté duquel à peine le Roi faisoit un Chapelain; je me suis montré si peu complaisant à vos humeurs, et si contraire à rendre les adorations à votre fortune, que vous m'avez tenu suspect dès aussitôt que je suis entré au service de Sa Majesté. Vous



ignorez pas qu'un des Grands du Royaume me disant
ı jour que je tinsse ferme de votre parti, même par
ssus toutes les considérations du Roi, qui ne me pou-
it nuire ni obliger sans votre Eminence, que par ce
oyen je serois tout ce que je voudrois ; j'eus horreur de
tte parole, et je répondis que j'étois Religieux, que
vois renoncé aux honneurs du siècle, et que si Dieu
oit quelque dessein sur moi qui fût au delà de mes in-
ıtions et à mes volontés, je me rendrois à ses ordres
ıtôt par vertu que par crime. Vous avez taché par ces
êmes voies de me décrier à notre Compagnie ; mais je
is trop bien connu de mes frères qui sçavent que j'ai
ujours été aussi éloigné de ces prétentions, que le Ciel
t élevé par dessus la terre. Les songes mêmes, qui sont
; pères de tant de fantômes agréables et qui peut-être
us ont fait mille fois Pape, ne m'ont pas fait une seule
is Cardinal. Jamais je n'ai eu encore intention de rougir
a robe noire, si ce n'est de mon sang pour la confession
la Foi ou de la vérité.

J'ai déduit à votre Eminence avec toute franchise le
jet des discours que j'ai tenus au Roi, et maintenant je
us conjure, Monseigneur, par les caractères de Prêtrise
le salut de votre ame, qui vous doit être plus chère que
tre fortune, qu'il vous plaise faire quelque réflexion sur
ut ce que je vous ai dit avec autant de courage que de
ncérité.

Dieu m'est témoin que parmi ces foudroyantes colères
ınt vous m'avez fait sentir les effets, je ne désiste point
: vous aimer. J'ai pleuré souvent devant Dieu sur vous,
ai senti mon cœur percé d'une amère douleur, voyant
ıe vous employez si mal les bonnes qualités que Dieu
ıus a données, et que vous fassiez des couronnes à Baal
: l'or de Jérusalem.

Rentrez un peu dans vous-même, songez quelquefois

d'où vous êtes venu, et où vous allez. Il est vrai que la trop grande indulgence de la fortune vous a fait désapprendre la condition de la vie humaine. Vous n'avez point été formé parmi les globes célestes; vous n'êtes point descendu du sang de ces Rois qui se disoient les cousins du soleil. Vous êtes un homme mortel, tissu de foibles élémens, et n'avez qu'un souffle attaché à un corps qui vous menace tous les jours de sa ruine. Cependant vous prenez des gloires qui ne sont point séantes à un homme, et qui ne s'accordent nullement avec la vie d'un Prêtre. On vous peut dire ce qu'un capitaine Scythe disoit au grand Alexandre : si Dieu vous avoit donné un corps proportionné à l'ardeur de votre esprit, vous voudriez toucher d'une main l'Orient et de l'autre l'Occident ; vous feriez vertu d'échéler *(escalader)* le plus haut des cieux et de pénétrer dans les abymes de clartés où l'essence de Dieu se cache à la foiblesse de nos yeux. Vous êtes fait pour servir à Dieu aux Autels avec une simplicité de colombe, et vous avez pris le vol de l'aigle pour courtiser le soleil et jouir parmi les foudres. Vos historiens mêmes témoignent que vous avez été toujours extrêmement ambitieux des charges de la Cour, ce qui est un très-mauvais signe en la personne d'un Ecclésiastique. Vous avez assiégé l'esprit de la Reine mère, et ensuite celui du Roi, pour régner par eux, pour les gouverner, et puis pour les diviser. Vos conseils sont vos affaires ; les protestations de fidélité les piéges de l'innocence ; vos services des commandemens, et vos récompenses des Royaumes.

Aussitôt que vous avez été insinué dans le Gouvernement que vous souhaitiez avec des ardeurs incroyables, vous avez tout fait par excès contre la maxime des sages Politiques, qui assurent que jamais il ne faut rien porter aux extrémités ; d'autant que les félicités des Royaumes sont des médiocrités aussi bien que les vertus : mais

jamais vous n'avez rien voulu de médiocre ; vous n'avez songé qu'à marcher sur les ailes des vents, et bâtir votre maison sur la ruine de la France.

Le Roi Louis XI, après avoir vieilli dans les expériences, disoit que « le bon gouvernement et le salut de ce Royaume » subsistoit sur trois colonnes, qui sont l'amour des Rois » envers les peuples, le respect cordial des peuples en- » vers le Roi, et la justice entre les deux. » Tout cela a été renversé sous votre administration. Vous avez pris une façon de gouverner hautaine, turbulente et Sultanique, pleine de rigueur, de proscriptions, d'extorsions, de désolations de provinces, de chaînes, de prisons, d'échaffauts sanglans, de massacres, de plaintes, de cris, de fureur et de rage. Vous avez opprimé les Parlemens, et fait parler la justice comme vous avez voulu, toujours maître des loix, et toujours esclave de vos passions. Ce siècle est un siècle d'or pour vous qui disposez tous les ans de tant de millions à votre discrétion ; mais il est de fer pour toute la Chrétienté. J'ai honte de dire ce que toute la France publie, que votre Eminence est continuellement poussée à toutes ces violences par l'esprit du Père Joseph que tous les meilleurs Religieux de ce grand et saint Ordre tiennent pour un prodige, et les bons François pour le mauvais génie de la France. Ce sera une chose aussi difficile à croire que les enchantemens de Maugis, quand on racontera à la postérité qu'un homme de qui l'habit ne portoit que la pénitence et la paix, ait fait rouler sous son capuchon toutes les guerres de l'Europe entre les Princes Chrétiens. Il a commencé par de beaux songes, quand il croyoit renverser la Monarchie des Othomans avec les forces de M. le Duc de Nevers ; mais il travailloit alors sur ses chimères, et ne gâtoit rien. Depuis que vous lui avez donné de l'étoffe, il a pris des idées de conquérant qui nous coûtent bien cher. Il s'est promis de gouverner

la France comme un Noviciat de Capucins, et de donner à tout le monde la pauvreté qu'il a perdue dans les allées de Ruel. C'est un vrai empirique d'Etat qui ne cesse encore de jetter le souffre et les eaux brûlantes dans les plaies de l'Eglise affligée. Il excite des tempêtes et sur mer et sur terre : il brouille incessamment les affaires, et a si bonne opinion de sa suffisance, qu'il croit faire un déjeûner de la Maison d'Autriche, et un souper du Grand-Turc, quoiqu'il soit de ses bons amis. C'est pour cela qu'il se flatte de l'Eminence, et que de tous les points de la passion, il ne médite rien si dévotement que la pourpre. Croyez-moi, Monseigneur, qu'il ne vous est point tant avantageux de le tenir auprès de vous : cela a fait dire aux plus sensés que votre conduite est bien pauvre, puisque vos conseils sont réduits à la besace.

Dieu m'est témoin que je ne dis pas ceci par inimitié, mais par une horreur que j'ai du vice et des vicieux, afin que tous les Religieux considérant son malheur, retirent le pas d'un gouffre où il s'est abymé.

Mais enfin, quelle sera l'issue de cette longue et horrible tragédie ? Ne pensez-vous point qu'il y ait sur votre tête un Ciel, un Dieu, une Providence ? On voit tant de grands arbres qui sont des siècles à croître, et tombent en un moment. Les prospérités du monde sont de belles médailles qui ont quelquefois des revers bien hideux et bien effroyables. Tout est branlant ici bas ; mais il n'y a rien de plus instable que le bonheur des Favoris, qui après avoir fait les Cézars, ont servi bien souvent de jouet aux peuples, et de déclamations aux Ecoles. Toutes les histoires sont teintes de leur sang, et tous les siècles remplis de l'horreur de leur mémoire.

Je supplie le Père des lumières qu'il vous donne, Monseigneur, les conseils les plus propres à votre salut, et les plus avantageux au repos de la France. Mon cœur est



sans fiel, et ma plume sans venin ; et tout ce que j'ai dit ici, ne procéde que d'un très-ardent desir que j'ai de votre conversion.

Votre Eminence sçait que ce n'est point par le consentement des nôtres que je lui adresse ces lignes, puisque ceux qui gouvernent si ponctuellement sous vos empires, m'ont sacrifié à votre discrétion, cherchant leur sûreté dans ma perte, et leur repos dans mon tourment. Je ne désiste pas pour cela de les aimer, priant Notre-Seigneur qu'il les inspire, et qu'il les fortifie de son Esprit, à ce que servant le dieu du temps, ils n'oublient point celui de l'Eternité.

Si cette remontrance que je vous fais avec un cœur plein de charité et de compassion vous allume contre moi, je souffrirai ce qu'ont enduré les Martyrs, et vous ferez ce qu'ont fait les persécuteurs. La mort n'est point hâtive à un âge qui passe le vôtre de deux ans, ni terrible à un Religieux qui a renoncé aux délicatesses de la vie ; ni ignominieuse à celui qui la reçoit pour la défense de la vérité.

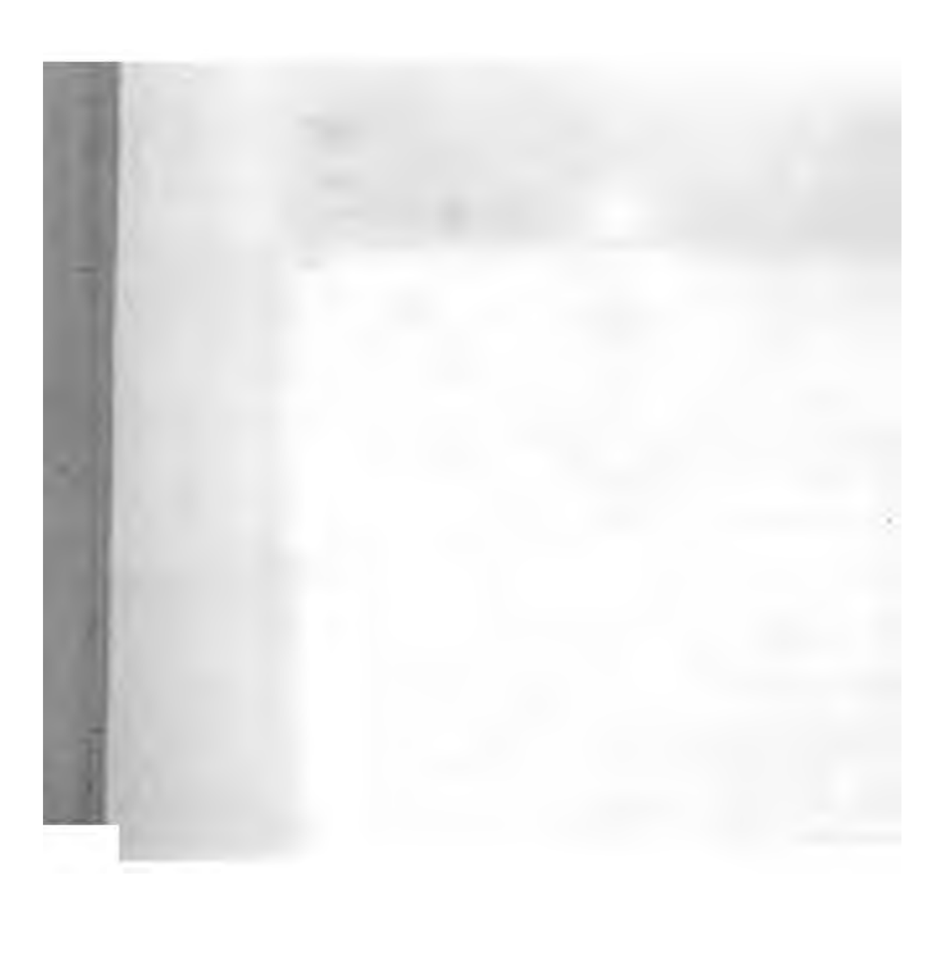


TABLE DES MATIÈRES







